



Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
9 avenue du Mas de Carles
34800 OCTON

Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche de l'Hérault

Programme 2025 / 2029



Document réalisé par :

Avec la participation financière de :



AYGA – Bureau d'études
Moulin de la Gascarie 12000 RODEZ
Tel : 05.65.68.16.16
Mail : contact@ayga.fr
Web : <http://ayga.fr>
Siret : 828 116 087 00010



Mot du Président

Développer le loisir Pêche fait partie depuis toujours des missions de toutes les structures de la pêche associative.

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL) correspond à un besoin de coordonner les actions de la Fédération, des AAPPMA mais aussi des établissements et structures liées à l'environnement aquatique et au tourisme.



Nous avons la volonté de mettre en place au cours des 5 prochaines années, des actions qui faciliteront la pêche dans le département, attireront de nouveaux adeptes tout en répondant aux attentes des pêcheurs actuels dont le nombre est en baisse.

Nous devons trouver des solutions à l'érosion des effectifs en essayant de s'adapter, dans la mesure du possible aux aspirations des pêcheurs.

Des poissons capturables, des mesures de protection, une réglementation simplifiée et plus « ouverte », des parcours spécifiques répondant aux aspirations de pêcheurs qui se disent « spécialistes ».

Des fiches actions nous montreront le chemin mais attention aux obstacles, (y compris dans notre propre camp... les traditions sont coriaces !) Les zones classées (grands sites), les lobbys écologistes, les anti-pêche et divers antispécistes ainsi que les inévitables lourdeurs administratives.

Le SDDL est lancé, à vous tous de le faire vivre.

Le Président de la Fédération de l'Hérault

Jean-Jacques DAUMAS.

SOMMAIRE

Mot du Président.....	2
Préambule.....	6
1 Contexte et données générales	7
1.1 Présentation du territoire.....	7
1.1.1 Situation géographique du département.....	7
1.1.2 Découpage administratif et EPCI	8
1.1.3 Les caractéristiques du territoire	12
1.1.4 Le contexte socio-économique.....	19
1.1.5 Les retombées économiques du tourisme.....	25
2 Etat des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles	27
2.1 Rappel et généralités.....	27
2.2 L'état des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles par bassin versant	28
2.3 Les peuplements piscicoles existants	29
2.3.1 Vocations piscicoles des cours d'eau de l'Hérault.....	29
2.3.2 Modes de gestion piscicole préconisés	30
2.4 Le potentiel piscicole	32
3 Organisation de la pêche.....	34
3.1 Généralités 34	
3.1.1 La Fédération Nationale de la Pêche en France	34
3.1.2 Les Unions de Bassins	34
3.1.3 Les Associations Régionales.....	34
3.1.4 Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA)	35
3.1.5 Les Association Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA)	35
3.2 Les conditions d'accès à la pêche (cartes de pêche)	35
3.3 La Fédération départementale de pêche de l'Hérault.....	37
3.3.1 Le Conseil d'Administration	37
3.3.2 Les salariés	38
3.3.3 Les missions	38
3.4 Les AAPPMA 39	
3.4.1 Les missions	39
3.4.2 Le maillage sur le territoire (nombre, localisation, etc.).....	40
3.4.3 La vente des cartes de pêche (dépositaires)	40
3.5 La réciprocité.....	40
3.5.1 La réciprocité en France	40
3.5.2 Le Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	42
3.6 La pêche côtière et en mer	43

4 Effectifs, typologie des modes de pêche et des différentes catégories de pêcheurs	44
4.1 Evolution des effectifs dans l'Hérault.....	44
4.1.1 Les effectifs de pêcheurs dans l'Hérault	44
4.1.2 Les ventes de cartes de pêche dans l'Hérault par type de carte.....	47
4.1.3 La domiciliation des pêcheurs ayant pris leur carte dans l'Hérault	49
4.1.4 L'âge des pêcheurs dans l'Hérault.....	52
4.1.5 Pourcentage de pêcheurs ayant renseigné leur adresse mail	53
4.1.6 Commentaires et analyse	54
4.2 Typologie des modes de pêche.....	56
4.3 Typologie des pêcheurs.....	61
4.3.1 Les différents types de pêcheurs	61
4.4 Enquête auprès des pêcheurs héraultais	64
4.4.3 Recherche des secteurs de lâchers avec des truites surdensitaires	71
5 Réglementation et surveillance	79
5.1 Catégories piscicoles	79
5.2 Réglementation générale (Arrêtés Préfectoraux)	81
5.3 Réserves de pêche	81
5.4 Organisation de la surveillance	82
5.4.1 Généralités police de la pêche.....	82
5.4.2 Les gardes-pêche particuliers	82
6 Gestion piscicole.....	83
6.1 Organisation de la politique d'empoissonnement	83
6.2 Empoissonnement salmonidés	84
6.3 Empoissonnement autres espèces	86
7 L'offre pêche dans l'Hérault	89
7.1 Parcours de pêche identifiés (réseau associatif)	89
7.1.1 Définition.....	89
7.1.2 Pêche des salmonidés	89
7.1.3 Pêche des carnassiers.....	91
7.1.4 Pêche au coup.....	92
7.1.5 Pêche de la carpe	93
7.1.6 Les parcours no-kill.....	94
7.2 Parcours labellisés.....	96
7.2.1 Les labels FNPF	96
7.3 Initiation et formation	97
7.3.1 Les Ateliers Pêche Nature et les écoles de pêche	97
7.4 L'Ecole de pêche fédérale	98
7.4.1 Les guides de pêche	99
7.5 Le tourisme pêche.....	99
7.5.1 Offre d'hébergement	99
7.5.2 Les hébergements labellisés FNPF.....	100
7.6 Partenariats 101	
7.6.1 Acteurs du tourisme.....	101
7.6.2 Dépositaires / Détaillants d'articles de pêche	101
7.6.3 Partenaires financiers	102
7.6.4 Partenaires techniques	102
7.7 Promotion et communication	102

8 Bilan du diagnostic et stratégie de développement du loisir pêche	104
8.1 Stratégie départementale.....	104
8.1.1 Les atouts et les faiblesses du territoire	104
8.1.2 La définition des enjeux	108
9 Fiches actions	110
10 Programme pluriannuel d'action	301
10.1 Enjeu P : Définir une politique de gestion piscicole efficace et attractive	302
10.2 Enjeu A : Placer la pêche associative comme un partenaire incontournable de l'aménagement du territoire 303	
10.3 Enjeu C : Améliorer la communication et la promotion du loisir pêche.....	306
10.4 Enjeu AN : Développer les animations pêche et milieux aquatiques.....	307
10.5 Enjeu T : Promouvoir le tourisme pêche et favoriser l'accueil des pêcheurs dans le département	308
10.6 Enjeu F : Renforcer le réseau associatif pêche héraultais et optimiser son fonctionnement	309
10.7 Enjeu R : Optimiser la réglementation pêche et la surveillance.....	310

Préambule

La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection du Milieu Aquatique (FNPF) a adopté en juin 2010 le Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP).

« Il s'agit d'un document d'orientation à caractère général, dont l'objet est de définir les grandes lignes du projet de développement de la pêche associative ».

Sa mise en œuvre sur le terrain est assurée par les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) qui définissent puis élaborent un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP).

Ce document qui est une déclinaison locale du SNDLP est *« un véritable outil de connaissance de l'existant ainsi que du potentiel de développement, outil de planification politique, stratégique, prospective et opérationnelle ».*

La Fédération Départementale de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a souhaité s'engager dans cette démarche pour développer l'halieutisme et rendre la pêche plus attractive. Pour se faire, elle a recruté le bureau d'étude AYGA pour élaborer ce document.

Le présent document détaille les spécificités du département de l'Hérault que ce soit la géographie, le tourisme, l'économie, la démographie, etc. avant de présenter l'organisation de la pêche associative en France et dans l'Hérault.

Puis les résultats de l'analyse des données recueillies lors de la vente des cartes de pêche sont détaillés. Le même travail est également réalisé à la suite de la publication de l'enquête pêcheur.

Les résultats du diagnostic de l'offre pêche dans le département sont présentés. Ce travail permet de déterminer les atouts et les faiblesses du territoire et de la pêche héraultaise avant de définir les enjeux halieutiques.

Enfin, ce travail débouche sur l'élaboration des fiches actions, déclinaisons concrètes des actions à mener, regroupées au sein d'un programme pluriannuel.

Le SDDLDP constitue donc un document d'une grande importance puisqu'il s'agit de la feuille de route de la Fédération de pêche de l'Hérault pour les 5 prochaines années concernant le développement de halieutisme.

1 CONTEXTE ET DONNEES GENERALES

1.1 Présentation du territoire

1.1.1 Situation géographique du département

Le département de l'Hérault est situé au sud du pays au sein de la région Occitanie. L'Hérault est limitrophe de quatre départements : l'Aude, le Tarn, l'Aveyron et le Gard.

Avec une superficie de 6 101 km², l'Hérault est un département moyen en superficie (source : Insee).

Le département tient son nom du fleuve Hérault qui le traverse du nord au sud pour ensuite confluer avec la mer Méditerranée au niveau du Grau d'Agde.

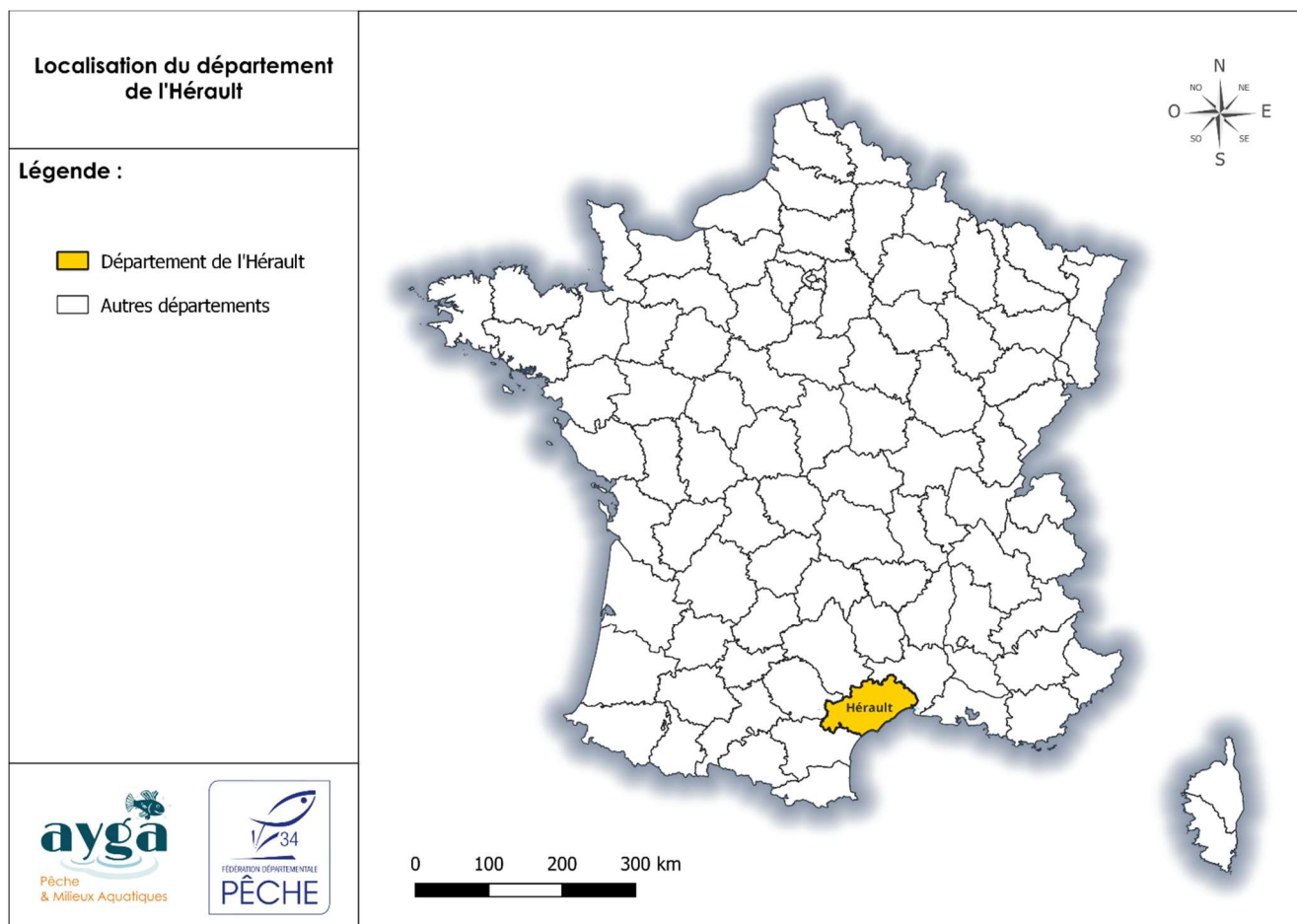


Figure 1 : Localisation du département de l'Hérault

1.1.2 Découpage administratif et EPCI

Source : <https://www.open-collectivites.fr/departement/herault/liste-epcis>

Le département de l'Hérault est composé de 342 communes, 1 métropole, 3 Communautés d'Agglomération et 13 Communautés de Communes :

- Montpellier Méditerranée Métropole
- CA de Béziers-Méditerranée
- CA du Pays de l'Or
- CA Hérault-Méditerranée
- CA Sète Agglopôle Méditerranée
- CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises
- CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc
- CC du Clermontais
- CC du Grand Pic Saint-Loup
- CC du Minervois au Caroux
- CC du Pays de Lunel
- CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc
- CC la Domitienne
- CC Les Avant-Monts
- CC Lodévois et Larzac
- CC Sud-Hérault
- CC Vallée de l'Hérault

La Préfecture de l'Hérault est Montpellier et les sous-préfectures sont Béziers et Lodève.

Dans le cadre du SDDL, deux compétences portées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) nous intéressent particulièrement : la gestion de l'eau et le tourisme.

1.1.2.1 La gestion de l'eau

Source : <https://herault.fr/334-littoral.htm>

Le territoire héraultais est doté de différentes structures de gestion de l'eau par bassins versants qui couvrent l'intégralité du département.

De l'Ouest vers l'Est, le territoire héraultais est couvert par les structures suivantes :

- Le syndicat mixte du Delta de l'Aude (créé en 2006) ;
- Le syndicat mixte du bassin de l'Agout (2008) ;
- Le syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (1997, EPTB) ;
- Le syndicat mixte d'étude et de travaux de l'Astien (1990, EPTB) ;
- Le syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault (2009, EPTB) ;
- Le syndicat mixte du bassin de Thau (2005) ;
- Le syndicat du bassin du Lez (2005, EPTB) ;
- Le syndicat mixte du bassin de l'Or (2009, EPTB) ;
- Le syndicat mixte du Vidourle (1989, EPTB).

La majorité de ces syndicats ont obtenu le **label Etablissements Publics Territoriaux de Bassin**. A ce titre, ils sont responsables de l'animation et de la coordination de toutes les actions relatives à la gestion de l'eau sur leur bassin versant et de leur cohérence avec les grands objectifs inscrits aux documents de planification qu'elles animent.

Ces structures, dont 4 sont interdépartementales, regroupent les collectivités locales. Souvent créées d'abord pour une mission spécifique, comme la lutte contre les inondations, elles sont désormais chargées de plusieurs actions relevant de l'intérêt général : élaboration et mise à jour d'outils de gestion tels :

- Des contrats de rivière,
- Des contrats de nappe,
- Des contrats de lagunes,
- Des programmes d'aménagement et de prévention des inondations (PPRI)
- Des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).

Elles participent au suivi qualitatif et quantitatif des ressources en eau, à la gestion des zones humides et au maintien de la biodiversité.

1.1.2.2 Le tourisme

Source : <https://www.herault-tourisme.com>

➤ Les sites touristiques incontournables dans l'Hérault :

Le département de l'Hérault présente une diversité de sites naturels et culturels à même de séduire les touristes. A cela s'ajoute près de 100 km de plages qui bordent la Méditerranée.

C'est ainsi que l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault, par le biais de son site « www.herault-tourisme.com », a établi une liste des sites incontournables à visiter dans le département :

- **Les vignobles du Languedoc :** Patrimoine vert de l'Hérault, les vignes sont partout en ce pays avec 86 000 ha constituant l'un des plus vieux vignobles de France. De nombreuses activités d'œnotourisme sont proposées, avec notamment 7 destinations « Vignobles et découverte »
- **Le cirque de Navacelles :** Le Cirque de Navacelles est un site naturel incontournable dans l'Hérault. Il constitue le plus large canyon d'Europe, avec la rivière Vis qui a creusé son lit dans le calcaire des Causses du Larzac et de Blandas. Il s'agit d'un des géosites du Géoparc Terres d'Hérault, qui est en cours de labellisation par l'UNESCO.
- **Le canal du Midi :** Le canal s'écoule sur 250 km pour relier l'Atlantique (via la Garonne) à la Méditerranée. Classé au patrimoine Mondial de l'UNESCO, il constitue un véritable symbole du Languedoc, du Midi et de son histoire. Sur sa partie terminale, le canal traverse le département de l'Hérault, et notamment les villages de Capestang, Poilhes et Colombiers.
- **Le lac du Salagou :** Ce lac constitue le plus grand lac du département. Il s'agit d'un lac artificiel créé en 1960 pour permettre l'irrigation des cultures et réguler les crues de la rivière Lergue et du fleuve Hérault. Avec ses paysages caractéristiques des collines de terres rouges (les « ruffes »), ce site présente une nature exceptionnelle. Les abords de la Vallée du Salagou et du Cirque de Mourèze sont classés par l'État au titre des paysages remarquables, et bientôt reconnus Grand Site de France. Le site est également classé Natura 2000 par l'Europe, et situé au cœur du "Géoparc Terres d'Hérault". De nombreuses activités de pleine nature peuvent être pratiquées sur le lac, et notamment la pêche.
- **La cité cathare de Minerve :** Implanté sur un promontoire rocheux entouré des gorges escarpées de la Cesse et du Brian qui se rejoignent ici, le village de Minerve, est bâti sur une presqu'île au milieu des rocailles et des vignes.
- **L'Etang de Thau :** De Sète à Marseillan, une fine langue de terre sépare la lagune de Thau des plages de la Méditerranée. Véritable mer intérieure, le plus grand plan d'eau d'Occitanie est un lieu qui présente une très forte attractivité touristique : huîtres de Bouzigues, vins délicieux, petits ports de pêche, loisirs nautiques, patrimoine bâti...

- **Saint-Guilhem-le-Désert** : Le village domine les Gorges de l'Hérault et propose un riche patrimoine et un environnement exceptionnel, départ de nombreuses randonnées. Ce site d'exception constitue le cœur du "Grand Site de France-Gorges de l'Hérault".
- **L'Oppidum d'Ensérune** : Il s'agit d'un ancien village gaulois romanisé, l'un des plus vastes du Midi méditerranéen. Le soleil vert de Montady est constitué des fossés disposés en soleil qui ont permis de drainer l'eau et de l'évacuer du pourtour vers le centre du « soleil ». C'est depuis la colline d'Ensérune qu'on prend toute la mesure de ce chef d'œuvre hydro-agricole conçu au Moyen Âge.
- **Le Parc Naturel régional du Haut Languedoc** : Situé entre Hérault et Tarn à la limite sud du Massif central, ce territoire mêle une mosaïque de paysages diversifiés entre montagnes et Méditerranée, une biodiversité remarquable, et un patrimoine historique et culturel considérable. Une multitude d'activités de pleine nature peuvent y être pratiquées, et notamment la pêche.
- **Le Cirque de Mourèze** : Ce site naturel surprenant, à mi-chemin entre un paysage lunaire et un décor de western, est un gigantesque chaos dolomitique, qui constitue un labyrinthe unique et insolite.
- **Le Pic-Saint-Loup** : Situé à 20 kilomètres au nord de Montpellier, entre les Cévennes et la Méditerranée, le Pic Saint-Loup culmine à 658 mètres. Sa végétation est caractéristique des garrigues et se compose de différentes essences typiquement méditerranéennes. Le Pic Saint-Loup, c'est aussi un vaste terroir viticole qui a sa propre Appellation d'Origine Contrôlée depuis 2016.
- **La cathédrale de Maguelone** : Située sur une presqu'île posée au cœur des étangs, la cathédrale de Maguelone est classée monument historique depuis 1840. Depuis 1969, le site est occupé par l'association des Compagnons de Maguelone qui assure la sauvegarde, le développement et la mise en valeur du patrimoine. Elle œuvre également à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.
- **Les villes et villages de caractère de l'Hérault** : De très nombreux villages et des agglomérations plus importantes présentent un patrimoine bâti et culturel exceptionnel, que les touristes ont plaisir à découvrir.

1.1.3 Les caractéristiques du territoire

1.1.3.1 Le Climat

Le climat de l'Hérault peut être caractérisé en général par un climat méditerranéen. Pourtant, les zones montagneuses du nord-ouest connaissent une influence océanique. Certains secteurs du nord de l'Hérault peuvent quant à eux connaître une influence continentale tempérée.

Comme dans l'ensemble du midi méditerranéen, l'ensoleillement est important dans l'Hérault et relativement régulier au cours de l'année. On atteint 2828 heures par an, pour une moyenne nationale inférieure à 2000 heures annuelles.

Les précipitations sont plutôt rares sur le département, elles surviennent en grande majorité au printemps, en automne et en hiver. Elles prennent parfois un caractère violent, notamment pendant les épisodes cévenols. L'été est généralement très sec. Montpellier possède une pluviométrie d'environ 760 mm/an, sur la base des relevés effectués entre 1900 et 2009, ce qui est supérieur à Paris. Mais ces précipitations se concentrent uniquement sur 90 jours.

Des projections d'indicateurs agro-climatiques ont été réalisées à horizon proche (2031-2060) et lointain (2071-2100) à l'échelle des unités agro-climatiques de l'Hérault. Les projections sont basées sur le modèle ALADIN de Météo France en scénario RCP 8.5 (les études les plus récentes positionnent la trajectoire mondiale d'émissions mondiales de GES au plus proche de ce scénario « pessimiste »). Les données récoltées permettent d'évaluer les évolutions du climat héraultais par rapport à la période de référence 1976-2100.

Les principaux résultats pour le département sont :

- Une augmentation des températures moyennes annuelles (de +1,5 à + 2°C), plus forte encore en été (jusqu'à +2,5°C).
- 3 à 4 fois plus de pics de chaleur (jours à + de 30°C), multiplication des vagues de chaleur.
- Un cumul annuel des précipitations qui évolue peu, mais se répartit différemment dans l'année : hivers doux et humides et des printemps très secs (- 15 à -40%).
- Des événements extrêmes (canicules, sécheresses, inondations, grêle,) qui persistent !

1.1.3.2 Les entités paysagères et la géologie

Sources : <https://www.picto-occitanie.fr> - <http://paysages.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Le département de l'Hérault est composé de 13 entités paysagères qui sont la résultante de la géologie locale.

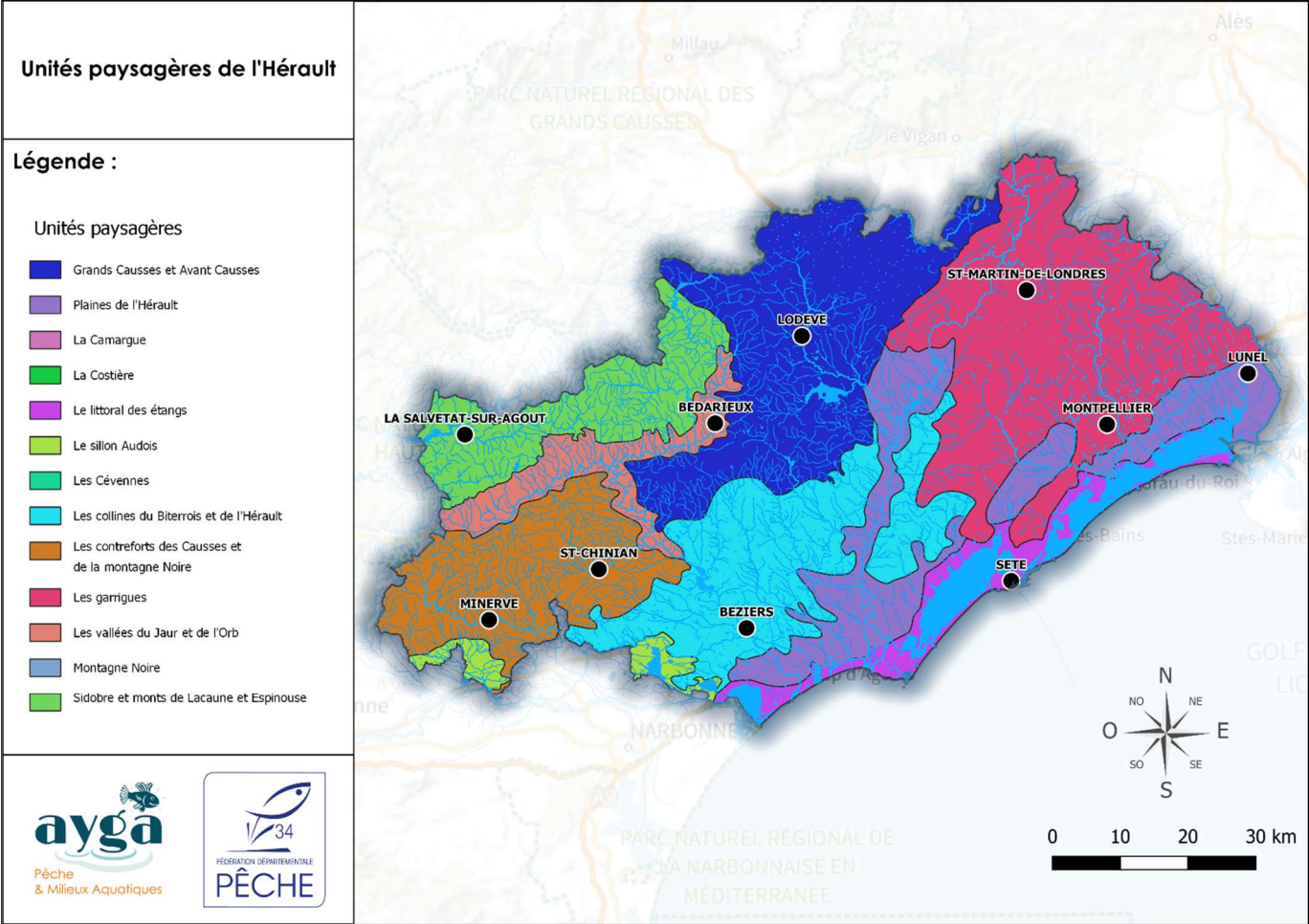


Figure 2 : Entités paysagères de l'Hérault

La géologie joue un grand rôle dans la diversité et même les contrastes des paysages de l'Hérault. L'histoire géologique a laissé son empreinte de façon différenciée dans l'espace selon quatre secteurs correspondants aux quatre ères : ère primaire au nord-ouest avec les montagnes, ère secondaire au nord-est avec les garrigues et les causses, ère tertiaire sur la moitié sud avec les plaines, ère quaternaire pour le littoral et le creusement de l'ensemble des vallées.

1.1.3.3 Le relief et la géologie

Sources : <http://paysages.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Quelques reliefs contribuent à dessiner des paysages particulièrement remarquables dans l'Hérault :

- Sur le littoral, la montagne de la Gardiole, le Mont Saint-Clair et le Mont Saint-Loup marquent de façon forte le paysage ;
- Dans les garrigues trône le Pic Saint-Loup au nord de Montpellier, atteignant 658 m d'altitude.
- Sur le causse, ce sont les gorges de la Vis qui dessinent des paysages morphologiques impressionnants, avec notamment le Cirque de Navacelles. La bordure sud du causse offre aussi des parois calcaires remarquables, que dominent en particulier le Mont Saint-Baudille (846 m) et la montagne de la Séranne (942 m) ;
- Au pays du Salagou, d'ultimes reliefs calcaires émergent : le Pic de Vissou à 480 m d'altitude, et la montagne de Liausson (523 m), juste au nord, séparent le cirque de Mourèze du lac du Salagou ;
- Dans la montagne, les falaises du Mont Caroux se dressent au-dessus de la confluence du Jaur et de l'Orb. Le pont culminant du département est situé à Cambon-et-Salvergues (1152 m)

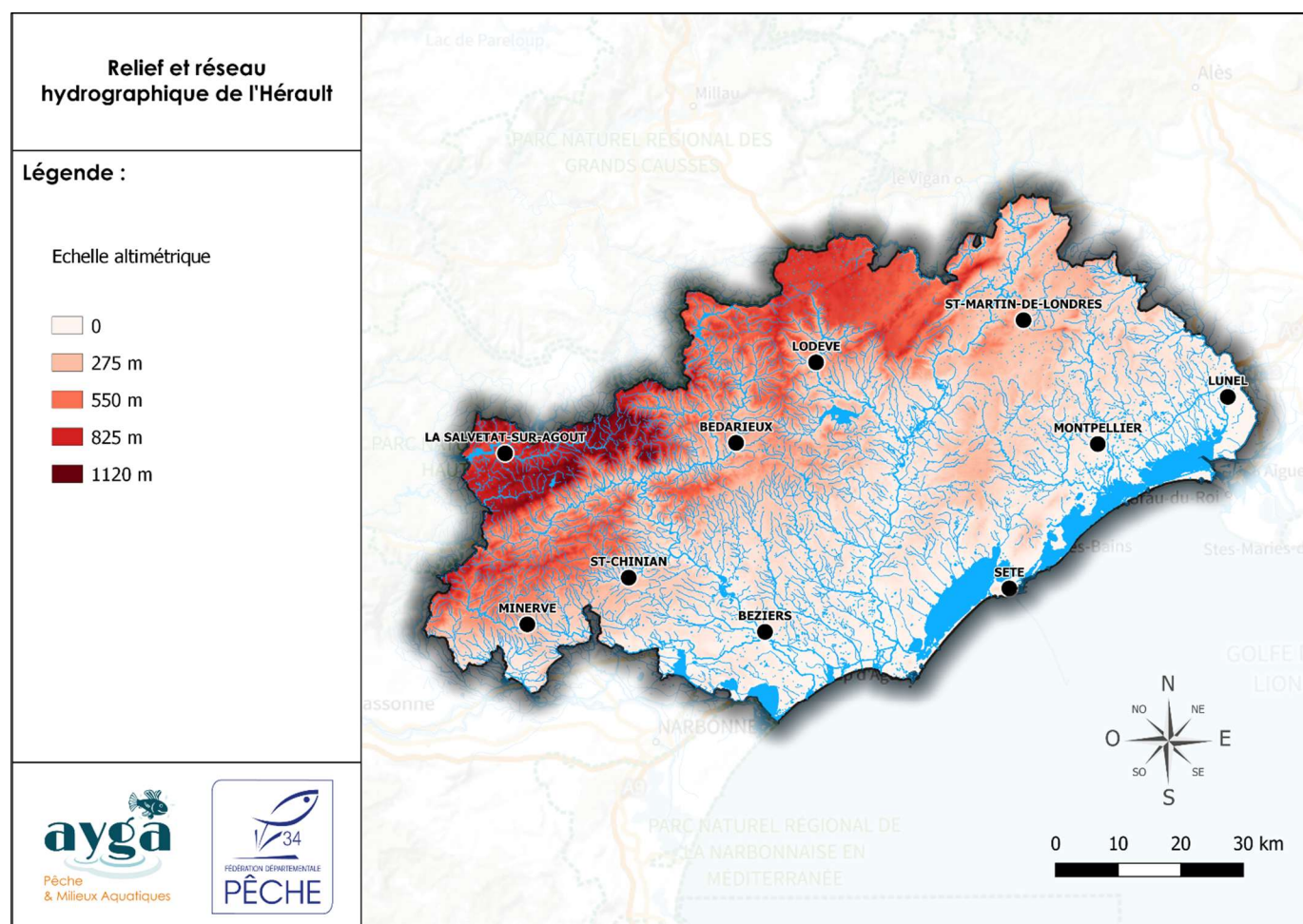


Figure 3 : Relief réseau hydrographique de l'Hérault

1.1.3.4 Le réseau hydrographique

Le département de l'Hérault est partagé en 3 bassins versants principaux :

- **L'Hérault** qui traverse le département du nord-est au sud-ouest du département pour confluer avec la mer Méditerranée à Agde.
- **L'Orb** qui traverse le département du nord-ouest au sud-ouest et qui conflue avec la mer Méditerranée au niveau de Valras-Plage.
- **Le Vidourle** qui est situé à l'extrémité est du département, marquant la frontière avec le Gard, et qui conflue avec la Méditerranée au niveau du Grau-du-Roi.

A ces trois bassins principaux viennent se rajouter un nombre important de cours d'eaux côtiers comme le Lez ou la Mosson pour les plus importants. A noter aussi que le fleuve Aude constitue la frontière avec le département éponyme au Sud-Ouest. Enfin, le Canal du Midi traverse la partie sud-ouest du département pour rejoindre la Méditerranée dans le Bassin de Thau à Marseillan.

Ainsi, le réseau hydrographique est assez dense, particulièrement sur la partie ouest du département, avec un linéaire important de ruisseaux.

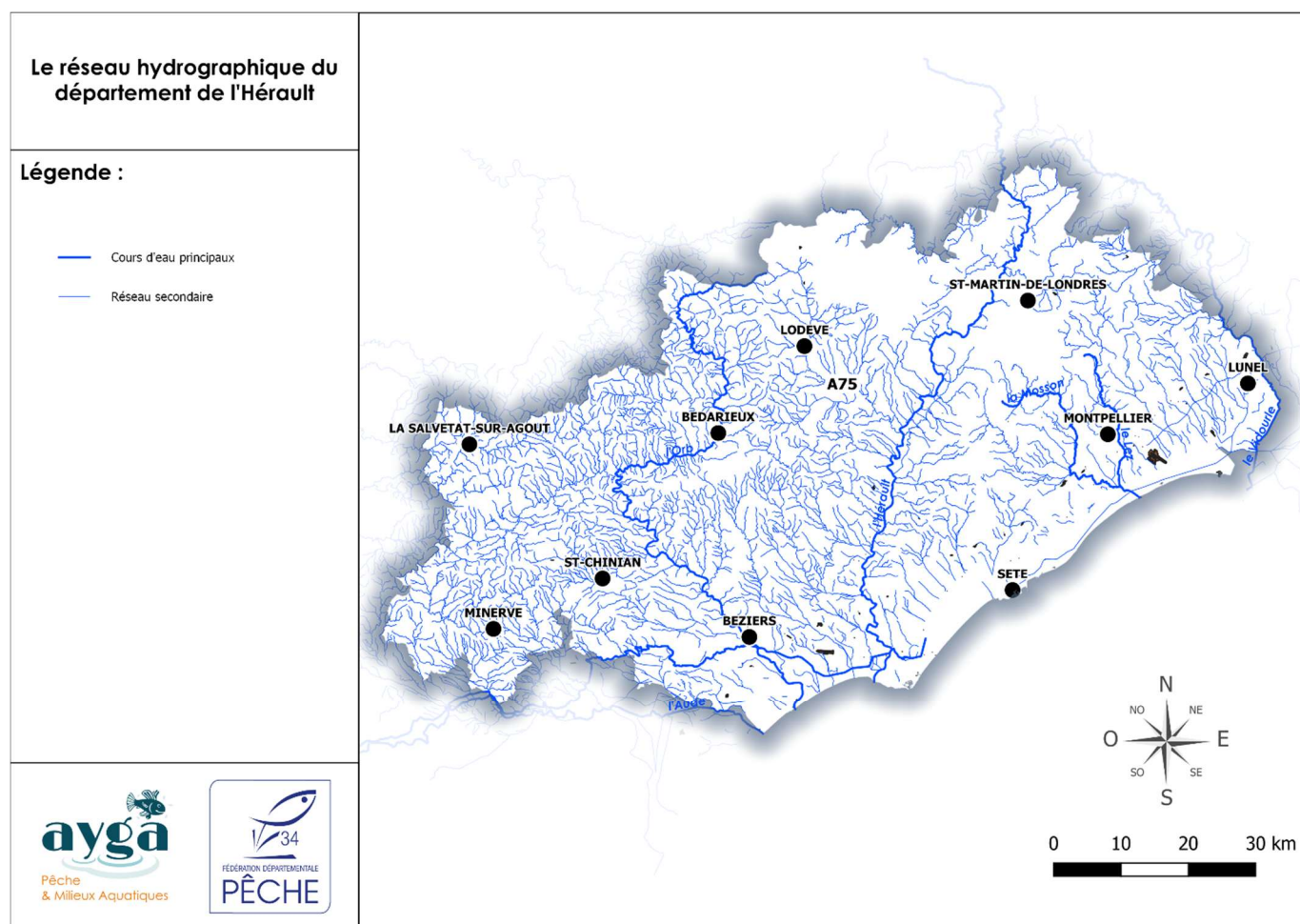


Figure 4 : Le réseau hydrographique du département de l'Hérault

➤ **Le bassin de l'Hérault :**

Prenant sa source sur le Mont Aïgual, l'Hérault est un fleuve de taille moyenne qui connaît tout d'abord un cours rapide avec une alternance de plats et de radiers. En aval de Saint-Martin-de-Londres, Le fleuve s'écoule dans des gorges en s'élargissant du fait de la présence de nombreux barrages. Plus en aval, il devient un large cours d'eau de plaine dont l'écoulement est ralenti par une succession de chaussées jusqu'à la mer.

Les principaux affluents de l'Hérault sont, de l'amont vers l'aval : la Vis, la Buèges, la Lergue, la Dourbie, la Boyne, et la Thongue.

➤ **Le bassin de l'Orb :**

L'Orb prend sa source en amont de Romiguières et correspond à un petit ruisseau frais jusqu'à son arrivée à Chelles où il alimente le barrage d'Avène. A la sortie du barrage, la rivière est plus importante, du fait des débits soutenus par l'ouvrage, et montre un profil assez rapide avec une alternance de plats et de radiers.

Plus en aval, l'Orb s'élargit nettement et son cours alterne entre zones rapides et zones lentes, du fait notamment de la présence d'ouvrages. En aval de Cazouls-lès-Beziers, le fleuve s'élargit encore, son cours s'assagit pour constituer une large rivière lente de plaine, jusqu'à son entrée dans la Méditerranée.

Les principaux affluents de l'Orb sont, de l'amont vers l'aval : la Mare, le Jaur, le Vernazobre, le Reutort, le Taurou et le Lirou.

➤ **Le bassin du Vidourle :**

Le Vidourle ne traverse le département de l'Hérault que sur sa partie aval, son cours amont étant situé dans le département du Gard. Au niveau du Département de l'Hérault, le Vidourle constitue un cours d'eau large et calme sur tout son linéaire, du fait notamment d'une succession d'ouvrages tout au long de son parcours.

Sur sa partie héraultaise, le Vidourle ne reçoit pas d'affluent important. On peut tout de même noter que deux canaux sont connectés au fleuve : le canal Philippe Lamour et le canal de Lunel.

1.1.3.5 Les lacs et plans d'eau :

Il existe une multitude de plans d'eau dans le département de l'Hérault, dont certains sont gérés par la pêche associative.

Les plus importants en termes de superficie sont directement gérés par la Fédération de pêche et/ou en cogestion avec les AAPPMA locales. On peut notamment citer :

- Le lac du Salagou, d'une superficie de 710 ha. Ce plan d'eau, géré par BRL, a pour objectifs initiaux de constituer une réserve d'eau pour l'agriculture, de soutenir les étiages de l'Hérault et de limiter l'impact des crues.
- Le lac de la Raviège, d'une superficie de 380 ha. Cette retenue EDF est située à cheval sur les départements de l'Hérault, qui gère l'activité pêche, et du Tarn.
- Le barrage d'Avène, d'une superficie de 180 ha. Ce plan d'eau, géré par BRL, a pour vocation de soutenir le débit de l'Orb en aval et de permettre le développement des différents usages.
- Le lac de Vézoles, d'une superficie de 50 ha. Il s'agit d'une retenue hydroélectrique, classée en première catégorie piscicole.
- Le barrage des Olivettes, d'une superficie de 40 ha. Cette retenue est destinée à l'irrigation et à l'écrêtement des crues de la rivière Peyne, affluent de l'Hérault.

D'autres plans d'eau plus modestes sont eux aussi gérés par la pêche associative, le plus souvent par les AAPPMA locales. On peut notamment citer :

- Le centre Aquapêche de Pouzols (géré par la Fédération de Pêche), constitué de 2 plans d'eau de 4 ha et 1 ha.
- Les gravières GSM de Cazouls-lès-Béziers, d'une superficie de 18 ha et 14 ha,
- La gravière de la Gournède, d'une superficie de 16,5 ha,
- Les plans d'eau des Sablières, d'une superficie de 8 ha et 1 ha,
- Le lac du Bourdelet, d'une superficie de 1,4 ha (gestion Fédération de Pêche),
- Le lac du Soulié, d'une superficie de 0,8 ha,
- Le lac du Crès, d'une superficie de 5,5 ha,
- Le lac de la Jasse, d'une superficie de 3.8 ha,
- Le petit lac de Capestan, d'une superficie de 0,2 ha.

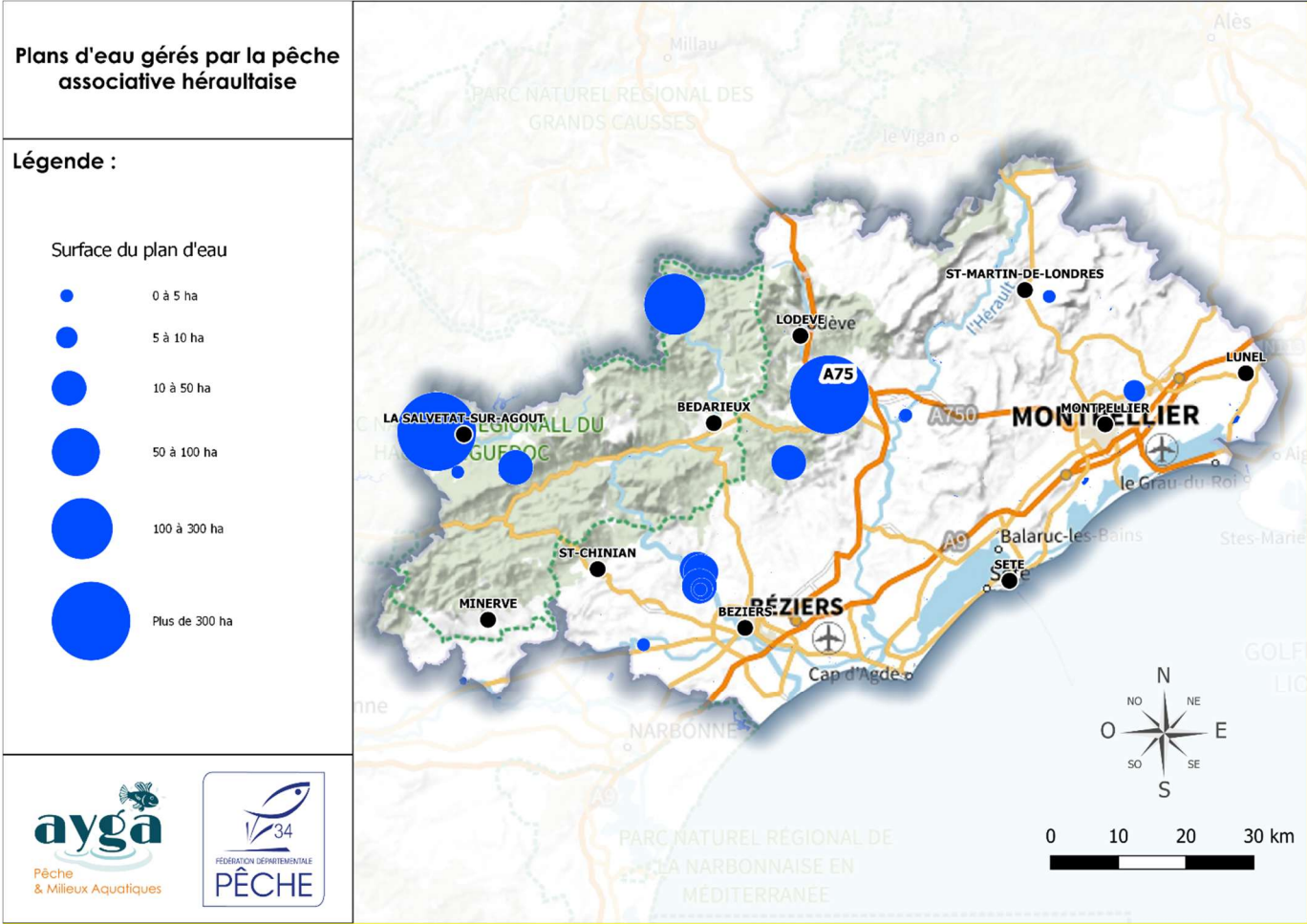


Figure 5 : Les plans d'eau gérés par la pêche associative héraultaise

1.1.4 Le contexte socio-économique

1.1.4.1 La démographie

(Sources : Insee – www.econews.fr)

En 2020, la population totale de l'Hérault s'élevait à 1 188 973 habitants, plaçant le département comme le deuxième plus important d'Occitanie après la Haute-Garonne, et en 17^{ème} position au niveau national.

Après Montpellier, six communes du département dépassent les 20 000 habitants : Béziers, Sète, Agde, Lunel, Frontignan et Castelnau-le-Lez.

L'agglomération (unité urbaine) de Montpellier approche les 470 000 habitants, celles de Béziers et Sète dépassent chacune 90 000 habitants et celle de Lunel 50 000 habitants.

Avec un taux de croissance démographique de + 1,2 % par an entre 2014 et 2020, l'Hérault est dans le peloton de tête des départements de France métropolitaine, à égalité avec la Haute-Garonne, la Gironde et la Loire-Atlantique. La population augmente grâce à un fort excédent migratoire (+ 1,0 % par an) qui s'accompagne d'un léger excédent naturel (+ 0,2 %).

On note une répartition très inégale de la population sur le territoire, comme cela est clairement indiqué sur la carte ci-après.

Toute la zone littorale, ainsi que la proximité des principales agglomérations sont très peuplées. A contrario, le nord et l'Ouest du département sont peu peuplés.

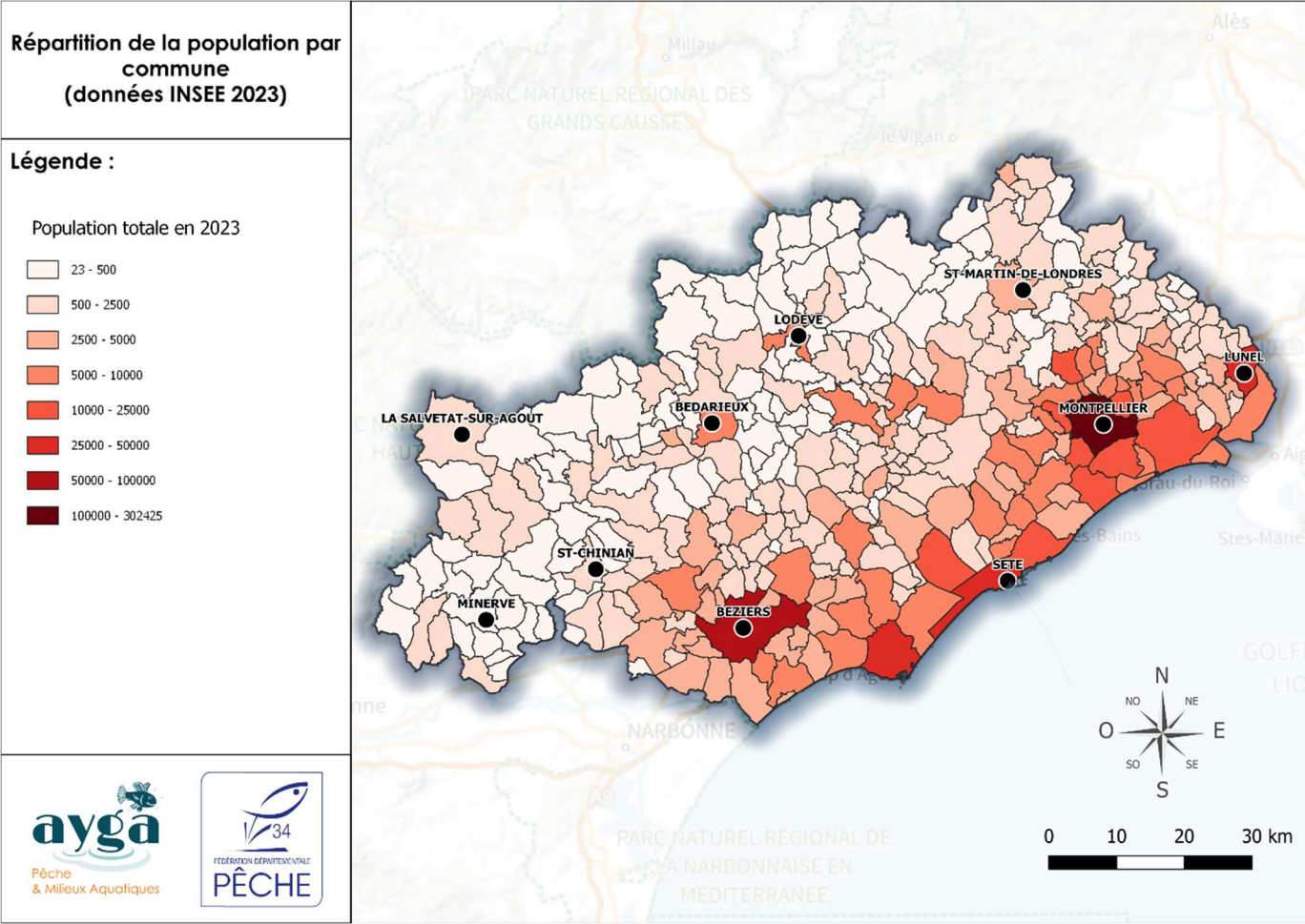


Figure 6 : La population des communes héraultaises en 2023

Au niveau des tranches d'âge, le département attire principalement les seniors, la population des personnes de plus de 60 ans augmentant de manière régulière depuis 2009. Sur la même période, toutes les autres classes d'âge sont en déclin comme indiqué dans le tableau ci-après.

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	1 031 974	100,0	1 107 398	100,0	1 188 973	100,0
0 à 14 ans	176 225	17,1	186 710	16,9	196 848	16,6
15 à 29 ans	201 560	19,5	212 996	19,2	221 876	18,7
30 à 44 ans	200 349	19,4	206 704	18,7	214 107	18,0
45 à 59 ans	200 436	19,4	211 142	19,1	225 043	18,9
60 à 74 ans	155 263	15,0	182 375	16,5	210 216	17,7
75 ans ou plus	98 141	9,5	107 471	9,7	120 883	10,2

Figure 7 : Evolution de la population héraultaise par classes d'âge (source INSEE)

Cette tendance se retrouve lorsque l'on étudie la répartition de la population par classes socio-professionnelles. Les retraités constituent la classe la plus représentée avec 27,6 % de la population de plus de 15 ans. Suivent ensuite les autres personnes sans activités (19,8 %, dont chômeurs, étudiants et élèves de plus de 15 ans), les employés (15.5 %) et les professions intermédiaires (14%). A noter que les agriculteurs exploitants ne représentent que 0.6 % de la population de plus de 15 ans, avec une régression constante depuis 2009.

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	855 220	100,0	920 404	100,0	992 131	100,0
Agriculteurs exploitants	7 302	0,9	6 450	0,7	6 434	0,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	34 727	4,1	39 819	4,3	44 696	4,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	67 411	7,9	77 877	8,5	90 451	9,1
Professions intermédiaires	113 119	13,2	127 250	13,8	139 277	14,0
Employés	138 629	16,2	148 375	16,1	153 372	15,5
Ouvriers	85 547	10,0	88 538	9,6	87 649	8,8
Retraités	235 299	27,5	255 421	27,8	273 342	27,6
Autres personnes sans activité professionnelle	173 186	20,3	176 674	19,2	196 910	19,8

Figure 8 : Evolution de la population héraultaise par classes socioprofessionnelles (source INSEE)

1.1.4.2 Les activités économiques

Les activités économiques de l'Hérault sont majoritairement dominées par le commerce, les transports et les services divers qui regroupent 48.5 % des actifs en 2023.

En seconde position vient l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale avec 35,4 % des actifs.

Nettement derrière viennent ensuite la construction avec 7 % des actifs, et l'industrie avec seulement 6.6 % de la population active.

Enfin, l'agriculture, la sylviculture et la pêche regroupent 2,5 % des actifs.

	Actifs	%
Agriculture, sylviculture et pêche	11043	2,5%
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	29448	6,6%
Construction	31250	7,0%
Commerce, transports et services divers	216749	48,5%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	158431	35,4%
Ensemble	446920	100%

Figure 9 : Répartition de la population active par secteur d'activité (source INSEE 2023)

1.1.4.3 Taux de chômage

(Source : <https://ville-data.com/chomage/herault-34>)

Le taux de Chômage de l'Hérault est, au troisième trimestre 2023, de **10,20 %** de la population active alors qu'il était de 10 % en 2022.

Le taux de chômage sur le bassin de l'Hérault est nettement plus élevé que la moyenne de la France métropolitaine qui est de 7,2 % au troisième trimestre 2023 (données BIT), ce qui classe le département en 92^{ème} position des départements français ayant le plus faible taux de chômage.

Au troisième trimestre 2023, le département de l'Hérault comptait 68 760 chômeurs de catégorie A, répartis comme suit :

- 5 500 personnes soit 8 % d'hommes de 15-24 ans.
- 19 940 personnes soit 29 % d'hommes de 25-49 ans.
- 9 760 personnes soit 14 % d'hommes de 50 ans et +.
- 4 830 personnes soit 7 % de femmes de 15-24 ans.
- 19 740 personnes soit 29 % de femmes de 25-49 ans.
- 8 980 personnes soit 13 % de femmes de 50 ans et +.

1.1.4.4 Le réseau routier

Le département de l'Hérault est très bien desservi par plusieurs autoroutes et axes routiers européens :

- L'A75 qui parcourt le département du nord au sud sur l'axe Paris - Clermont-Ferrand - Béziers
- L'A750 qui dessert l'est du département et permet de rallier Montpellier puis l'A9 à partir de l'A75.
- L'A9 qui parcourt le sud du département d'est en ouest depuis l'Espagne sur l'axe Narbonne – Montpellier – Nîmes.

Ainsi, le département et plus particulièrement la ville du Montpellier sont facilement accessibles par autoroute en provenance de l'Espagne et des principales grandes villes du nord, du centre et de l'est de la France.

En complément, plusieurs Lignes de Train à Grande Vitesse parcourent le département via Montpellier du nord au Sud en provenance de Paris (moins de 4h) et d'est en ouest à destination de Perpignan (moins de 2h30).

Enfin, au niveau départemental le réseau routier est dense, notamment dans la partie sud au niveau du littoral. Cependant, dans les parties Ouest et Nord du département qui présentent plus de relief, le réseau est plus éparé. Les principales villes du département sont donc de manière générale facilement accessibles, à l'exception de La Salvetat-sur-Agout, de Minerve et de Saint-Martin-de-Londres.

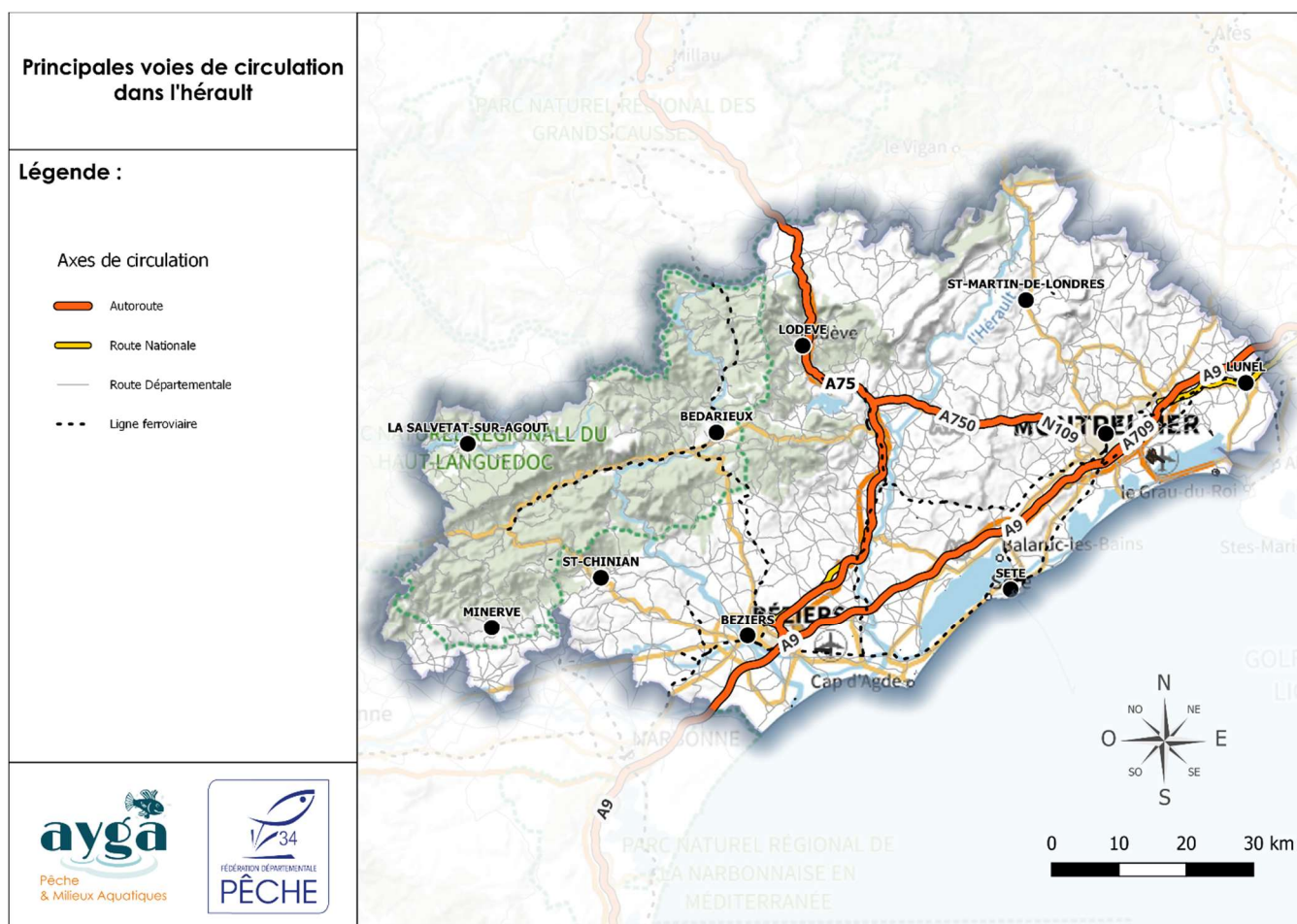


Figure 10 : Les principaux axes de circulation du département de la l'hérault
(Source : AYGA)

1.1.4.5 Les aéroports

L'Aéroport Montpellier Méditerranée est situé au sud-est de Montpellier sur la commune de Mauguio. Il s'agit d'un aéroport international. En ce qui concerne la fréquentation, il est le onzième aéroport de France métropolitaine avec 1 879 963 passagers en 2018.

Il permet donc l'accès facile aux activités économiques, touristiques et industrielles localisées à Montpellier, y compris les vols d'affaire.

L'aéroport Béziers – cap d'Agde est ouvert au trafic national et international commercial, aux avions privés, aux vols aux instruments (IFR) et aux vols à vue (VFR). L'approche est parfois technique en raison du volcan de Portiragnes (Roque-Haute).

En 2023, Ryanair est la seule compagnie qui dessert l'aéroport de Béziers. La compagnie assure 56 vols hebdomadaires sur 10 lignes régulières vers six pays.

La fréquentation de l'aéroport atteint environ 300 000 passagers en 2023. La liaison avec Beauvais est la plus fréquentée des dix trajets réguliers avec 50 000 voyageurs par an.

1.1.5 Les retombées économiques du tourisme

Les données qui suivent proviennent de la synthèse produite par l'Agence de Développement Touristique Hérault Tourisme pour l'année 2022.

Le département de l'Hérault représente le 1^{er} département touristique d'Occitanie.

Le tourisme dans l'Hérault a généré **374 millions d'euros d'investissements touristiques en 2019 et assure 33 700 emplois qui représentent 10% de l'emploi marchand en Hérault.**

46 millions de nuitées touristiques ont été enregistrées en 2021, ce qui correspond à 31% de la fréquentation touristique en Occitanie. 74% de ces nuitées correspondent à une clientèle française, et 26% à une clientèle étrangère qui est majoritairement représentée par les touristes allemands, belges et hollandais.

La capacité d'accueil touristique du département est de 945 000 lits touristiques, dont 222 000 lits dans le secteur marchand et 723 000 lits en résidences secondaires.

Dans le secteur marchand, la fréquentation est majoritairement orientée sur les campings qui accueillent 54% des nuitées touristiques annuelles, ce qui place le département à la première place des destinations « camping » d'Occitanie.

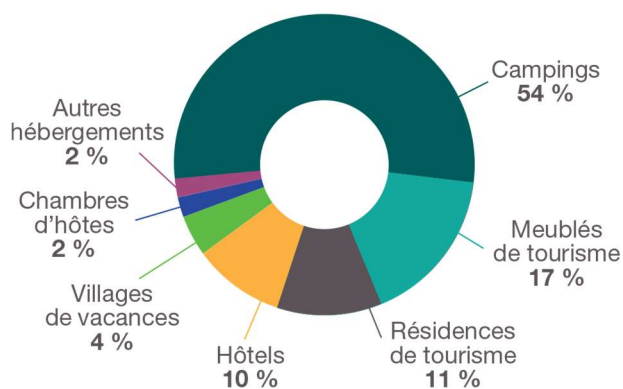


Figure 11 : Répartition des nuitées dans le secteur marchand en 2022
(Source : Hérault Tourisme)

L'offre d'hébergement s'articule comme suit :

- 244 campings,
- 296 hébergements labellisés « gîtes de France »,
- 36 000 hébergements locatifs en plateforme,
- 302 hôtels,
- 185 établissements d'hébergements collectifs.

Le littoral représente le pôle d'attractivité principal du département avec 66% de la fréquentation touristique. Les villes quant à elles regroupent 19% de la fréquentation, et les espaces naturels 15%.

Concernant les activités pratiquées par les touristes, 43% d'entre eux visitent au moins un « Grand site ». A noter que ces grands sites sont tous liés à l'eau.

LOISIRS ET ACTIVITÉS

43 % DES TOURISTES VISITENT
AU MOINS 1 GRAND SITE



34 % Grand Site de France
Gorges de l'Hérault



28 % Grand Site Canal du Midi
Béziers Languedoc Méditerranée



19 % Grand Site Salagou
Cirque de Mourèze



14 % Grand Site de France
Cirque de Navacelles

Figure 12 : Visite des « Grands sites » par les touristes en 2022
(Source : Hérault Tourisme)

Concernant le tourisme pêche, il n'existe pas de données permettant d'estimer les retombées économiques de l'activité.

Cependant, l'activité est référencée sur le site <https://www.herault-tourisme.com>, la recherche par mot-clé donnant 486 résultats. Ces résultats incluent des parcours de pêche, des guides de pêche en mer et en eau douce, mais aussi des sites où la description inclut le mot « pêche ». D'une manière générale, il n'y a pas d'entrée particulière relative au loisir pêche sur le site, ce qui limite la visibilité de l'activité pour les visiteurs.

2 ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES PEUPELEMENTS PISCICOLES

2.1 Rappel et généralités

Afin d'évaluer l'état des milieux aquatiques mais aussi l'état des populations piscicoles, les Fédérations Départementales des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) élaborent un Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

Ce document constitue « la référence sur les poissons et leurs milieux. Il permet de faire un bilan de l'état de chaque rivière. Son rôle est également de proposer des solutions aux problèmes identifiés pour favoriser les peuplements piscicoles » (source : FNPF).

Il s'agit donc d'établir un diagnostic exhaustif à l'échelle de chaque **contexte** qui correspond à l'échelle d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau.

La détermination de la vocation piscicole de chaque contexte est définie. Il s'agit des vocations salmonicoles, intermédiaires et cyprinicoles. Puis, pour chaque contexte et vocation une espèce repère est définie. Cette espèce, par ses exigences biologiques, est censée couvrir les besoins des autres espèces présentes. Les principales espèces repères sont :

- **Contexte salmonicole** : Truite fario,
- **Contexte intermédiaire** : Truite fario et Brochet ou cyprinidés rhéophiles,
- **Contexte cyprinicole** : Brochet.

Le diagnostic est basé sur des inventaires comme les pêches électriques ou l'étude des macro-invertébrés, mais aussi sur des visites des terrain avec par exemple l'analyse des habitats et des frayères ou encore l'étude de la forme du lit des cours d'eau plus communément appelée l'hydromorphologie.

En fonction des résultats obtenus, la qualité globale de chaque contexte est définie par les valeurs suivantes :

- **Contexte conforme** : les populations piscicoles en place sont celles attendues et sont en bonne santé tandis que le milieu est de qualité,
- **Contexte peu perturbé** : le milieu connaît des dégradations mineures et les populations piscicoles en sont peu perturbées,
- **Contexte très perturbé** : le milieu connaît des perturbations majeures et les populations piscicoles sont altérées (problèmes de densités, absences d'espèces repères, présence d'espèces étrangères au contexte, etc.),
- **Contexte dégradé** : le milieu connaît de fortes dégradations et les populations piscicoles sont fortement impactées voire absentes.

L'analyse des données récoltées doit permettre d'établir un Plan de Gestion Piscicole et un plan de restauration du milieu appelé Plan d'Actions Nécessaires.

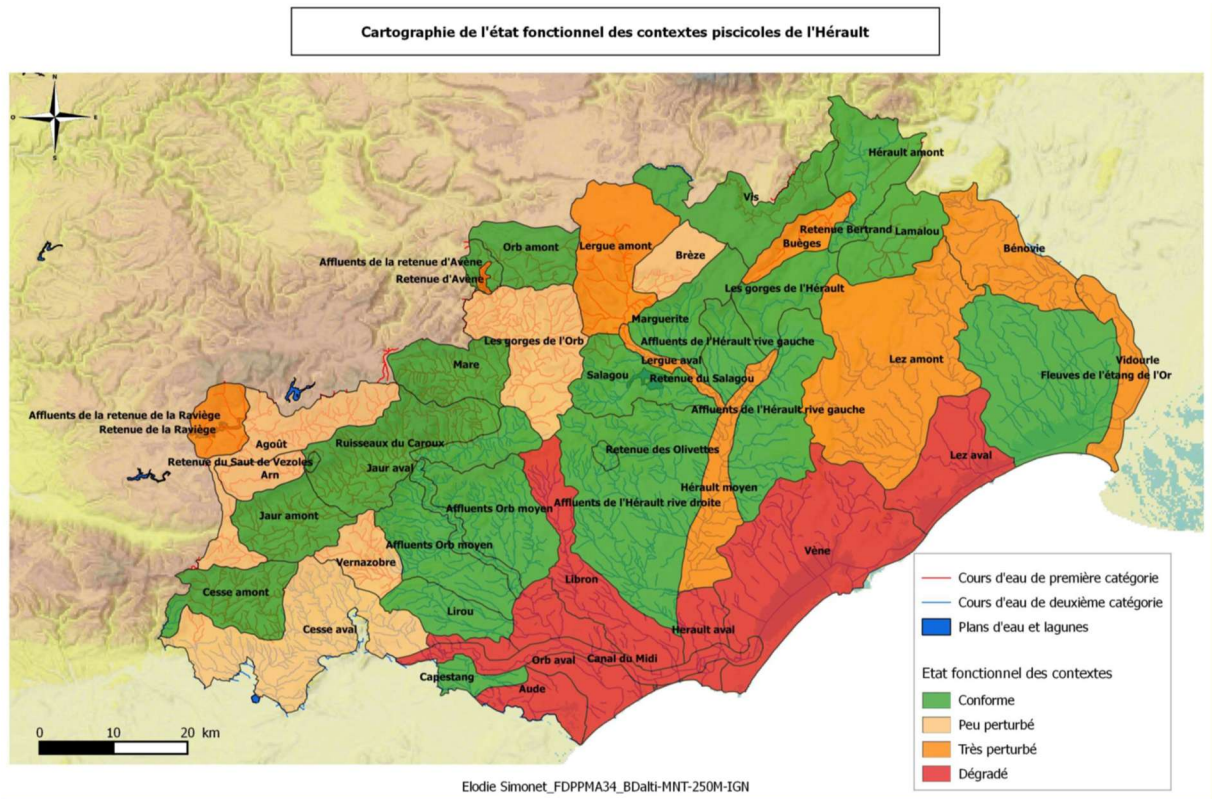
- **Le Plan de Gestion Piscicole** : il définit le type de gestion piscicole associé au contexte.
 - Si ce dernier est jugé conforme ou peu perturbé la gestion patrimoniale est en général privilégiée. Cela signifie que la reproduction naturelle permet le maintien naturel des populations piscicoles.
 - A l'inverse, lorsque le contexte est très perturbé ou dégradé, des actions d'alevinage ou d'empoissonnement peuvent être mises en place pour soutenir les populations naturelles s'il en reste mais aussi et surtout de contenter les pêcheurs. En effet, le soutien d'effectifs n'a pas de sens si les conditions de vie des poissons ne sont pas restaurées.
- **Le Plan d'Actions Nécessaires** : il correspond aux actions de restauration du milieu à mettre en place. Les actions sont diversifiées et peuvent par exemple concerner la suppression de seuils, l'aménagement de passes à poissons, l'apport d'habitats piscicoles, le reméandrement du lit mineur, l'aménagement de clôtures et d'abreuvoirs pour le bétail, la plantation de ripisylve, la lutte contre des espèces invasives, la suppression de rejets polluants, etc.

2.2 L'état des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles par bassin versant

Le PDPG de l'Hérault doit faire l'objet d'une réactualisation dans les années à venir. Cependant, l'état des connaissances actuelles permet d'identifier les différents contextes, leurs niveaux de perturbation et les préconisations de gestion piscicole associées.

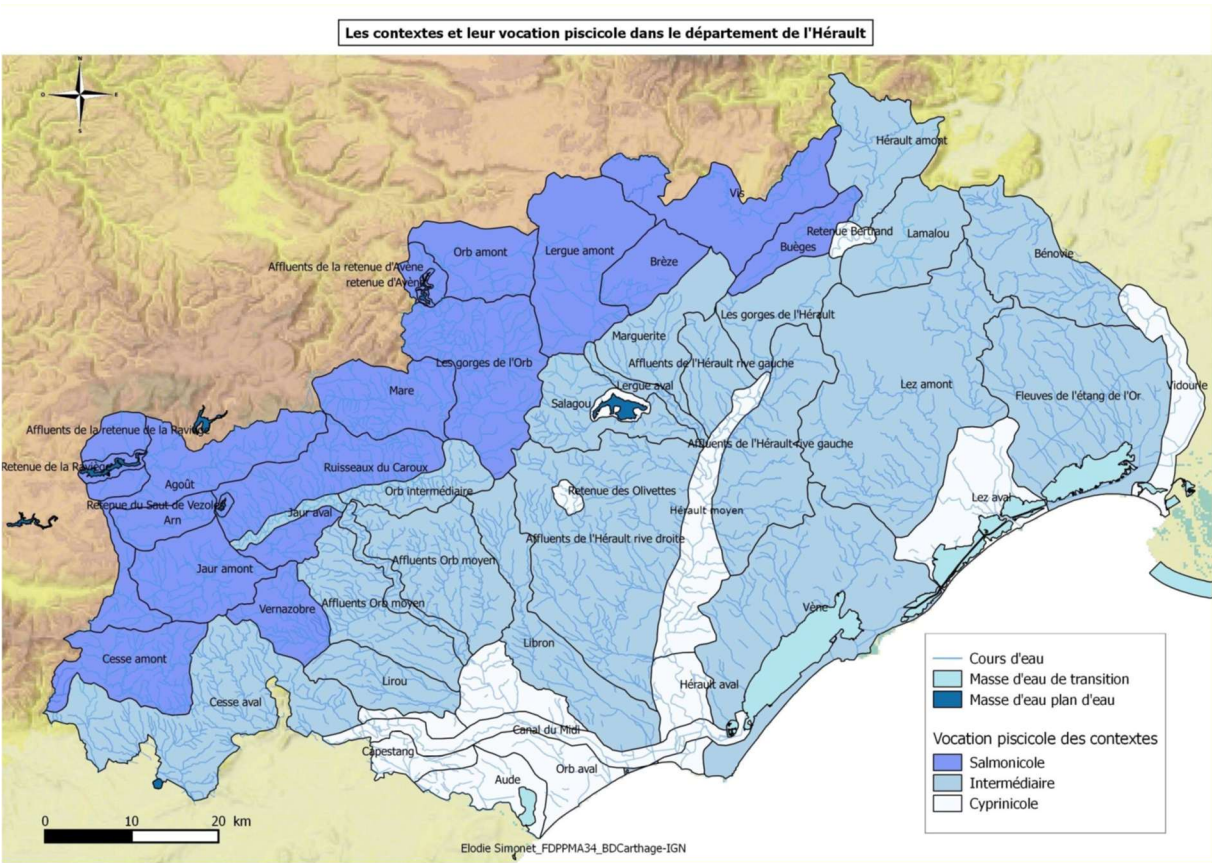
Au total, 48 contextes sont définis dans le département :

- 23 contextes conformes,
- 6 contextes peu perturbés,
- 12 contextes très perturbés,
- 7 contextes dégradés.



2.3 Les peuplements piscicoles existants

2.3.1 Vocations piscicoles des cours d'eau de l'Hérault



- Sur les contextes intermédiaires (19 contextes), les espèces repères sont des groupements d'espèces, qui peuvent être de types cyprinidés rhéophiles/truites ou cyprinidés rhéophiles/brochets. L'ensemble de ces espèces peut cohabiter sur un même contexte. Il s'agit des cours d'eau sur lesquels la thermie est limitante pour le développement des salmonidés mais où le brochet peut être abondant sous réserve que les surfaces de frayères soient suffisantes et fonctionnelles. On observe également une augmentation des densités des cyprinidés rhéophiles comme le Barbeau, la Vandoise, encore le Chevesne. Il s'agit en général des tronçons de cours d'eau situés en aval immédiat des contextes salmonicoles.
- Sur les contextes salmonicoles (18 contextes), l'espèce repère est la Truite fario. Ces cours d'eau correspondent aux têtes de bassins versants et aux petits affluents des cours d'eau principaux.
- Sur les contextes cyprinicoles, l'espèce repère est le Brochet et en son absence ce sont les cyprinidés d'eau calme comme le gardon, la carpe, la tanche ou encore la brème. Il s'agit des cours d'eau importants et lents, comme notamment le fleuve Hérault aval, ou les grandes retenues comme le lac du Salagou.

2.3.2 Modes de gestion piscicole préconisés

Trois modes de gestion peuvent être préconisés :

- **La gestion patrimoniale :** La gestion patrimoniale vise à préserver les populations piscicoles naturelles et les capacités de production du milieu. Le gestionnaire devra donc veiller à ne pas introduire de déséquilibres sur les populations naturelles, tout en mettant en œuvre, lorsque nécessaire, des actions visant à préserver le milieu, et/ou à agir sur les principales causes de perturbations afin de lever les facteurs limitants identifiés. Les opérations de repeuplements seront a priori globalement exclues sur le contexte sauf cas particuliers et notamment celui des plans d'eau. Dans ce cas on parlera à l'échelle du contexte de « Gestion patrimoniale différée ».
- **La gestion raisonnée :** Sur les contextes perturbés à très perturbés, la restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme. Des opérations de réempoissonnements pourront alors être mises en œuvre afin de soutenir les populations piscicoles et surtout en priorité satisfaire la demande halieutique. En parallèle, des actions seront préconisées afin de préserver le milieu et/ou agir sur les principales causes de perturbations afin de lever les facteurs limitants identifiés. Ce type de gestion pourra également être appliqué lorsque les caractéristiques naturelles du milieu sont peu favorables à l'espèce prise par les pêcheurs (exemple de la Truite sur certaines portions de cours d'eau en 2^{nde} catégorie).

- **La gestion d'usage** : Sur les contextes très perturbés et dégradés notamment, lorsqu'il n'est pas envisageable de restaurer les fonctionnalités naturelles du milieu à long terme, une gestion d'usage pourra être proposée. Ce type de gestion vise alors à satisfaire prioritairement la demande des pêcheurs, notamment par la mise en œuvre d'opérations directes sur les peuplements. Des actions sur le milieu pourront être menées en parallèle afin d'améliorer les fonctionnalités naturelles, même si celles-ci ne pourront pas être restaurées dans leur totalité.

Dans l'Hérault, 18 contextes piscicoles sont ciblés pour la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale, dont 6 contextes salmonicoles, 11 contextes intermédiaires 1 contexte cyprinicole.

Il est important, sur ces contextes, de respecter les préconisations du PDPG complet-tenu des enjeux de préservation des populations autochtones en place. Les actions de développement halieutique devront donc être conformes, et ne prévoient normalement aucun empoissonnement sur ces milieux.

Dans les faits, plusieurs contextes font cependant l'objet d'une prescription de « gestion patrimoniale différée », avec notamment la possibilité d'introduire des truitelles de souches méditerranéennes sur certains ruisseaux. Ces actions ont été revues en 2024 avec la réalisation d'alevinage en truitelles de souche atlantique sur ces milieux, ce qui n'est pas conforme aux prescriptions du PDPG initial.

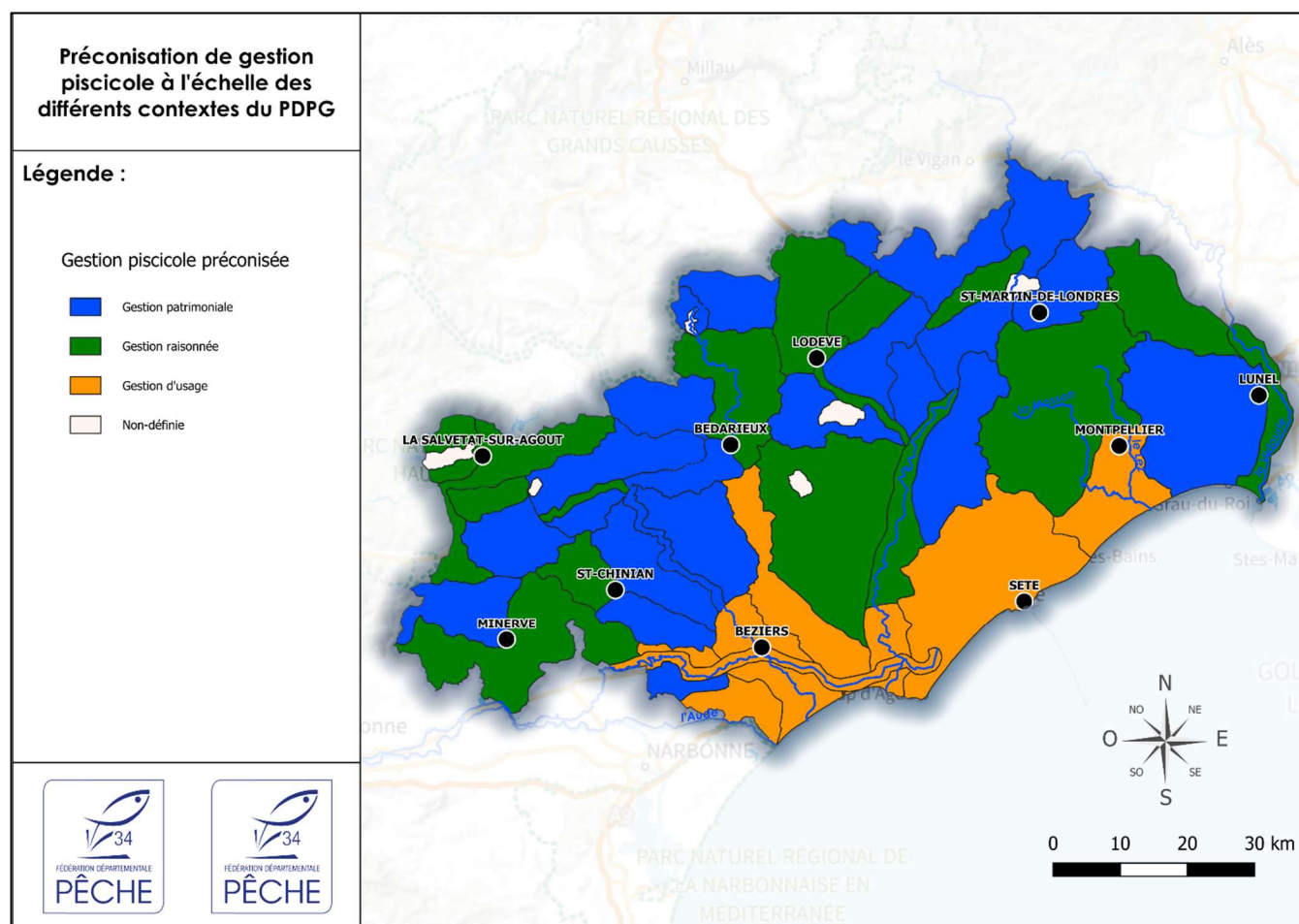
Le PDPG de 2017 dissocie aussi la gestion piscicole de la gestion halieutique, en permettant la réalisation de déversements de truites d'animation (Truites arc-en-ciel portions) sur les contextes patrimoniaux, ce qui va à l'encontre des principes fondamentaux des Plans Départementaux pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles.

Pour 17 contextes, les préconisations de gestion piscicole correspondent à de la gestion raisonnée, qui devra prendre en compte les spécificités de chaque contexte.

Enfin, 7 contextes sont identifiés comme adaptés pour de la gestion d'usage. Il s'agit des contextes dégradés.

A noter que les 6 contextes correspondant à des lacs et des retenues n'ont pas fait l'objet de préconisation de gestion piscicole dans le PDPG.

La carte ci-dessous présente les préconisations de gestions piscicoles établies selon les données actuelles.



La réactualisation du PDPG semble impérative dans les prochaines années. Elle permettra de compléter les données existantes et conduira probablement à des modifications des préconisations de gestion actuelles, compte tenu de l'évolution des milieux et des peuplements piscicoles dans le contexte de changement climatique actuel.

2.4 Le potentiel piscicole

Le potentiel piscicole correspond principalement à la densité en espèces de poissons qui présentent un intérêt pour la pêche à la ligne. En effet, toutes les espèces ne sont pas recherchées avec le même engouement. Certaines sont quasiment oubliées comme le barbeau commun alors qu'il s'agit d'un poisson puissant pouvant atteindre de belles tailles. D'autres ne sont jamais recherchées comme le chabot, les loches, la bouvière, l'épinoche, la grémille, la vandoise, etc. qui sont de petites espèces qui peuvent être des plus difficiles à capturer.

En général, les espèces les plus recherchées sont les carnassiers (brochet, sandre, perche, black-bass, silure), les salmonidés (truite fario, truite arc en ciel, ombre commun), la carpe, la friture (gardon, rotengle, ablette, goujon, vairon, etc.), les poissons migrateurs (alose, anguille) ou encore les écrevisses américaines.

Pour finir, d'autres espèces peuvent être capturées avec plaisir sans pour autant être recherchées spécifiquement comme la tanche, la brème ou le chevesne. On notera cependant que dans certaines régions ces espèces peuvent être activement recherchées par les pêcheurs au coup.

Les espèces piscicoles sont plus ou moins exigeantes quant à la qualité du milieu dans lequel elles évoluent. D'une manière générale, les plus sensibles sont les salmonidés et le brochet qui sont dépendants d'une bonne qualité d'eau et d'un bon état écologique de leur biotope. Il s'agit d'espèces repères exigeantes. Cela signifie que lorsque ces dernières se portent bien, l'ensemble du peuplement piscicole est en bonne santé.

Un bon potentiel piscicole se traduit donc par un milieu adapté aux espèces présentant un intérêt halieutique, une bonne densité de ces poissons mais aussi des conditions d'accès correctes pour les pêcheurs. Dans certains cas une densité moyenne mais avec une taille des captures élevées peut présenter un intérêt certain.

Le potentiel piscicole est également lié à la quantité de pêcheurs que les milieux peuvent accueillir dans le cas où il n'y a pas d'apport de poissons surdensitaires. Autrement dit, les petits milieux même bien peuplés permettent rarement d'accueillir de nombreux pêcheurs. Il en est de même pour les cours d'eau moyens qui abritent une population limitée de salmonidés mais majoritairement composée de gros sujets. Dans ces 2 cas : faible superficie des milieux et/ou population piscicole attractive mais limitée, une forte affluence de pêcheurs peut engendrer une forte baisse de la qualité de pêche.

Au regard des éléments qui précèdent, le potentiel piscicole dans l'Hérault est essentiellement localisé :

- Sur le Fleuve Hérault,
- Sur l'Orb,
- Sur la Vis,
- Sur les grandes retenues : Lac du Salagou, lac de la Ravière, lac d'Avène, lac des Olivettes,
- Sur le Vidourle,
- Sur le canal du Midi,
- Sur les plans d'eau du département gérés par la pêche associative.

Il existe de nombreux autres cours d'eau dans le département qui subissent un déclin croissant de la qualité de leurs peuplements piscicoles ces dernières années, du fait notamment du changement climatique. Il s'agit notamment du Jaur, de la Mare, de l'Agoût, de la Buèges, ou encore de la Lergue. Sur ces cours d'eau encore très réputés auprès des pêcheurs héraultais, force est de constater que le potentiel piscicole est majoritairement entretenu artificiellement par des déversements importants de truites notamment pas les AAPPMA gestionnaires. Sur ces cours d'eau, la gestion piscicole devra être optimisée pour les rendre plus attractifs mais le potentiel reste malgré tout limité par les capacités physiques des milieux.

Le réseau secondaire de petits ruisseaux présente quant à lui un potentiel piscicole très faible du fait notamment des étiages très sévères, voir des assecs qu'ils subissent chaque année en période estivale.

3 ORGANISATION DE LA PECHE

3.1 Généralités

Le réseau de la pêche associative est composé d'associations Loi 1901 à but non lucratif reconnues d'utilité publique dont les statuts sont fixés par la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Ces associations sont agréées au titre de l'article L.142.2 du Code de l'Environnement relatif à la protection de la nature et de l'environnement

3.1.1 La Fédération Nationale de la Pêche en France

La pêche associative est structurée en plusieurs niveaux dont le plus élevé est la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF). Ses missions consistent à :

- Assurer la représentation et la coordination des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique à l'échelon national,
- Promouvoir et développer le loisir pêche,
- Etablir un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations,
- Gérer le fond Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA) et contribuer financièrement à des actions de gestion équilibrée de protection et de surveillance du patrimoine piscicole, de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement (Source : FNPF).

3.1.2 Les Unions de Bassins

Les structures associatives sont représentées en 6 Unions de Bassins. Le département de l'Hérault dépend de l'Union des Bassins Rhône-Méditerranée-Corse qui regroupe 25 départements. L'objectif principal consiste à *assurer la représentation de nos structures et d'asseoir leurs compétences en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques au sein des instances des Agences de l'eau et des Comités de bassin* (Source : FNPF).

Les Unions de Bassin ont également vocation à nouer des coopérations pour acquérir des connaissances sur les milieux aquatiques, pour acquérir des données socio-économiques relatives aux activités piscicoles et halieutiques et à éduquer à l'environnement et au développement durable.

3.1.3 Les Associations Régionales

Les structures associatives de la pêche sont déclinées en 12 associations régionales. Le département de l'Hérault dépend de l'Association Régionale Occitanie (ARPO). Elle a pour mission de *développer l'attractivité pêche au niveau régional, notamment grâce au tourisme pêche*. Elle a également pour vocation de nouer des coopérations avec les régions sur les aspects liés à la biodiversité, à la valorisation de l'activité

pêche au développement des territoires, à la concertation sur les différents schémas relevant de sa compétence et à la coordination des propositions dans le cadre des instances régionales (Source FNPf).

3.1.4 Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA)

Au nombre de 94, ce sont des associations d'intérêt général qui ont pour objectif de développer la pêche amateur à l'échelle des départements au travers les missions suivantes :

- *Mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche.*
- *Protéger les milieux aquatiques.*
- *Mettre en valeur et de surveiller le domaine piscicole départemental.*
- *Collecter la Redevance Milieu Aquatique et la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA).*

Dans le cadre de ces objectifs, elles définissent, coordonnent et contrôlent les actions des associations adhérentes (Source : FNPf).

3.1.5 Les Association Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA)

Les AAPPMA représentent les pêcheurs au niveau local. Elles sont 3700 sur le territoire français dont 27 dans le département de l'Hérault.

Les AAPPMA détiennent et gèrent les droits de pêche sur lesquelles elles assurent la gestion comme l'entretien, l'accessibilité, le panneautage, les empoissonnements, la garderie, etc. Elles participent également à la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole.

Enfin elles contribuent au maintien du lien social et intergénérationnel via des animations territorialisées permettant aux communes de renforcer leur rayonnement départemental et extra départemental (Source FNPf).

3.2 Les conditions d'accès à la pêche (cartes de pêche)

D'après la FNPf, la pêche est l'acte qui vise à s'approprier un poisson sauvage qui n'appartient à personne. Partout où les poissons circulent librement, cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau sauf ceux où le poisson ne peut pas provenir de l'extérieur (eaux closes) sont concernées par cette définition de l'acte de pêche. Elle concerne également les batraciens et les crustacés.

La carte de pêche est obligatoire pour accéder à ces zones de pêche. Elle permet de financer :

- Une Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA) qui est récoltée par la FNPF. Cette dernière la distribue en quasi-totalité aux structures du réseau de la pêche associative pour soutenir leurs actions.
- Des cotisations statutaires qui sont propres à chaque FDPPMA et à chaque AAPPMA. Elles permettent de financer le fonctionnement et les actions de ces dernières.
- La Redevance Milieux Aquatiques (RMA) qui est reversée par grands bassins aux Agences de l'Eau. Cette dernière finance les actions visant à améliorer la qualité des milieux aquatiques, dont celles portées par le réseau de la pêche associative.

En achetant sa carte de pêche, son titulaire adhère à une AAPPMA et il a la possibilité de participer à la vie de cette dernière pour les réunions et animations diverses. Il peut aller plus loin en candidatant à un mandat au sein du Bureau ou du Conseil d'Administration de son AAPPMA ou même de sa FDAAPPMA (Source : FNPF).



Figure 13 : La carte de pêche, indispensable pour pêcher dans les eaux libres

3.3 La Fédération départementale de pêche de l'Hérault

3.3.1 Le Conseil d'Administration

La Fédération départementale de pêche de l'Hérault est sous la Présidence de M. Jean-Jacques Daumas qui dirige un Conseil d'Administration composé de 13 membres conformément aux statuts types des Fédérations de Pêche.

L'actuel Conseil d'Administration est composé de :

- **Président** : M. Jean-Jacques Daumas
- **Vice-Président** : M. Marcel Fil
- **Trésorier** : M. Denis Legret
- **Secrétaire** : M. Jean-Louis Masson
- **Administrateurs** : M. Pierre Marin, M. Francis Cros, Gilles Gualtieri, M. Valentin Bispo, M. Patrice Aubach, M. David Arlès, M. Eric Poujol, M. Olivier Teulade, M. Serge KriKet, M. Guilhem Carrié.

Le Conseil d'Administration se réunit très régulièrement pour discuter, monter et voter les projets et engagements de la Fédération



3.3.2 Les salariés

En 2023, 9 personnes sont salariées de la Fédération départementale de pêche de l'Hérault :

- Maxime Cambefort : Directeur - chargé de mission,
- Jérémie EGEA : Technicien - Responsable du service technique
- Gaëlle Colin : Accueil – Secrétariat
- François Nicol : Agent de développement
- Bastien Paraire : Agent de développement – chargé de communication
- Gilles Martin : Pisciculteur
- Marina Albanese : Pisciculteur
- Laurent Marquez : Pisciculteur
- Dominique Pajot : Pisciculteur

3.3.3 Les missions

Les fonctions de la Fédération de pêche de l'Hérault s'articulent autour du développement du loisir pêche et de la protection des milieux aquatiques avec les missions suivantes :

- La valorisation du patrimoine piscicole et halieutique du département,
- Le soutien technique et financier des 27 AAPPMA de l'Hérault,
- La protection et la gestion de la ressource halieutique,
- L'initiation et la formation à l'intérêt des milieux aquatiques et de la pêche,
- La réalisation d'études et de travaux d'aménagement à vocation piscicole.

3.3.3.1 Le développement du loisir pêche

- **Le schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche** : La Fédération de pêche de l'Hérault a souhaité organiser ses actions en matière de développement halieutique en réalisant le présent SDDL. Il permettra d'avoir une vision cohérente et complète du développement de la pêche dans le département pour les cinq prochaines années.
- **Le réseau de parcours de pêche** : la mise à disposition pour les pêcheurs de parcours de pêche est essentielle. Il est donc nécessaire d'acquérir au préalable les droits de pêche, idéalement avec des baux signés, mais aussi d'améliorer l'accessibilité tout en proposant des aménagements tels que les aires de stationnement, les aires de piques niques, les pontons handipêche, les rampes de mises à l'eau, etc. La Fédération de pêche de l'Hérault a déjà

travaillé sur cette thématique sur plusieurs sites et souhaite accentuer ses efforts avec la mise en œuvre de son SDDL.

- **Le réseau d'animation** : la Fédération de pêche de l'Hérault emploie 2 salariés dont le travail est dédié aux animations et à la communication. Ces derniers réalisent en effet des missions à destination des futurs pêcheurs avec des outils tels que les Ateliers Pêche Nature et les Ecoles de pêche. Ils ont également la charge de la promotion de la pêche dans le département.

Enfin les salariés peuvent être amenés à participer à diverses manifestations en lien avec la pratique de la pêche et/ou la sensibilisation à l'environnement.

3.3.3.2 La protection des milieux aquatiques

En tant qu'association agréée pour la protection des milieux aquatiques et reconnue d'utilité publique au titre de la protection des milieux aquatiques la Fédération Départementale de Pêche de l'Hérault mène des missions de protection et de restauration des milieux aquatiques.

Parmi ces missions, on retiendra le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) qui va prochainement être réactualisé.

Il s'agit d'un outil qui permet de dresser un diagnostic précis de l'état des milieux aquatiques à l'échelle du département. Puis, des actions à mettre en œuvre sont planifiées et proposées aux AAPPMA dans l'objectif de protéger, gérer et restaurer les ressources piscicoles et les milieux aquatiques.

La Fédération de pêche de l'Hérault réalise également des pêches électriques d'inventaire, des suivis de poissons migrateurs, et apporte conseil et expertise auprès des partenaires techniques et administratifs.

3.4 Les AAPPMA

3.4.1 Les missions

En prenant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère automatiquement à une AAPPMA et acquitte en même temps la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA).

Les AAPPMA assurent la gestion de leur territoire de pêche à l'échelle locale. Elles reposent sur un réseau de bénévoles et plus rarement de salariés. Les AAPPMA peuvent assurer les missions suivantes :

- Acquisition, possession et gestion des droits de pêche,
- Protection du milieu aquatique,
- Lutte contre la pollution,
- Lutte contre le braconnage,

- Mise en valeur du domaine piscicole,
- Information et éducation du public aux milieux aquatiques en lien avec les Fédérations de Pêche,
- Participation à la vie des communes.

3.4.2 Le maillage sur le territoire (nombre, localisation, etc.)

27 AAPPMA sont réparties sur le département de l'Hérault qui est ainsi entièrement couvert.

Les 4 plus grosses AAPPMA du département ont vendu entre 1077 et 2706 cartes de pêche en 2023. Il s'agit des AAPPMA de la Gaule Clermontaise, des Pêcheurs Vallée d'Orb, des Chevaliers de la gaule et de l'hameçon indépendant. Les autres AAPPMA comptent entre 111 et 781 adhérents.

En 2023, 15 453 cartes de pêche ont été vendues dans le département de l'Hérault, tous types de cartes de pêche confondus.

3.4.3 La vente des cartes de pêche (dépositaires)

La vente des cartes de pêche se réalise de manière dématérialisée par le site <https://www.cartedepeche.fr> soit :

- Directement depuis le domicile de l'acheteur,
- En se rendant chez les dépositaires, des commerçants locaux situés sur le territoire de l'AAPPMA concernée,
- Dans certains cas chez le Président de l'AAPPMA.

A l'heure actuelle 45 dépositaires qui vendent les cartes de pêche dans le Département de l'Hérault sont répertoriés sur le site internet de la Fédération. Ces derniers sont des détaillants d'articles de pêche ou des commerces de proximité dans la grande majorité des cas.

3.5 La réciprocité

3.5.1 La réciprocité en France

De nombreuses AAPPMA se sont associées afin de mettre en commun leurs territoires pour offrir un espace plus vaste au pêcheur. Ce système se nomme la réciprocité.

Les Fédérations de pêche se sont alors unies au sein de clubs réciprocaires.

Il existe ainsi 4 groupements réciprocaires :

- **Le Club Halieutique Interdépartemental (CHI)** qui regroupe 36 FDAAPPMA situées au centre sud, centre ouest et au centre est de notre pays. Le département de l'Hérault fait partie du CHI.

- **L'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)** qui regroupe 34 FDAAPPMA situées au centre, au centre ouest et au centre est de notre pays,
- **L'Union Réciproitaire du Nord Est (URNE)** qui regroupe 17 départements du nord et du nord-est du pays.
- **La réciprocité Savoie** qui regroupe 2 départements : la Savoie (73) et la Haute-Savoie (74).

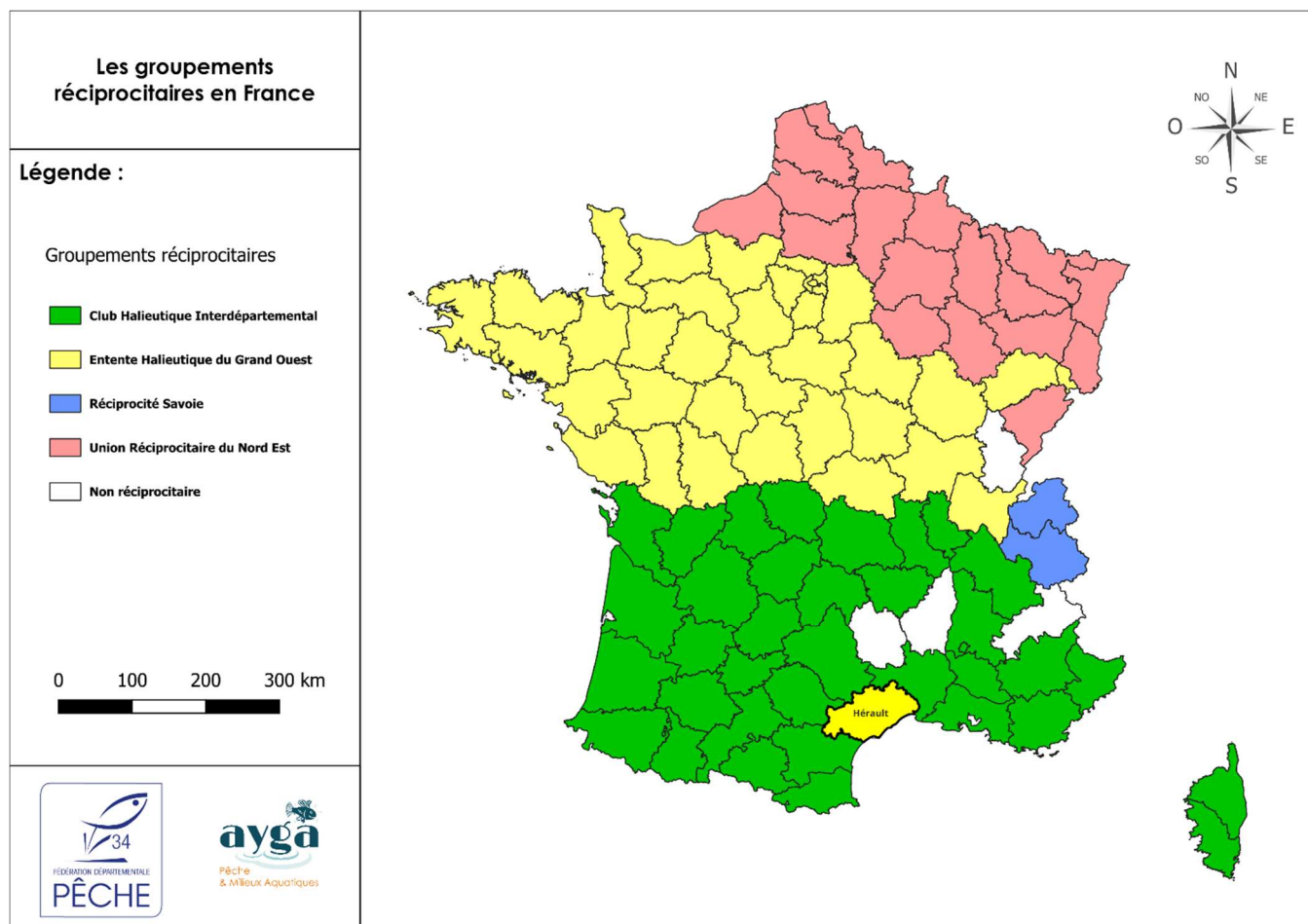


Figure 14 : Les groupements réciproitaires en France

Un pêcheur qui a acheté sa carte de pêche n'importe où en France peut pêcher dans la totalité des 91 départements réciprocitaires à condition de s'acquitter d'une vignette « réciprocité ».

Quatre départements n'adhèrent pas à ce système réciprocitaires et restent donc indépendants. Il s'agit des FDAAPPMA de la Lozère (48), de l'Ardèche (07), des Hautes Alpes (05) et du Jura (39).

Pour pêcher dans un de ces 4 départements, en dehors des baux de pêche propriété de l'Etat : les Domaines Publics Fluviaux ou non et leurs annexes, un pêcheur peut exercer son activité uniquement s'il achète sa carte de pêche dans le département non réciprocitaires qui a été choisi.

Cependant, dans certains départements réciprocitaires, des AAPPMA peuvent ne pas adhérer au système réciprocitaires.

Ce n'est pas le cas dans l'Hérault où l'ensemble des AAPPMA est réciprocitaires.

3.5.2 Le Club Halieutique Interdépartemental (CHI)

Le Club Halieutique Interdépartemental (CHI) a pour objectifs :

- La promotion et le développement de la réciprocité entre les FDAAPPMA dans le but de faciliter le tourisme pêche.
- L'aide financière aux FDAAPPMA afin « de leur permettre d'améliorer la mise en valeur de leur domaine piscicole ».

Les ressources financières du CHI sont assurées par la cotisation de chaque Fédération membre et par la vignette dédiée sur l'achat de chaque carte de pêche.

Le CHI reverse ensuite ces produits sous forme de dotations aux FDAAPPMA adhérentes afin de financer des baux de pêche, des participations à des événements de type salons, des empoissonnements, le fonctionnement des piscicultures fédérales, les postes d'agents de développement, etc.

D'une manière générale, les FDAAPPMA qui accueillent des pêcheurs extérieurs perçoivent des dotations plus importantes que les FDAAPPMA qui « exportent » des pêcheurs.

Enfin, l'adhésion des FDAAPPMA au CHI était conditionnée par une réciprocité départementale totale ou quasi-totale ce qui a permis d'élargir le territoire accessible aux pêcheurs sans suppléments, le tout dans un contexte réglementaire simplifié. **Ainsi seulement une seule carte de pêche avec la vignette réciprocité permet d'accéder librement à la totalité ou à la quasi-totalité du domaine piscicole au sein du CHI.**

Il faut cependant noter que dans le sud de la France (le territoire couvert par les FDAAPPMA du CHI) la réciprocité totale ou quasi-totale est une réalité tandis que dans le nord-ouest ou dans le nord-est, la réciprocité est rarement totale au sein d'un même département et en particulier sur les rivières salmonicoles et les plans d'eau.

3.6 La pêche côtière et en mer

Avec 90 km de littoral bordé par la mer Méditerranée, le département de l'Hérault est attractif pour les pêcheurs en mer.

La pêche en mer se pose en produit concurrentiel de la pêche en eau douce dans le sens où elle ne nécessite pas l'acquisition d'une carte de pêche dans un contexte de réglementation simplifiée. De plus la ressource piscicole est importante ce qui rend ce loisir accessible à tout un chacun, quel que soit le niveau technique et les attentes des pratiquants.

Enfin, il faut mentionner que la pêche en mer a une vocation alimentaire pour une majorité des pêcheurs ce qui n'est pas forcément le cas en eau douce.

Les pêcheurs en mer peuvent pratiquer :

- Du bord depuis le littoral, à la recherche du loup (bar), de la daurade, du Sar, du mulot, de l'anguille, du congre,
- Embarqué en mer à la recherche du loup (bar), de la daurade, du maquereau, des bonites, des sars, des calamars, des poulpes, des poissons de roche, du congre mais aussi des grands poissons pélagiques (Thon rouge),
- Dans les étangs salins, principalement à la recherche du loup et de la daurade.

Du bord les pêches les plus pratiquées sont le surfcasting, les pêches au posé et les pêches au lancer au leurre. En mer (pêche côtière embarquée), les pêches au lancer et à soutenir à poste fixe ou en dérive sont les plus courantes tandis qu'au large, la pêche des grands poissons pélagiques se pratique essentiellement à la traîne, au broumé, au jig et au lancer sur chasses.

D'une manière générale la pêche au large des poissons pélagiques n'est pas accessible à tout le monde en raison de l'investissement financier à mettre en œuvre, ne serait-ce que pour acquérir une embarcation adaptée. Les pêches côtières en bateau nécessitent également une embarcation mais moins « performante » tandis que les pêches du bord sont accessibles à tous, y compris de manière occasionnelle.

4 EFFECTIFS, TYPOLOGIE DES MODES DE PECHE ET DES DIFFERENTES CATEGORIES DE PECHEURS

4.1 Evolution des effectifs dans l'Hérault

4.1.1 Les effectifs de pêcheurs dans l'Hérault

Les effectifs de pêcheurs adhérents à la Fédération de pêche de l'Hérault dépendent du nombre de cartes de pêche vendues dans ce département quel que soit le type de carte de pêche. Les pêcheurs héraultais ne sont donc pas forcément domiciliés dans le département, mais ils adhèrent à une AAPPMA héraultaise ce qui est facilité par la réciprocité totale du département et par son appartenance au Club Halieutique Interdépartemental (CHI).

Les graphiques ci-dessous présentent les effectifs de pêcheurs entre 2019 et 2023 dans le département de l'Hérault. On notera que les années 2021 et surtout 2020 sont atypiques du fait de l'épidémie de Covid et des restrictions pour la pratique des loisirs qui ont été imposées.

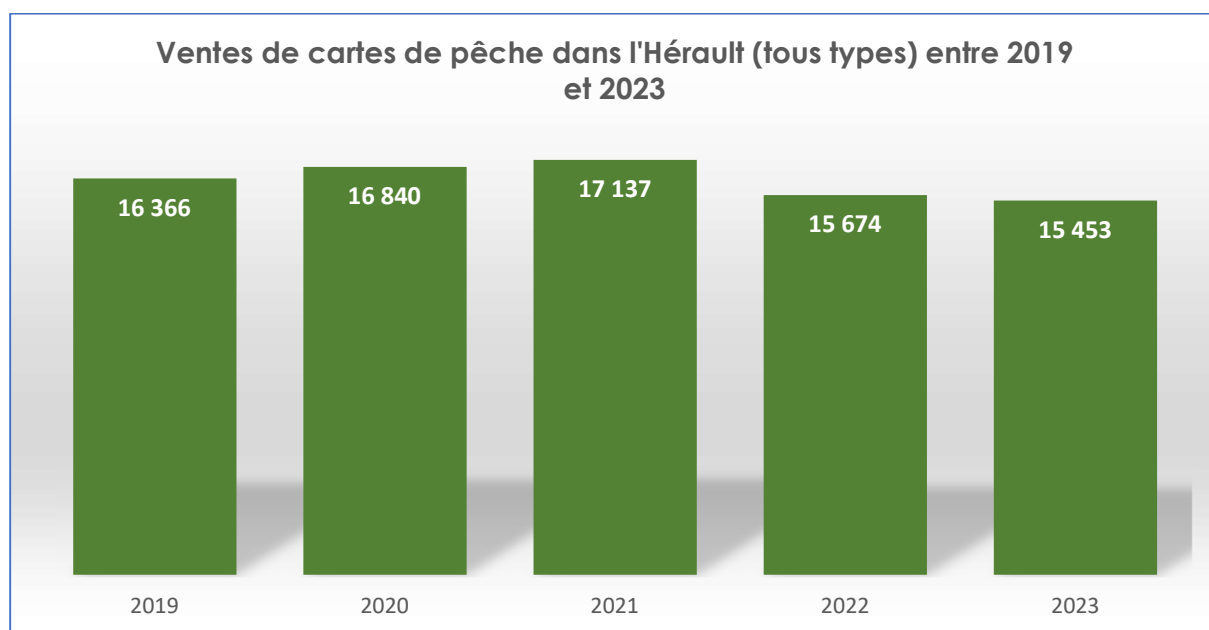


Figure 15 : Les ventes de cartes de pêche dans l'Hérault de 2019 à 2023

Le nombre de pêcheurs héraultais varie de 16 366 en 2017 à 15 453 en 2021. Les années 2018 et 2019 amorcent une lente et régulière diminution des effectifs avant de rebondir en 2020 qui constitue la meilleure année sur la période considérée.

Les effectifs sont donc en baisse régulière pendant la période considérée.

On remarquera que les deux meilleures années sont 2020 et 2021, correspondant à la période de la crise sanitaire du COVID. Ceci peut paraître contradictoire avec les interdictions de pratiquer les loisirs, dont la pêche, une bonne partie de l'année 2020. Cependant, le besoin de renouer avec la nature sur cette période explique le regain d'intérêt pour la pêche. En 2021 la pêche était une des seules activités de loisir autorisée par le gouvernement français ce qui a pu inciter des non-pêcheurs ou des pêcheurs occasionnels à se tourner vers cette activité mais cela ne se ressent pas dans l'Hérault. En effet, en 2021 l'effectif de pêcheurs héraultais atteignent 17 137 cartes, soit la meilleure année sur la période considérée.

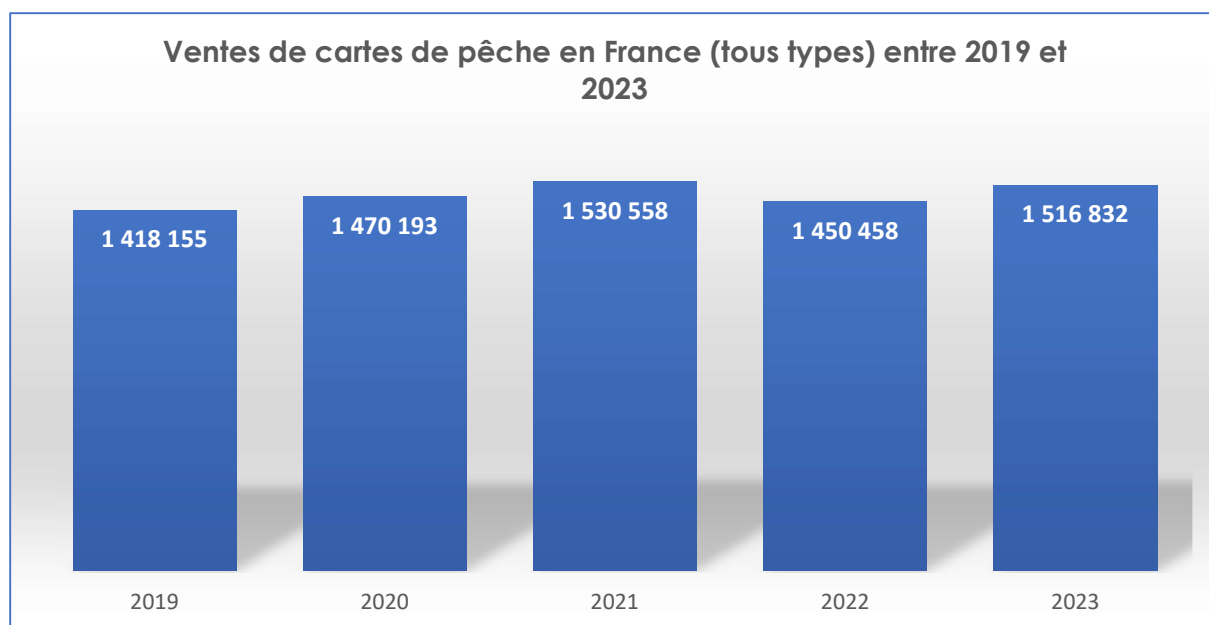


Figure 16 : Les ventes de cartes de pêche en France de 2019 à 2023

Les ventes de cartes de pêche au niveau national, représentant 1 418 155 cartes vendues en 2019, progressent respectivement de 4 % en 2020 et à nouveau 4 % en 2021 en situation post-Covid donc. Cette hausse est souvent attribuée au regain d'intérêt pour les activités nature à la suite des épisodes de confinements et de restrictions liberticides qui se sont succédés.

L'année 2022 ne confirme hélas pas cet engouement pour la pêche étant donné que les ventes nationales chutent de 5 %. La sécheresse extrême et inédite en 2022 ainsi que l'engouement post-Covid en berne ne sont probablement pas étrangers à cette situation qui constitue en quelque sorte un retour « à la normale ».

En 2023, les ventes de cartes de pêche connaissent à nouveau un rebond, pour atteindre 1 516 832 cartes vendues.

Il est ensuite utile de s'intéresser aux ventes de cartes majeurs. En effet, ce produit est le plus rémunérateur pour les AAPPMA et la Fédération puisqu'il représente la majorité du budget lié aux ventes de cartes de pêche. L'évolution des ventes de cartes majeurs impacte donc forcément les budgets des AAPPMA et des Fédérations.

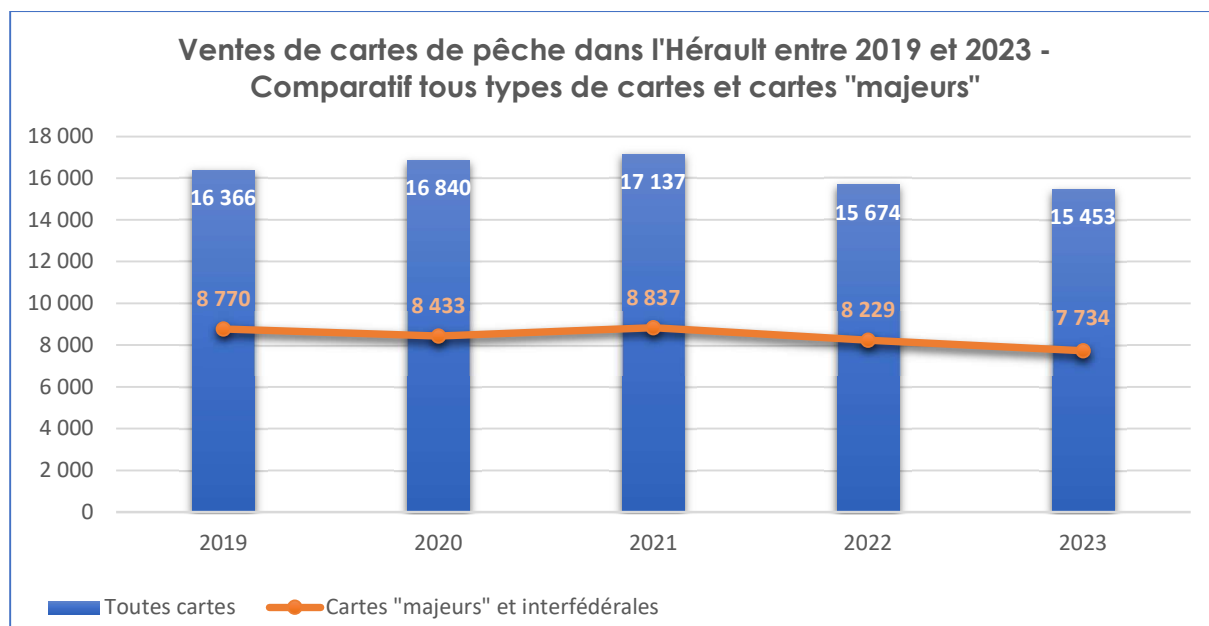


Figure 17 : Ventes de cartes de pêche dans l'Hérault de 2019 à 2023 et comparaison avec les ventes de cartes majeurs

Les ventes de cartes majeurs suivent la tendance départementale même si la hausse de 2020 tous types de cartes confondus ne se ressent pas pour les cartes majeurs qui connaissent une légère baisse (- 2 %). Cela signifie que l'augmentation des ventes en 2020 n'est pas imputable aux cartes annuelles, ce qui est compréhensible dans le contexte du COVID qui a réduit fortement les possibilités de pêche sur plusieurs périodes de l'année (confinements).

Concernant les cartes majeurs, le graphique regroupe dans une même catégorie les cartes majeurs CHI et des cartes majeurs sans le timbre CHI. Sur les années 2022 et 2023, ces deux types de cartes marquent une chute importante.

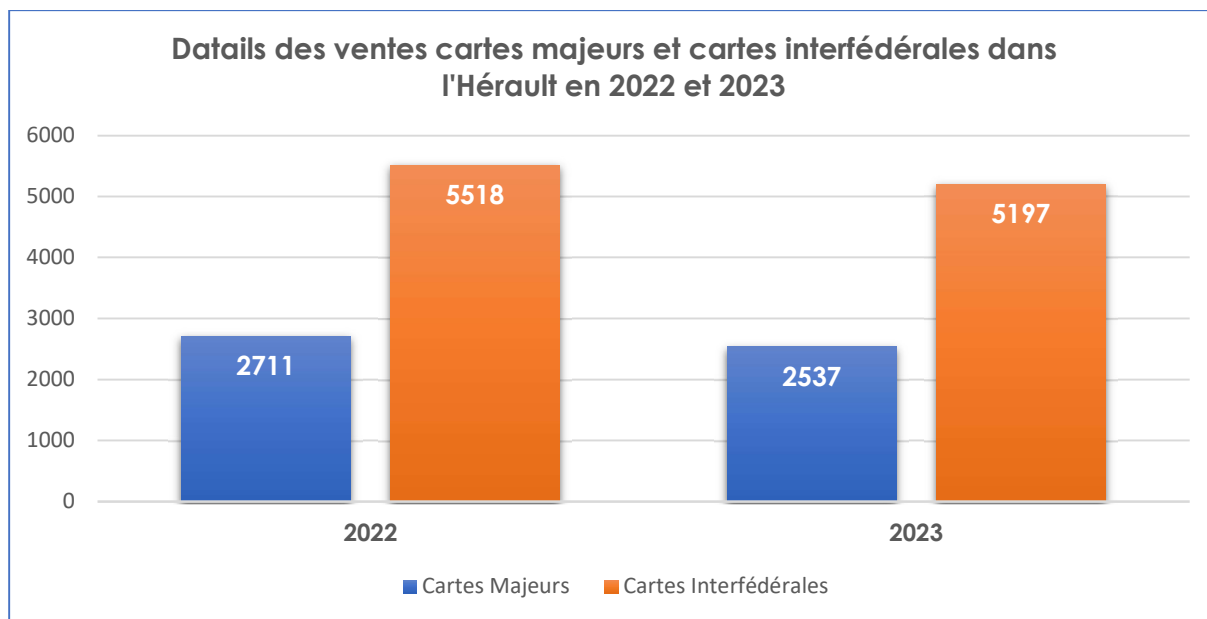


Figure 18 : Ventes de cartes majeurs et interfédérales dans l'Hérault en 2022 et 2023

D'une manière générale, les ventes de cartes de pêche sont directement conditionnées chaque année par la météo, notamment au moment de l'ouverture de la truite. En effet, lorsque les conditions climatiques sont défavorables en mars, les ventes de cartes chutent, et en particulier les cartes majeurs. En 2022 et 2023, les conditions météorologiques en mars étaient assez pénalisantes pour l'ouverture de la pêche, ce qui s'est directement traduit par une baisse des ventes de cartes qui n'a pas pu être rattrapée plus tard dans la saison, d'autant plus que ces années ont aussi été marquées par des sécheresses très sévères en été, qui ont elles aussi rendu la pêche moins attractive sur ces périodes.

4.1.2 Les ventes de cartes de pêche dans l'Hérault par type de carte

Plusieurs types de cartes de pêche sont disponibles à la vente. Elles permettent de couvrir les besoins des différents types de pêcheurs notamment en fonction de l'âge et de l'effort de pêche.

A ce jour il existe 8 types de cartes de pêche dans l'Hérault :

➤ **Les cartes annuelles :**

- La carte personne majeure avec l'option réciprocité sur le territoire du CHI (interfédérale) : 110 €*,
- La carte personne majeure sans l'option réciprocité CHI : 85 €*,
- La carte personne mineure pour les moins de 18 ans : 25 €*,

➤ **Les cartes annuelles promotionnelles :**

- La carte découverte femme qui est une offre spécifique pour encourager les femmes à pratiquer la pêche : 40 €*,
- La carte découverte - 12 ans pour les enfants : 7 €*,
- La carte majeur « Offre d'automne (15/09 au 15/12) : 39 €*

➤ **Les cartes temporaires :**

- La carte hebdomadaire qui est valable pour une semaine, pour les vacanciers par exemple : 35 €*,
- La carte journalière pour les pratiquants occasionnels : 16.50 €* du 1/01 au 31/05 puis 11.50 €* du 1/06 au 31/12.

(*) : les tarifs indiqués sont ceux de 2024 sauf pour la carte majeur offre d'automne (tarif 2023).

Les cartes de pêche sont disponibles à la vente en se connectant sur le site internet sécurisé www.cartedepeche.fr que ce soit depuis le domicile du pêcheur ou chez un dépositaire équipé d'un ordinateur ou d'une tablette.

Le graphique ci-dessous, illustre les ventes de cartes dans l'Hérault de 2019 à 2023 en fonction du type de carte.

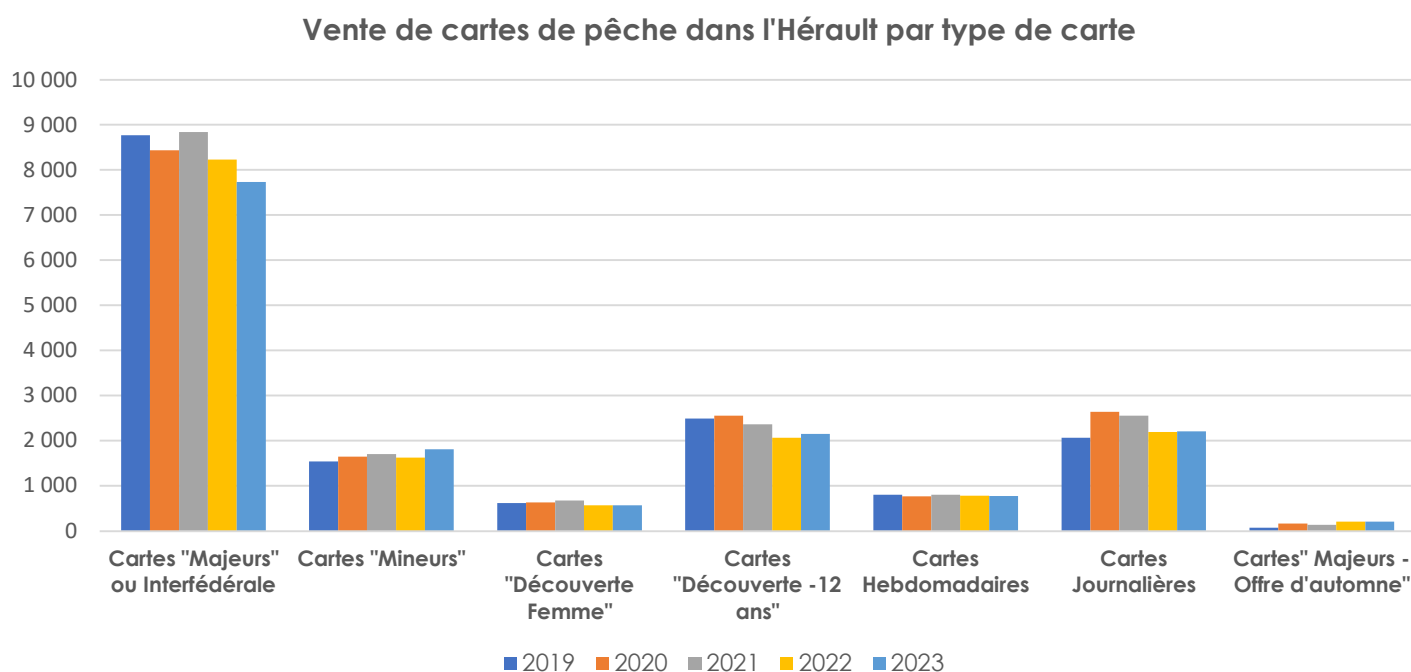


Figure 19 : Les ventes de cartes de pêche dans l'Hérault par catégorie de 2019 à 2023

Les ventes de cartes de pêche dans l'Hérault connaissent des évolutions contrastées.

- **Pour les cartes annuelles**, les ventes de cartes majeurs diminuent régulièrement sur la période considérée (-12 %) si l'on fait exception de 2021, avec une accélération nette de la chute en 2022 et 2023. Il est en effet observé 15 % de diminution entre 2019 et 2023.

Les cartes mineures sont en augmentation régulière de 2019 à 2023, avec une augmentation de 17 % sur la période considérée. Les activités du pôle animation de la Fédération explique certainement en partie cette augmentation.

- **Pour les cartes promotionnelles** les ventes de cartes - 12 ans sont en baisse régulière sur la période concernée (-8,5 %).

Pour les cartes femmes, les ventes sont stables sur la période.

Enfin, les cartes majeurs offre d'automne sont en progression sur la période, mais ne représentent qu'un très faible effectif (206 cartes en 2023).

- **Pour les cartes temporaires**, les ventes de cartes hebdomadaires sont stables entre 2019 et 2023.

Pour finir, les ventes de cartes journalières sont en augmentation sur la période considérée (+7 %) avec des augmentations plus nettes en 2020 et 2021 du fait de la crise COVID.

Si l'on compare le résultat des ventes de 2019 et celui de 2023, seules les mineurs, les cartes journalières et les cartes majeurs offre d'automne connaissent une légère augmentation. Toutes les autres catégories de cartes diminuent, et en particulier les cartes majeurs et interfédérales, ou restent stables.

4.1.3 La domiciliation des pêcheurs ayant pris leur carte dans l'Hérault

Les pêcheurs ont la possibilité d'acheter leur(s) carte(s) de pêche dans n'importe quelle AAPPMA française, ce qui est grandement facilité par la vente en ligne et les systèmes réciprocity. Cela signifie donc que les pêcheurs héraultais ne sont pas forcément domiciliés dans ce département. Ce chapitre va donc détailler la répartition des pêcheurs héraultais en fonction de leur domiciliation.

A l'instar d'autres départements français, celui de l'Hérault dispose d'un socle de pêcheurs domiciliés dans le département. Ils sont ainsi plus de 80 % chaque année, soit 12 704 pêcheurs en 2023.

Les pêcheurs des 4 départements limitrophes (Aude, Aveyron, Gard, Tarn) représentent en moyenne 4,4 % des pêcheurs héraultais soit 643 pêcheurs en 2023.

Les pêcheurs des autres départements français représentent 10 % de l'effectif, ce qui s'explique notamment par la forte attractivité touristique du département, notamment en période estivale.

Enfin, les pêcheurs étrangers représentent quant à eux environ 4 % des effectifs, ce qui peut s'expliquer là-encore par la forte attractivité touristique du département, mais aussi par l'accueil de pêcheurs étrangers sur le lac du Salagou notamment (carpistes).

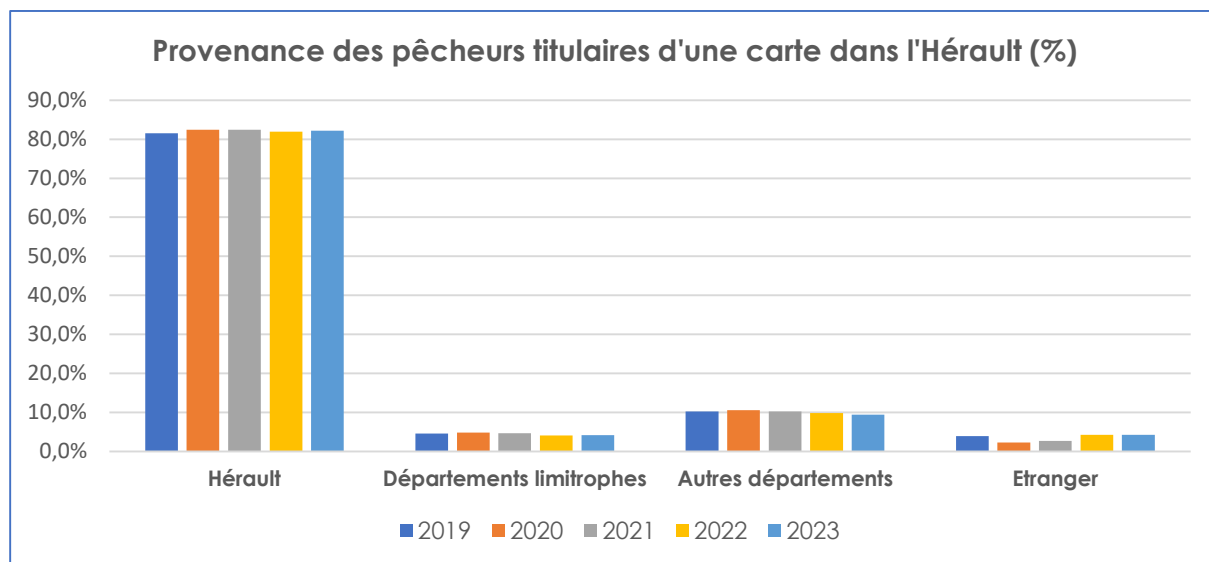


Figure 20 : Ventes de cartes en % en fonction de la localisation des pêcheurs

Le graphique ci-dessus montre que les effectifs de pêcheurs domiciliés dans l'Hérault sont relativement stables.

La tendance est similaire pour les pêcheurs des départements limitrophes mais aussi pour ceux des autres départements français qui connaissent tous deux une légère baisse ces dernières années.

En revanche, les ventes de cartes pour les pêcheurs étrangers diminuent assez fortement en 2020 et 2021 pour retrouver un niveau légèrement supérieur à celui de l'année 2019 en 2022 et 2023. Ce sont donc clairement les pêcheurs étrangers qui ont été freiné par les 2 années de crise Covid à l'inverse des pêcheurs français dans le contexte héraultais.

La carte suivante présente la domiciliation des pêcheurs qui ont pris leur carte de pêche dans l'Hérault en 2023. Cela ne signifie pas que ces pêcheurs pratiquent forcément dans le département de l'Hérault étant donné que certains prennent leur carte dans un département par conviction pour soutenir des actions par exemple.

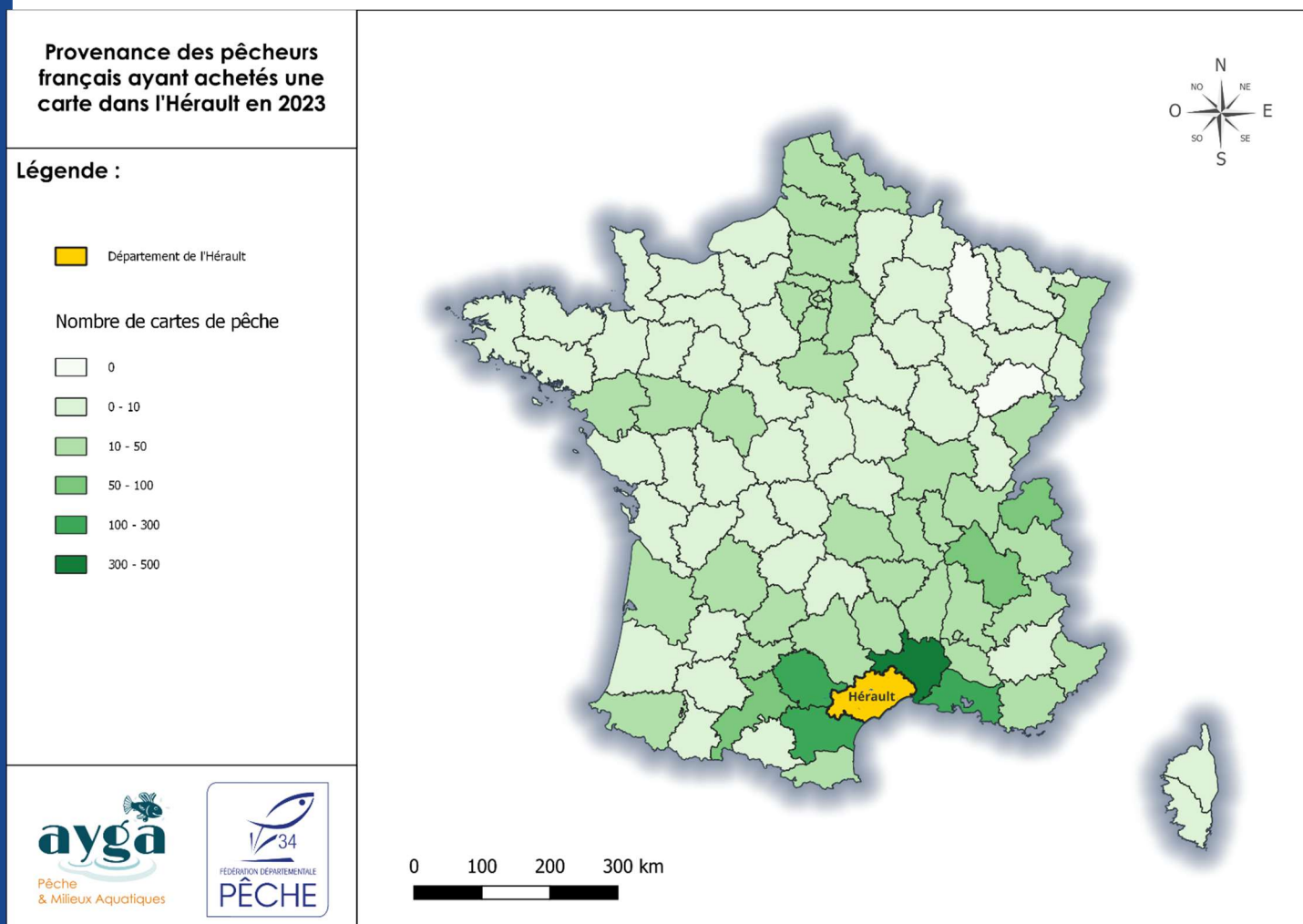


Figure 21 : Provenances des pêcheurs ayant acheté une carte de pêche dans l'Hérault en 2023

Cela dit, les pêcheurs héraultais domiciliés en dehors du département sont principalement localisés dans 3 des 4 départements limitrophes (Gard (30) : 343 cartes, Aude (11) : 159 cartes et Tarn (81) : 101 cartes). A contrario, seulement 40 cartes ont été vendues à des aveyronnais en 2023, alors que 739 cartes ont été vendus à des pêcheurs héraultais dans des AAPPMA aveyronnaises en 2023.

On retrouve aussi d'autres départements bien représentés en 2023 : Bouches du Rhône (13), Haute Garonne (31), Isère (38), Haute Savoie (74) ou encore le Nord (59).

Le rayon d'attractivité de la pêche héraultaise est donc étendu sur le territoire français et tous les départements, à l'exception de la Haute-Saône et la Meuse, sont représentés en 2023. Cependant, le nombre des cartes vendues à des pêcheurs non-résidents reste faible en termes d'effectifs (2749 cartes au total, soit 12% des ventes).

Les pêcheurs étrangers qui fréquentent l'Hérault proviennent majoritairement d'Allemagne, des Pays-Bas et de Belgique et dans une moindre mesure du Royaume-Uni et d'Espagne.

Si l'on s'intéresse aux types de cartes qui sont le plus vendus pour les pêcheurs domiciliés à l'étranger en 2023 il s'avère que :

- Les cartes hebdomadaires sont de loin les produits les plus vendus auprès des étrangers avec 271 cartes vendues.
- Les cartes majeurs avec l'option CHI (interfédérales) arrivent en 2^{ème} position avec 163 cartes vendues en 2023.

4.1.4 L'âge des pêcheurs dans l'Hérault

Ce chapitre a pour but d'étudier l'évolution des ventes de cartes de pêche en fonction de l'âge des pêcheurs sur la période allant de 2019 à 2023.

Répartition des ventes de cartes dans l'Hérault par classes d'âge - Tous types de cartes

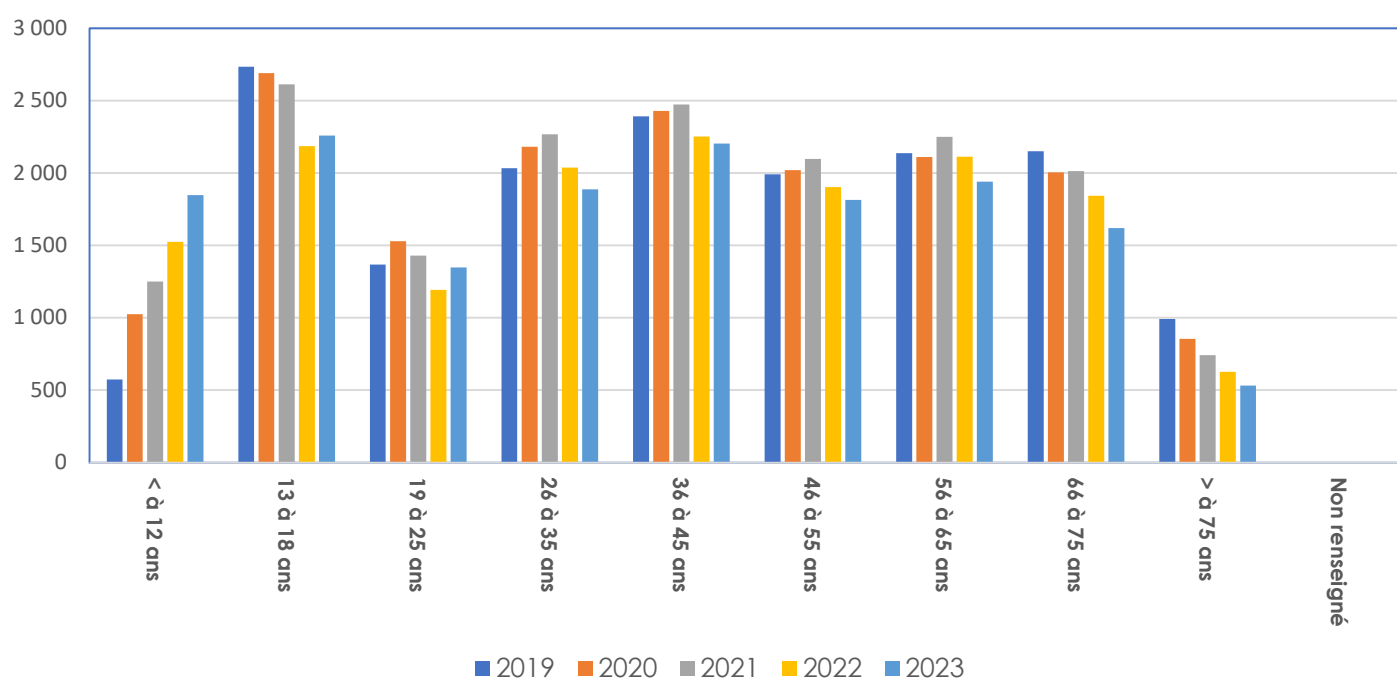


Figure 22 : Evolution de l'âge des pêcheurs héraultais de 2019 à 2023

Les catégories d'âges les plus représentées dans l'Hérault sont les 12-18 ans et les 36 à 75 ans. A l'inverse, les 19-25 ans et les plus de 75 ans sont sous-représentés puisqu'ils représentent respectivement 8,7 et 3,4 % des pêcheurs héraultais en 2023.

- Concernant **les moins de 12 ans**, les effectifs augmentent fortement et régulièrement entre 2019 et 2023 (+320 %) qui correspond à la meilleure année de la période avec 1847 cartes vendues.
- **Les 13-18 ans** connaissent une diminution régulière sur la période de 5 ans (-18 %).
- **Les 19-25 ans** sont relativement stables sur la période 2019-2023 mais avec des effectifs assez faibles.
- **Les catégories 26-35 ans, les 36-45 ans, les 46-55 ans et les 56-65 ans** suivent toutes la même tendance. Ces catégories voient leurs effectifs augmenter jusqu'en 2021, puis repartir à la baisse en 2022 et 2023, qui constitue toujours l'année la plus faible.
- Pour finir, **les 66-75 ans et les plus de 75 ans** voient leurs effectifs baisser régulièrement et de manière significative sur la période 2019-2023, avec respectivement des baisses de -25 % et -47 %.

4.1.5 Pourcentage de pêcheurs ayant renseigné leur adresse mail

La dématérialisation de l'achat des cartes de pêche sur internet permet de collecter les données transmises par les acheteurs. Il s'agit donc de mieux connaître les volumes de ventes en fonction des périodes mais aussi de mieux connaître les pêcheurs.

Il est ainsi possible d'établir des statistiques permettant de mieux connaître les publics ayant fait l'acquisition de cartes de pêche.

L'adresse mail fait partie des renseignements qui sont demandés. Cette donnée est importante car elle permet de communiquer de manière personnalisée que ce soit pour informer les pêcheurs au sujet d'évènements particuliers, pour leur soumettre un questionnaire ou encore pour les relancer au démarrage de la nouvelle saison.

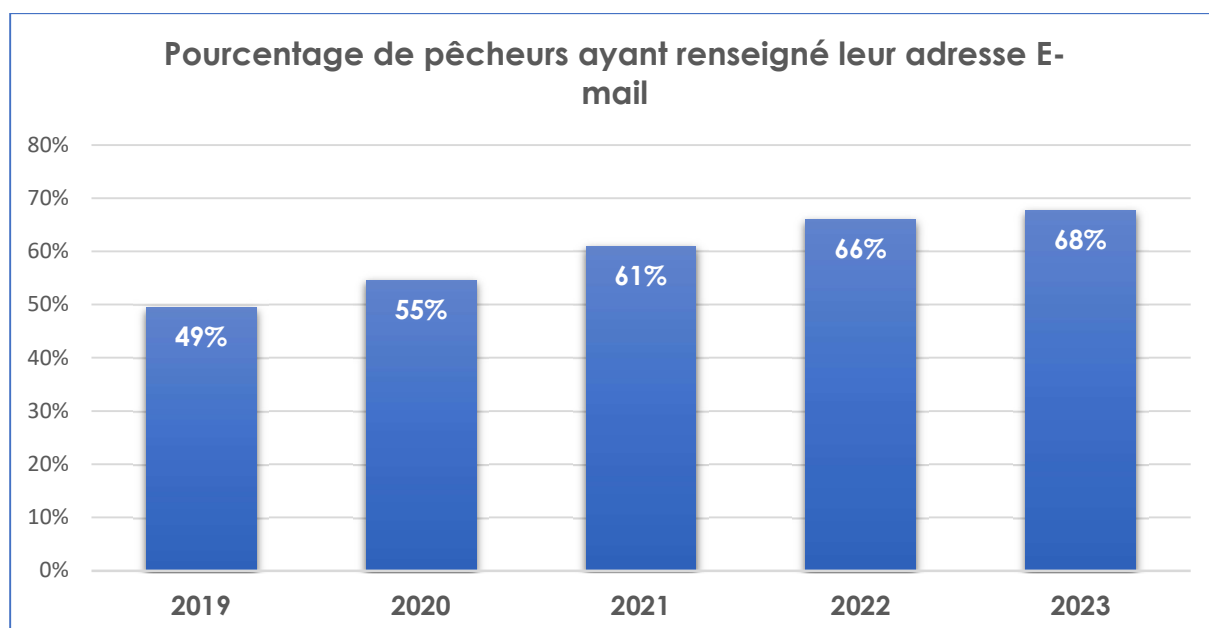


Figure 23 : % de pêcheurs héraultais ayant renseigné leur adresse mail

La proportion de pêcheurs héraultais qui ont transmis leur adresse mail a évolué au fil du temps pour passer de 49 % en 2019 à 68 % en 2023.

Finalement, plus des deux tiers des pêcheurs du département peuvent être contactés par mail.

Les efforts engagés doivent encore être poursuivis, notamment avec les dépositaires, pour collecter un maximum d'adresses mail lors des ventes de cartes et ainsi se constituer un fichier de contacts plus conséquent.

4.1.6 Commentaires et analyse

Les ventes de cartes de pêche dans le département de l'Hérault connaissent une baisse sur la période 2019-2023 qui a été marquée par la crise COVID. Les effectifs ont légèrement augmenté en 2020 puis en 2021 pour ensuite diminuer à nouveau en 2022 et 2023.

Concernant les différents types de cartes de pêche, les cartes majeurs et interfédérales connaissent une baisse régulière sur les 5 dernières années, malgré le rebond enregistré en 2021. En 2023, les ventes de cartes annuelles « majeurs » passent sous la barre des 8000 pêcheurs.

Les cartes Mineurs quant à elles connaissent une progression régulière sur la période 2019-2023. Le travail réalisé par la cellule animation de la Fédération peut en partie expliquer ce bon résultat.

Concernant les cartes promotionnelles, les Découverte - 12 ans, la tendance est là-encore à la baisse régulière sur la période concernée. Les cartes femmes quant à elles connaissent une relative stabilité sur la même période.

Enfin, les cartes hebdomadaires voient leurs ventes assez stables sur la période considérée, tandis que les cartes journalières ont connu une hausse en 2020 et 2021 avant fortement diminué à nouveau en 2022 et 2023, et ainsi retrouvé un niveau légèrement supérieur à 2019.

Si l'on s'intéresse à la provenance des pêcheurs héraultais, on constate qu'il y a un socle de pêcheurs domiciliés dans le département avec environ 82 % de représentation.

Les pêcheurs domiciliés dans les départements limitrophes ne représentent qu'environ 4 % des ventes tandis que ceux des autres départements français sont 10 %. Ces résultats démontrent la forte attractivité du département pour le tourisme mais une attractivité limitée pour les pêcheurs des autres départements.

Les pêcheurs étrangers sont environ 4 % et il semble essentiellement s'agir de carapistes qui viennent pratiquer sur le lac du Salagou comme en témoigne les pays d'origine (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni, etc.) et le type de cartes vendues (cartes hebdomadaires, cartes interfédérales).

Concernant l'âge des pêcheurs héraultais, les jeunes de moins de 18 ans constituent près de 26 % de l'effectif en 2023. Les efforts effectués par le pôle animation de la Fédération peut expliquer en partie ce chiffre.

Les 19-25 ans représentent la classe d'âge la moins représentée avec 8,7 % de représentation tout comme les plus de 75 ans avec 3,4 %. Les premiers sont plutôt stables sur la période 2019-2023 tandis que les seconds sont en forte diminution.

Les 26-75 ans connaissent d'une manière générale une baisse de leurs effectifs sur la période 2019-2023, bien que les années 2021 et 2022 transcrivent parfois une évolution dans le contexte instable de l'après-Covid.

Pour finir, en 2023, les pêcheurs héraultais sont 68 % à avoir transmis leur adresse mail, ce qui est plutôt positif par rapport aux standards des autres départements.

On retiendra donc en priorité que l'attractivité touristique et dans une moindre mesure halieutique de l'Hérault attire des pêcheurs des autres départements, ce qui fait de la Fédération de pêche de l'Hérault la 36ème de France au regard du nombre de cartes vendues en 2023. Cependant, si l'on compare les cartes vendues à la population départementale, l'Hérault arrive seulement en 77ème position au niveau national, ce qui indique une très forte marge de progression.

4.2 Typologie des modes de pêche

➤ La pêche des salmonidés :

La Truite fario, la Truite arc en ciel et l'Ombre commun sont des salmonidés. Il s'agit de poissons que l'on retrouve dans les cours d'eau et plans d'eau avec une eau fraîche et de bonne qualité. A noter que la Truite arc en ciel est un poisson élevé en pisciculture pour être ensuite déversé à l'attention des pêcheurs. A de rares exception, elle ne se reproduit pas en France.

La qualité culinaire des salmonidés est importante bien qu'une partie des pêcheurs relâche ses captures mais cette pratique est loin d'être majoritaire pour ces espèces.

Les salmonidés se recherchent avec des techniques itinérantes qui ont la particularité d'être diversifiées tout en restant assez traditionnelles :

- La pêche à la mouche (sèche, nymphe au fil, nymphe à vue, noyée, streamer, Tenkara, réservoir),
- La pêche au toc (appâts naturels et nymphe artificielle),
- La pêche aux leurres artificiels,
- Le trout area,
- La pêche au vairon manié/mort manié,
- Les autres techniques (longue coulée, surprise, posé).

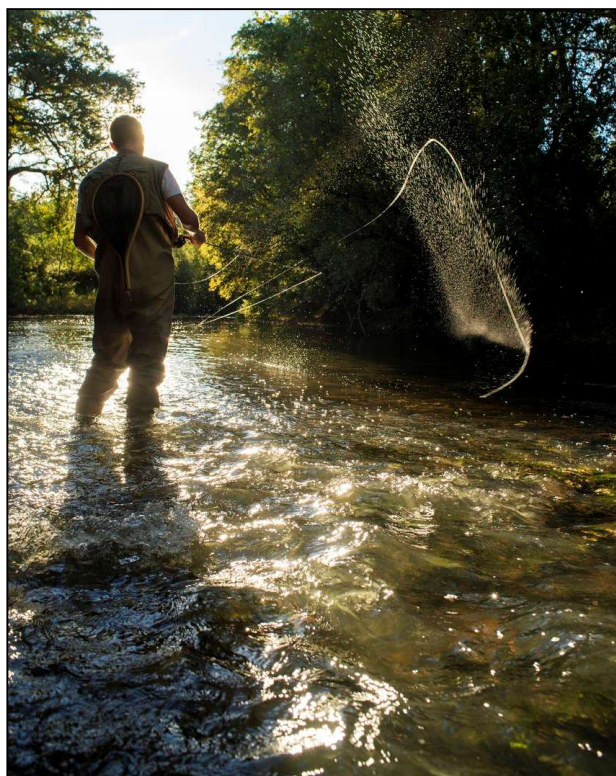


Figure 24 : La pêche à la mouche est l'une des plus connues du grand public

➤ La pêche des carnassiers :

La pêche des carnassiers s'adresse aux poissons prédateurs qui sont situés au sommet de la chaîne alimentaire. Il s'agit des espèces suivantes : le brochet, le sandre, le black-bass, la perche, l'aspe et le silure. Le chevesne et le barbeau peuvent également adopter des comportements carnassiers.

A l'exception du chevesne, de l'aspe et du barbeau, la qualité culinaire des poissons carnassiers est importante bien qu'une partie croissante des pêcheurs relâchent leurs prises.

La recherche de ces poissons fait l'objet d'un fort engouement qui n'a cessé de s'accroître ces dernières années en raison de la modernisation des techniques traditionnelles, de la communication autour de ces pêches et de la taille importante que peuvent atteindre certaines espèces. C'est ainsi que les carnassiers sont recherchés aux techniques suivantes :

- La pêche statique au posé (appâts naturels),
- Les pêches itinérantes aux appâts naturels (mort manié / tirette / drop vif),
- La pêche aux leurres artificiels,
- La pêche à la mouche.

Ces techniques peuvent se pratiquer du bord ou embarqué (bateau, float tube, kayak, paddle).

Il est paradoxal de noter que les poissons carnassiers subissent une très forte pression de pêche alors qu'ils sont en haut de la chaîne alimentaire. Cela signifie que la biomasse en poissons carnassiers est limitée (de 10 à 30 % d'un peuplement piscicole équilibré), ce qui peut décevoir des pêcheurs dans un contexte de forte pression.



Figure 25 : La pêche des carnassiers aux leurres artificiels est incontestablement la technique qui a actuellement le vent en poupe

➤ **La pêche de la carpe :**

La carpe est un poisson qui atteint régulièrement des tailles importantes entre 10 et plus de 25 kg avec des maxima qui approchent exceptionnellement les 40 kg. Il s'agit d'un poisson méfiant et combatif ce qui renforce son attrait.

D'un point de vue culinaire, la carpe présente un intérêt moyen. C'est ainsi que la majorité des carpes sont relâchées, sauf tradition locale (Dombes, Alsace).

La pêche de la carpe a fait l'objet d'avancées technologiques importantes avec une modernisation des techniques et du matériel qui est confirmée depuis une trentaine d'années. Les techniques utilisées pour rechercher ce poisson sont en général statiques et demandent une logistique assez importante.

- Les pêches au posé (pêche en batterie, pêche traditionnelle),
- La pêche au coup (grande canne, anglaise, feeder),
- La pêche itinérante en stalking,
- La pêche à la mouche.

La carpe peut être recherchée de jour comme de nuit sur les parcours autorisés à la pêche nocturne.



Figure 26 : La pêche de la carpe se pratique majoritairement en batterie avec du matériel moderne

➤ La pêche du silure.

Le silure est un poisson carnassier mais une catégorie spécifique mérite de lui être dédiée. En effet, les pêcheurs qui le recherchent le font souvent de manière exclusive.

En provenance d'Europe de l'Est, cette espèce est apparue en France dans les années 1980. Le silure est le plus gros poisson d'eau douce européen avec des tailles maximales qui atteignent pour l'instant les 2,80 m pour plus de 100 kg, ce qui est permis grâce à la longévité de l'espèce qui atteint plusieurs dizaines d'années.

Ses mensurations, sa défense, sa présence de plus en plus importante et la diversité des techniques de pêche possibles ne font qu'accroître l'intérêt des pêcheurs pour cette espèce. Néanmoins, nombre de ces derniers n'apprécient pas ce poisson en raison notamment de sa grande taille qui donne lieu à des légendes pour la plupart infondées.

Le silure est recherché aux techniques suivantes :

- La pêche au posé (appâts naturels, appâts artificiels de type bouillettes et pellets),
- La pêche aux leurres artificiels.

La pêche du silure peut se pratiquer du bord comme embarquée (bateau, float tube, kayak) mais aussi de manière itinérante comme statique. Les pêches statiques sont alors très proches de celles utilisées pour rechercher la carpe.

Enfin à condition d'utiliser les appâts naturels, du fait de cette ressemblance avec la pêche de la carpe, celle du silure est régulièrement pratiquée de nuit sur les parcours où la pêche nocturne de la carpe est autorisée.



Figure 27 : Le silure glane est l'un des plus gros poissons d'eau douce ce qui en fait une espèce recherchée

➤ La pêche au coup :

La pêche au coup s'adresse aux poissons de la famille des cyprinidés : gardon, ablette, goujon, rotengle, tanche, brème. Traditionnellement il s'agit de la pêche de la friture ou tout du moins de la pêche au flotteur sur ligne fine avec un amorçage des poissons à l'aide de farines végétales. Cette technique était en général pratiquée en complément d'une pêche à poste fixe pour la carpe, les carnassiers ou les gros cyprinidés (tanche, brème, carpe).

Il s'agit également de la technique qui était pratiquée par les débutants et les nouveaux pêcheurs et qui forgeait leur apprentissage. Ce n'est aujourd'hui plus le cas et les nouveaux pêcheurs débutent en général par la technique qui les intéresse.

Historiquement, la pêche au coup est étroitement liée à la pêche en compétition avec de nombreuses dates chaque année sur le territoire français, dont certaines de niveau international.

La pêche au coup se pratique avec une grande diversité de techniques et d'appâts vivants ou végétaux :

- La pêche à la canne au coup télescopique (gardonnette),
- La pêche à la grande canne à emmanchement,
- La pêche à l'anglaise,
- La pêche au feeder,
- La pêche à la bolognaise / longue coulée.

La pêche au coup a connu assez peu d'évolutions notables à l'exception de l'importation des techniques anglaises au moulinet, à savoir le feeder et l'anglaise, dans les années 1970. En revanche la qualité des matériaux utilisés s'est améliorée avec le temps mais ce n'est pas propre à la pêche au coup.



Figure 28 : Pêcheur au coup pratiquant la technique du feeder

4.3 Typologie des pêcheurs

4.3.1 Les différents types de pêcheurs

Le profil des pêcheurs a changé depuis une trentaine d'années. En effet, ils étaient autrefois polyvalents et ils pratiquaient la plupart des techniques de pêche à destination de nombreuses espèces et en suivant le cycle des saisons. La pêche avait un objectif en partie alimentaire et les pêcheurs avaient tendance à pratiquer à proximité de leur domicile.

Aujourd'hui, et en particulier depuis une vingtaine d'années, les pêcheurs sont devenus de plus en plus spécialisés au niveau des techniques pratiquées mais aussi des espèces recherchées. De plus, ils n'hésitent plus à pratiquer leur passion assez loin de leur domicile en n'hésitant pas à faire plus de 50 à 100 km, voire beaucoup plus, pour se rendre sur leurs lieux de pêche le temps d'une journée.

A ce propos, les parcours de pêche sont susceptibles d'être pêchés tous les jours de la semaine grâce aux RTT et autres congés, ce qui était rare par le passé où la pêche se pratiquait essentiellement le weekend, les jours fériés ou pendant les vacances pour les pêcheurs actifs professionnellement parlant.

On ajoutera que les poissons capturés sont de plus en plus relâchés et les prélèvements sont moins importants que par le passé, du moins si l'on se fie au nombre de pratiquants qui conservent leurs prises.

C'est ainsi que l'on observe des pêcheurs qui recherchent exclusivement la carpe en batterie ou encore le sandre en verticale, le silure aux appâts, la truite à la mouche, les poissons blancs au coup, les brochets avec des gros leurres, etc.

Lorsque l'on observe tout de même une polyvalence, elle est en général cadrée au sein d'une catégorie de techniques ou d'espèces proches (pêche au leurre, pêche à la mouche, pêche des carnassiers, pêche des salmonidés, etc.). Rares sont les pêcheurs qui restent polyvalents et « touchent à tout », capables de s'adonner à la pêche de la friture, puis de la carpe, puis des carnassiers, puis des barbeaux en eau vive, puis de la truite à la mouche en été ou au ver en temps de crue, etc.

Ce phénomène de spécialisation et même d'hyper spécialisation est également en lien avec l'évolution de la société à savoir le manque de temps libre et les objectifs de résultats qui incitent à moins se disperser. Les effets de mode, l'évolution du matériel qui fait la part belle aux nouvelles technologies mais aussi les communications de l'industrie de la pêche, des médias spécialisés et maintenant des influenceurs présents sur les réseaux sociaux ne font sans doute qu'accélérer le phénomène. En effet, les jeunes débutent aujourd'hui la pêche directement par la technique ou l'espèce qu'ils visent, sans forcément passer par la base. Cette dernière correspond à une pêche au flotteur ou aux appâts naturels pour les espèces de tailles modestes que l'on appellera vulgairement « tout venant ».

Il est donc impératif de prendre toute la mesure de l'évolution du profil et des envies des pêcheurs pour tenter de répondre au mieux à leurs attentes.

C'est pourquoi nous avons identifié les différentes catégories de pêcheurs existantes à l'heure actuelle. Il s'agit ici de classer les pêcheurs en fonction de leurs pratiques et de leurs attentes afin d'identifier leurs besoins en matière d'aménagement, de gestion et de réglementation pêche.

Les critères de classification sont les suivants :

- Le niveau de pratique : Spécialiste, Pratiquant Régulier et Débutant/Pêcheur occasionnel :
 - Les **Spécialistes** pratiquent souvent avec généralement un bon niveau technique. Ils se fixent des objectifs ambitieux et ils sont en général spécialisés dans seulement quelques techniques et/ou espèces.
 - Les **Pratiquants réguliers** ont une pratique régulière avec un niveau technique moyen à faible. Ils ne se fixent pas forcément d'objectifs et restent assez polyvalents.
 - Les **Débutants / Pêcheurs occasionnels** comme leur nom l'indique ils débutent la pêche et/ou pratiquent de manière occasionnelle et opportuniste quelques fois dans l'année. Ces pêcheurs ont pour objectif de passer un bon moment et d'avoir quelques touches.
- Le type de pêche pratiqué,
- Les caractéristiques de chaque catégorie de pêcheur : principaux points d'intérêts, attentes en termes de réglementation, types de parcours recherchés.

Au total, plus d'une trentaine de catégories de pêcheurs distinctes ont été identifiées ce qui démontre la diversité des « publics pêcheurs » et de leurs attentes.

Le tableau de la page suivante dresse un récapitulatif de cette catégorisation des pêcheurs selon leurs niveaux de pratique, les types de pêche pratiqués et leurs attentes particulières en matière d'halieutisme.

Typologie des pêcheurs en fonction de leurs niveaux de pratique et de leurs affinités

[illegible]

4.4 Enquête auprès des pêcheurs héraultais

A l'heure où les pêcheurs sont de plus en plus spécialisés, dans un contexte où les modes de pêche sont nombreux et diversifiés, il apparaît que les attentes des pêcheurs le sont tout autant.

Si les gestionnaires de la pêche ont choisi la voie démocratique, la connaissance de leurs pêcheurs et de leurs attentes est indispensable pour définir la politique de gestion halieutique.

Or, il s'avère que les pêcheurs sont mal connus du fait du faible retour d'information spontané des publics visés, ce qui est propre au monde de la pêche.

Ainsi, la réalisation d'une enquête à destination des pêcheurs constitue un outil précieux pour les gestionnaires.

C'est pourquoi dans le cadre de l'élaboration de son SDDL, la Fédération de pêche de l'Hérault a décidé d'interroger directement ses pêcheurs grâce à une enquête qui se veut la plus exhaustive possible.

Cette enquête a été publiée du 5 février au 4 mars 2024 grâce à divers supports, et notamment la mailing list des adhérents et les réseaux sociaux (Facebook)

1765 pêcheurs ont répondu au questionnaire. Les chapitres suivants synthétisent les données recueillies. Ces dernières constitueront une base solide pour définir une partie des orientations halieutiques pour les prochaines années.

4.4.1 Caractérisation des pêcheurs héraultais

4.4.1.1 Représentation hommes / femmes

Les pêcheurs héraultais sondés sont très majoritairement des hommes avec 1691 individus qui représentent 96 % des effectifs contre seulement 76 femmes qui représentent 4 % des effectifs.

Concernant les données des ventes de cartes de pêche, si l'on considère l'année 2023, le nombre de pêcheurs membres actifs dans l'Hérault était de 10 112 (cartes majeures, mineures, femmes) dont 569 femmes. Ces dernières représentent donc environ 5.6 % des pêcheurs héraultais actifs. Le questionnaire a donc peu mobilisé les femmes.

Remarque : les prénoms mixte et « exotiques » ne sont pas toujours faciles à sexuer. Dans le doute ils sont considérés comme masculins pour ne pas surestimer le nombre de pêcheuses.

4.4.1.2 Âge des pêcheurs

L'âge des pêcheurs constitue une donnée importante car elle conditionne les pratiques des pêcheurs. Par exemple, les jeunes pêcheurs sont plutôt orientés vers les pêches aux leurres et de la carpe et le No-kill.

Les pêcheurs qui ont répondu au questionnaire sont ainsi représentés si l'on compare aux données des ventes de cartes en 2023 :

- < 18 ans : largement sous représentés (seulement 4% dans le questionnaire contre 27% pour les ventes de cartes),
- 19-35 ans : cette classe d'âges est légèrement sous représentée dans le questionnaire (- 3 %),
- 36-75 ans : sur-représentation de chacune des catégories dans cette tranche (de +4 % à + 8%),
- > à 75 ans : cette catégorie est fidèle à la vente des cartes de pêche (+ 1 %).

Il apparaît finalement que les classes d'âges adultes et seniors dans le questionnaire sont assez fidèles à la réalité ou légèrement sur-représentées. En revanche, la sous-représentation des - 18 ans peut influencer les résultats finaux.

Néanmoins, les attentes des jeunes pêcheurs sont sans doute les plus facilement appréhendables si l'on s'intéresse aux résultats obtenus par les différentes cellules d'animation des Fédérations de pêche françaises.

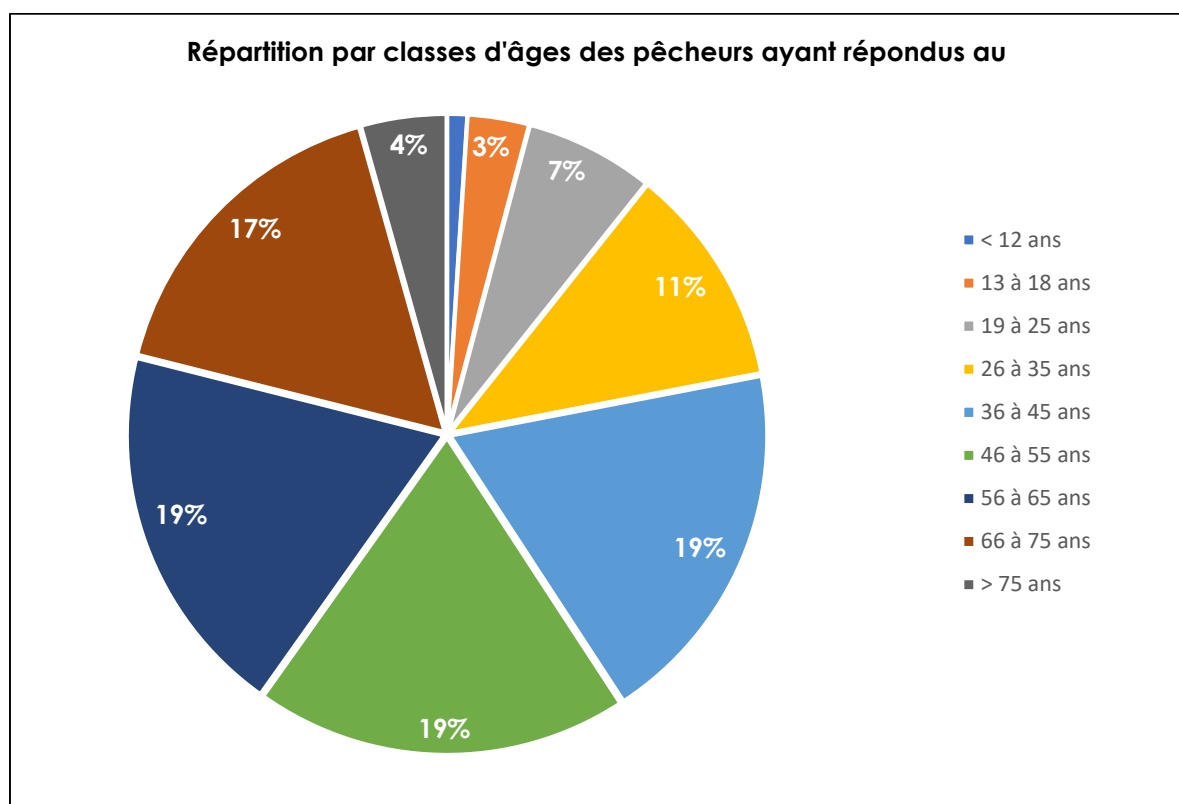


Figure 29 : Age des pêcheurs héraultais

Finalement, les différentes classes d'âges sont suffisamment représentées pour les 19-75 ans pour affirmer que le questionnaire a touché l'ensemble des pêcheurs héraultais. L'utilisation des réseaux sociaux pour communiquer l'enquête pouvait en effet faire craindre une sous-représentation des pêcheurs retraités. Or, ce n'est pas le cas. Il est en revanche impossible de savoir si certaines catégories de pêcheurs ont pu ne pas répondre significativement au sondage.

4.4.1.3 Domiciliation des pêcheurs héraultais

Les pêcheurs qui ont acheté une carte de pêche dans le département de l'Hérault n'y sont pas forcément domiciliés.

Il apparaît que les pêcheurs héraultais sont tout de même 86 % à avoir répondu au questionnaire. Les pêcheurs des départements limitrophes représentent 6% des pêcheurs à avoir répondu et les pêcheurs des autres départements sont représentés à hauteur de 7 %. Les pêcheurs étrangers ne représentent qu'1% des réponses au questionnaire.

Ainsi, le questionnaire a majoritairement été renseigné par les pêcheurs domiciliés dans le département de l'Hérault. La répartition est assez fidèle aux résultats des ventes de permis, ce qui permet de confirmer la bonne représentativité de l'échantillon.

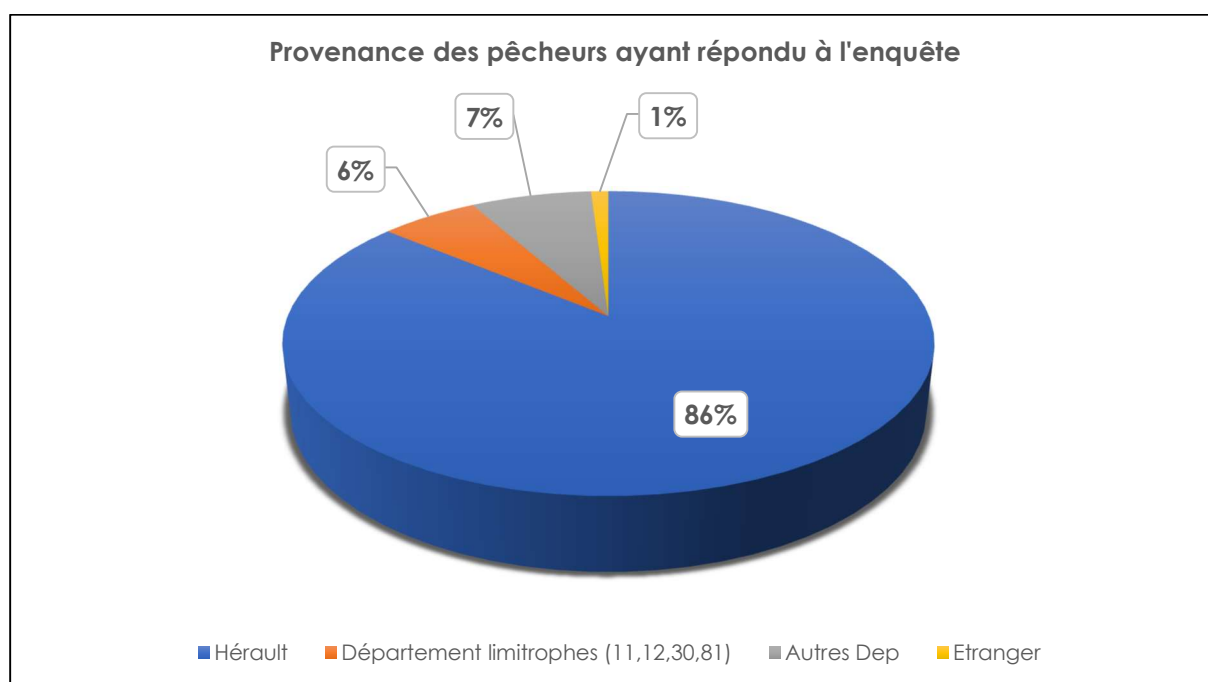


Figure 30 : Domiciliation des pêcheurs ayant répondu au questionnaire

4.4.2 Pratiques des pêcheurs

4.4.2.1 Niveau de pratique des pêcheurs

Le niveau de pratique des pêcheurs est directement dépendant de leur temps de pêche. Plus ces derniers pratiquent souvent et plus ils sont efficaces mais plus ils ont également tendance à se spécialiser dans une ou plusieurs techniques et/ou espèces.

Les pêcheurs du questionnaire ne sont que 6 % à estimer être des pêcheurs occasionnels et/ou débutants, tandis qu'à l'inverse 33 % estiment être des spécialistes. La grande majorité des sondés, 60 %, estiment être des pêcheurs réguliers qui connaissent une ou plusieurs techniques de pêche, qui pratiquent régulièrement mais qui ne se considèrent pas comme des spécialistes. Ces derniers pratiquent en effet très régulièrement et maîtrisent une ou plusieurs techniques.

Ces résultats sont toutefois à relativiser. En effet, le mode de diffusion de l'enquête a sans doute conduit à une sous-représentation des pêcheurs occasionnels et/ou débutants. Cependant, les résultats des ventes de cartes de pêche indiquent tout de même que la base des pêcheurs héraultais est constituée en majorité de pêcheurs réguliers et/ou spécialistes, les membres actifs des AAPPMA (cartes « majeurs », « mineurs » et « femmes ») représentant 65 % du total des ventes.

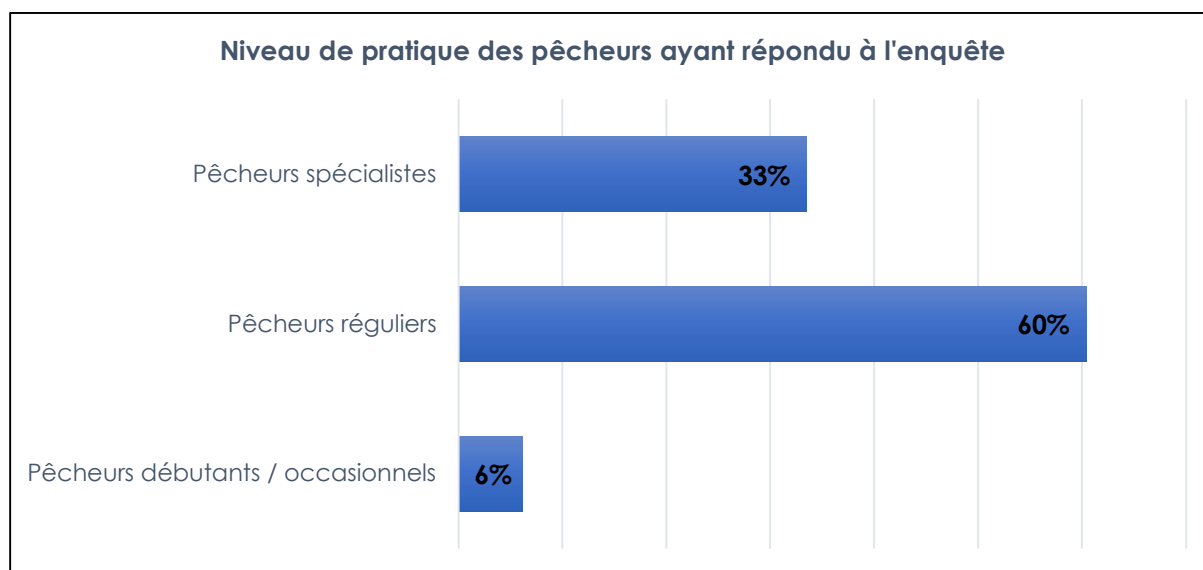


Figure 31 : Niveau de pratique des pêcheurs ayant répondu au questionnaire

4.4.2.1 Fréquence et temps de pêche

On peut considérer que les pêcheurs qui font moins de 15 sorties annuelles sont des occasionnels et/ou des débutants, que ceux qui font de 15 à 50 sorties par an (maximum 1 fois par semaine) sont des pêcheurs réguliers et ceux qui pratiquent plus de 50 fois par an (au moins une fois par semaine) sont des spécialistes.

A ce titre, les tendances sont proches, avec 20% des pêcheurs réalisant moins de 15 sorties par an, 59 % des pêcheurs entre 15 et 50 sorties par an, et 21% des pêcheurs faisant plus de 50 sorties par an.

La durée des parties de pêche est elle aussi révélatrice des habitudes des pêcheurs interrogés. La tendance va vers des parties de pêche plus nombreuses mais aussi plus courtes.

93% des pêcheurs interrogés indiquent qu'ils réalisent régulièrement (57%) ou occasionnellement (36%) des sorties d'une demi-journée. 82 % des pêcheurs ayant répondu à l'enquête indiquent quant à eux réaliser des parties de pêche d'une journée entière. Enfin, plus de la moitié des pêcheurs interrogés réalisent des sorties courtes de moins de 2h.

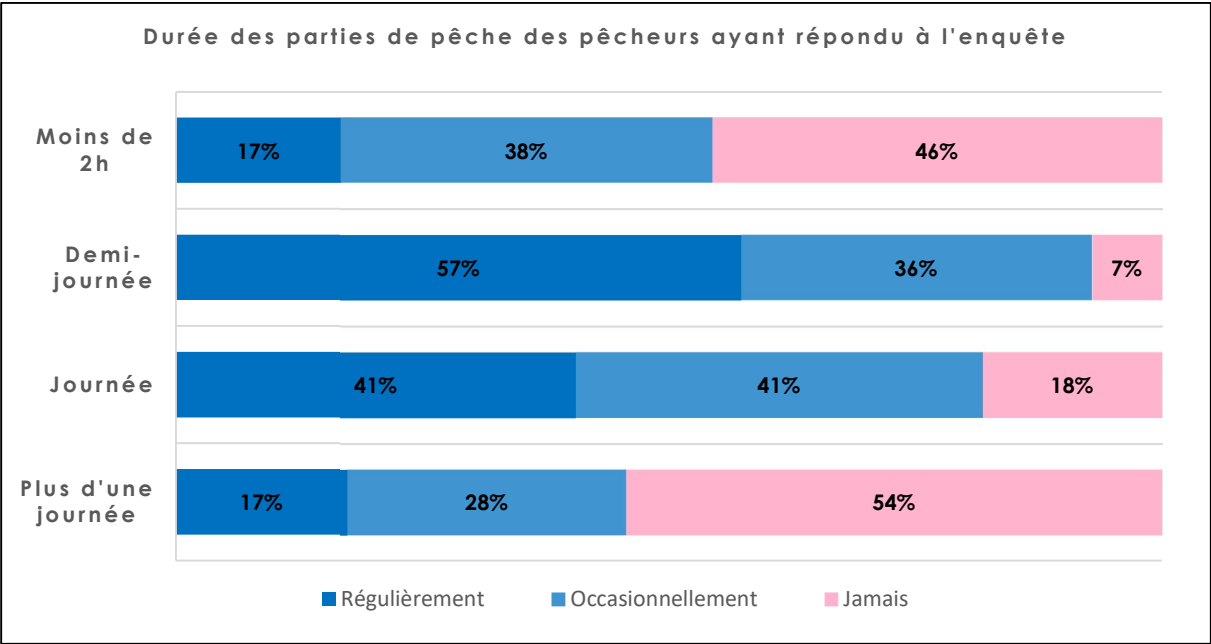


Figure 32 : Durée des parties de pêche des pêcheurs ayant répondu à l'enquête

4.4.2.2 Espèces recherchées

Les pêcheurs ont forcément des préférences quant aux espèces recherchées. C'est encore plus vrai avec la spécialisation d'une partie des pêcheurs. En effet, le pêcheur polyvalent d'antan a tendance à disparaître.

Dans le cas des pêcheurs du sondage, le constat est le suivant : 83 % d'entre eux recherchent les carnassiers dont 25% en priorité, et 81% recherchent la truite, dont 26% principalement. Ainsi, près de la moitié des pêcheurs ayant répondu à l'enquête peuvent être considérés comme des pêcheurs de carnassiers et/ou de truites assidus.

La pratique de la pêche des poissons blancs s'avère être dans la plupart des cas occasionnelle (40 %) ou jamais pratiquée (37 %).

Enfin, les pêcheurs de carpes et de silures ne correspondent qu'à un pourcentage réduit de pêcheurs et constituent des niches, comme la pêche à l'écrevisse qui est toutefois pratiquée occasionnellement par 26 % des pêcheurs ayant répondu à l'enquête.

Ces chiffres indiquent que les pêcheurs héraultais se tournent principalement vers la pêche des carnassiers et la pêche de la truite, ce qui confirme une tendance nationale et qui peut s'expliquer par la diversité des milieux du département.

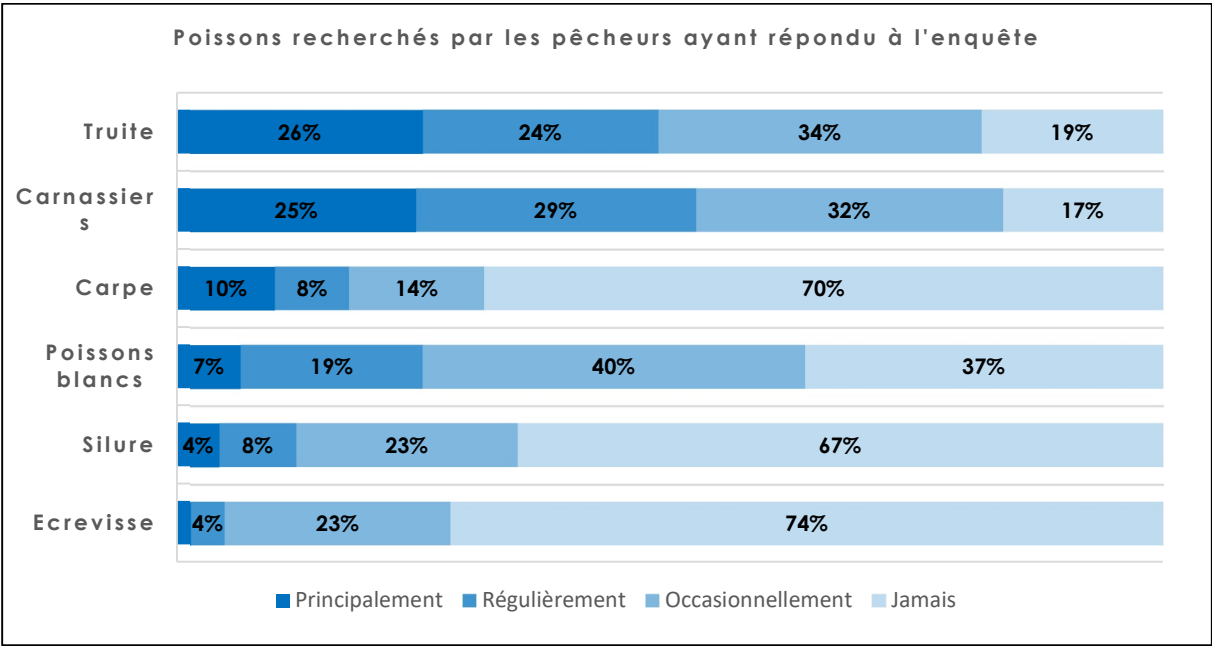


Figure 33 : Espèces recherchées

4.4.2.3 Motivations des pêcheurs

Il a été demandé aux pêcheurs leurs motivations lorsqu'ils vont à la pêche. Ils sont amenés à se prononcer pour chaque catégorie avec 3 choix possibles par niveau d'importance :

- L'immersion dans la nature,
- Avoir des touches,
- Le partage entre amis et/ou en famille,
- La technicité,
- La capture des poissons trophées,
- La capture des poissons en vue de les consommer,
- La compétition.

Il s'avère que plus de 73 % des pêcheurs recherchent principalement l'immersion dans la nature lorsqu'ils se rendent à la pêche, et 20% y attachent une importance régulière. Il s'agit de la motivation principale des pêcheurs.

Vient ensuite le fait d'avoir des touches avec 51% des pêcheurs qui en font une priorité et 30% qui en font une préoccupation importante.

Puis on retrouve ensuite le partage entre amis et / ou en famille avec 39 % des pêcheurs qui disent rechercher principalement cette convivialité et 31% régulièrement.

Puis la recherche de la technicité vient en 4^{ème} position avec 26 % des pêcheurs qui en font une priorité.

Vient ensuite la capture de gros poissons qui est recherchée prioritairement par 18 % des sondés.

Seulement 9 % des pêcheurs accordent une importance forte à la capture des poissons dans l'objectif de les consommer. **Dans le détail, on notera que 37 % des 1765 pêcheurs qui se sont prononcés ne consomment jamais leurs prises et 40 % ne prélèvent qu'occasionnellement leurs captures.**

Ainsi, 78 % des pêcheurs ne vont pas à la pêche dans l'objectif premier de consommer leurs prises. A l'inverse 22 % sont motivés par cet objectif étant donné qu'ils prélèvent régulièrement à systématiquement leurs captures.

Cette tendance correspond à une tendance nationale qu'on retrouve systématiquement dans toutes les enquêtes similaires.

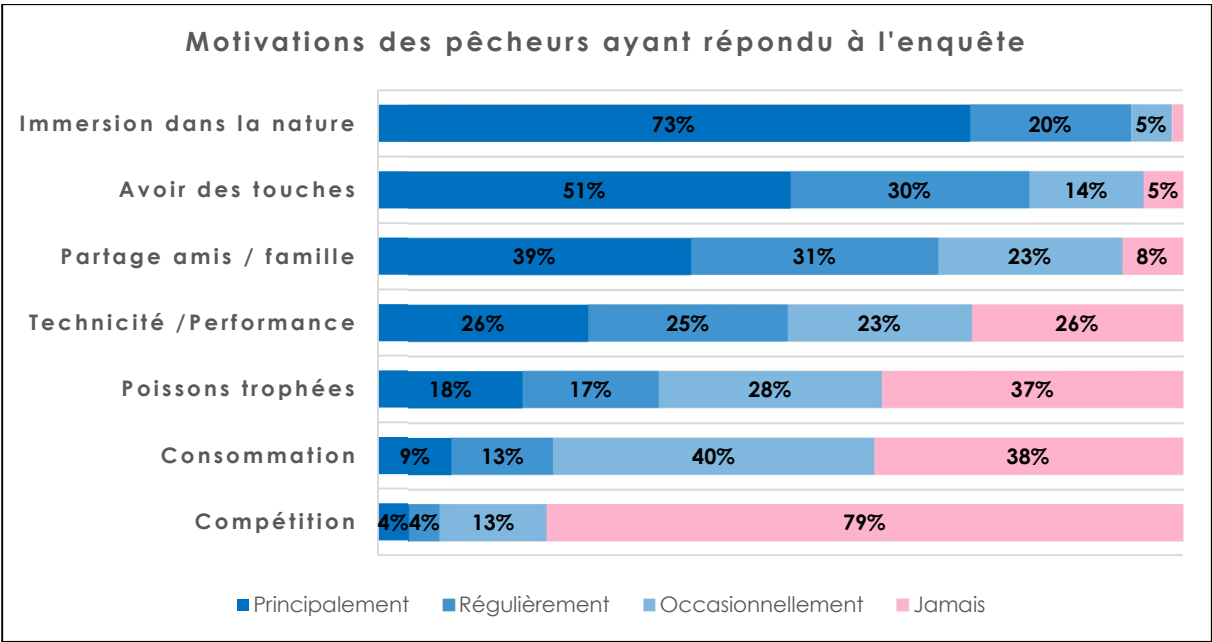


Figure 34 : Motivations des pêcheurs

4.4.3 Recherche des secteurs de lâchers avec des truites surdensitaires

Certains parcours de pêche sont plus ou moins régulièrement empoissonnés en truites surdensitaires. Ces poissons sont introduits en rivière ou en plan d'eau pour faire plaisir aux pêcheurs avec des poissons qui ont une bonne capturabilité. Ces truites surdensitaires sont en général capturées rapidement et elles ont pour principal objectif d'être consommées par les pêcheurs.

Ce type de gestion constitue une part très importante des efforts réalisés par les AAPPMA à destination de leurs adhérents, et par la Fédération qui les accompagne financièrement et fourni la grande majorité des truites surdensitaires lâchées.

L'enquête réalisée en 2024 s'est attachée à estimer la proportion de pêcheurs qui fréquentent ces parcours spécifiques.

Les résultats de l'enquête montrent que seulement 7 % des pêcheurs ayant répondu au questionnaire fréquentent principalement ce type de parcours et 33 % le font de manière occasionnelle. En revanche, 60 % ne s'y rendent jamais, ce type de parcours ayant même à tendance à les faire fuir.

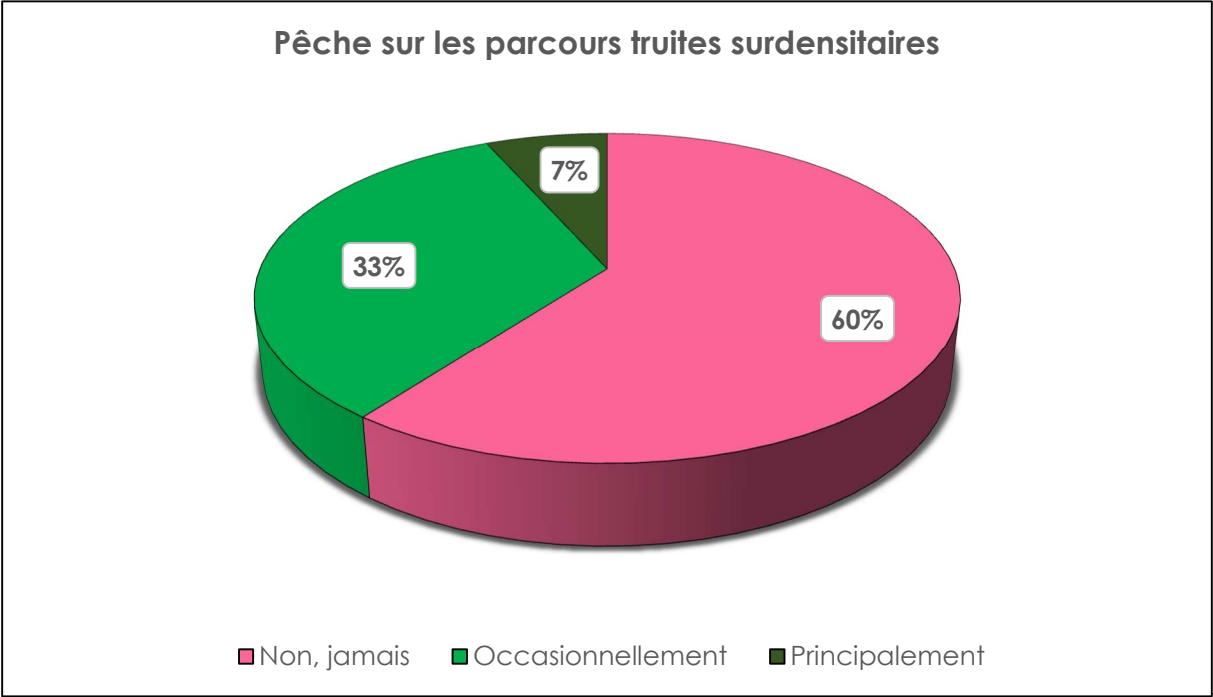


Figure 35 : Pêche sur les parcours truites surdentaires

Lorsqu'on analyse plus en détails ces résultats en les croisant avec les tranches d'âges des pêcheurs sondés, on s'aperçoit que les parcours de truites surdentaires sont majoritairement utilisés par les jeunes de moins de 18 ans ou a contrario par les pêcheurs de plus de 65 ans, comme le montre le graphique ci-après.

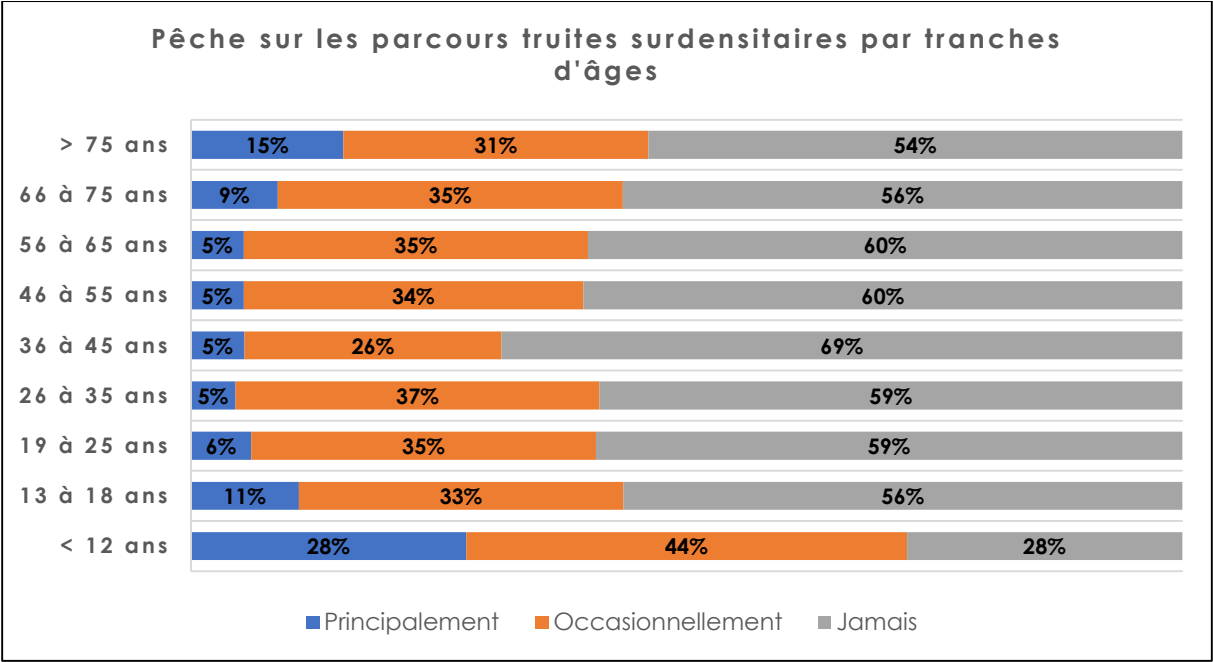


Figure 36 : Pêche sur les parcours truites surdentaires par tranches d'âges

Au regard d'enquêtes similaires réalisées dans d'autres départements, il apparait que la proportion de pêcheurs qui recherchent principalement ces secteurs de lâchers de truites est conforme à la tendance générale. Il faut cependant rappeler ici que l'échantillon pris en compte pour ce questionnaire n'a pas permis de connaître les habitudes des pêcheurs débutants et/ou occasionnels, qui peuvent pratiquer sur les parcours de lâchers de truites surdensitaires. A ce titre, ces résultats sont à relativiser mais montrent une tendance tout de même très révélatrice des attentes des pêcheurs au regard de la gestion piscicole mise en place.

4.4.4 Techniques de pêche utilisées

4.4.4.1 Pêche des salmonidés

La pêche aux appâts naturels est la technique la plus pratiquée dans la recherche des salmonidés avec 87 % qui s'y adonnent dont 19 % de manière principale.

La pêche aux leurres artificiels vient en seconde position avec 86 % qui la pratiquent dont 18 % principalement.

Les pêches à la mouche et au viron manié sont quant à elles moins utilisées.

Ces résultats montrent qu'il existe une culture des pêches traditionnelles aux appâts naturels dans l'Hérault. Concernant la pêche aux leurres, le constat est conforme à la tendance actuelle, à savoir qu'il s'agit d'une technique à la mode, tandis que la pêche à la mouche est sur le déclin depuis plusieurs années maintenant, même si le socle de moucheurs reste important du fait notamment de la qualité de certains cours d'eau.

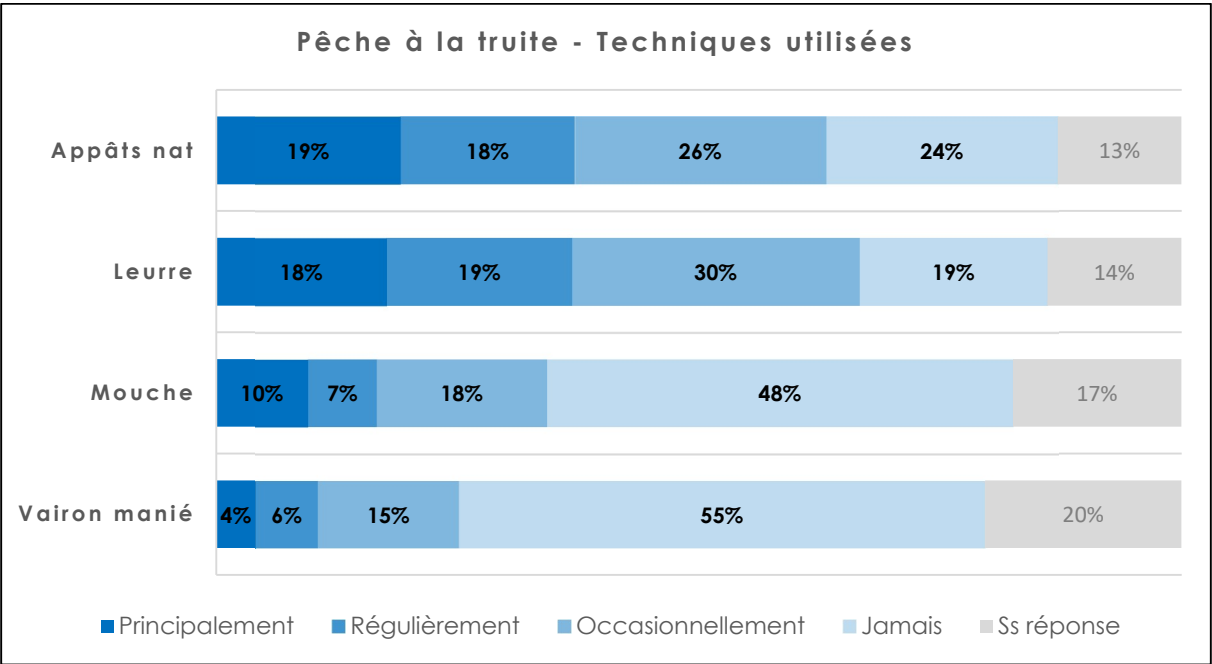


Figure 37 : Techniques de pêche pratiquées pour les salmonidés

4.4.4.2 Pêche des carnassiers

Les pêcheurs héraultais sont 77 % à pratiquer la pêche des carnassiers aux leurres artificiels, dont 36 % de manière principale. Concernant la pêche aux appâts naturels (vif, mort posé, mort manié, tirette, drop vif, ver manié, etc.), 55 % des pêcheurs ayant répondu à l'enquête disent la pratiquer, et plutôt de manière occasionnelle.

Les pêcheurs de carnassiers peuvent pratiquer leur passion depuis les berges (du bord) mais aussi avec une embarcation (de la barque au bassboat), un float-tube ou un kayak. Ces 2 derniers sont plus économiques et ont l'avantage de présenter un faible encombrement, ce qui constitue un avantage pour les pêcheurs qui ne disposent pas de garage et/ou qui vivent en appartement.

Il apparaît que 75 % des sondés pêchent du bord, 42 % en bateau et 32 % en float-tube/kayak.

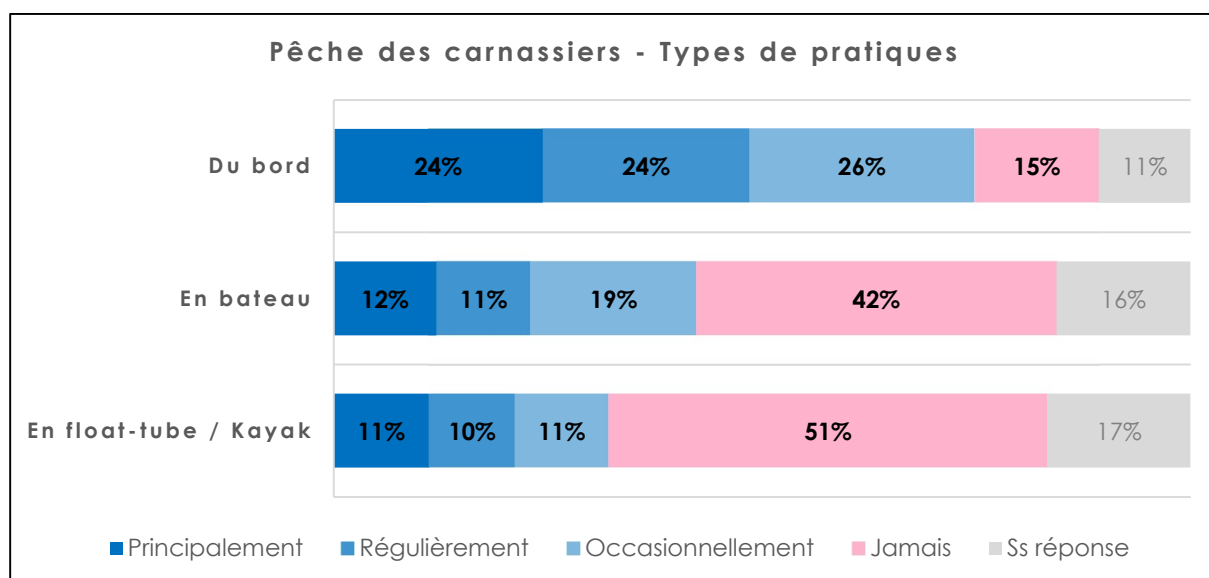


Figure 38 : Pêche embarquée ou du bord

Ces résultats montrent que la majorité des pêcheurs de carnassiers pratiquent du bord. Cependant, une proportion non négligeable pratique en bateau, ce qui s'explique aisément par les grands barrages peu accessibles du bord.

Enfin, les pêches en embarcations légères, float-tube ou kayak, restent plus confidentielles mais sont tout de même bien représentées, notamment chez les plus jeunes.

4.4.5 Attentes des pêcheurs

Il a été demandé aux pêcheurs sondés de définir l'action la plus importante à leurs yeux pour améliorer la pêche dans l'Hérault.

Il apparaît que pour l'échantillon concerné, la priorité est le renforcement ou l'optimisation des empoissonnements avec 30,7 % de représentation.

Viennent ensuite la garderie (13,2 %), la réalisation d'aménagements (13,1 %) et l'amélioration de l'accès aux berges (12,1 %).

Les autres thématiques sont ensuite citées au même niveau avec 6 à 8 % de représentation. Il s'agit de :

- Le développement de parcours thématiques (8,2 %),
- L'amélioration et/ou la simplification de la réglementation (7,1 %),
- L'amélioration de la garderie (6,1 %).

Vient ensuite le développement des animations pêche (initiation, perfectionnement, concours comme défini dans le questionnaire) avec 5,6% et en dernières positions l'amélioration de la communication avec 2,8 % et l'organisation de compétitions pour 1,2 % des pêcheurs interrogés.

Il apparaît finalement que les pêcheurs souhaitent surtout avoir potentiellement plus de touches (améliorer les empoissonnements), un renforcement de la garderie et une meilleure accessibilité à leurs coins de pêche (aménagements, accès aux berges).

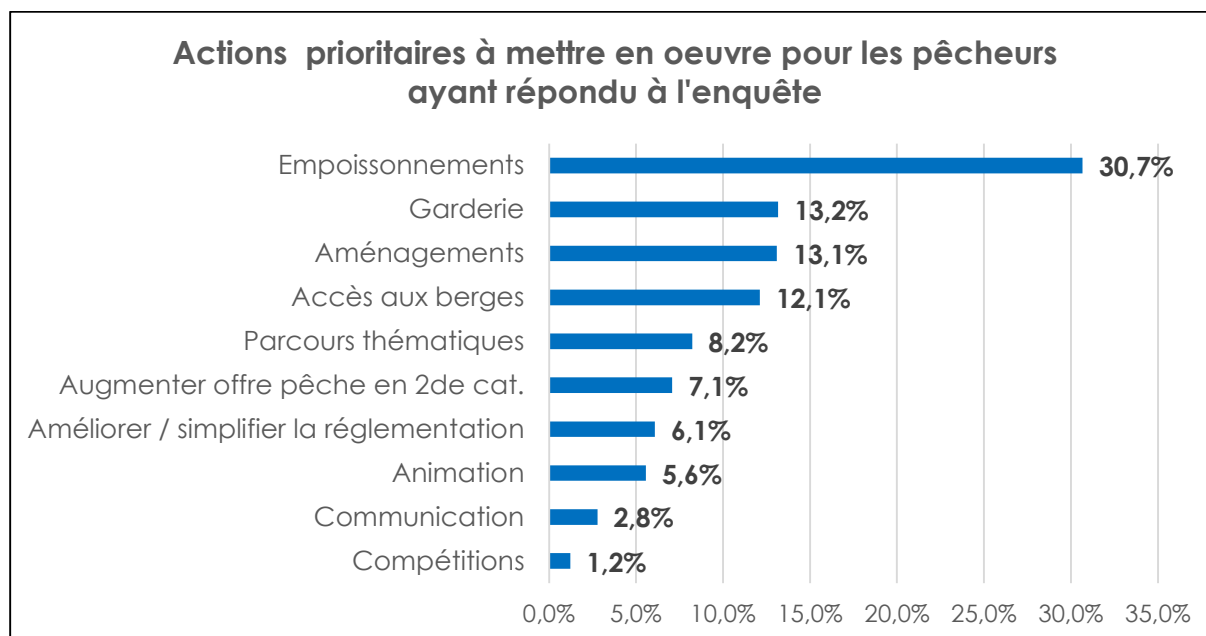


Figure 39 : Action la plus importante pour améliorer la pêche dans l'Hérault

4.4.6 Remarques diverses formulées par les pêcheurs héraultais

La dernière question de l'enquête est une tribune libre dans laquelle les pêcheurs peuvent exprimer leurs attentes, leur ressenti ou encore les points qui leur tiennent à cœur.

Pour simplifier l'analyse et la synthèse des résultats, étant donné que les pêcheurs ont parfois exprimé plusieurs idées pour les 855 réponses obtenues, parfois contradictoires, seule la première a été retenue.

Les 5 points qui ont été le plus souvent évoqués sont les suivants par ordre de priorité :

1 – Le braconnage et le manque de garderie : Ce constat est très largement partagé par les pêcheurs ayant répondu au questionnaire, qui indiquent relever de nombreuses infractions au bord de l'eau : pêche sans carte, pêche de nuit, modes de pêche prohibés, quotas non respectés, etc... En parallèle, ces mêmes pêcheurs indiquent un déficit dans les contrôles.

2 – Le manque d'aménagements, d'entretien et d'accès aux berges : Les parcours de pêche sont souvent encombrés avec un accès aux berges difficile. Les pêcheurs souhaitent que ces parcours soient aménagés et entretenus. Le développement des herbiers, qui rendent la pratique de la pêche difficile voire impossible, est lui aussi régulièrement cité.

3 – La mauvaise communication de la Fédération : Les pêcheurs mettent régulièrement en évidence des problèmes de communication de la Fédération : Site internet incomplet, communication maladroite sur les réseaux, absence de réponse aux questions posées, pas de communication sur les empoissonnements, etc...

4 – La mauvaise qualité générale des milieux : De nombreux pêcheurs indiquent voir les milieux aquatiques se dégrader fortement, du fait des pollutions, mais aussi du manque d'eau et du réchauffement global des rivières directement imputable au réchauffement climatique.

5 – La mauvaise gestion piscicole de la première catégorie : Un nombre important de pêcheurs souhaitent une diminution des empoissonnements en truites arc-en-ciel surdensitaires qu'ils jugent trop nombreux. Ces pêcheurs expriment leur volonté de s'orienter soit vers une gestion patrimoniale, soit vers des alevinages massifs en truitelles ou à l'aide de boîtes Viber, qui permettraient de restaurer les populations de truites farios (avec de nombreuses mentions des souches atlantiques au détriment des méditerranéennes).

Thématiques	Occurrence
Manque de garderie - Braconnage	119
Manque d'aménagements, d'entretien et d'accès aux berges - problème de développement d'herbiers	94
Mauvaise communication de la FD vers les pêcheurs - site internet - communication des empoissonnements	86
Problèmes de qualité des milieux - pollutions - manque d'eau - réchauffement	70
Alevinages - boîtes Viber - prioriser la truite fario - arrêt des lâchers d'arc-en-ciel	67
Aménagement des rampes de mise à l'eau	56
Prix de la carte de pêche trop élevé	48
Réglementation plus restrictive en 2nde catégorie : + de No-kill, fenêtre de capture - + de réserves - pêche toute l'année	46
Lutter contre les prédateurs : Cormorans, visons, loutres...	45
Plus d'empoissonnements en 2nde catégorie (carnassiers, poissons blancs)	41
Plus de parcours de pêche de nuit pour la carpe	38
Conflits d'usage sur le Salagou - Pb avec les carpestes - Pb stationnement	37
Réglementation plus restrictive en 1ère catégorie : Ardillons, mailles, fermeture anticipée...	36
Réglementation trop compliquée	20
Trop de silures	17
Autres	35

Figure 40 : Classement des revendications exprimées par les pêcheurs héraultais

Pour finir, les autres souhaits des pêcheurs concernent :

- L'aménagement de rampes de mise à l'eau,
- Le prix de la carte de pêche qui est jugé trop élevé,
- La mise en place d'une réglementation plus restrictive en 2^{ème} catégorie,
- La lutte contre les prédateurs : cormorans, visons, loutres,
- L'augmentation des empoissonnements en 2^{ème} catégorie,
- L'augmentation des linéaires en parcours carpe de nuit,
- Les conflits d'usages récurrents sur le lac du Salagou,
- La mise en place d'une réglementation plus restrictive en 1^{ère} catégorie,
- La simplification générale de la réglementation,
- La régulation des populations de silures.

Les attentes des pêcheurs sont donc variées et parfois contradictoires mais des problématiques ressortent clairement. On retiendra que d'une manière générale les pêcheurs sont plutôt spécialisés et souhaitent plus de contrôles sur des parcours adaptés (réglementation, aménagements) et accessibles.

Mais ils souhaitent aussi plus de poissons même si ce n'est pas toujours exprimé directement (plus de no-kill, plus de reproduction naturelle, gestion piscicole axée sur les truites farios, meilleur état des milieux, fenêtre de capture, etc.). Une partie des pêcheurs souhaite également capturer plus de gros poissons.

Le renforcement de la garderie, l'accessibilité aux parcours, que ce soit en termes d'entretien ou d'aménagement, et l'adaptation de la gestion et de la réglementation aux attentes des pêcheurs, constituent donc les principales problématiques soulevées par les sondés.

4.4.7 Conclusion

Cette enquête a permis de mieux connaître les pêcheurs héraultais que ce soit au niveau de leurs pratiques mais aussi de leurs attentes.

On notera que la très grande majorité des pêcheurs qui ont répondu sont domiciliés dans l'Hérault (86 %).

Les pêcheurs héraultais sont majoritairement des pêcheurs de carnassiers et de truites.

Seulement 6 % se considèrent comme des débutants tandis que les autres disent être des pratiquants réguliers et dans une moindre mesure spécialistes.

Les motivations des pêcheurs héraultais concernent principalement l'immersion dans la nature, le fait d'avoir des touches et le partage entre amis et en famille. La technicité et la performance ainsi que la recherche des poissons trophées sont recherchés dans une moindre mesure, tandis que seulement 9 % des sondés disent aller à la pêche dans le but de consommer leurs prises en priorité.

C'est ainsi que 60 % des sondés disent ne jamais rechercher les secteurs empoisonnés en truites surdensitaires alors que seulement 7 % pêchent principalement ces parcours. La pêche alimentaire telle qu'elle était pratiquée par le passé semble donc être nettement moins représentée, ce qui correspond à la tendance observée dans d'autres départements où des études similaires ont été réalisées.

Les principales attentes des pêcheurs concernent les empoisonnements (plus de poissons, plus de touches), la garderie et l'accessibilité aux parcours de pêche (entretien, accès voiture, aménagement).

Pour finir, d'une manière générale les pêcheurs sont de plus en plus spécialisés et leurs attentes sont très spécifiques, ce qui incite les gestionnaires à mettre en œuvre des gestions adaptées et diversifiées susceptibles de répondre aux attentes de toutes les catégories de pêcheurs.

5 REGLEMENTATION ET SURVEILLANCE

5.1 Catégories piscicoles

Source : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/categories-piscicoles-des-cours-deau-et-plans-deau/>

Les catégories piscicoles correspondent au classement juridique des cours d'eau et plan d'eau en fonction des groupes de poissons dominants.

La notion de classement piscicole est définie par l'article L.436.5 du Code de l'Environnement et les notions de public/privé et de pêche autorisée ou non n'entrent pas en ligne de compte dans ce découpage. Ce dernier ne concerne pas non plus les eaux closes ou les piscicultures.

Le texte réglementaire fondateur d'un Classement de Catégorie Piscicole est l'arrêté pris par le préfet du département.

Il existe 2 types de catégories piscicoles :

- **1^{ère} catégorie** : il s'agit des eaux principalement peuplées de truites ainsi que celles où il paraît désirable d'assurer une protection spéciale des poissons de cette espèce.
- **2^{ème} catégorie** : toutes les autres eaux soumises aux dispositions de l'arrêté.

Dans les faits, le classement en 1^{ère} catégorie désigne les eaux qui abritent un peuplement piscicole dominé par les salmonidés et en particulier la Truite fario. Il s'agit le plus souvent des cours d'eau et plans d'eau de têtes de bassin. Le classement en première catégorie tient compte de la fragilité des milieux à vocation salmonicole et entraîne une vigilance particulière lorsque des interventions, de types travaux, sont réalisées.

Le classement en seconde catégorie concerne toutes les autres eaux qui abritent quant à elles un peuplement dominé par les cyprinidés et les carnassiers lorsque ces derniers sont présents.

Les Arrêtés Préfectoraux détaillent annuellement la pratique de la pêche en fonction des dispositions du Code de l'Environnement. Ils prennent en compte les classements piscicoles pour définir la réglementation en vigueur telles que les périodes d'ouvertures et fermetures de la pêche, les techniques de pêche prohibées voire des restrictions liées à la protection du milieu (interdiction de marcher dans l'eau, protection des zones de frayères, etc.)

La carte suivante présente la catégorisation piscicole des cours d'eau de l'Hérault.

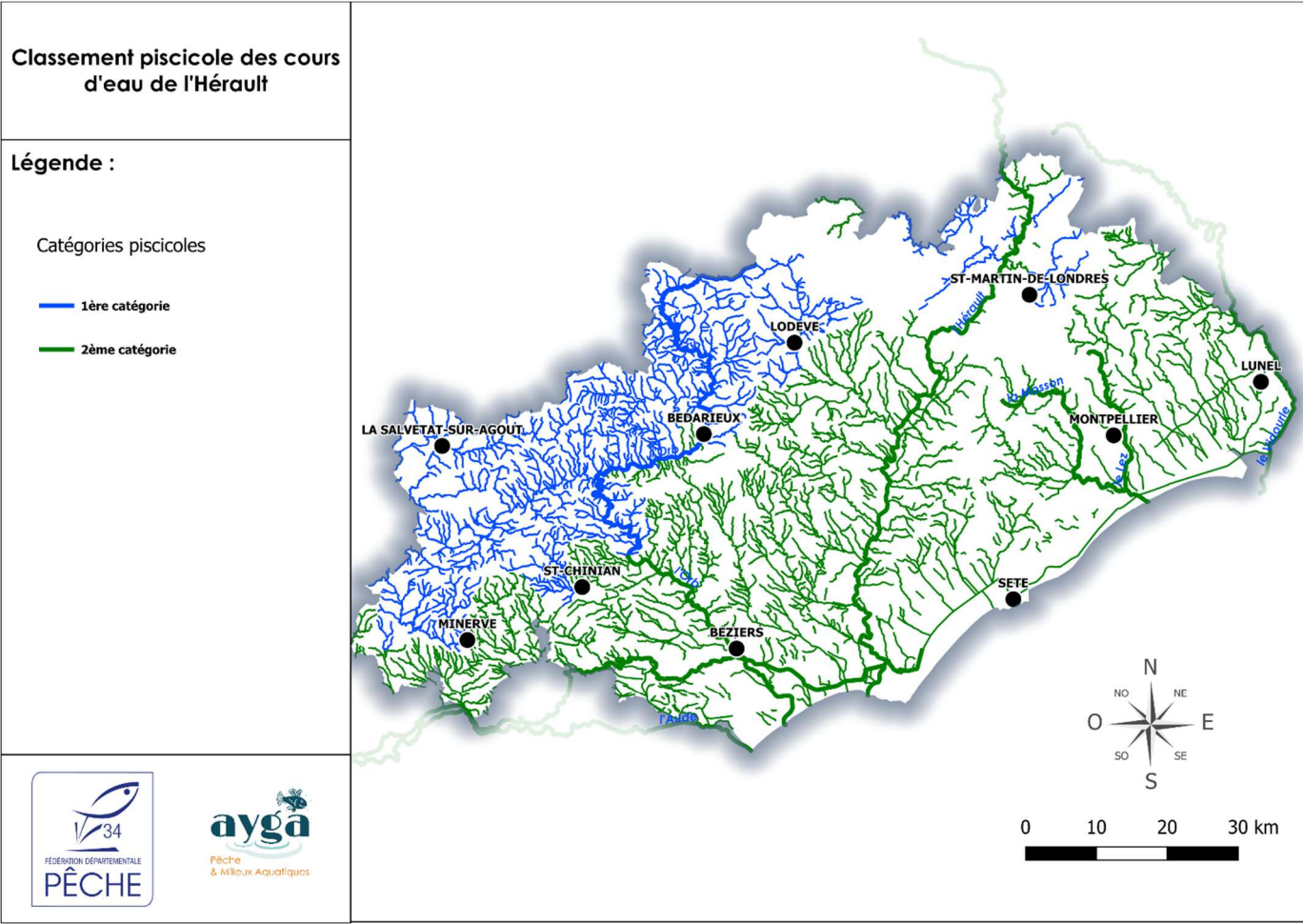


Figure 41 : Catégories piscicoles des cours d'eau de l'Hérault

5.2 Réglementation générale (Arrêtés Préfectoraux)

Un arrêté préfectoral régit la pratique de la pêche dans l'Hérault. Il s'agit de l'arrêté N°DDTM34-2022-12-13491 du 20 décembre 2022 qui s'applique sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Ce document liste et détaille la réglementation en vigueur dans le département de l'Hérault à partir de 2022 :

- Les périodes d'ouvertures et de fermetures de la pêche en 1^{ère} et en 2^{ème} catégorie,
- Les heures légales pour la pratique de la pêche,
- Les périodes d'ouverture spécifique pour certaines espèces piscicoles (Truite, Ombre commun, Anguille jaune, Brochet, Sandre) mais aussi pour les écrevisses et les grenouilles,
- Les tailles minimales de captures pour les espèces soumises à une période d'ouverture spécifique,
- Le nombre de captures autorisées par jour et pour chacune des espèces dont la taille minimale de capture est réglementée,
- Les procédés et modes de pêche autorisés y compris les engins de pêche,
- Les procédés et modes de pêche prohibés,
- Les parcours No-kill,
- Les parcours où la pêche de la carpe de nuit est autorisée,
- Les interdictions temporaires ou permanentes de pêche.

5.3 Réserves de pêche

L'annexe 4 de l'arrêté N°DDTM34-2022-12-13491 du 20 décembre 2022 dresse la liste des réserves de pêche effectives dans le département pendant la période 2023-2025.

Au total, 48 réserves de pêche sont effectives.

A noter que la réserve de la vasque du Port d'Ariane à Lattes est une réserve temporaire qui interdit la pratique de toute pêche du 1^{er} janvier au 30 juin de chaque année.

5.4 Organisation de la surveillance

5.4.1 Généralités police de la pêche

La police de la pêche est une police administrative qui veille au respect de la réglementation de la pêche en eau douce, à la protection du milieu aquatique et à la gestion des ressources piscicoles.

La réglementation générale de la pêche en eau douce et la gestion des ressources piscicoles est regroupée dans le titre III du livre IV du Code de l'Environnement. Cette réglementation générale donne compétence au préfet pour arrêter des dérogations ou dispositions particulières pour répondre aux spécificités des cours d'eau de son département.

Les organismes habilités pour verbaliser les infractions sont :

- La Gendarmerie,
- L'Office Français de la Biodiversité (OFB),
- Les gardes pêches fédéraux, s'ils existent, et si les baux de pêche sont signés,
- Les gardes pêche particuliers mais uniquement à l'échelle de leurs AAPPMA et si les baux de pêche sont signés.

5.4.2 Les gardes-pêche particuliers

Les gardes-pêche particuliers sont des bénévoles commissionnés par une ou plusieurs AAPPMA dans le cas d'une mutualisation. Ils sont sous la responsabilité du président de l'AAPPMA. Toutes les personnes majeures peuvent devenir garde-pêche particulier, excepté celles définies par l'article 29-1 du Code de Procédure Pénale.

En effet, ne peuvent être agréés comme gardes-pêche particuliers :

- Les personnes dont le comportement est incompatible avec l'exercice de ces fonctions,
- Les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'aptitude technique, fixées par décret en Conseil d'Etat, qui sont exigées pour l'exercice de leurs fonctions,
- Les officiers de police judiciaire, les agents de police judiciaire et les agents de police judiciaire adjoints, les fonctionnaires et agents auxquels sont attribuées par la loi certaines fonctions de police judiciaire,
- Les personnes membres du conseil d'administration de l'AAPPMA qui les commissionne, ainsi que les propriétaires ou titulaires de droits réels sur les propriétés gardées.

Leur mission principale est la surveillance des baux de pêche dans un souci d'information et de sensibilisation.

Les gardes-pêche particuliers peuvent être chargés de certaines missions de police judiciaire liées à la police de la pêche. Ils se trouvent sous la direction du procureur de la République. C'est la raison pour laquelle ils doivent prêter serment auprès du greffe du tribunal d'instance.

Pour les 27 AAPPMA du département de l'Hérault et de la Fédération départementale, 64 Gardes-Pêche Particuliers sont commissionnés.

Au moment où a été établi ce diagnostic (2024), 7 AAPPMA n'étaient pas pourvues de Garde-Pêche Particulier. A contrario, certaines AAPPMA disposent de plusieurs GPP.

6 GESTION PISCICOLE

6.1 Organisation de la politique d'empoissonnement

La Fédération de pêche de l'Hérault organise les empoissonnements avec les AAPPMA du département. Elle dispose de deux salmonicultures qui lui permettent de fournir l'ensemble des truites surdensitaires aux AAPPMA. Pour les empoissonnements en poissons blancs et en carnassiers, la Fédération centralise les commandes des AAPPMA et gère les approvisionnements auprès des pisciculteurs externes (Dombes).

En 2023, qui constitue l'année de référence pour ce diagnostic, le budget global alloué aux empoissonnements dans le département de l'Hérault était de 192 600 €, répartis comme suit :

- 154 780 € à la charge de la Fédération,
- 37 820 € à la charge des AAPPMA.

Les empoissonnements sont répartis en 2 grandes catégories :

- Les empoissonnements en truites surdensitaires destinées à être capturées rapidement (en grande majorité des truites arc en ciel),
- Les empoissonnements en cyprinidés (poissons blancs) et carnassiers qui constituent plutôt des actions de repeuplement.

Le tableau ci-dessous détaille les empoissonnements qui ont été réalisés en 2023 dans le département de l'Hérault :

	Biomasses		Coûts	
	Truites	Carna / Blancs	Truites	Carna / blancs
AAPPMA	6 950 kg	905 kg	26 920 €	10 900 €
FD 34	11 650 kg	3 190 kg	131 180 €	23 600 €
Total	18 600 kg	4 095 kg	158 100 €	34 500 €
%	82 %	18 %	82 %	18 %

Figure 42 : Répartition des biomasses déversées par type de poissons

Ce tableau fait apparaître un grand déséquilibre entre les empoissonnements en truites et les empoissonnements en carnassiers et poissons blancs. En effet, les empoissonnements en truites représentent 82 % de l'enveloppe annuelle de 2023 dédiée aux lâchers de poissons, contre 18 % pour les cyprinidés et les carnassiers.

Sur le plan financier, la répartition est la même, avec 82 % du budget total dédiés aux empoissonnements en truites surdensitaires.

Il est donc légitime de s'interroger sur la pertinence de la répartition des empoissonnements en fonction des attentes des pêcheurs héraultais dont on connaît la diversité.

6.2 Empoisonnement salmonidés

Les empoissonnements en truites surdensitaires sont intégralement gérées par la Fédération qui dispose de l'outil de production. Toutes les truites introduites dans le département par les AAPPMA proviennent donc des salmonicultures fédérales.

Le prix de revient du kilo de Truite arc-en-ciel, à la sortie des piscicultures fédérales, est estimé à 8,5 €.

Les empoissonnements en truites surdensitaires sont financés de différentes manières :

- Les dotations fédérales : Elles correspondent à une quantité de truites allouée à chaque AAPPMA et prise en charge intégralement par la Fédération. Les quantités de truites offertes à chaque AAPPMA ont anciennement été calculées en fonction du linéaire de cours d'eau, ce qui explique que certaines petites AAPPMA (effectifs réduits de pêcheurs) se voient allouer de grandes quantités de poissons, du fait de la densité des cours d'eau sur leurs territoires.
- Les commandes des AAPPMA : en complément des dotations en truites proposées par la Fédération, certaines AAPPMA commandent à la Fédération des truites supplémentaires. A ce titre, elles bénéficient d'un tarif préférentiel (3,8 €/kg)
- Les empoissonnements des « parcours loisir » : sur certains sites clairement identifiés (parcours loisir) ou sur des parcours gérés par la Fédération (baux de pêche), les empoissonnements en truites surdensitaires sont gérés et pris en charge intégralement par la Fédération.

D'une manière générale, les Truites arc en ciel sont destinées à être prélevées rapidement car d'une taille supérieure ou égale à la taille légale de capture en vigueur. Elles sont déversées dans des eaux de première et de seconde catégorie.

On notera à ce stade, que si certaines AAPPMA concentrent les lâchers de truites sur des parcours de rivière faciles d'accès et sur de courts linéaires, bien souvent les truites sont dispersées sur de longs linéaires ce qui ne facilite pas leur

reprise et en particulier pour les pêcheurs qui ne sont pas des environs immédiats.

Les truites sont également lâchées régulièrement dans des plans d'eau.

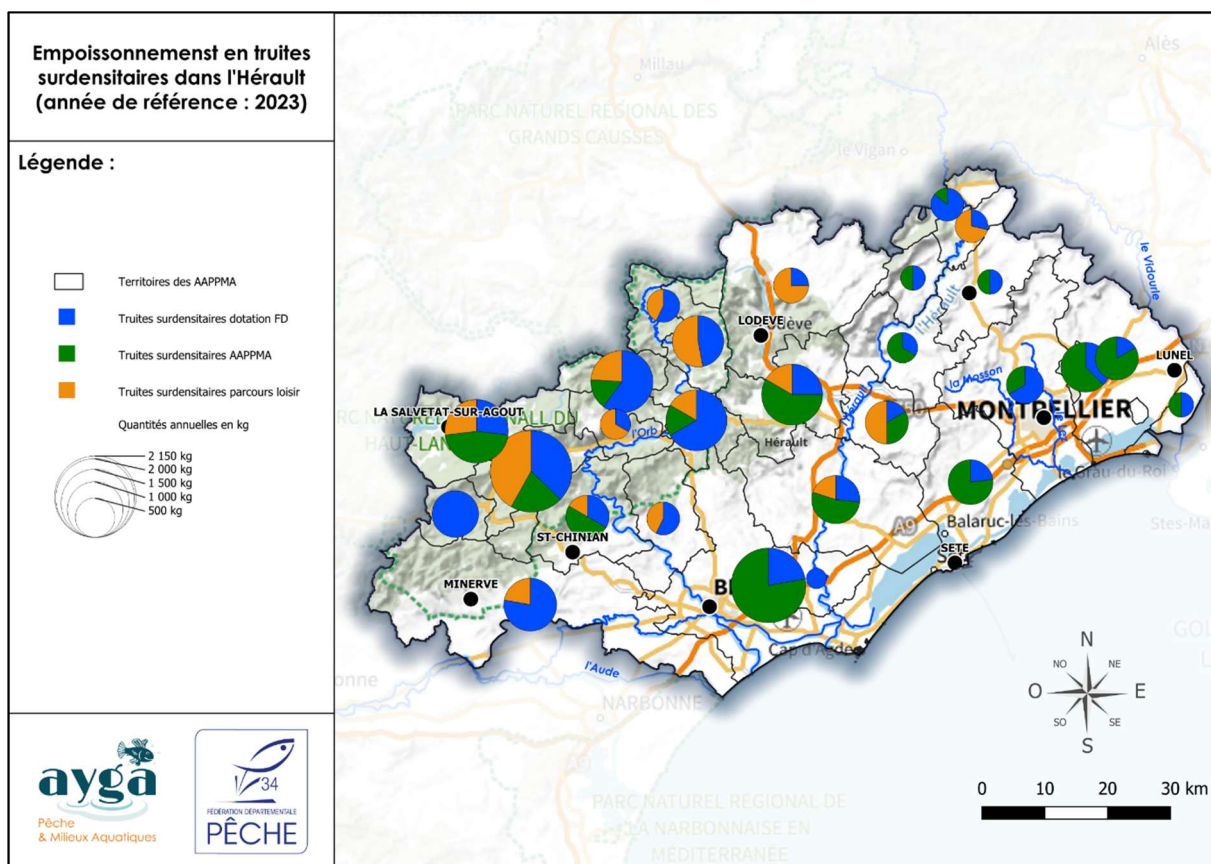


Figure 43 : Répartition des efforts d'empoisonnements en truites surdensitaires

La saisonnalité des lâchers de truites est généralement étalée entre mars et fin avril, les températures de l'eau étant souvent déjà très élevées après cette période.

Il apparaît donc nécessaire de rationaliser les empoisonnements en truites, notamment au niveau du choix des parcours et de leur accessibilité. Enfin, les calendriers des empoisonnements méritent d'être largement publiés afin que l'ensemble des pêcheurs en ait connaissance.



Figure 44 : empoissonnement en truites arc en ciel

6.3 Empoisonnement autres espèces

Les autres espèces qui composent les empoissonnements annuels sont composés d'espèces inféodées aux eaux de seconde catégorie. Il s'agit :

- Des carnassiers (brochet, sandre, black-bass, perche) qui sont plutôt destinés à des actions de repeuplement. Les poissons carnassiers peuvent être déversés au stade adulte comme juvénile.
- Des cyprinidés également appelés poissons blancs (carpe, tanche, gardon, rotengle, goujon) qui sont également plutôt destinés à des actions de repeuplement.

On notera donc que le volume d'empoissonnements en carnassiers et poissons blancs est faible à l'échelle du département avec un budget annuel de 34 500 € en 2022, soit 18 % du budget annuel total. Pourtant, les cours d'eau et plans d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole sont très nettement majoritaires dans l'Hérault.

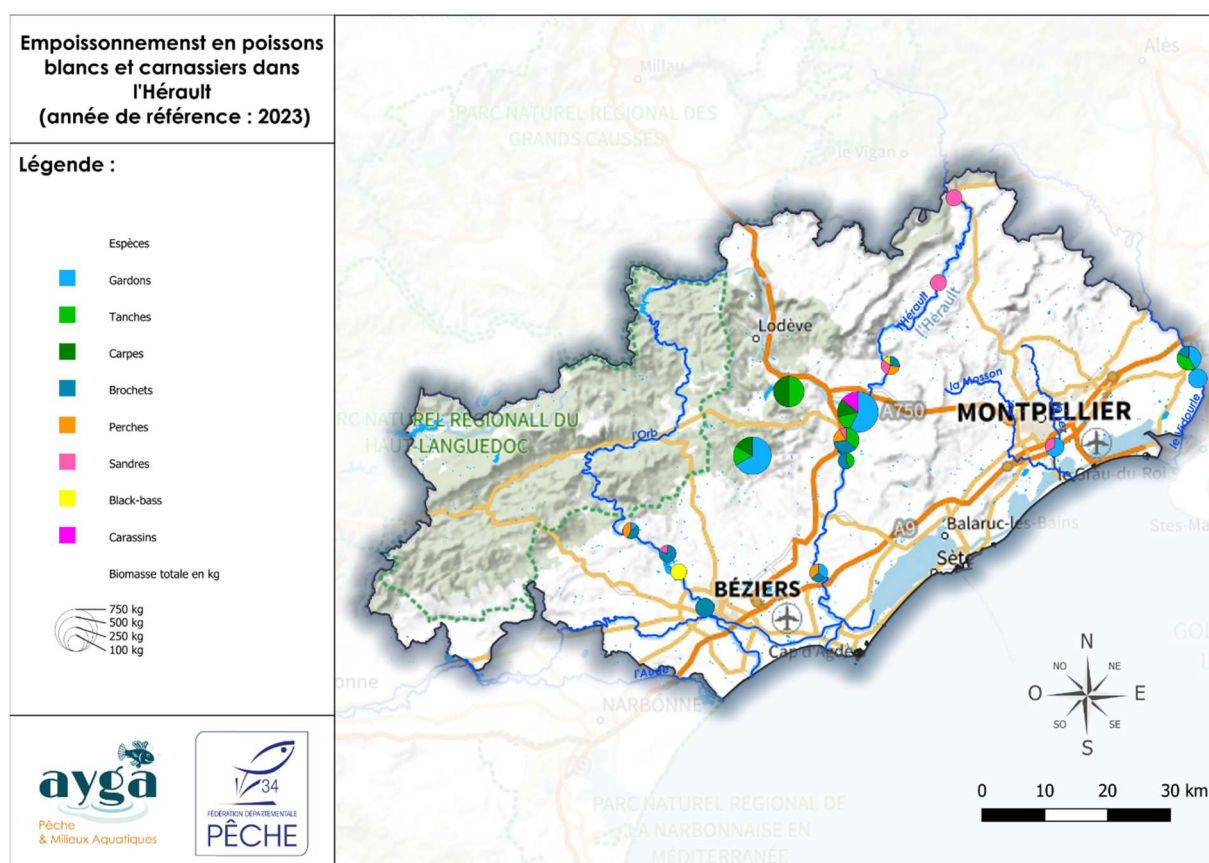


Figure 45 : Empoisonnements en cyprinidés et carnassiers dans l'Hérault.
(Source : AYGA)

Enfin, lors du diagnostic il est apparu plusieurs points :

- Les quantités de carnassiers déversées sont souvent peu adaptées aux milieux et/ou aux besoins.
- Les efforts d'empoisonnements en black-bass sont souvent faibles et irréguliers au regard du potentiel des milieux pour cette espèce. Les AAPPMA expliquent souvent ce choix par le prix d'achat élevé.
- Les empoisonnements en perches sont parfois importants même si on peut s'interroger sur leur efficacité sur le plan halieutique.
- Les empoisonnements en sandres sont réguliers, bien que leur efficacité sur le plan halieutique soit très limitée, voire nulle, compte-tenu de la très faible capturabilité de cette espèce.
- Les empoisonnements en gardons sont parfois importants mais ne sont pas définis en fonction des empoisonnements en carnassiers.



Figure 46 : Le black-bass est un poisson très plébiscité par les pêcheurs de carnassiers.

Il apparaît nécessaire de coordonner les empoissonnements entre les AAPPMA tout en établissant des plans d'empoissonnements pluriannuels. Le choix des espèces mérite d'être réfléchi en fonction de leur capturabilité et donc de leur intérêt halieutique. Enfin, les quantités déversées méritent d'être étudiées en amont.

7 L'OFFRE PECHE DANS L'HERAULT

7.1 Parcours de pêche identifiés (réseau associatif)

7.1.1 Définition

Les parcours de pêche correspondent aux sites sur lesquels les pêcheurs peuvent pratiquer leur loisir. Il peut s'agir de plans d'eau, de canaux ou de cours d'eau.

Dans un contexte réciprocaire, les baux de pêche entre les propriétaires des parcelles et les gestionnaires (AAPPMA ou Fédération de pêche) doivent être signés. C'est une condition nécessaire pour que la loi pêche puisse être appliquée par les gardes pêche des AAPPMA et pour que les gestionnaires soient légitimes.

Dans l'Hérault, les pêcheurs ont accès à la totalité des parcours de pêche intégrés dans le réseau associatif, sous réserve d'être titulaire d'une carte de pêche.

7.1.2 Pêche des salmonidés

Le département de l'Hérault dispose d'un potentiel limité pour la pêche des salmonidés sauvages. En effet, la majorité des cours d'eau du département sont classés en 2^{ème} catégorie piscicole du fait de leur caractéristiques morphologiques et des populations piscicoles qui s'y développent.

Les cours d'eau de 1^{ère} catégorie sont plutôt situés au Nord et au Nord-Ouest du département. Dans le contexte de réchauffement climatique actuel, beaucoup de cours d'eau de tête de bassins versants sont peu fonctionnels et n'abritent que des population relictuelles de truites farios autochtones.

Il demeure cependant quelques cours d'eau emblématiques où les populations de truites sont équilibrées, ou tout au moins suffisantes pour constituer un intérêt halieutique certain. On peut notamment citer :

- La Vis sur tout son cours
- L'Orb sur tout son linéaire de 1^{ère} catégorie
- La Lergue amont
- La Brèze
- Le Gravezon
- Le Jaur amont
- La Cesse amont



Figure 47 : La Vis, rivière à truite emblématique du Nord du département

Certains petits affluents présentent eux aussi des populations de truites farios sauvages. Cependant, il ne paraît pas souhaitable d'y développer la pêche, en dehors d'une pratique occasionnelle par quelques pêcheurs locaux habitués. En effet, il s'agit de petits milieux fragiles et la qualité de pêche dans ce type de milieux est inversement proportionnelle à la fréquentation.

Ainsi, le développement de la pêche des salmonidés dans le département de l'Hérault, au-delà de quelques parcours emblématiques plutôt réservés à des pêcheurs spécialistes, est majoritairement concentré sur les cours d'eau et plans d'eau avec des empoissonnements réguliers en truites surdensitaires.

7.1.3 Pêche des carnassiers

Le département de l'Hérault présente plusieurs sites d'intérêt majeur pour la pêche des carnassiers et notamment du brochet, du black-bass, du sandre et du silure.

Plusieurs cours d'eau présentent un bon potentiel pour la pêche des carnassiers. Il s'agit :

- De l'Hérault depuis le barrage Bertrand,
- De la basse vallée de l'Orb,
- Du Vidourle, notamment pour le black-bass,
- Du Canal du Midi,
- Et dans une moindre mesure du Lez et de la Mosson.

Environ une vingtaine de plans d'eau sont gérés par la pêche associative dans le département. La majeure partie d'entre eux présente un bon potentiel pour la pêche des carnassiers, avec très souvent de belles populations de black-bass. Les pièces d'eau de très petites superficies présentent cependant un intérêt moindre.

Les 4 lacs de barrage les plus importants du département présentent quant à eux une très forte attractivité pour les pêcheurs de carnassiers du département et des départements voisins. Il s'agit :

- Du lac du Salagou (750 ha).
- Du lac de la Raviège (410 ha).
- Du lac des Monts d'Orb (190 ha).
- Du barrage des Olivettes (40 ha).



Figure 48 : Le lac du Salagou, haut lieu de pêche des carnassiers

7.1.4 Pêche au coup

Le potentiel pour la pêche au coup est relativement important dans l'Hérault, avec notamment les petits plans d'eau, le canal du Midi et les cours d'eau principaux qui présentent de formidables possibilités pour toutes les pêches au coup. En effet, la pêche de la friture est facile à mettre en œuvre sur les plus petits plans d'eau tandis que toutes les techniques que ce soit l'anglaise, le feeder, la pêche à la grande canne, la gardonnette, etc. peuvent se pratiquer sur l'ensemble des plans d'eau et cours d'eau.

On notera qu'il semble y avoir une vraie tradition pour la pêche au coup dans le département de l'Hérault, notamment dans le secteur de Béziers où des clubs de compétition sont assez dynamiques.

Cependant, la pratique de la pêche au coup est aujourd'hui fortement limitée par le manque d'accès aux berges et le développement de la végétation aquatique sur de nombreux parcours.



Figure 49 : Le département offre un bon potentiel pour la pêche au coup

7.1.5 Pêche de la carpe

La pratique de la pêche de la carpe est particulièrement développée sur le lac du Salagou, qui jouit d'une réputation internationale auprès des carpestes.

En dehors du Salagou où la pêche de nuit est autorisée, il existe 5 autres parcours autorisés à la pêche de nuit, plutôt situés dans le Sud du département. Les possibilités sont donc limitées pour les pêcheurs de carpe du département, qui expriment régulièrement leur volonté de multiplier le nombre et la taille des parcours de pêche de nuit.

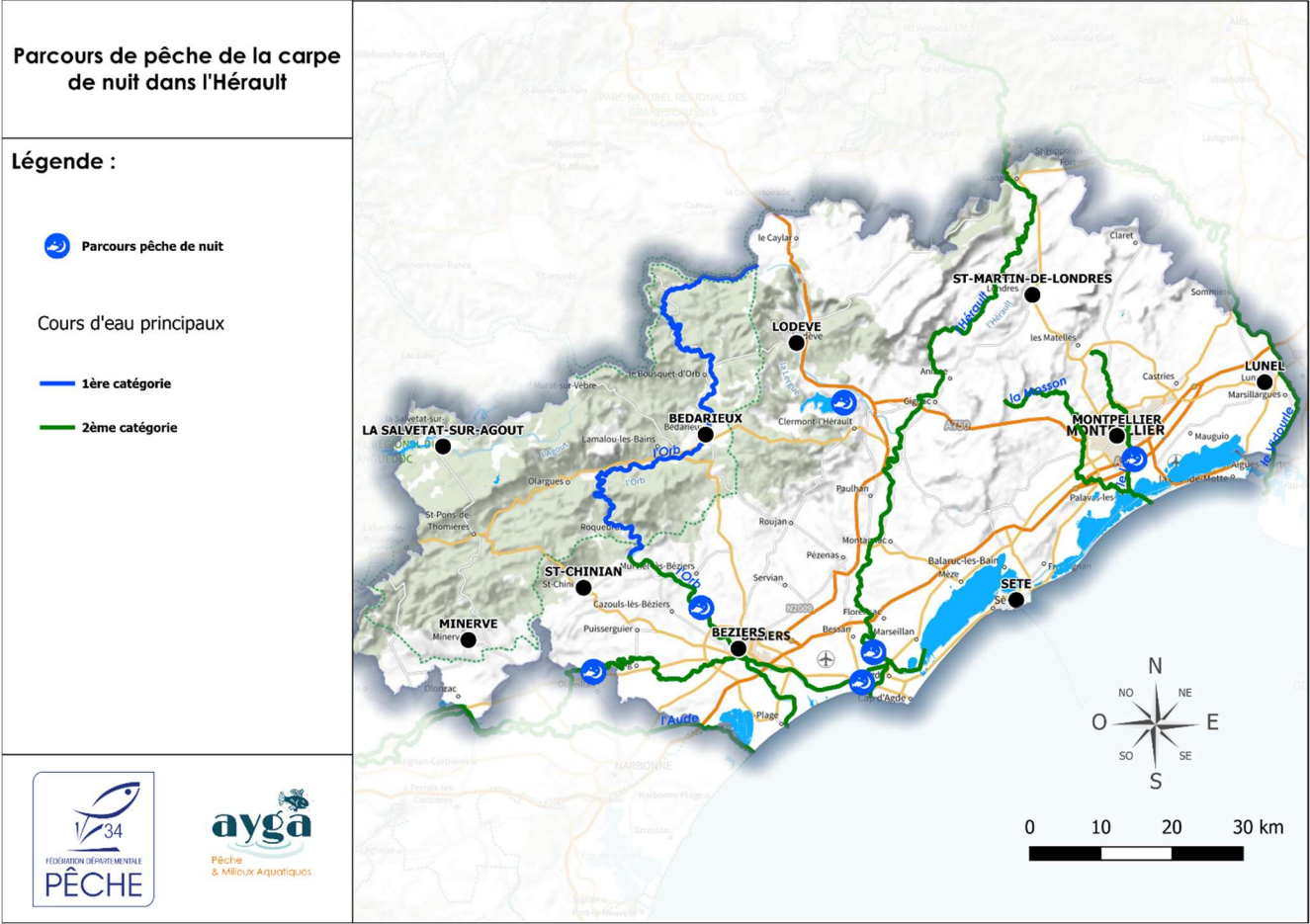


Figure 50 : Les parcours autorisés pour la pêche de la carpe de nuit dans l'Hérault
(Source : AYGA)

7.1.6 Les parcours no-kill

Les parcours de pêche dits « no-kill » correspondent à des sites sur lesquels la réglementation impose la remise à l'eau du poisson pour toutes les espèces ou pour certaines espèces seulement. Le prélèvement des poissons est donc prohibé, ces derniers doivent ainsi être relâchés sur site.

D'une manière générale, lorsque cette réglementation est appliquée, à condition que les sites de pêche soient bien choisis, les poissons présents ont tendance à être plus gros que sur les parcours où les prélèvements sont autorisés.

En revanche, le nombre total de poissons peut être inférieur dans les « no-kill ». Du fait de la pression de pêche qui est en général inhérente à ce type de parcours et du fait de la densité en poisson qui tend à diminuer au profit de la biomasse, la qualité de pêche peut à terme décliner.

Ce type de parcours est de plus en plus recherché par certaines catégories de pêcheurs. Dans leur imaginaire, il y a plus de poissons dans les parcours no-kill que dans les parcours en gestion classique. Or, nous l'avons vu, c'est rarement le cas.

Le principal intérêt des parcours no-kill consiste à satisfaire l'attente d'une partie des pêcheurs et/ou à permettre le développement et le maintien des gros sujets. C'est particulièrement vrai pour les espèces avec une bonne capturabilité : brochet, black-bass, carpe et dans une moindre mesure truite fario.

On ajoutera enfin, que les parcours no-kill sont souvent éloignés géographiquement les uns des autres et que cela engendre une forte pression de pêche sur les sites avec ce type de gestion.



Figure 51 : La remise à l'eau des poissons est obligatoire sur les parcours no-kill, ici un black-bass

Actuellement, 11 parcours no-kill ont été créé dans l'Hérault. Il s'agit principalement de parcours de pêche à la truite, en 1^{ère} catégorie.

Sur ces parcours, des réglementations particulières sont mise en place et retranscrites dans l'arrêté préfectoral. Il s'agit notamment de limitation des techniques de pêche autorisées (hameçons sans ardillon, mouche uniquement, mouche et toc uniquement, etc...).

La disparité des règlements sur les parcours No-Kill est peu lisible pour les pêcheurs, et s'avère souvent inefficace sur le plan de l'halieutisme. Elle peut même avoir un effet négatif en excluant certaines catégories de pêcheurs qui pratiquent pourtant le « catch and release » de manière stricte, comme les pêcheurs aux leurres notamment.

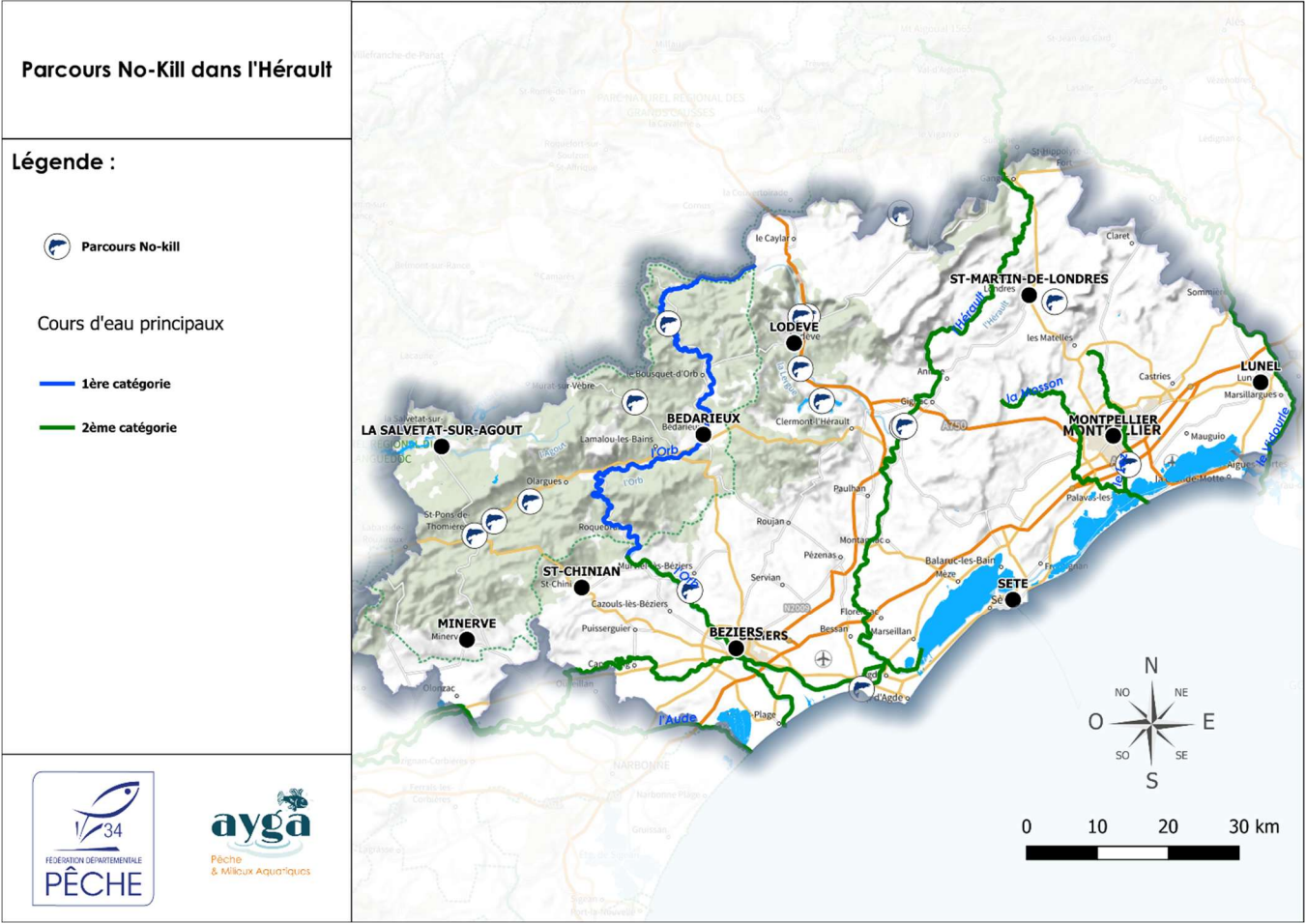


Figure 52 : Les parcours no-kill dans l'Hérault

7.2 Parcours labellisés

7.2.1 Les labels FNPF

Afin de proposer des produits pêche « clé en main », la FNPF a mis en place une politique de mise en valeur des parcours de pêche à l'échelle départementale et/ou régionale.

C'est ainsi que les Fédérations de pêche présentent des demandes de labellisation pour leurs parcours phares. Ces demandes sont examinées par le Comité national de labellisation qui est composé d'élus associatifs et de représentants du secteur du tourisme.

Si les dossiers de demandes de labellisation correspondent aux critères spécifiques (charte) qui ont été déterminés en amont, les parcours sont labellisés dans une des catégories suivantes :



- **Les parcours « Découverte »** : ils permettent aux débutants de découvrir et/ou de s'initier à la pêche dans les meilleures conditions d'accessibilité, de sécurité et de réussite pour capturer des poissons. Il s'agit le plus souvent de parcours de dimensions modestes qui offre un accès facile et un confort de pêche optimal. Ces parcours doivent être équipés de structures d'accueil de groupes avec un abri, des sanitaires, des éléments de sécurité, etc.



- **Les parcours « Famille »** : ils sont accessibles aux groupes et aux familles souhaitant pratiquer une pêche « détente » de qualité. Les conditions de pratique sont proches de celles des parcours découverte avec des facilités d'accès, des sanitaires, des éléments de sécurité, etc. ainsi qu'une gamme d'activités adaptées comme les jeux pour les enfants ou d'autres activités de loisir. Les parcours famille proposent également des espaces favorables à la détente tels que les coins pique-nique.



- **Les parcours « Passion »** : Ils intéressent le pêcheur confirmé par leur haute qualité piscicole et halieutique qui découle généralement de la gestion et du peuplement piscicole en place. En fonction des besoins, les parcours passion proposent des facilités d'accès et de stationnement, des pontons de pêche, des rampes de mise à l'eau pour les embarcations, etc. Il peut également s'agir de parcours dits spécifiques : salmonidés, carpe, parcours de nuit, parcours no-kill, etc.

La FNPF précise que *les parcours de pêche constituent l'outil indispensable tant à l'animation, l'apprentissage de la pêche et du milieu aquatique, qu'au montage d'une diversité d'offres et de produits loisir et tourisme pêche.*

A l'heure actuelle, il existe un parcours labellisé dans le département de l'Hérault, à savoir le parcours Famille du lac de la Ravière.

7.3 Initiation et formation

7.3.1 Les Ateliers Pêche Nature et les écoles de pêche

Les Ateliers Pêche Nature (APN) sont des structures d'animations bénévoles de proximité dépendant des AAPPMA et validées par les Présidents de Fédérations départementales.



Les APN permettent de faire découvrir la pêche et d'initier aux techniques de pêche différents publics à l'exception des scolaires qui se voient proposer des animations spécifiques en lien avec leur programme scolaire.

Les APN constituent donc des lieux d'échanges conviviaux intergénérationnels basés sur :

- Le respect du poisson qui passe également par la connaissance des espèces et des techniques de pêche adaptées,
- L'éducation à l'environnement et à la fragilité des milieux naturels, dont les milieux aquatiques,
- Le respect des autres usagers et de l'environnement dans lequel les pêcheurs évoluent,
- La connaissance du rôle des structures de la pêche associative.

A ce jour, il n'y a pas d'APN dans le département de l'Hérault. Cependant, certaines AAPPMA réalisent régulièrement des animations à destination des enfants. C'est notamment le cas de l'AAPPMA des Chevaliers de la Gaule, de l'AAPPMA du Brochet Vidourlais et de l'AAPPMA des Berges de l'Orb. D'autres AAPPMA réalisent quant à elles des animations plus ponctuelles.

L'encadrement de ces animations est assuré par les bénévoles des AAPPMA qui peuvent être appuyés par les animateurs diplômés de la Fédération ou même par des guides de pêche diplômés.

7.4 L'Ecole de pêche fédérale

Le Fédération de Pêche de l'Hérault emploie deux animateurs diplômés à plein temps.

Ces derniers réalisent tout au long de l'année de nombreuses animations à destination de différents publics. On peut notamment citer :

- Des animations avec les scolaires (écoles primaires).
- Des animations avec des centres de loisirs et d'autres structures socio-éducatives.
- Des animations à destination des jeunes pêcheurs pendant les vacances scolaires, sous forme de camps multi-pêches.

Au total en 2023, la cellule animation de la Fédération a réalisé 109 journées d'animation, qui ont permis d'initier 1575 jeunes.

La majeure partie des animations réalisées par la cellule animation de la Fédération se déroulent au Centre Aquapêche de Pouzols.

Ce site de pêche est constitué de 3 plans d'eau aménagés situés à proximité immédiate du fleuve Hérault. Son positionnement central dans le département est un atout majeur.

Il est possible d'y pratiquer une multitude de techniques de pêche : pêche au coup, pêche au feeder, pêche de la carpe, pêche des carnassiers, etc... Les accès sont sécurisés et adaptés à la réalisation d'animation dans de bonnes conditions. D'autre part, certaines animations peuvent aussi être réalisées sur le fleuve, une plage sécurisée permettant l'accueil de groupes d'enfants.

Enfin, le centre Aquapêche de Pouzol dispose d'une salle d'animation et de sanitaires, permettant de réaliser les animations et les camps pêche dans les meilleures conditions.

LE CENTRE AQUAPÊCHE

RENSEIGNEMENTS
INSCRIPTIONS :
04.67.96.59.19
centreaqua-peche34@orange.fr

INITIER
SENSIBILISER
COMMUNIQUER

LE CENTRE AQUAPÊCHE

Le Centre Aquapêche est une structure créée par la Fédération des AAPPMA de l'Hérault pour initier et sensibiliser tous les publics à la découverte du milieu aquatique et à la pêche.

Education Populaire et Jeunesse
n°3406 jep116
Sports n°S043/99
Rectorat Académie de Montpellier

LES MISSIONS DU CENTRE

Apprendre à pêcher
Animer des séances adaptées à tout public
Fournir le matériel adapté à chaque intervention
Éduquer à l'environnement
Faire découvrir les enjeux liés à l'eau et sensibiliser à la protection du Milieu Aquatique

Les interventions sont encadrées par des animateurs titulaires de Brevets d'États, elles se déroulent :

- A POUZOLS sur la base du Centre : plus de 20 ha ou nos plans d'eau et fleuve Hérault sont dédiés à la découverte de la pêche et du milieu.
- SUR LE DÉPARTEMENT, en fonction de la disponibilité de l'équipe et de la thématique abordée.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

3 types d'activités adaptées aux emplois du temps des enfants !

Le matériel et les appâts y sont fournis, les interventions permettent une certaine autonomie dans la pratique. On y apprend le respect du poisson, de soi-même et d'autrui...

1 POUR TOUS LES ENFANTS DU DÉPARTEMENT À TITRE INDIVIDUEL

- Tous les mercredis : École de pêche à partir de 8 ans (à Pouzols et Montpellier)
- Vacances de Printemps et de Toussaint :
- Stage Multi-pêche (3 jours de 9 h à 17 h)
- Vacances d'Été : Camp pêche (6 jours et nuits, à partir de 8 ans)

2 LES SCOLAIRES

(Animations agréées par Rectorat Académie de Montpellier)

Interventions dans le cadre de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable. Programmes sur plusieurs séances (deux interventions en classe et une sortie terrain), ou journées :

- Le bassin versant
- Habitat / faune flore / la ripisylve...
- Fonctionnement de l'écosystème
- Biologie, anatomie du poisson, reproduction
- Les dangers qui menacent l'eau : pollutions, inondations
- Élaboration de projets spécifiques mis en place avec l'équipe enseignante

3 ALSH + TOUTES STRUCTURES SOCIO-ÉDUCATIVE

Activités adaptées à tous les enfants dans un cadre ludique et sportif et en conformité avec la loi sur les A.P.S. (Tout type de projet peut être étudié)

- Animation à la journée
- Minis-camps
- Accueil sur site aménagé de Pouzols ou sur lieux proches des structures (selon possibilités)

7.4.1 Les guides de pêche

De nombreux guides de pêche exercent leur activité sur le département, soit exclusivement en eau douce, soit en proposant aussi des sorties pêche en méditerranée.

NOM	PRENOM	SECTEUR	TECHNIQUE
PAVIA	CYRIL	HERAULT/Salagou/ESPAGNE	Leurres / Tte technique
BOULOC	ROBERT	HERAULT/MER	Mouche/Toc/ Tte technique
SALAVIN	SEBASTIEN	HERAULT/Orb, Jaur, Hauts Cantons	Mouche
LELOUVIER	ERIC	-	Mouche
CEBE	BASTIEN	HERAULT/Orb et ouest du dpt	Leurres
LUCIUS	BAPTISTE	HERAULT/Salagou, Montpellierain	Tte technique/Enfants
ARNAL	LUDOVIC	MER/ Salagou / BAS Hérault	Thon/leurres...
RENOUX	NICOLAS	HERAULT	Mouche
MAS	VINCENT	MER	Thon/leurres...
FERNANDEZ	FABIEN	MER	Thon/leurres...
LIGORI	ENGY	MER	Thon/leurres...
FAYETTE	LEO-PAUL	La Vis, Hérault,	Mouche / Leurres
VOISIN	ALEXIS	HERAULT	Mouche
ROQUE	CYRIL	Salagou /centre HERAULT	Leurres / Tte technique
Pêche Méditerranée...pas de nom !		HERAULT/MER	Leurres

A ce jour la Fédération de pêche de l'Hérault n'a pu avoir de contact avec les guides de pêche officiant dans le département. Il n'y a donc pas de partenariat avec ces professionnels.

7.5 Le tourisme pêche

7.5.1 Offre d'hébergement

Les hébergements peuvent être de différents types comme les gîtes, campings, hôtels, chambres d'hôte, locations d'habitations par des particuliers, etc.

Ces hébergements ne ciblent pas forcément les pêcheurs, ces derniers recherchant en priorité la proximité de l'eau et éventuellement suffisamment d'espace pour stationner un bateau et / ou stocker le matériel de pêche qui peut être encombrant et humide (float-tubes, waders, vêtements, etc.).

Les hébergements doivent également être librement accessibles sur les horaires décalés, à savoir tôt le matin et tard le soir, qui correspondent en général à des créneaux horaires propices à la pratique de la pêche.

7.5.2 Les hébergements labellisés FNPF

Un label spécifique a été créé pour les logements adaptés pour les pêcheurs en 2011. Les hébergements ouverts à la location touristique tels que les chambres d'hôtes, hôtels, campings, gîtes, etc. peuvent se voir attribuer le label à partir du moment où les propriétaires en font la demande.



La labellisation est conditionnée par l'acceptation d'une charte qui correspond à un ensemble de critères à remplir et qui s'articulent autour de 3 axes : l'accueil du public pêcheur, les services à disposition et l'accessibilité à la pratique de la pêche. Ces 3 thématiques se déclinent chacune en plusieurs critères :

- La proximité du ou des lieux de pêche, l'ouverture de l'hébergement pendant la période de pêche, la personnalisation de l'accueil, la proposition d'activités pour les accompagnants et un fonds documentaire halieutique,
- La mise à disposition d'un local spécifique sécurisé pour le stockage et le séchage du matériel de pêche, un dispositif permettant la conservation d'appâts vivants, les petits déjeuners matinaux (chambres d'hôtes), les paniers repas à la demande (tables d'hôtes, hôtellerie),
- La délivrance de cartes de pêche, les documentations spécifiques, la liste des moniteurs guides de pêche et des détaillants d'articles de pêche.

Le label Hébergement Pêche est attribué par le Président de la FDAAPPMA en partenariat avec les représentants du tourisme départemental. La FNPF en assure une promotion nationale.

A ce jour, il existe 6 hébergements pêche labellisés dans l'Hérault :

- 1 hébergement à Octon (Fédération),
- 2 hébergements à la Salvetat-sur-Agout,
- 1 hébergement au Soulié,
- 1 hébergement à Ceilhes,
- 1 hébergement à Marsillargues.

7.6 Partenariats

Afin de réaliser ses missions correspondant au développement du loisir pêche et à la protection des milieux aquatiques, la Fédération de Pêche de l'Hérault doit établir des partenariats. Ces derniers sont relatifs au tourisme, à la vente des cartes de pêche, aux finances ou encore avec les organismes techniques et administratifs.

7.6.1 Acteurs du tourisme

Le tourisme dans l'Hérault est organisé autour de deux structures :

- **Hérault Tourisme** est l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault. Elle met en œuvre la politique touristique départementale tout en fédérant les différents acteurs.

Elle accompagne les professionnels de la filière et facilite leur installation et le développement de leurs activités.

Il s'agit donc d'un acteur incontournable du développement du tourisme dans le département.

- **Les Offices de Tourisme** (les OT) qui constituent des centres d'information qui ont pour mission l'accueil et l'information du public, qu'il soit local ou extérieur au département, ainsi que la promotion du tourisme. Les Offices de Tourisme sont au nombre de 22 dans l'Hérault.

Ils permettent d'informer le public sur les possibilités halieutiques des territoires concernés. Ils peuvent également élargir leurs missions à la vente de cartes de pêche mais aussi à la mise à disposition / location de matériel de pêche comme des balances à écrevisses.

Les Offices de Tourisme sont également de bons relais pour informer sur les animations qui peuvent être proposées localement.

L'ADT et les OT sont des interlocuteurs privilégiés pour établir des stratégies de développement du tourisme et développer ce dernier.

7.6.2 Dépositaires / Détaillants d'articles de pêche

Bien que les cartes de pêche puissent être achetées par tous sur internet via le site cartedepêche.fr, il existe toujours un réseau de dépositaires aptes à délivrer les cartes de pêche.

En 2024, le Département de l'Hérault comptait 52 dépositaires de cartes de pêche, dont 7 commerces d'articles et seulement 4 Offices de Tourisme. Les autres dépositaires correspondent à des commerces partenaires (bar-tabac, épiceries) ou directement aux domiciles de membres des AAPPMA (10 dépositaires).

7.6.3 Partenaires financiers

Indispensable pour la réalisation de ses actions, la Fédération de Pêche de l'Hérault sollicite régulièrement différents partenaires financiers pour l'attribution de subventions :

- La FNPF,
- Le Club Halieutique Interdépartemental (CHI),
- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- Le Conseil Régional Occitanie,
- Le Conseil Départemental de l'Hérault,
- L'Europe (FEDER, Leader).
- Les collectivités locales (communes, communautés de communes)

7.6.4 Partenaires techniques

Les partenaires techniques sont associés aux missions techniques qui correspondent au suivi et à la restauration des milieux aquatiques mais aussi aux animations scolaires :

- L'OFB,
- La DDT
- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- La Chambre d'Agriculture de l'Hérault,
- Voies Navigables de France (VNF),
- L'Inspection académique,
- Les écoles, collèges et lycées,
- Les centres de loisirs,
- Les structures GEMAPI

7.7 Promotion et communication

La communication et la promotion de la pêche font partie des actions majeures prises en charge par les Fédérations de pêche. Si ces dernières s'impliquent plus ou moins dans cette mission, il apparaît important de communiquer auprès des pêcheurs, mais aussi des non-pêcheurs.

Aujourd'hui les moyens de communication à la disposition du monde associatif de la pêche sont variés et ils permettent de toucher différents publics avec différents types de contenus :

- **La presse papier locale**, qui permet de communiquer sur des actions locales et territorialisées.
- **Le site internet de la Fédération de pêche** et éventuellement des AAPPMA. Il permet d'intéresser tout type de public à la recherche d'information sur les missions des Fédérations et AAPPMA mais aussi sur les possibilités pour pêcher dans un département.

- **Le guide annuel papier édité par la Fédération de pêche.** Il permet d'informer les pêcheurs sur la réglementation, sur les nouveautés pour la saison qui débute et sur les territoires où les pêcheurs peuvent assouvir leur passion. Il permet également de rappeler les principales missions de la Fédération ainsi que les coordonnées des AAPPMA et des principaux acteurs avec lesquels les pêcheurs peuvent interagir (salariés de la Fédération, gardes pêche, dépositaires, présidents d'AAPPMA).
- **Les réseaux sociaux** en ligne sont à classer en 3 catégories :
 - Facebook permet de partager des photos, vidéos et textes dans un esprit de consommation immédiate. Les utilisateurs peuvent commenter les contenus mais aussi échanger des messages avec le titulaire du compte. Tous les publics sont visés bien que les jeunes se détournent de ce réseau, mais si le contenu reste visible il « recule » dans l'historique qui prend l'apparence d'un menu déroulant. Les contenus deviennent donc difficiles à retrouver si les publications sont régulières.
 - Instagram permet de partager des photos et vidéos avec des textes réduits au strict minimum. Les utilisateurs se contentent de montrer s'ils apprécient ou pas le contenu et interagissent très peu entre eux ou avec le titulaire du compte. Il s'agit donc d'une sorte d'album photo en ligne destiné à être consommé immédiatement. Instagram s'adresse à tous les publics mais les jeunes de 10 à 20 ans le plébiscitent au détriment de Facebook.
 - YouTube est le site d'hébergement gratuit de vidéos le plus populaire. Les titulaires des comptes appelés *chaînes* partagent des vidéos. Les utilisateurs peuvent apporter des commentaires sous ces dernières. Plus le nombre d'abonnés à une chaîne YouTube est important et plus la chaîne est populaire. YouTube est une source d'information qui propose des vidéos plus ou moins qualitatives sur toutes les thématiques possibles et imaginables. Tous les publics sont visés.

8 BILAN DU DIAGNOSTIC ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

8.1 Stratégie départementale

8.1.1 Les atouts et les faiblesses du territoire

L'état des lieux étant réalisé, il s'agit désormais d'établir une stratégie de développement de la pêche à l'échelle du département de l'Hérault.

Pour ce faire, il est nécessaire de définir pour les 5 prochaines années les grands axes de développement, les enjeux, ainsi que les actions qui vont en découler.

Le schéma a été réalisé dans la concertation avec la Fédération de pêche de l'Hérault et notamment son Conseil d'Administration mais aussi avec toutes les AAPPMA du département.

Cette démarche de concertation permet une appropriation du SDDLDP par le Conseil d'Administration de la Fédération ainsi que par les élus des AAPPMA afin de rendre opérationnelles les fiches actions.

Cependant, la définition des grands enjeux est dépendante des atouts et des faiblesses du territoire qui forgent le potentiel halieutique du département comme détaillé dans les tableaux suivants.

Le Territoire héraultais		
	Forces	Faiblesses
Situation géographique	• Proximité du littoral méditerranéen	• Facilité d'accès inégale selon les secteurs
	• Ville de Montpellier désenclavée par les autoroutes	
	• Diversité paysagère	
Tourisme	• Destination touristique de premier plan (littoral)	• Tourisme concentré sur le littoral
	• Patrimoine historique et culturel	• Foyers d'emploi concentrés
	• Tourisme de pleine nature développé : Randonnée, kayak, VTT...	• Répartition de la population hétérogène sur le département
	• 4 "Grands sites" : Vallée de l'Hérault, Lac du Salagou, Canal du Midi et Cirque de Navacelles	
	• Forte capacité d'accueil (hébergements)	
	• Vignoble et Oenotourisme	
Economie et social	• Commerces et services	• Population concentrée autour du littoral
	• Tourisme participe au dynamisme économique du département	• Population vieillissante
	• Viticulture	• Secteurs de l'industrie et de la construction restent peu développés

Le département de l'Hérault présente une forte diversité paysagère ainsi qu'un important patrimoine culturel. Ce département est ainsi une destination touristique de premier choix, et notamment tout le littoral méditerranéen qui constitue une très forte attractivité en période estivale notamment. Le tourisme de pleine nature est lui aussi très bien développé, avec notamment la présence de 4 « Grands sites ».

Les faiblesses du territoire se concentrent autour de territoires enclavés, de la population vieillissante et d'une répartition hétérogène des populations sur le territoire.

La pêche associative héraultaise	
Forces	Faiblesses
• Volonté politique de faire évoluer la pêche dans le département	• Forte hétérogénéité des AAPPMA (taille, effectifs)
• Centre Aquapêche de Pouzols	• Pas mutualisation de moyens entre AAPPMA
• AAPPMA toutes réciprocitaires	• Pas de vision commune entre AAPPMA à l'échelle de grands territoires
	• Difficultés à recruter des bénévoles
	• Faible maîtrise des baux de pêche
	• Communication limitée entre la Fédération et les AAPPMA
	• Equipe salariée restreinte (8 salariés)
	• Plan de charge de l'équipe salariée en tension
• Socle stable de pêcheurs héraultais	• Baisse régulière des ventes de cartes de pêche, en particulier des cartes majeure et interfédérales
• Forte augmentation des ventes de cartes découverte -12 ans sur les 5 dernières années	• Baisse générale des effectifs pour toutes les catégories d'âges sauf pour les <12 ans,
• Les 12-18 ans sont les plus représentés	• Peu de vente de cartes à des pêcheurs des autres départements, malgré l'attractivité touristique de l'Hérault (réciprocité)
• Bon pourcentage de pêcheurs ayant transmis leur adresse e-mail	
• Arrêté préfectoral complet	• Arrêté préfectoral pluriannuel
• Peu de règlements intérieurs	• Dispositions parfois complexes et peu lisibles
• 11 parcours No-Kill existants	• Disparité des règles selon les parcours
	• Efficacité limitée de certaines mesures sur le plan halieutique
• 64 Gardes pêches Particuliers sur le département	• 6 AAPPMA ne disposent pas de Gardes Pêche Particuliers
• Arrivée récente d'Yvan Lucas pour structurer le pôle garderie au sein de la Fédération	• Peu de mutualisation des moyens de garderie et d'organisation territoriale
• 21 AAPPMA disposent d'au moins un GPP	• Proximité du littoral (pêche "libre" en mer) entraîne des actes frauduleux en eau douce (pêche de nuit, pêche sans carte, pêche avec des moyens prohibés, etc...)

La motivation des élus et des salariés de la Fédération, dont est issue la réalisation du premier SDDL, et la réciprocité interdépartementale constituent clairement des points forts.

Les effectifs de pêcheurs du département sont principalement constitués d'un important socle de pêcheurs héraultais. Même si les effectifs globaux connaissent une baisse régulière sur les dernières années, et notamment au niveau des cartes majeurs et interfédérales, ce socle permet tout de même d'atténuer cette dynamique. Au niveau de la surveillance, la majorité des AAPPMA disposent de Gardes-Pêche Particuliers, et l'embauche récente d'Yvan Lucas au sein de la Fédération permet d'organiser plus justement les missions de police de la pêche.

Concernant les points négatifs on notera un manque général de coordination au niveau des AAPPMA, qui sont assez hétérogènes à l'échelle du département, et qui ont une vision souvent réduite à leur territoire d'action.

Pour finir, la réglementation est parfois assez complexe et peu lisible pour les pêcheurs. On note aussi l'existence non négligeable d'actes de braconnage, à plus ou moins grande échelle, qui s'accroissent au fur et à mesure que l'on se rapproche du littoral (influence de la pêche « libre » en mer).

Le potentiel halieutique héraultais		
	Forces	Faiblesses
Sites de pêche - Potentiel halieutique	• Réputation nationale et internationale du lac du Salagou et de la vallée de la Vis	• Problématique d'accès aux berges des cours d'eau : entretien de la ripisylve, fermeture des postes
	• Bonnes populations de black-bass sur certains milieux (plans d'eau, Vidourle, Hérault)	• Problématique du développement des herbiers limitant la pratique de la pêche
	• Bon potentiel pour les espèces de 2ème catégorie	• Milieux de première catégorie fragiles et en déclin (réchauffement climatique)
	• Nombreux plans d'eau diversifiés et de toutes tailles répartis sur le territoire	• Certains aménagements existants peu ou pas fonctionnels
	• Pêche embarquée possible : l'Hérault, le Vidourle, les lacs du Salagou, des Olivettes, d'Avène et de la Raviège	
Gestion piscicole	• Quelques mises à l'eau existantes	
	• Parcours de pêche spécifiques : Carpe de nuit, No-Kill	
	• Centre Aquapêche de Pouzols	
	• Moyens conséquents dédiés à la gestion piscicole par la Fédération et les AAPPMA	• Manque de cohérence avec le PDPG
	• Salmoniculture fédérale	• Déversement de truitelles non efficaces sur le plan halieutique
Pêche au coup		• Déséquilibre très fort entre les empoissonnements en truites et ceux en carassiers/blancs
		• Plans d'empoissonnements réfléchis à l'échelle des AAPPMA
		• Forte contribution financière de la Fédération mais peu de contrôle de cette dernière
		• Gestion axée sur la demande et non sur les besoins
		• Peu de visibilité des efforts réalisés
Pêche à la carpe		• Manque de planification pluriannuelle
		• Manque d'ambition des empoissonnements en 2 ^{ème} catégorie
	• Milieux diversifiés pour la pêche au coup (canaux, plan d'eau, rivière)	• Quasi absence d'aménagements spécifiques sur les plans d'eau
		• Accès et/ou stationnement souvent difficiles sur cours d'eau et les canaux
		• Pas de carpodrome associatif
Pêche à la truite gestion patrimoniale		• Peu de longs linéaires accessibles pour l'organisation de compétitions
		• Problématique d'accès aux berges des cours d'eau : entretien de la ripisylve, fermeture des postes
		• Problématique du développement des herbiers limitant la pratique de la pêche (canaux)
	• Lac du Salagou	• Parcours parfois peu qualitatifs en terme d'accès et de postes
	• Présence de parcours de nuit en rivière, canaux et plans d'eau	• Parcours carpe de nuit morcelés et souvent réduits
Pêche à la truite gestion surdensitaire		• Répartition géographique des parcours carpe de nuit
		• Peu de milieux fonctionnels à l'échelle du département
		• Concentration des pêcheurs sur quelques parcours emblématiques
		• Nombreux petits milieux difficiles à valoriser
	• Bonne couverture du département avec les lâchers de truites : rivières et plans d'eau	• Empoisonnements souvent étalés sur de longs linéaires
Pêche aux carassiers	• Rythmes des lâchers et sites adaptés aux milieux (printemps)	• Empoisonnements après avril discutables (saisonnalité de la pêche à la truite)
		• Mauvaise communication des dates et zones de lâchers auprès des pêcheurs
		• Absence de parcours no-kill truites surdensitaires et/ou grosses truites
		• Difficulté de valoriser la pêche des carassiers sur le fleuve Hérault
	• Populations de carassiers remarquables sur le lac du Salagou	• Peu d'empoisonnements en carassiers et peu de cohérence en terme d'échelles, de quantités et d'espèces
Pêche aux écrevisses américaines	• Bon potentiel pour les lacs d'Avène, de la Raviège et des Olivettes	• Classement des lacs de la Raviège et d'Avène en "Grands lacs intérieurs"
	• Potentiel existant mais pas toujours facile à valoriser en cours d'eau	• Difficultés d'accès sur les cours d'eau
	• Bon potentiel sur le canal du midi	• Projets d'implantation du Black-bass souvent peu efficaces (manque de logique pluriannuelle)
	• Populations de black-bass intéressantes sur certains secteurs	• Peu de sites adaptés à la pratique du float-tube
	• Bon potentiel pour le développement du Street fishing	• Mises à l'eau inexistantes ou peu fonctionnelles sur certains secteurs
	• Bon potentiel pour le développement de la pêche du silure	
	• Présence inégale mais pouvant être localement importante	• Type de pêche non valorisé à ce jour

Le département de l'Hérault est diversifié et cela se ressent en termes de possibilités de pêche. En effet, le réseau hydrographique est composé de cours d'eau présentant un profil de ruisseaux jusqu'aux grandes rivières navigables. Il en est de même pour les plans d'eau qui sont nombreux et de superficies variées dans le département, allant des grands lacs de barrage (Salagou : 750 ha) aux petits plans d'eau types gravières ou retenues collinaires.

Ainsi il est possible de pratiquer la pêche dans tous types de milieux et pour toutes les espèces : petits cyprinidés (friture), gros cyprinidés (brème, tanche, carpe), carassiers dont silure et black-bass qui présentent de très belles populations sur certains secteurs, et truite fario autochtone sur certains cours d'eau emblématiques et fonctionnels.

Concernant les faiblesses du potentiel halieutique héraultais, on peut notamment noter :

- La difficulté d'accès aux cours d'eau pour les pêcheurs du bord, y compris lorsque le potentiel halieutique est bon. Cela signifie que la hauteur des berges ainsi que la densité de végétation sur les berges peuvent être rédhibitoire pour aller à la pêche en ces lieux. Le développement de la végétation aquatique peut aussi être problématique et limiter, voir interdire, la pratique de la pêche.
- La gestion piscicole réalisée par les AAPPMA, principalement axée sur l'apport de truites de pisciculture sur tous types de milieux, qui peut avoir tendance à « parasiter » le potentiel de certains plans d'eau et cours d'eau. A cela s'ajoute la gestion piscicole de « soutien d'effectif » en truites farios (truitelles, boîtes Viber) dont l'efficacité sur le plan halieutique reste discutable. La gestion piscicole en 2^{ème} catégorie est quant à elle limitée et les moyens dédiés insuffisant au regard du potentiel de développement de la pêche sur ces milieux.

A la lecture de ces quelques lignes il est clair que le potentiel halieutique héraultais est grand mais actuellement encore peu valorisé. Néanmoins la volonté actuelle des élus de la Fédération est clairement d'agir pour tous les pêcheurs, ce qui constitue la base des propositions du présent SDDL.

Tourisme et promotion de la pêche dans l'Hérault		
	Forces	Faiblesses
Signalétique des parcours	• Parcours existants	• Pancartage des parcours à améliorer • Pannoneaux sur site de présentation des principaux parcours quasiment absents • Pannoneaux de signalisation routière des principaux parcours absents
Tourisme pêche	• Hébergements pêche labellisés existants • Volonté de développer le tourisme pêche	• Peu de contact avec les guides de pêche / Peu de connaissance de leur volume d'activité • Partenariat avec d'autres acteurs du tourisme (loueurs de bateaux, prestataires de services) à développer • Partenariat avec les OT et les acteurs du Tourisme (formation, communication) à améliorer • Pas de parcours labellisés
Animation	• 2 animateurs à plein temps embauchés à la Fédération • Volonté de développer l'animation dans les années à venir • Centre Aquapêche de Pouzols • Animations réalisées par certaines AAPPMA	• Pas d'Atelier Pêche et Nature déclaré • Le temps de travail des animateurs est déjà en tension • Animations centralisées au niveau du centre Aquapêche • Peu d'appui sur les bénévoles (manque de réseau et de formation)
Promotion		• Pas de participation aux événements de type salon • Pas de partenariat avec des youtubeurs / influenceurs • Accueil journalistes à développer
Communication	• Dynamique dans la volonté de communiquer auprès des pêcheurs • Guide de pêche annuel • Page Facebook active • Page Instagram active	• Pas de communication sur Youtube • Pas de ligne éditoriale clairement définie

Au-delà de la volonté du Conseil d'Administration de la Fédération de dynamiser la pêche dans le département de l'Hérault, la mise en place du SDDL s'inscrit en pleine ligne dans une démarche partenariale avec les acteurs du tourisme pour valoriser les territoires. La pêche est identifiée comme une activité pouvant participer au développement touristique et comme un vecteur de dynamisme économique.

Les animations organisées à destination des plus jeunes chaque année par la Fédération participe à cette dynamique. A ce titre, le centre Aquapêche de Pouzols constitue un site exceptionnel pour faire découvrir la pêche aux débutants.

La Fédération de Pêche montre aussi une volonté de communiquer auprès des pêcheurs mais aussi des non-pêcheurs. Le compte Facebook est régulièrement alimenté, comme le compte Instagram. A contrario, le site internet de la Fédération pourrait être amélioré et complété.

8.1.2 La définition des enjeux

Le diagnostic du territoire associé à l'analyse des atouts et des faiblesses a permis de définir les grands enjeux pour la pêche associative pour les 5 prochaines années.

Nous l'avons vu, les caractéristiques des territoires forgent leur potentiel halieutique. De ce point de vue si la situation à l'échelle du département de l'Hérault est contrastée, en revanche les possibilités sont très diversifiées et elles sont à même de répondre aux attentes de toutes les catégories de pêcheurs.

En effet, le pêcheur polyvalent d'autrefois qui pratiquait sur un territoire restreint mais parfaitement connu tend à disparaître pour être remplacé par des pratiquants très spécialisés, très mobiles et qui disposent d'un temps restreint pour leurs loisirs.

Au même titre que la société actuelle, les pratiquants changent avec par exemple des technologies de plus en plus pointues et un besoin de résultats rapides pour ne pas dire immédiats, le tout dans un contexte de communication systématique au travers les réseaux sociaux par exemple.

Il est donc indispensable que la pêche associative se modernise pour accompagner cette évolution mais aussi pour répondre aux attentes des pêcheurs. Il s'agit également de stabiliser les effectifs de pêcheurs et dans le même temps d'en recruter de nouveaux.

L'objectif final est bien sûr de faire de la pêche associative un acteur incontournable du développement des territoires.

La pêche associative française est actuellement reconnue comme un acteur important de la protection et de la connaissance scientifique des milieux aquatiques mais ses missions halieutiques restent pour l'instant peu développées et donc peu reconnues.

Le SDDLDP a pour objectifs d'accompagner l'évolution de la société mais aussi et surtout de construire la pêche de demain sans pour autant perdre de vue la pêche de proximité accessible pour tous. En effet, la pêche est un loisir qui peut être pratiqué pour un coût modique et avec une faible technicité à condition de proposer des produits pêche adaptés.

La pêche associative se doit de proposer des produits pêche clés en main pour l'ensemble des pratiquants et dans un contexte réglementaire simplifié.

A la suite du diagnostic et de l'analyse des forces et des faiblesses du territoire 7 enjeux majeurs ont été définis. Ces enjeux sont ensuite déclinés en 102 fiches actions.

Un niveau de priorité allant de 1 à 3 a été donné à chaque fiche actions en fonction des enjeux locaux, de l'urgence d'agir mais aussi de la réalité de terrain.

Chaque action est ensuite chiffrée avec une évaluation financière et son plan de financement ainsi qu'un estimatif du temps de travail associé à sa mise en œuvre sont proposés.

Enfin le phasage de l'action est précisé.

Il est important de noter que ce travail a fait l'objet de longues réflexions en concertation avec les élus et les salariés référents de la Fédération de pêche de l'Hérault.

Les 7 enjeux retenus pour ce premier SDDLDP sont les suivants :

- **Enjeu P : Définir une politique de gestion piscicole efficace et attractive**
- **Enjeu A : Placer la pêche associative comme un partenaire incontournable de l'aménagement du territoire**
- **Enjeu : C : Améliorer la communication et la promotion du loisir pêche**
- **Enjeu AN : Développer les animations pêche et milieux aquatiques**
- **Enjeu T : Promouvoir le tourisme pêche et favoriser l'accueil des pêcheurs dans le département**
- **Enjeu F : Renforcer le réseau associatif pêche héraultais et optimiser son fonctionnement**
- **Enjeu R : Optimiser la réglementation pêche et la surveillance**

Le programme d'actions est ambitieux et sa mise en œuvre est prévue jusqu'en 2029 avec un investissement pour les 5 prochaines années qui est estimé à 1 928 969 €.

Ce document correspond à la feuille de route de la Fédération de pêche de l'Hérault pour les 5 prochaines années. Mais il s'agit également d'un outil précieux qui va permettre de présenter des projets cohérents et réfléchis aux élus ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.

Les différentes propositions de développement du loisir pêche sont détaillées ci-après.

9 FICHES ACTIONS

Enjeu P : Définir une politique de gestion piscicole efficace et attractive

Action P1 : Actualiser le PDPG et mettre en cohérence la gestion piscicole départementale.....	114
Action P2 : Proposer un réseau de déversement en truites surdensitaires	116
Action P3 : Proposer un plan pluriannuel d'empoissonnement en carnassiers et cyprinidés.....	121
Action P4 : Revoir la politique de communication sur les empoissonnements.....	125

Enjeu A : Placer la pêche associative comme un partenaire incontournable de l'aménagement du territoire

Action A1 : Améliorer la signalétique sur les parcours.....	127
Action A2 : Aménager et/ou améliorer les rampes de mise à l'eau	129
Action A2-1 : Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le lac du Salagou – Site des Vailhès	130
Action A2-2 : Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le lac d'Avène	132
Action A2-3 : Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le Fleuve Hérault à Brissac	134
Action A2-4 : Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le Fleuve Hérault dans le secteur de Pouzols	136
Action A2-5 : Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le Fleuve Hérault dans le secteur de Bélarga.....	138
Action A2-6 : Reprise de la rampe de mise à l'eau de Lunel sur le Vidourle	140
Action A2-8 : Reprise de la rampe de mise à l'eau du petit plan d'eau GSM	144
Action A2-9 : Aménagement de rampes de mise à l'eau « Float-tube » sur le Vidourle en amont de Marsillargues ...	146
Action A2-10 : Etude de l'extension des zones de stationnement de la mise à l'eau du barrage des Olivettes	148
Action A3 : Obtenir le droit de navigation en float-tube sur les sites à fort potentiel.....	150
Action A4 : Améliorer l'accès aux parcours de pêche du bord.....	152
Action A5 : Aménager des parcours de pêche du bord	154
Action A5-1 : Aménagement halieutique du plan d'eau de Caspestang	155
Action A5-2 : Aménagement halieutique du plan d'eau de Nissan	156
Action A5-3 : Aménagement halieutique du plan d'eau du trou de Causse	158
Action A5-4 : Aménagement halieutique du petit plan d'eau GSM.....	160
Action A5-5 : Etude du site de la Malhaute	162
Action A5-6 : Aménagement halieutique du plan d'eau de Maraussan	164
Action A5-7 : Aménagement d'un parcours de pêche sur l'Agoût à la Salvetat.....	166
Action A5-8 : Aménagement halieutique du plan d'eau du Bourdelet.....	168
Action A5-9 : Aménagement halieutique de la Boyne au niveau du site des 3 Frères	170
Action A5-10 : Aménagement d'un poste de pêche sécurisé sur le Vidourle en aval de la mise à l'eau de Lunel.....	172
Action A5-11 : Aménagement du lac de Crès.....	173
Action A5-12 : Aménagement halieutique du lac de la Jasse.....	175
Action A5-13 : Aménagement halieutique du site des Prades (fleuve Hérault)	177

Action A6 : Poursuivre la diversification des produits pêche avec des parcours thématiques.....	178
Action A6-1 : Développer des parcours « pêche à l'écrevisse » à destination du public familial	179
Action A6-2 : Développer la pratique du Street-fishing en identifiant des parcours thématiques	180
Action A6-3 : Aménager les parcours surdensitaires truites sur le département.....	183
Action A7 : Créer un réseau de parcours de pêche labellisés	184
Action A7-1 : Création d'un parcours famille sur le lac de la Prade à Lunas	185
Action A7-2 : Création d'un parcours famille sur le plan d'eau du Boulloc à Ceilhes.....	186
Action A7-3 : Création d'un parcours passion « carpodrome » sur le petit plan d'eau des Olivettes	188
Action A7-4 : Création d'un parcours passion « No-Kill Truite » sur la Vis à Navacelles	191
Action A7-5 : Création d'un parcours passion « No-Kill grosses truites » sur la Lergue à Lodève.....	193
Action A7-6 : Création d'un parcours passion « black-bass » sur le petit plan d'eau GSM.....	195
Action A7-7 : Création d'un parcours passion « black-bass » sur le Vidourle au niveau de Marsillargues.....	197
Action A7-8 : Création d'un parcours passion « pêche au coup » sur le canal du Clot de Vias.....	198
Action A7-9 : Création d'un parcours passion « pêche au coup » sur l'Orb au niveau de la banquette de Béziers...	201
Action A8 : Mettre en place une politique d'acquisition de plans d'eau	203
Action A9 : Réaliser des études halieutiques.....	204
Action A9-1 : Suivi des populations de black-bass.....	204
Action A9-2 : Suivi des populations de brochets au Salagou	206

Enjeu C : Améliorer la communication et la promotion du loisir pêche

Action C1 : Mettre en place un plan de communication annuel au sein de la Fédération	208
Action C2 : Actualiser le site internet et la carte interactive	210
Action C3 : Actualiser l'enquête pêcheurs	212
Action C4 : Poursuivre et développer la communication sur les réseaux sociaux	214
Action C5 : Mettre en place des partenariats avec des influenceurs.....	216
Action C6 : Améliorer les supports de communication papier	218
Action C6-1 : Diversifier les supports de communication papier	218
Action C6-2 : Création de guides papier et numériques avec les offices de tourisme	220
Action C7 : Améliorer la communication externe auprès des pêcheurs et des non-pêcheurs.....	222
Action C8 : Réaliser la mise en forme du SDDL par un graphiste	223
Action C9 : Rédiger et transmettre une synthèse du SDDL aux partenaires	224
Action C10 : Réaliser la fête de la pêche sur le(s) site(s) de Pouzols	225

Action C11 : Organiser et/ou soutenir des évènements de promotion de la pêche par les concours.....	227
Action C11-1 : Enduros carpe.....	227
Action C11-2 : Concours carnassiers en bateau.....	229
Action C11-3 : Concours carnassiers en float-tube.....	231
Action C11-4 : Concours pêche au coup.....	233
Action C11-5 : Concours pêche au coup - Carpodrome.....	234

Enjeu AN : Développer les animations pêche et milieux aquatique

Action AN1 : Réaliser des animations en partenariat avec les AAPPMA.....	236
Action AN2 : Définir un réseau de sites propices aux animations pêche.....	238
Action AN3 : Diversifier les produits proposés par la cellule animation.....	240
Action AN3-1 : Proposer des animations pour les collégiens	240
Action AN3-2 : Proposer des animations de groupe pour les adultes	241
Action AN3-3 : Proposer des animations pour les personnes présentant un handicap.....	243
Action AN3-4 : Proposer des animations sur le thème de la pêche à l'écrevisse	244
Action AN3-5 : Proposer des animations sur le thème de la pêche en float-tube	245
Action AN3-6 : Proposer des animations sur le thème de la pêche du black-bass	246
Action AN3-7 : Proposer des animations sur le thème de la pêche du silure.....	247
Action AN3-8 : Proposer des animations « Street-fishing »	248
Action AN4 : Optimiser le fonctionnement de la cellule animation.....	251

Enjeu T : Promouvoir le tourisme pêche et favoriser l'accueil des pêcheurs dans le département

Action T1 : Poursuivre la politique de labellisation de gîtes de pêche	253
Action T2 : Créer et consolider un partenariat avec l'ADT et les Offices de Tourisme	255
Action T2-1 : Former les Offices de Tourisme à la vente de cartes et à l'information pêche.....	255
Action T2-2 : Mettre à jour et compléter la page thématique pêche sur le site www.herault-tourisme.com.....	257
Action T2-3 : Développer une stratégie départementale commune de promotion de la pêche avec l'ADT.....	258
Action T3 : Consolider le réseau des dépositaires de cartes de pêche	260

Enjeu F : Renforcer le réseau associatif pêche héraultais et optimiser son fonctionnement

Action F1 : Optimiser l'action de l'équipe salariée de la Fédération	261
Action F2 : Renforcer la déclinaison de la politique fédérale à l'échelle de grands territoires.....	263
Action F3 : Mettre en place un réseau de bénévoles fédéraux	265
Action F4 : Accompagner les AAPPMA dans leurs évolutions	267
Action F5 : Accompagner les AAPPMA pour l'acquisition et la signature des baux de pêche	269

Action F6 : Améliorer les partenariats avec les acteurs de la pêche héraultaise	271
Action F7 : Améliorer la représentation extérieure de la Fédération avec les acteurs locaux	273
Action F8 : Réaliser des formations régulières des dirigeants d'AAPPMA	274

Enjeu F : Optimiser la réglementation pêche et la surveillance

Action R1 : Développer des partenariats avec les organismes de police externes	275
Action R2 : Renforcer le pôle de la garderie fédérale et l'action des Gardes-Pêche Particuliers	277
Action R3 : Assurer la maîtrise des baux de pêche	278
Action R4 : Simplifier et optimiser la réglementation pêche.....	280
Action R4-1 : Simplifier les quotas « truites ».....	280
Action R4-2 : Harmoniser la réglementation sur les No-Kill.....	282
Action R4-3 : Création d'un No-Kill Brochet sur le fleuve Hérault au niveau du plan d'eau du Souch.....	284
Action R4-4 : Création d'un No-Kill « grosses truites » sur la Lergue à Lodève	285
Action R4-5 : Généraliser le No-Kill Black-Bass à l'échelle du département	287
Action R4-6 : Généraliser le No-Kill Ombre commun à l'échelle du département	289
Action R4-7 : Mise en place d'une fenêtre de capture pour le Brochet sur le lac du Salagou	291
Action R4-8 : Faire évoluer la réglementation avec les attentes des pêcheurs : Pêche aux leurres toute l'année	293
Action R4-9 : Généraliser et rallonger la période de fermeture pour le sandre à l'échelle du département	295
Action R4-10 : Augmenter le linéaire de parcours de Pêche de la carpe de nuit.....	297
Action R5 : Reclasser les lacs d'Avène et de la Raviège en 2^{ème} catégorie piscicole.	299

Action P1 : Actualiser le PDPG et mettre en cohérence la gestion piscicole départementale

Thématique	Gestion piscicole	Priorité	1
Contexte	Afin d'évaluer l'état des milieux aquatiques mais aussi l'état des populations piscicoles, les Fédérations Départementales des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) élaborent un Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Ce document constitue « <i>la référence sur les poissons et leurs milieux. Il permet de faire un bilan de l'état de chaque rivière. Son rôle est également de proposer des solutions aux problèmes identifiés pour favoriser les peuplements piscicoles</i> » (source : FNPF). La Fédération de l'Hérault a édité son PDPG en 2017. Cependant, Il est aujourd'hui nécessaire de réactualiser le PDPG qui est obsolète, aux vues de l'évolution des milieux et des populations piscicoles dans le contexte du changement climatique. De plus, les modes de gestion mis en place ces dernières années ne répondent plus systématiquement aux prescriptions du PDPG. L'actualisation du PDPG conduira à adapter les modes de gestion piscicole mis en œuvre par la Fédération et les AAPPMA, particulièrement concernant : - La gestion des alevinages et plus particulièrement sur les contextes salmonicoles méditerranéens. - Le respect strict de la gestion patrimoniale sur les contexte conformes, où tous types d'empoisonnement doivent être proscrits. Il est essentiel que la Fédération puisse faire coïncider ses deux documents cadres que sont le PDPG et le SDDL, pour mettre en place des actions cohérentes en matière de préservation des milieux et des populations piscicoles d'une, et de gestion halieutique d'autre part.		
Actions	- Actualiser le PDPG - Mettre en cohérence les actions à vocation halieutique déclinées dans le SDDL avec les prescriptions du nouveau PDPG.		

Porteur du projet	FDPPMA 34																						
Partenaires	FNPF, AAPPMA																						
Coûts	- Budget prévisionnel : A définir - Investissement FD 34 : A définir - Nb jours d'animation FD 34 : 3 jours la première année puis 2 jours chaque année																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>A définir</td><td>A définir</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>A définir</td><td>A définir</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>A définir</td><td>A définir</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	A définir	A définir	-	-	-	Coût FD 34	A définir	A définir	-	-	-	NB jours FD 34	A définir	A définir	-	-	-
Budget prévi.	A définir	A définir	-	-	-																		
Coût FD 34	A définir	A définir	-	-	-																		
NB jours FD 34	A définir	A définir	-	-	-																		

Action P2 : Proposer un réseau de déversement en truites surdensitaires

Thématique	Gestion piscicole	Priorité	1
Contexte	Les déversements de truites surdensitaires sont destinés à proposer des poissons faciles à prendre. Ces poissons ne restent en général pas longtemps dans la rivière ou le plan d'eau. Ils sont destinés à être repris rapidement et consommés par les pêcheurs. Si ce type de parcours est parfois décrié, il faut reconnaître qu'il permet de satisfaire les pêcheurs âgés, les pêcheurs occasionnels ou encore les pêcheurs qui disposent d'un temps de pêche réduit et qui souhaitent un minimum de résultats. Actuellement, les déversements de truites sont réalisés par la quasi-totalité des AAPPMA du département de l'Hérault. Principe de l'action : Il s'agit d'optimiser ces empoissonnements et de les rendre accessibles pour tous. En effet, si certaines AAPPMA réalisent des lâchers de truites surdensitaires efficaces, d'autres les réalisent sur de longs linéaires peu accessibles et parfois peu fréquentés, ce qui limite considérablement le taux de reprise des poissons introduits. On note aussi une très grande disparité territoriale à l'échelle du département. En effet, certaines AAPPMA déversent de très grandes quantités de poissons sur des territoires isolés alors que d'autres, à proximité de grands bassins de population, déversent des quantités limitées. La mise en place d'un réseau de déversement de truites surdensitaires permettra de rendre plus efficient ce type de gestion tout en augmentant la satisfaction des pêcheurs. La Fédération, qui dispose de l'outil de production, continuera à aider financièrement toutes les AAPPMA en matière d'empoissonnement en truites surdensitaires. Cependant, pour une plus grande équité et une meilleure efficacité, il est proposé de modifier les modalités de financement comme suit : - Une dotation en truites arc-en-ciel proportionnelle aux effectifs des AAPPMA (moyenne sur les trois dernières années écoulées). Plus une AAPPMA aura d'adhérents et plus sa dotation en truites arc-en-ciel sera importante. La dotation en truites arc-en-ciel pour les AAPPMA de seconde catégorie qui bénéficieront d'une dotation en poissons blancs et/ou carnassiers sera divisée par 2.		

Le niveau de dotation en truites arc-en-ciel surdensitaires est le suivant :

Nb de cartes	Option A	Option B*
De 0 à 100	100 Kg	50 kg
De 101 à 200	200 Kg	100 Kg
De 201 à 300	300 Kg	150 Kg
De 301 à 400	400 Kg	200 Kg
De 401 à 500	450 Kg	225 Kg
De 501 à 600	500 Kg	250 Kg
De 601 à 700	550 Kg	275 Kg
De 701 à 800	600 Kg	300 Kg
De 801 à 900	650 Kg	325 Kg
De 901 à 1 000	700 Kg	350 Kg
De 1001 à 1 100	750 Kg	375 Kg
De 1 101 à 1 200	800 Kg	400 Kg
De 1 201 à 1 300	850 Kg	425 Kg
De 1 301 à 1 400	900 Kg	450 Kg
De 1 401 à 1 500	950 Kg	475 Kg
> 1 500 cartes	1 000 Kg	500 Kg

**Option B : AAPPMA concernées par une attribution en poissons blancs et carnassiers*

Pour l'année 2026, la répartition des dotations fédérales pour les AAPPMA sera donc la suivante :

	Adhérents 2023	Dot.FD
Les Chevaliers de la Gaule	1 770	500
Les Amis Pêcheurs	260	150
Le Brochet Vidourlais	478	225
La Gaule Clermontaise	2 706	1 000
Les Berges de l'Orb	747	300
L'Hameçon Indépendant	1 077	375
La Gauloise	534	500
Pêcheurs Vallée d'Orb	2 396	500
La Pescalune	781	300
La Gaule Anianaise	291	150
Les trois Moulins	160	100
Les Fins Pêcheurs	268	300
Fino Cannello Gangeolo	263	300
Pêcheurs Vallée d'Hérault	445	225
Les Martins Pêcheurs	198	300
Les Pêcheurs de l'Orb	360	400
La Gaule Joyeuse	377	400
La Truite	197	300
Canela San Janenca	111	200
Les Pêcheurs Occitans	597	500
La Haute Vallée de l'Agoût	649	500
La Bédaricienne	465	450
La Gaule Cressoise	307	200
La Gaule Lunassienne	160	100
La Truite du Jaur	178	200
La Gaule Minière de la Mare	206	300
La Gaule de l'Espinouse	156	200
TOTAL	16 137	8 975

- Une prise en charge complète par la Fédération des déversements sur les sites suivants : Réservoir de Pouzols, plan d'eau de Nissan, Plan d'eau du Bourdelet, Retenue de Vésole, Plan d'eau du Boulloc, Plan d'eau des Olivettes, plan d'eau du Soulié, No-Kill de la Lergue, Plan d'eau de Causse et Véran, Plan d'eau de la Prades.
- Pour tous les déversements au-delà de la dotation fédérale, l'aide de la Fédération est portée à 50 % du prix de revient des TAC, soit un tarif de 4,25 €/Kg pour les AAPPMA (base 2024).
- Une dotation complémentaire de 50 kg de TAC pourra être accordée aux AAPPMA au titre de l'organisation d'une animation pour les enfants uniquement. Cette dotation sera accordée sous réserve de l'envoi d'un compte-rendu illustré de photos à la Fédération.

Les conditions tarifaires listées ci-dessus seront appliquées aux AAPPMA sous réserve du respect des critères suivants :

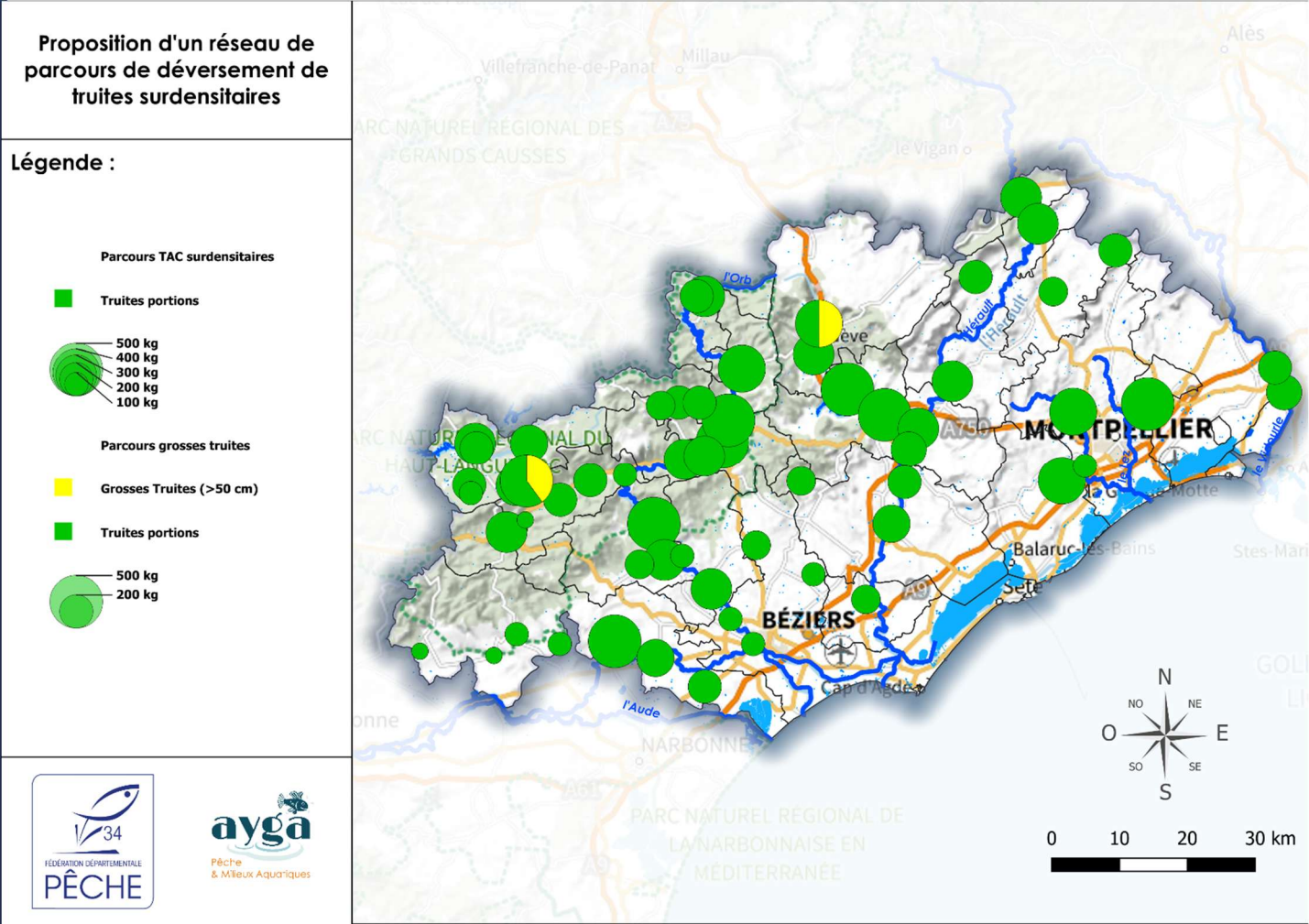
- Respecter les préconisations du futur PDPG (mise en place d'une gestion raisonnée, pas d'empoissonnement en zone patrimoniale).
- Définir a minima un parcours avec déversement de truites surdensitaires par AAPPMA lorsque le PDPG le permet. Ces parcours auront une longueur d'environ 1000 à 1500 ml et seront faciles d'accès. Il peut également s'agir de petits plans d'eau de 0,5 à 3 ha,
- Etablir une fréquence de lâchers entre 1 et 9 lâchers par an en fonction des enjeux locaux. La multiplication des lâchers permet d'augmenter la fréquentation des parcours dans le temps.
- Les quantités déversées à chaque lâcher seront calculées de manière à garantir une bonne capturabilité des poissons (concentration suffisante). Les quantités minimales seront de 50 kg/lâcher et ajustées en fonction des parcours.
- Publier le calendrier des lâchers.
- Inciter les AAPPMA à être vigilantes sur la qualité sanitaire des poissons déversés.

Le plan d'empoissonnement départemental décliné ci-après répond aux besoins halieutiques de chaque territoire (potentiel d'accueil des sites, proximité des bassins de population, etc...) et n'est plus conditionné exclusivement par les linéaires de cours d'eau gérés par les AAPPMA.

A noter aussi que 2 sites feront l'objet d'empoissonnement en grosses truites arc-en-ciel, de manière à répondre à la demande exprimée par les pêcheurs. Il s'agit du parcours No-Kill de Lodève et de la retenue de Vésole. Ces deux parcours seront empoisonnés directement par la Fédération.

Le tableau et la carte ci-après présentent le plan de déversement départemental en truites surdensitaires proposé dans le cadre du SDDL et les modalités de financement associées.

	Site	Nb Lacher s	Qté/la cher	Total site	Total Parcours	Total kg TAC	Dotation FD (kg TAC)	Financeme nt AAPMA (4,25 €/KG)	
Les Chevaliers de la Gaule	La Mosson à Grabels	4	50	200	400	500	500	0 €	
	La Mosson à Grabels	2	100	200					
	La Mosson à Saint-Jean-de-Veda	1	100	100					
Les Amis Pêcheurs	La Tongue à Saint-Thibéry	1	100	100	100	150	150	0 €	
	La Tongue à Saint-Thibéry	1	50	50	50				
Le Brochet Vidourlais	Le Vidourle à Marsillargues	2	112	225	225	225	225	0 €	
La Gaule Clermontaise	La Lergue à Ceyras	5	100	500	500	1 000	1 000	0 €	
	La Lergue à Saint Fréchoux	5	100	500	500				
Les Berges de l'Orb	L'Orb à Cazouls	2	100	200	300	300	300	0 €	
	L'Orb à Cazouls	2	50	100					
L'Hameçon Indépendant	La Boyne	1	100	100	250	450	375	319 €	
	La Boyne	3	50	150					
	L'Hérault à Bélarga	2	100	200					
	No-Kill Lergue (Portions)	4	50	200	200	500	500	0 €	
	Lergue en aval de Lodève	1	100	100	100				
	Lergue en aval de Lodève	4	50	200	200				
Pêcheurs Vallée d'Orb	la Thongue à Servian	2	50	100	100	950	500	1 913 €	
	L'Orb à Maraussan	1	100	100	100				
	Le Libron à Magalas	3	50	150	150				
	L'Orb à Béziers	1	100	100	100				
	L'Orb à Roquebrun	5	100	500	500				
La Pescalune	Le Vidourle	2	100	200	200	300	300	0 €	
	Plan d'eau LRM	1	50	50	50				
	Bassin du Parc	1	50	50	50				
La Gaule Anianaïse	L'Hérault à Aniane	3	100	300	300	300	150	638 €	
Les trois Moulins	Le Lamalou	1	100	100	150	350	100	1 063 €	
	Le Lamalou	1	50	50					
	Plan d'eau de Claret	4	50	200					200
Les Fins Pêcheurs	L'Hérault à St Beauzille	3	100	300	300	300	300	0 €	
Fino Cannello Gangeolo	L'Hérault à Ganges	3	100	300	300	300	300	0 €	
Pêcheurs Vallée d'Hérault	L'Hérault à Canet	2	112	225	225	225	225	0 €	
Les Martins Pêcheurs	L'Orb - Parcours de Lamalou	3	100	300	300	600	300	1 275 €	
	L'Orb - Parcours d'Hérépian	3	100	300	300				
Les Pêcheurs de l'Orb	L'Orb	3	100	300	300	450	400	213 €	
	Le Vernazobres	3	50	150	150				
La Gaule Joyeuse	Le Coulazou	3	100	300	400	400	400	0 €	
	Le Coulazou	2	50	100					
La Truite	L'Orb à Cellhes	6	50	300	300	300	300	0 €	
Canela San Janenca	La Buège	4	50	200	200	200	200	0 €	
Les Pêcheurs Occitans	La Cesse à La Caunette	2	50	100	100	1 050	500	2 338 €	
	La Cesse à Agel	2	50	100	100				
	Azillanet	1	50	50	50				
	Féline-Minnervois	1	50	50	50				
	Le Lirou à Quarante	5	100	500	500				
	Plan d'eau de Capestan	5	50	250	250				
La Haute Vallée de l'Agoût	L'Agoût - Stade	6	50	300	300	850	500	1 488 €	
	Ugettes	4	50	200	200				
	No-Kill de Fraisse	5	50	250	250				
	L'Am	2	50	100	100				
La Bédaricienne	L'Orb à Bédarieux	5	100	500	500	1 000	450	2 338 €	
	L'Orb - Domaine du Pelissols	5	100	500	500				
La Gaule Cressoïse	Lac du Crès	5	100	500	500	500	200	1 275 €	
La Gaule Lunassienne	Lac de la Prades	2	50	100	100	100	100	0 €	
La Truite du Jaur	Le Jaur à Saint Pons de Thomières	1	100	100	300	300	200	425 €	
	Le Jaur à Saint Pons de Thomières	4	50	200					
La Gaule Minière de la Mare	La Mare à Saint Gervais sur Mare	3	50	150	150	750	300	1 700 €	
	La Mare à Castanet-le-Bas	1	100	100	300				
	La Mare à Castanet-le-Bas	4	50	200					
	La Mare à Saint Etienne Estréchou	1	100	100	300				
	La Mare à Saint Etienne Estréchou	4	50	200					
La Gaule de l'Espinouse	Le Jaur NO-Kill de Riols	4	50	200	200	1 100	200	3 825 €	
	Le Jaur à Saint Etienne d'Albagna	1	100	100	300				
	Le Jaur à Saint Etienne d'Albagna	4	50	200					
	Le Jaur à Olargues	1	100	100	300				
	Le Jaur à Olargues	4	50	200					
	L'Orb au Moulin de Tarassac	1	100	100	300				
	L'Orb au Moulin de Tarassac	4	50	200					
FDPPMA	Réservoir de Pouzols	6	50	300	300	2 450	2 350		
	Plan d'eau de la Prades	6	50	300	300				
	Plan d'eau de Causse et Vèran	2	50	100	100				
	Plan d'eau de Nissan	4	50	200	200				
	Plan d'eau du Bourdelet	6	50	300	300				
	Retenue de Vésole (Grosses truite)	2	100	200	500				
	Retenue de Vésole (Truites portior	2	100	200					
	Retenue de Vésole (Truites portior	2	50	100					
	Plan d'eau du Bouloc	4	50	200					200
	No-Kill de la Lergue (Grosses truite)	4	50	200					200
	Plan d'eau du Soulié	4	50	200					200
	Plan d'eau des Olivettes	3	50	150	150				
TOTAL						15 900	11 325	18 806 €	



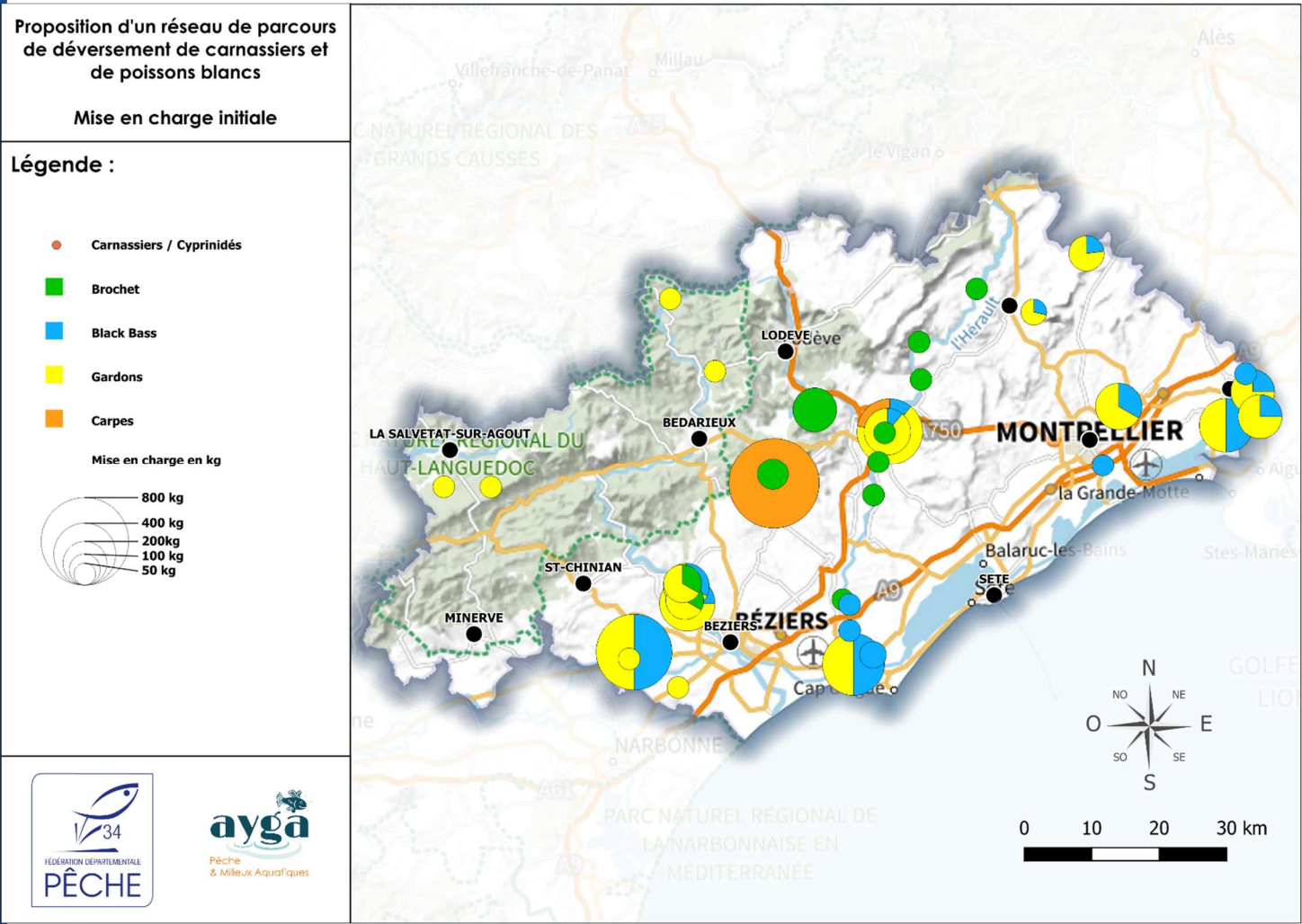
Porteur projet	du	FDPPMA 34, AAPPMA																						
Coûts		- Budget prévisionnel : 643 875 € (128 775 € / an) - Investissement FD 34 : 110 000 € / an - Nb jours d'animation FD 34 : 8 jours d'animation chaque année																						
Calendrier		2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>128 775 €</td><td>128 775 €</td><td>128 775 €</td><td>128 755 €</td><td>128 775 €</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>110 000 €</td><td>110 000 €</td><td>110 000 €</td><td>110 000 €</td><td>110 000 €</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>8 H/J</td><td>8 H/J</td><td>8 H/J</td><td>8 H/J</td><td>8 H/J</td></tr></table>					Budget prévi.	128 775 €	128 775 €	128 775 €	128 755 €	128 775 €	Coût FD 34	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	NB jours FD 34	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J
Budget prévi.	128 775 €	128 775 €	128 775 €	128 755 €	128 775 €																			
Coût FD 34	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €																			
NB jours FD 34	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J																			

Action P3 : Proposer un plan pluriannuel d'empoissonnement en carnassiers et cyprinidés

Thématique	Gestion piscicole	Priorité	1
Contexte	Actuellement, la pêche des poissons carnassiers est très prisée en plus de véhiculer une image sportive et moderne pour les pêches itinérantes. Il est donc logique d'axer en partie les empoissonnements sur les carnassiers pour répondre à cette demande croissante des pêcheurs. Les empoissonnements en carnassiers concernent 2 espèces : • Le brochet qui a une bonne capturabilité en plus d'être très recherché par les pêcheurs. Il s'agit ici d'augmenter le stock de poissons pour augmenter le nombre potentiel de captures. • Le black-bass qui a également une capturabilité intéressante en plus d'être très recherché. Le département de l'Hérault est aujourd'hui identifié comme une destination remarquable au niveau national pour la pêche du Black-bass. Il convient donc d'augmenter les efforts d'empoissonnement sur cette espèce particulièrement bien adaptée aux milieux héraultais. • Abandonner les lâchers en sandres et perches (sauf cas particuliers). Il faut noter qu'actuellement, les empoissonnements en carnassiers sont souvent réalisés de manière isolée et en faibles quantités. Les taux de recapture par les pêcheurs sont alors insuffisants pour les satisfaire. Les empoissonnements en cyprinidés concernent principalement les espèces suivantes : gardon et carpe. Ils permettent d'augmenter la quantité de poissons capturables par les pêcheurs mais aussi la quantité de poissons fourrage pour les carnassiers notamment sur les petits milieux où des déversements de brochets ou de black-bass sont prévus. Les empoissonnements en carpes ne concernent que le projet de carpodrome des Olivettes et l'apport de carpeaux une année sur deux dans le grand plan d'eau de Pouzols. Les empoissonnements en gardons viennent en complément des empoissonnements en carnassiers. Ils doivent également être mis en œuvre sur les parcours famille et/ou découverte afin de faciliter la pêche de la « friture ». Le plan d'empoissonnement en carnassiers et cyprinidés sera programmé sur plusieurs années afin de gagner en efficacité. En effet, travailler sur du moyen terme permet de renforcer les stocks ce qui est bien plus efficace qu'un empoissonnement unique et isolé dans le temps.		

	Compte-tenu du caractère prioritaire de cette action en termes de développement halieutique départemental, le plan d'empoissonnement en poissons blancs et carnassiers sera porté par la Fédération. A ce titre, c'est elle qui devra notamment trouver un ou plusieurs fournisseurs. Cela comporte plusieurs avantages : - La maîtrise du choix des fournisseurs dans un contexte où l'approvisionnement en poissons d'étang est difficile. - La possibilité de négocier les prix en présentant un plan prévisionnel d'empoissonnement sur 5 années. - La maîtrise de la traçabilité et de la qualité sanitaire des poissons introduits. - Le suivi de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'empoissonnement et la mise en place d'ajustements éventuels. Sur le plan financier, il est proposé que la Fédération assure le financement complet du plan d'empoissonnement pluriannuel. Les tarifs appliqués dans le plan pluriannuel ci-après sont indicatifs. Ils pourront être négociés par la Fédération dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'empoissonnement ambitieux. Une augmentation forfaitaire de 5% des tarifs a été appliquée chaque année.
Actions	- Valider les secteurs à empoissonner et les quantités sur 5 années, - Publier le calendrier des lâchers, - Mettre en œuvre un partenariat avec les pisciculteurs, - Présenter le plan d'empoissonnement aux AAPPMA, - Maîtriser la qualité sanitaire des poissons déversés. - Stopper les empoissonnements en sandres, espèce qui présente un faible taux de capturabilité en plus d'être très fertile, - Stopper les empoissonnements en perches, espèce très fertile qui ne nécessite pas de soutien d'effectifs.

AAPMA	Site	2025				2026				2027				2028				2029			
		BRO	BB	GAR	CCO	BRO	BB	GAR	CCO	BRO	BB	GAR	CCO	BRO	BB	GAR	CCO	BRO	BB	GAR	CCO
La Haute Vallée de l'Agout	Plan d'eau du Soulié			50				50				50				50				50	
	Lac de Claret		30	100				50				50			15	50				50	
	Lac de la Jasse		20	50				50				20	50			50			20	50	
La Gaule Anianaise	Hérault Aniane	50				50				50				50				50			
	Hérault - Barrage de Belbezat	50				50				50				50				50			
	Hérault secteur Pouzols	50				50				50				50				50			
Pêcheurs Vallée d'Hérault	Hérault - La Prade	50				50				50				50				50			
	Hérault - Paulhan	50				50				50				50				50			
	Hérault - Saint-Thibéry	50				50				50				50				50			
Les Amis Pêcheurs	Hérault - St Thibéry aval (concasseur)		50									50									
	Hérault - Bessan		50									50									
	Lez à Lattes		50									50			50				50		
La Gaule Lunassienne	Lac de la Prade			50				50								50					
	Savignac grand plan d'eau	50		100		50		100		50		100		50		100		50		100	
	Savignac petit plan d'eau		70	150				40	100			100			40	100				100	
Pêcheurs Vallée d'Orb	Sablères PVO grand étang	50		100		50		100		50		100		50		100		50		100	
	Sablères PVO étang moyen		80	240				40	100			100			40	100				100	
	Hérault - Agde		75					75													
Les Pêcheurs Occitans	Canal du midi - Bief Capestan - Beziers											300			150	200					
	Plan d'eau de Nissan			50				50				50				50				50	
	Plan d'eau de Capestan			25				25				25				25				25	
La Pescalune	Canal du Midi - Bief Portiragnes - Vias														200	200			130	150	
	Vidourte Lunel		50									50			50				50		
	Canal de Lunel							150	150			75	100						75	100	
Le Brochet Vidourtais	Marsillargues - bief aval		50	150				50	150			50	150		50	100			50	100	
	Vidourte Marsillargues		50	150				50	150			50	150		50	100			50	100	
	Lac de Crès		75	150				50	100			50	100		50	100				50	
La Gaule Cressolse	Lac du Bourdelet			50				50				50				50				50	
	Lac du Bouloc			50				50				50				50				50	
	Lac du Salagou	200				200				200				200				200			
FDPMPA	Retenue des Olivettes	100				100				100				100				100			
	Carpodrome des Olivettes				850				400												400
	Barrage Bertrand	50				50				50								50			
	Grand lac de Pouzols			300	100			50	100	300					50		300			300	100
	Pouzols Etang RC Hérault		25	200				10	100							10	100			100	
	Qté totale kg	750	675	1965	950	750	730	1525	700	750	770	1925	100	750	755	1675	300	750	425	1675	500
	€/kg *	15,00 €	25,00 €	8,00 €	5,00 €	15,75 €	26,20 €	8,50 €	5,20 €	16,50 €	27,50 €	8,80 €	5,50 €	17,30 €	29,00 €	9,20 €	5,80 €	18,20 €	30,00 €	9,70 €	6,00 €
	€/ espèce	11 250 €	16 875 €	15 720 €	4 750 €	11 813 €	19 126 €	12 963 €	3 640 €	12 375 €	21 175 €	16 940 €	550 €	12 975 €	21 895 €	15 410 €	1 740 €	13 650 €	12 750 €	16 248 €	3 000 €
	Budget annuel	48 595 €				47 541 €				51 040 €				52 020 €				45 648 €			
	Participation FD 34 - 70 %	34 017 €				33 279 €				35 728 €				36 414 €				31 953 €			
	Participation AAPMA - 30 %	14 579 €				14 262 €				15 312 €				15 606 €				13 694 €			



Porteur du projet	du FDPPMA 34, AAPPMA																												
Coûts	- Budget prévisionnel : 244 844 € sur 5 ans - Investissement FD 34 : 244 844 sur 5 ans - Nb jours d'animation FD 34 : 8 jours d'animation chaque année																												
Calendrier	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>48 595 €</td><td>47 541 €</td><td>51 040 €</td><td>52 020 €</td><td>45 648 €</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>48 595 €</td><td>47 541 €</td><td>51 040 €</td><td>52 020 €</td><td>45 648 €</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>8 H/J</td><td>8 H/J</td><td>8 H/J</td><td>8 H/J</td><td>8 H/J</td></tr></table>						2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	48 595 €	47 541 €	51 040 €	52 020 €	45 648 €	Coût FD 34	48 595 €	47 541 €	51 040 €	52 020 €	45 648 €	NB jours FD 34	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J
	2025	2026	2027	2028	2029																								
Budget prévi.	48 595 €	47 541 €	51 040 €	52 020 €	45 648 €																								
Coût FD 34	48 595 €	47 541 €	51 040 €	52 020 €	45 648 €																								
NB jours FD 34	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J																								

Action P4 : Revoir la politique de communication sur les empoissonnements

Thématique	Gestion piscicole	Priorité	1
Contexte	Si certaines AAPPMA communiquent le calendrier des empoissonnements à leurs adhérents, que ce soit grâce à des supports papier, par mail ou sur les sites de pêche, il est fréquent que cette information ne soit pas diffusée au-delà des membres de l'AAPPMA. Il n'est en effet pas rare, et ce partout en France, que ces empoissonnements bénéficient uniquement aux locaux ou, pire, aux membres des Conseils d'Administration des AAPPMA. Or, les empoissonnements sont réalisés avec l'argent des pêcheurs et ils doivent donc être accessibles à tous, en particulier dans un contexte réciproitaire. Il ne faut pas oublier que les poissons qui sont introduits, et en particulier les truites, sont là pour être capturés. La création d'un réseau de déversements en truites surdensitaires (action P2) va dans ce sens : l'accessibilité et l'information pour tous. Il est donc nécessaire que les pêcheurs aient connaissance des dates et des lieux d'empoissonnements. C'est pourquoi une communication adaptée et multi- supports devra être mise en place.		
Actions	Communiquer les dates d'empoissonnements sur les supports suivants : - Facebook, - Par mail, - Sur les sites de pêche si nécessaire		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	FNPF, AAPPMA		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 5 jours / an		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	5 H/J	5 H/J	5 H/J	5 H/J

Action A1 : Améliorer la signalétique sur les parcours

Thématique	Signalétique des parcours	Priorité	2
Contexte	La multiplicité des parcours de pêche, les réglementations en place, les accès mais aussi les limites de parcours nécessitent un pancartage avec une signalétique adaptée. En effet, si les pêcheurs locaux réguliers sont souvent au fait des limites de parcours et des réglementations en place, il en est rarement de même pour les pêcheurs occasionnels et/ou extérieurs. Il est alors difficile pour ces derniers de trouver les renseignements nécessaires et indispensables à la pratique de la pêche. Des panneaux sont déjà mis en place sur certains parcours, mais une reprise globale de la signalétique semble nécessaire pour harmoniser les panneaux et s'assurer de la complétude des affichages.		
Actions	- Mettre en place un pancartage des parcours et en priorité sur les parcours avec une réglementation spécifique et/ou des enjeux halieutiques. Cette signalétique présentera plusieurs types de panneaux : • Les limites de parcours identifiés (parcours halieutiques, parcours No-Kill, Parcours pêche de nuit, etc...), • La réglementation sur les parcours spécifiques existants, • Les limites des parcours empoisonnés en truites les plus accessibles. L'action comprend la fourniture de l'intégralité des panneaux (350 panneaux) la première année, puis des compléments et/ou remplacements de panneaux détériorés chaque année (180 panneaux par an).		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA		
Coûts	- Budget prévisionnel : 20 000 € - Investissement FD 34 : 10 000 € Nb jours d'animation FD 34 : 10 H/J la première année, 5 H/J la deuxième année		

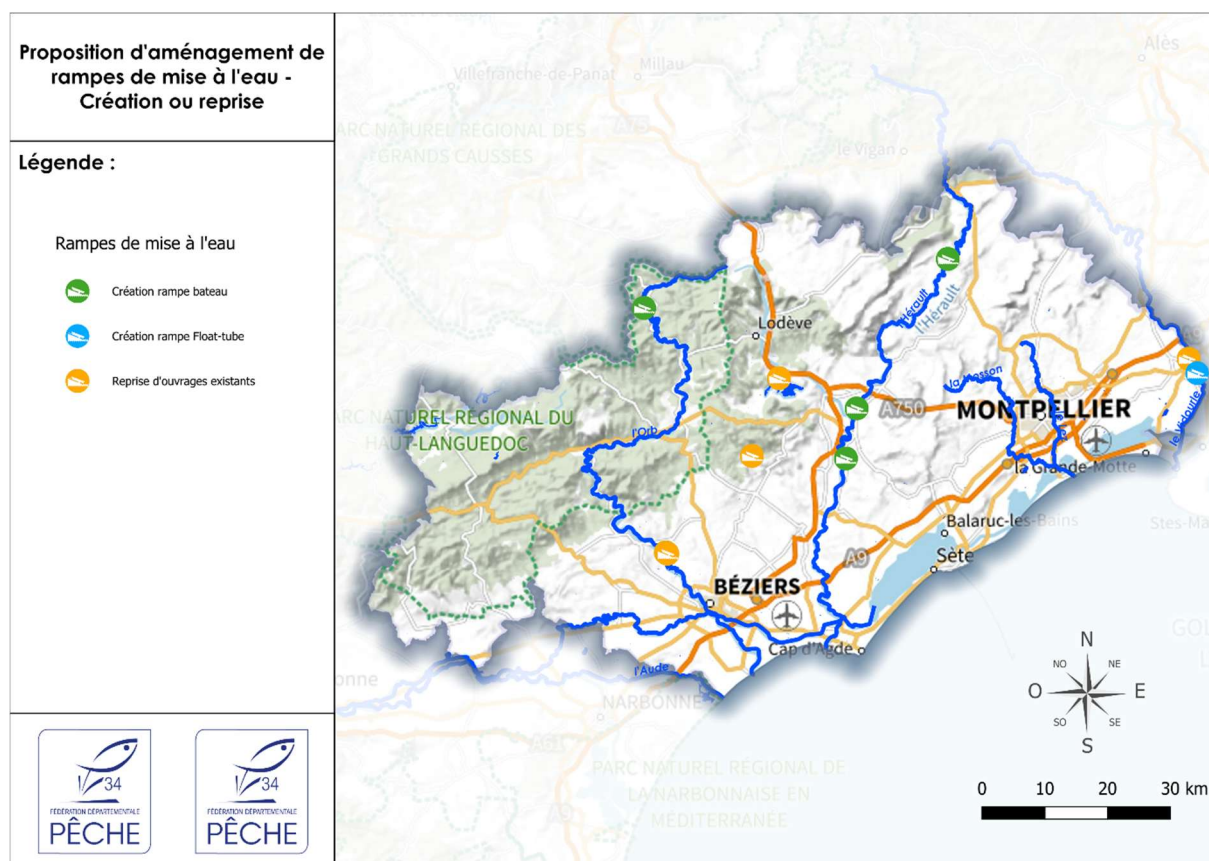
Calendrier	20252026202720282029					
	Budget prévi.	-	15 000 €	5 000 €	-	-
	Coût FD 34	-	7 500 €	2 500 €	-	-
	NB jours FD 34	-	10 H/J	5 H/J	-	-

Action A2 : Aménager et/ou améliorer les rampes de mise à l'eau

L'accessibilité aux parcours de pêche est fondamentale afin de pouvoir développer le loisir pêche. La pêche en bateau est plébiscitée par de nombreux pêcheurs, et les sites propices à cette pratique sont nombreux dans le département de l'Hérault, tant sur les lacs que sur les rivières.

Le diagnostic réalisé dans le cadre du présent SDDLDP a mis en évidence le manque de rampes de mise à l'eau sur de nombreux secteurs. D'autres part, les aménagements existants sont parfois peu fonctionnels, voire dangereux.

Les fiches actions suivantes concernent la création de nouveaux équipements ou la restauration de rampes existantes.



Action A2-1 : Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le lac du Salagou – Site des Vailhès

Thématique	Rampe de mise à l'eau	Priorité	1
Contexte	Le lac du Salagou constitue un site de pêche incontournable dans le département et s'impose comme une véritable vitrine de la pêche associative héraultaise. Sa réputation s'étend à l'échelle nationale pour ce qui concerne la pêche des carnassiers, et même internationale pour la pêche de la carpe. La pêche des carnassiers en bateau y est très régulièrement pratiquée par les pêcheurs héraultais, mais aussi par les pêcheurs des départements voisins qui n'hésitent pas à parcourir de longues distances. Il existe plusieurs mises à l'eau sur le lac du Salagou, mais aucune n'est parfaitement fonctionnelle, surtout lorsque le niveau du lac est abaissé. D'une manière générale, la pente est souvent trop faible, et les rampes ne sont pas bétonnées, ce qui limite l'adhérence des véhicules et peut poser des problèmes par temps de pluie. Le projet consiste à aménager une rampe de mise à l'eau fonctionnelle jusqu'à la cote 137 m NGF (- 2 m par rapport à la cote normale) au niveau du site des Vailhès, où une rampe existe déjà. D'autre part, ce site dispose d'une grande aire de retournement et d'un parking permettant d'accueillir de nombreux véhicules équipés de remorques. Dans le contexte particulier du lac du Salagou, le projet d'aménagement devra impérativement prendre en compte les nombreuses contraintes paysagères (Grand Site) et réglementaires. D'autre part, le site des Vailhès est d'ores et déjà utilisé par un public non-pêcheur qui pratique de nombreuses activités depuis ce point. Le projet d'aménagement devra donc prendre en compte le facteur « multi-usages » de ce site.		
Actions	- Réaliser l'étude de faisabilité technique - Identifier un Maître d'Ouvrage et les partenaires financiers - Réaliser les dossiers d'autorisation nécessaires - Rédiger le dossier de consultation des entreprises - Assurer le suivi du chantier - Mettre en place une communication adaptée pour la mise en valeur du site et le rappel des règles de fonctionnement		

Porteur du projet	FDPPMA 34 / Collectivités																		
Partenaires	Etat, région, département, FNPF																		
Coûts	- Budget prévisionnel : 100 000 € - Investissement FD 34 : 20 000 € Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J (si étude et suivi de chantier réalisé par un prestataire extérieur)																		
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>100 000 €</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>20 000 €</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>8 H/J</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>	Budget prévi.	-	-	100 000 €	-	-	Coût FD 34	-	-	20 000 €	-	-	NB jours FD 34	-	-	8 H/J	-	-
Budget prévi.	-	-	100 000 €	-	-														
Coût FD 34	-	-	20 000 €	-	-														
NB jours FD 34	-	-	8 H/J	-	-														



Action A2-2 : Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le lac d'Avène

Thématique	Rampe de mise à l'eau	Priorité	1
Contexte	Le lac d'Avène ou lac des Monts d'Orb est actuellement classé en grand lac intérieur, avec un projet de reclassement du lac en deuxième catégorie piscicole (voir fiche action R5). Ce lac est très propice à la pratique de la pêche des carnassiers en bateau. Il existe aujourd'hui plusieurs rampes de mise à l'eau sauvages, dont une seule bétonnée. Cependant, sa faible longueur et sa pente insuffisante ne permettent que de mettre des embarcations légères à l'eau lorsque le lac est haut. En 2022, la Communauté de Communes du Grand Orb a mandaté une étude pour la restauration de la rampe de mise à l'eau actuelle, avec pour objectif de permettre un meilleur accès aux pêcheurs, mais aussi aux autres utilisateurs du site (canoë-kayak, paddle...) et aux secours (pompiers). Une fois l'étude réalisée, la Communauté de Communes du Grand Orb s'est portée Maître d'Ouvrage du projet, qui devrait aboutir dans le courant de l'année 2025. La Fédération de pêche de l'Hérault a été associée à la démarche depuis 2022 et se positionne comme un partenaire incontournable du projet.		
Actions	- Assurer le suivi du chantier - Mettre en place une communication adaptée pour la mise en valeur du site et le rappel des règles de fonctionnement		
Porteur du projet	Communauté de Communes du Grand Orb		
Partenaires	Département, FDPPMA 34, BRL		
Coûts	- Budget prévisionnel : 144 000 € - Investissement FD 34 : 30 000 € Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	144 000 €	-	-	-
	Coût FD 34	30 000 €	-	-	-
	NB jours FD 34	4 H/J	-	-	-



Action A2-3 : Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le Fleuve Hérault à Brissac

Thématique	Rampe de mise à l'eau	Priorité	3
Contexte	Le fleuve Hérault s'écoule sur plus de 150 km dans les départements du Gard et de l'Hérault avant de se jeter dans la mer Méditerranée à Agde. Son régime hydraulique méditerranéen le rend sensible aux crues qui peuvent être soudaines et violentes. Sur sa partie amont, le Barrage Bertrand donne naissance à une retenue d'une longueur d'environ 5 km qui s'étend sur les communes de Causse-de-la-Selle et Brissac en amont du site touristique du pont du Diable. Le potentiel halieutique de ce secteur est bien présent avec des populations intéressantes de carnassiers (brochets, sandres, perches) et de carpes notamment. Actuellement la mise à l'eau des embarcations est impossible en dehors des plus petites qui peuvent être portées par-dessus les blocs interdisant l'accès au chemin menant au cours d'eau. La mise à l'eau est ensuite difficile à impossible excepté pour les petites embarcations en raison des pentes et des profondeurs inadaptées mais aussi du sable qui complique les manœuvres. En 2021, La Fédération de Pêche de l'Hérault a mandaté le bureau d'études AYGA pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique d'aménagement du site. À la suite de cette étude, des démarches ont été entreprises avec les acteurs locaux pour la réalisation des travaux d'aménagement. Cependant, les nombreuses contraintes paysagères et réglementaires (Grand Site) ont ralenti la mise en œuvre du projet et augmenté de manière considérable le montant estimatif des travaux. A ce jour, le projet semble être en pause, mais la Fédération de pêche et les AAPPMA locales souhaiteraient tout de même le voir aboutir compte tenu des enjeux liés à la pêche sur ce site.		
Actions	- Relancer le projet d'aménagement de la rampe de mise à l'eau		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Région, Département, Collectivités locales, FDPPMA 34, FNPF, CESML		

Coûts	- Budget prévisionnel : 120 000 € - Investissement FD 34 : 30 000 € Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>120 000 €</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>30 000 €</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td></tr></table>					Budget prévi.	-	-	-	-	120 000 €	Coût FD 34	-	-	-	-	30 000 €	NB jours FD 34	-	-	-	4 H/J	4 H/J
Budget prévi.	-	-	-	-	120 000 €																		
Coût FD 34	-	-	-	-	30 000 €																		
NB jours FD 34	-	-	-	4 H/J	4 H/J																		



Action A2-4 : Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le Fleuve Hérault dans le secteur de Pouzols

Thématique	Rampe de mise à l'eau	Priorité	2
Contexte	Le fleuve Hérault s'écoule sur plus de 150 km dans les départements du Gard et de l'Hérault avant de se jeter dans la mer Méditerranée à Agde. Son régime hydraulique méditerranéen le rend sensible aux crues qui peuvent être soudaines et violentes. Sur sa partie intermédiaire, l'Hérault constitue une rivière sauvage aux profils diversifiés et aux populations piscicoles particulièrement riches. On y trouve notamment des carpes, mais aussi des carnassiers en nombre. Le secteur de Pouzols centralise déjà de nombreuses activités pêche, avec notamment le centre Aquapêche situé à proximité immédiate du fleuve. Il existe ici une forte demande des pêcheurs, de la Fédération et de l'AAPPMA locale de créer un aménagement permettant aux pêcheurs de mettre une embarcation à l'eau. Cette nouvelle rampe de mise à l'eau constituerait une plus-value importante pour le développement de la pêche dans le secteur. Une étude de faisabilité technique devra être réalisée, de manière notamment à définir le site le mieux approprié pour créer la mise à l'eau. Elle devra aussi présenter le mode opératoire technique pour la création de la rampe ainsi que l'estimation des coûts.		
Actions	- Réaliser l'étude de faisabilité technique - Identifier un Maître d'Ouvrage et les partenaires financiers - Réaliser les dossiers d'autorisation nécessaires - Rédiger le dossier de consultation des entreprises - Assurer le suivi du chantier - Mettre en place une communication adaptée pour la mise en valeur du site et le rappel des règles de fonctionnement		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Région, Département, Collectivités locales, FDPPMA 34, FNPF, CESML		

Coûts	- Budget prévisionnel : 55 000 € - Investissement FD 34 : 11 000 € Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J																												
Calendrier	<table><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>4 500 €</td><td>50 500 €</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>4 500 €</td><td>6 500 €</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>						2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	4 500 €	50 500 €	-	-	Coût FD 34	-	4 500 €	6 500 €	-	-	NB jours FD 34	-	4 H/J	4 H/J	-	-
	2025	2026	2027	2028	2029																								
Budget prévi.	-	4 500 €	50 500 €	-	-																								
Coût FD 34	-	4 500 €	6 500 €	-	-																								
NB jours FD 34	-	4 H/J	4 H/J	-	-																								



Action A2-5 : Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le Fleuve Hérault dans le secteur de Bélarga

Thématique	Rampe de mise à l'eau	Priorité	2
Contexte	Le fleuve Hérault s'écoule sur plus de 150 km dans les départements du Gard et de l'Hérault avant de se jeter dans la mer Méditerranée à Agde. Son régime hydraulique méditerranéen le rend sensible aux crues qui peuvent être soudaines et violentes. Sur sa partie aval, le cours d'eau s'élargit et présente un profil particulièrement propice à la pêche des carnassiers, de la carpe et du silure. Le bief situé en amont du barrage de Belarga n'est actuellement pas équipé d'une rampe de mise à l'eau fonctionnelle. Pourtant, ce secteur offre un grand potentiel pour la pêche en bateau. L'aménagement d'une rampe de mise à l'eau constitue une demande des pêcheurs locaux et de l'AAPPMA. L'aménagement pourrait être réalisé en amont immédiat du barrage, en rive droite de l'Hérault, où un accès existe d'ores et déjà. Une étude de faisabilité technique devra être réalisée, de manière notamment à définir de manière précise le positionnement de la mise à l'eau et les modalités techniques pour sa réalisation. Elle devra aussi présenter l'estimation des coûts du chantier.		
Actions	- Réaliser l'étude de faisabilité technique - Identifier un Maître d'Ouvrage et les partenaires financiers - Réaliser les dossiers d'autorisation nécessaires - Rédiger le dossier de consultation des entreprises - Assurer le suivi du chantier - Mettre en place une communication adaptée pour la mise en valeur du site et le rappel des règles de fonctionnement		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Région, Département, Collectivités locales, FDPPMA 34, FNPF		

Coûts	- Budget prévisionnel : 55 000 € - Investissement FD 34 : 11 000 € Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>4 500 €</td><td>50 500 €</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>4 500 €</td><td>6 500 €</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	-	-	4 500 €	50 500 €	-	Coût FD 34	-	-	4 500 €	6 500 €	-	NB jours FD 34	-	-	4 H/J	4 H/J	-
Budget prévi.	-	-	4 500 €	50 500 €	-																		
Coût FD 34	-	-	4 500 €	6 500 €	-																		
NB jours FD 34	-	-	4 H/J	4 H/J	-																		

Action A2-6 : Reprise de la rampe de mise à l'eau de Lunel sur le Vidourle

Thématique	Rampe de mise à l'eau	Priorité	2
Contexte	Sur tout son linéaire héraultais, le Vidourle constitue un site à fort potentiel halieutique, notamment pour la pêche des carnassiers, et plus particulièrement des black-bass et des silures. Sur le secteur de Lunel, une rampe de mise à l'eau existe en rive droite, à l'aval immédiat du pont de la RN 113. Cette rampe est aujourd'hui peu fonctionnelle, du fait de sa constitution (pente en terre compactée) et de la présence d'une marche au pied de la rampe qui rendent les manœuvres difficiles voir dangereuses en périodes de basses eaux. De plus, le fait que la rampe de mise à l'eau soit constituée à partir des matériaux du terrain naturel entraîne la nécessité de réaliser un entretien et une reprise annuelle de la pente (problème de ravinement). Le projet consiste à reprendre la rampe de mise à l'eau existante en créer un ouvrage bétonné plus pérenne dans le temps et permettant la mise à l'eau des bateaux en toute sécurité. Une étude de faisabilité technique devra être réalisée, de manière notamment à définir les modalités techniques pour la reprise de la rampe actuelle. Elle devra aussi présenter l'estimation des coûts du chantier.		
Actions	- Réaliser l'étude de faisabilité technique - Identifier un Maître d'Ouvrage et les partenaires financiers - Réaliser les dossiers d'autorisation nécessaires - Rédiger le dossier de consultation des entreprises - Assurer le suivi du chantier - Mettre en place une communication adaptée pour la mise en valeur du site et le rappel des règles de fonctionnement		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Région, Département, Collectivités locales, FDPPMA 34, FNPF		

Coûts	- Budget prévisionnel : 33 000 € - Investissement FD 34 : 6 600 € Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J																												
Calendrier	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>3 000 €</td><td>30 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>3 000 €</td><td>3 600 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>						2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	3 000 €	30 000 €	-	-	-	Coût FD 34	3 000 €	3 600 €	-	-	-	NB jours FD 34	4 H/J	4 H/J	-	-	-
	2025	2026	2027	2028	2029																								
Budget prévi.	3 000 €	30 000 €	-	-	-																								
Coût FD 34	3 000 €	3 600 €	-	-	-																								
NB jours FD 34	4 H/J	4 H/J	-	-	-																								



Action A2-7 : Reprise de la rampe de mise à l'eau du grand plan d'eau GSM

Thématique	Rampe de mise à l'eau	Priorité	3
Contexte	Le grand plan d'eau GSM est géré par l'AAPPMA des Berges de l'Orb. Les pêches qui y sont pratiquées le plus régulièrement sont la pêche des carnassiers, du bord et en bateau, la pêche de la carpe et la pêche au coup. Ce lac offre la possibilité de pêcher en bateau et donne aux pêcheurs héraultais une alternative aux lacs du Salagou et des Olivettes. De plus, la belle population de black-bass présente dans le plan d'eau constitue un attrait supplémentaire pour les pêcheurs en bateau. Une rampe de mise à l'eau est présente sur le lac. Cependant, celle-ci pourrait être améliorée car sa constitution (terrain naturel compacté) rend parfois la mise à l'eau des embarcations difficile. De plus, un entretien et une reprise régulière de la rampe sont aujourd'hui nécessaires (problème de ravinement). Le projet consiste à reprendre la rampe de mise à l'eau existante en créer un ouvrage bétonné plus pérenne dans le temps et permettant la mise à l'eau des bateaux en toute sécurité. Une étude de faisabilité technique devra être réalisée, de manière notamment à définir les modalités techniques pour la reprise de la rampe actuelle. Elle devra aussi présenter l'estimation des coûts du chantier.		
Actions	- Réaliser l'étude de faisabilité technique - Identifier un Maître d'Ouvrage et les partenaires financiers - Réaliser les dossiers d'autorisation nécessaires - Rédiger le dossier de consultation des entreprises - Assurer le suivi du chantier - Mettre en place une communication adaptée pour la mise en valeur du site et le rappel des règles de fonctionnement		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Région, Département, Collectivités locales, FDPPMA 34, FNPF		

Coûts	- Budget prévisionnel : 20 000 € - Investissement FD 34 : 4 000 € Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>2 000 €</td><td>18 000 €</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>2 000 €</td><td>2 000 €</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	-	-	2 000 €	18 000 €	-	Coût FD 34	-	-	2 000 €	2 000 €	-	NB jours FD 34	-	-	4 H/J	4 H/J	-
Budget prévi.	-	-	2 000 €	18 000 €	-																		
Coût FD 34	-	-	2 000 €	2 000 €	-																		
NB jours FD 34	-	-	4 H/J	4 H/J	-																		

Action A2-8 : Reprise de la rampe de mise à l'eau du petit plan d'eau GSM

Thématique	Rampe de mise à l'eau	Priorité	3
Contexte	Le petit plan d'eau GSM est géré par l'AAPPMA des Berges de l'Orb. Il est situé à proximité immédiate du grand plan d'eau GSM. Ces deux lacs constituent un domaine de pêche très intéressant. C'est la pêche des carnassiers, et plus particulièrement celle du black-bass qui y est très bien représentée, qui y est la plus souvent pratiquée. Ce lac présente des berges sauvages et une grande variété de postes. La plupart du temps, les pêcheurs de carnassiers y pratiquent en float-tube. Une rampe de mise à l'eau a récemment été aménagée sur le lac par l'AAPPMA, qui a constitué une piste en réalisant des travaux de déblais à la pelle mécanique. Cependant, en l'état, l'aménagement reste peu fonctionnel du fait de sa constitution (terrain naturel) et risque d'être peu pérenne dans le temps. Le projet consiste à reprendre la rampe de mise à l'eau existante en créant un ouvrage bétonné permettant la mise à l'eau des bateaux en toute sécurité. Une étude de faisabilité technique devra être réalisée, de manière notamment à définir les modalités techniques pour la reprise de la rampe actuelle. Elle devra aussi présenter l'estimation des coûts du chantier.		
Actions	- Réaliser l'étude de faisabilité technique - Identifier un Maître d'Ouvrage et les partenaires financiers - Réaliser les dossiers d'autorisation nécessaires - Rédiger le dossier de consultation des entreprises - Assurer le suivi du chantier - Mettre en place une communication adaptée pour la mise en valeur du site et le rappel des règles de fonctionnement		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Région, Département, Collectivités locales, FDPPMA 34, FNPF		

Coûts	- Budget prévisionnel : 40 000 € - Investissement FD 34 : 8 000 € Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J																								
Calendrier	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>4 000 €</td><td>36 000 €</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>4 000 €</td><td>4 000 €</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td></tr></table>		2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	-	-	4 000 €	36 000 €	Coût FD 34	-	-	-	4 000 €	4 000 €	NB jours FD 34	-	-	-	4 H/J	4 H/J
	2025	2026	2027	2028	2029																				
Budget prévi.	-	-	-	4 000 €	36 000 €																				
Coût FD 34	-	-	-	4 000 €	4 000 €																				
NB jours FD 34	-	-	-	4 H/J	4 H/J																				



Action A2-9 : Aménagement de rampes de mise à l'eau « Float-tube » sur le Vidourle en amont de Marsillargues

Thématique	Rampe de mise à l'eau	Priorité	2
Contexte	Sur tout son linéaire héraultais, le Vidourle constitue un site à fort potentiel halieutique, notamment pour la pêche des carnassiers, et plus particulièrement des black-bass et des silures. Le bief situé en amont de Marsillargues est très régulièrement fréquenté par les pêcheurs en float-tube qui y trouvent un site parfaitement adapté à cette pratique avec peu de courant et de nombreux postes à prospecter. Cependant, l'accès à l'eau pour la mise des float-tubes est souvent rendu difficile par la hauteur et le profil abrupt des berges. Le projet consiste à réaliser, sur plusieurs points répartis tout au long du bief, des accès permettant la mise à l'eau des float-tubes en toute sécurité. La multiplication de ces points de mise à l'eau permettra aux pêcheurs en float-tube de réaliser des circuits de pêche plus ou moins longs. Plusieurs solutions techniques peuvent être envisagées pour l'aménagement de points de mises à l'eau pour les float-tubes, comme par exemple la création de rampes en pente douce en décaissant le terrain naturel, ou l'aménagement d'escaliers en gabions par exemple. Une étude de faisabilité technique devra être réalisée, de manière notamment à définir les points d'accès à aménager, les modalités techniques de réalisation de chacun des sites de mises à l'eau. Elle devra aussi présenter l'estimation des coûts du chantier.		
Actions	- Réaliser l'étude de faisabilité technique - Identifier un Maître d'Ouvrage et les partenaires financiers - Réaliser les dossiers d'autorisation nécessaires - Rédiger le dossier de consultation des entreprises - Assurer le suivi du chantier - Mettre en place une communication adaptée pour la mise en valeur du site et le rappel des règles de fonctionnement		
Porteur du projet	FDPPMA 34		

Partenaires	Région, Département, Collectivités locales, AAPPMA, FNPF																		
Coûts	- Budget prévisionnel : 15 000 € - Investissement FD 34 : 3000 € Nb jours d'animation FD 34 : 6 H/J																		
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>3 000 €</td><td>12 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>1 500 €</td><td>1 500 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>3 H/J</td><td>3 H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>	Budget prévi.	3 000 €	12 000 €	-	-	-	Coût FD 34	1 500 €	1 500 €	-	-	-	NB jours FD 34	3 H/J	3 H/J	-	-	-
Budget prévi.	3 000 €	12 000 €	-	-	-														
Coût FD 34	1 500 €	1 500 €	-	-	-														
NB jours FD 34	3 H/J	3 H/J	-	-	-														

Action A2-10 : Etude de l'extension de l'aire de retournement et des zones de stationnement de la mise à l'eau du barrage des Olivettes

Thématique	Rampe de mise à l'eau	Priorité	3
Contexte	Le lac des Olivettes est un plan d'eau d'une quarantaine d'hectares présentant toutes les caractéristiques des lacs de barrage, avec de forts marnages et des berges abruptes et caillouteuses. Il s'agit d'un site très prisé des pêcheurs de sandres notamment, qui y pratiquent la pêche depuis le bord mais aussi en bateau. A ce titre, une longue rampe de mise à l'eau est présente en rive gauche du lac, à l'amont immédiat du barrage. Cet ouvrage est aujourd'hui fonctionnel, même si un entretien plus régulier de la rampe pourrait être envisagé (dépôt de graviers sur la rampe bétonnée). Cependant, la place limitée pour le retournement des véhicules et leur stationnement posent aujourd'hui un problème. Il est proposé de réaliser une étude technique permettant de définir les possibilités d'agrandissement de l'aire de retournement et la création de nouvelles places de stationnement pour les véhicules équipés de remorques.		
Actions	- Réaliser l'étude de faisabilité technique - Identifier un Maître d'Ouvrage et les partenaires financiers - Réaliser les dossiers d'autorisation nécessaires - Rédiger le dossier de consultation des entreprises - Assurer le suivi du chantier - Mettre en place une communication adaptée pour la mise en valeur du site et le rappel des règles de fonctionnement		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Région, Département, BRL, FNPF		

Coûts	- Budget prévisionnel : A définir suite à l'étude - Investissement FD 34 : A définir suite à l'étude Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>A définir</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>A définir</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>6 H/J</td><td>2 H/J</td></tr></table>					Budget prévi.	-	-	-	-	A définir	Coût FD 34	-	-	-	-	A définir	NB jours FD 34	-	-	-	6 H/J	2 H/J
Budget prévi.	-	-	-	-	A définir																		
Coût FD 34	-	-	-	-	A définir																		
NB jours FD 34	-	-	-	6 H/J	2 H/J																		



Action A3 : Obtenir le droit de navigation en float-tube sur les sites à fort potentiel

Thématique	Navigation en float-tube	Priorité	2
Contexte	Il existe dans le département différents plans d'eau à fort potentiel pour développer la pêche en float-tube. Certains d'entre eux sont déjà accessibles, mais il reste quelques plans d'eau où toute navigation est strictement interdite, y compris en float-tube. Cette action est d'autant plus importante qu'une partie des pêcheurs et notamment les jeunes sont très demandeurs pour disposer de lieux de pêche navigables avec des embarcations légères de ce type. Deux plans d'eau sont ici particulièrement ciblés : - Le grand plan d'eau de Maraussan, géré par l'AAPPMA Pêcheurs Vallée d'Orb. - Le plan d'eau du Crès, géré par l'AAPMMA de la Gaule Cressoise.		
Actions	- Obtenir le droit de navigation pour les Float-tubes auprès des gestionnaires/propriétaires des sites concernés.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, propriétaires et/ou gestionnaires des sites (collectivités), DDT		
Coûts	- Budget prévisionnel : - € - Investissement FD 34 : - € Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	- €	- €	- €
	Coût FD 34	-	- €	- €	- €
	NB jours FD 34	-	2 H/J	2 H/J	-



Action A4 : Améliorer l'accès aux parcours de pêche du bord

Thématique	Accessibilité des parcours	Priorité	1
Contexte	Tout au long du linéaire des cours d'eau gérés par les AAPPMA du département, il existe de nombreux accès et postes de pêche plus ou moins aménagés et entretenus par les pêcheurs eux-mêmes. Ces accès sont souvent difficiles à trouver pour un pêcheur extérieur et sont aujourd'hui réservés aux pêcheurs locaux. D'autre part, compte-tenu de l'affluence du grand public sur les berges des cours d'eau, notamment en été, beaucoup d'accès directs aux cours d'eau ont été fermés à la circulation. L'inventaire exhaustif de tous les accès aux rivières, canaux et plans d'eau, et dans l'idéal des zones de stationnement associées, et la mise en place d'une communication adaptée permettrait d'améliorer nettement l'accessibilité aux parcours de pêche pour tous les pêcheurs. D'autre part, des actions d'entretien et de nettoyage ciblées pourraient être alors menées par les AAPPMA sur ces secteurs en priorité, de manière à rendre leur parcours de pêche plus attractifs. Enfin, l'aménagement de certains chemins avec des dispositifs « limiteur de hauteur » ou la réouverture de quelques accès « hors période estivale », en partenariat avec les collectivités, permettrait d'éviter la fermeture complète des chemins carrossables pour les pêcheurs.		
Actions	- Réaliser un inventaire exhaustif de tous les accès aux cours d'eau principaux du département sur les linéaires gérés par les AAPPMA. - Lister les postes de pêche du bord (postes fixes et circuits itinérants). - Géolocaliser les accès et les communiquer via la carte interactive du site de la Fédération. - Accompagner les AAPPMA dans la mise en place de leurs chantiers bénévoles d'entretien de berges. - Travailler avec les collectivités pour limiter les fermetures strictes d'accès aux berges au profit d'aménagements et/ou de fermeture « temporaires ».		
Porteur du projet	FDPPMA 34		

Partenaires	AAPPMA, propriétaires et/ou gestionnaires des sites (collectivités)																						
Coûts	- Budget prévisionnel : A adapter selon les projets - Investissement FD 34 : A adapter selon les projets Nb jours d'animation FD 34 : 50 H/J (22 H/J la première année pour l'inventaire des accès, puis 7 H/J par an ensuite pour la mise à jour des informations, l'accompagnement des AAPPMA et le travail partenarial avec les collectivités)																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td><td>- €</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>22 H/J</td><td>7 H/J</td><td>7 H/J</td><td>7 H/J</td><td>7 H/J</td></tr></table>					Budget prévi.	-	- €	- €	- €	- €	Coût FD 34	-	- €	- €	- €	- €	NB jours FD 34	22 H/J	7 H/J	7 H/J	7 H/J	7 H/J
Budget prévi.	-	- €	- €	- €	- €																		
Coût FD 34	-	- €	- €	- €	- €																		
NB jours FD 34	22 H/J	7 H/J	7 H/J	7 H/J	7 H/J																		

Action A5 : Aménager des parcours de pêche du bord

L'aménagement des parcours de pêche du bord peut être assez complexe car il intègre une multitude d'interventions complémentaires comme la création de pontons handipêche, de caches piscicoles ou encore de pontons de pêche qui peuvent nécessiter une étude préalable.

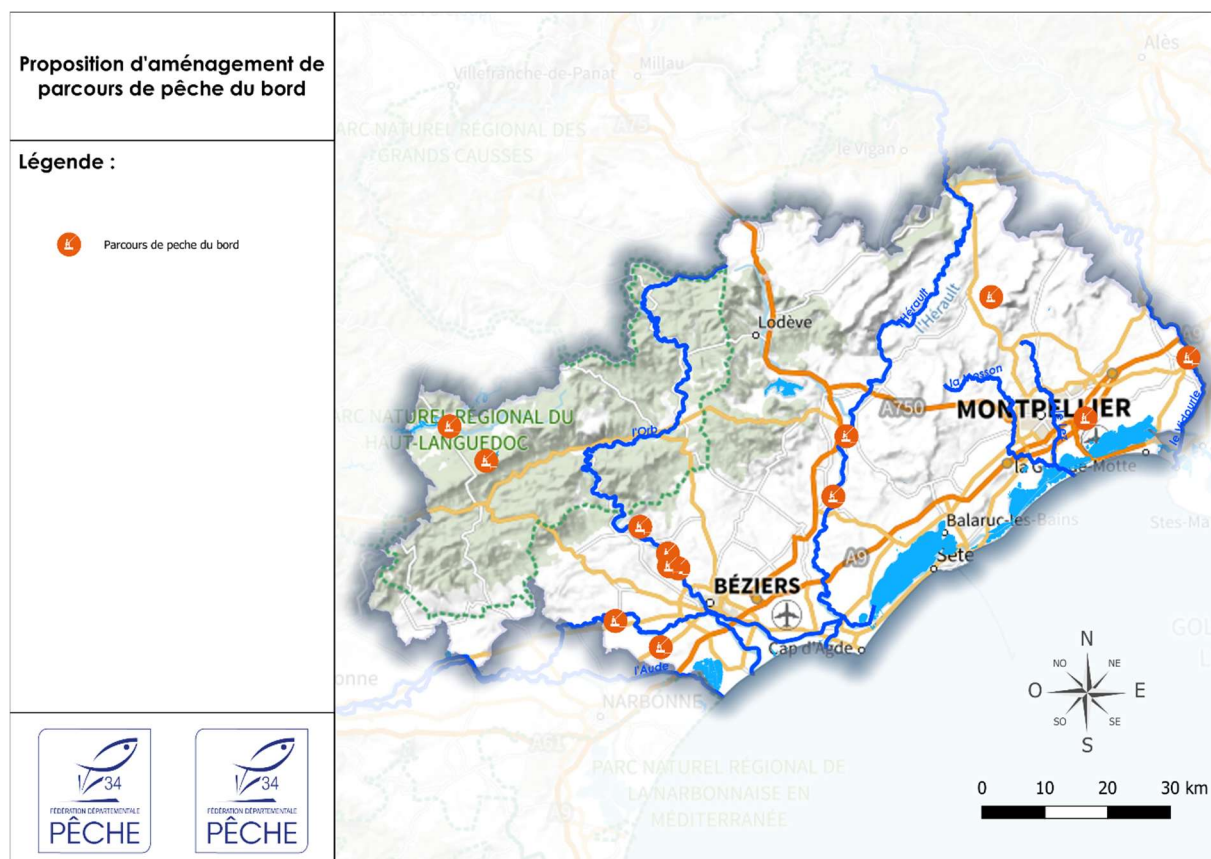
Ce type d'étude permet de définir la faisabilité des aménagements mais aussi et surtout le dimensionnement des ouvrages.

En fonction des compétences et des disponibilités des salariés de la Fédération de pêche, ces études peuvent être réalisées en interne ou par un prestataire extérieur.

Le coût de ces études préalables n'a pas été inclus dans les fiches actions qui font suite. En effet, en général ce type d'étude n'est pas réalisé au cas par cas mais pour des projets d'aménagement globaux à l'échelle d'un ou plusieurs sites et ce pour des raisons de cohérence, d'efficacité mais aussi d'optimisation financière.

C'est pourquoi proposer un montant d'étude préalable pour chaque aménagement isolé manquerait de sens car cela aboutirait à un cumul de coûts éloignés des budgets à provisionner.

En revanche, pour les parcours de pêche qui font l'objet d'une labellisation, le montant des études préalables (lorsqu'elles sont nécessaires), est reporté aux fiches actions correspondantes (A7-1 à A7-9).



Action A5-1 : Aménagement halieutique du plan d'eau de Capestang

Thématique	Aménagement de parcours	Priorité	3																		
Contexte	Le plan d'eau de Capestang est une toute petite pièce d'eau gérée par l'AAPPMA des Pêcheurs Occitans. Des lâchers de truites arc-en-ciel y sont réalisés régulièrement en début de saison. En dehors de ces périodes de lâchers, la pêche au coup y est pratiquée par les pêcheurs locaux. Le profil abrupt des berges rend parfois la pratique de la pêche peu aisée, voire dangereuse pour les plus jeunes ou pour les pêcheurs plus âgés et peu mobiles. Le projet d'aménagement consiste donc à créer une plateforme sécurisée sur pilotis accessible aux personnes à mobilité réduite.																				
Actions	- Création d'un poste de pêche sécurisé type plateforme bois sur pilotis, accessible aux PMR, d'une longueur de 6 ml. La création d'une banquette sur berge (poste aménagé et sécurisé) pourra aussi être envisagée dans le cadre de l'étude technique de définition du projet.																				
Porteur du projet	FDPPMA 34																				
Partenaires	Etat, région, département, commune, FNPF, AAPPMA																				
Coûts	- Budget prévisionnel : 6 000 € - Investissement FD 34 : 1 200 € - Nb jours d'animation FD 34 : 3 H/J																				
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>6 000 €</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>1 200 €</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>3 H/J</td></tr></table>			Budget prévi.	-	-	-	-	6 000 €	Coût FD 34	-	-	-	-	1 200 €	NB jours FD 34	-	-	-	-	3 H/J
Budget prévi.	-	-	-	-	6 000 €																
Coût FD 34	-	-	-	-	1 200 €																
NB jours FD 34	-	-	-	-	3 H/J																

Action A5-2 : Aménagement halieutique du plan d'eau de Nissan

Thématique	Aménagement de parcours	Priorité	2
Contexte	Le plan d'eau de Nissan est un petit plan d'eau communal d'une superficie de 0,75 ha géré par l'AAPPMA des Pêcheurs Occitans. Des lâchers de truites arc-en-ciel y sont réalisés régulièrement en début de saison. On y trouve aussi une belle population de carpes, de gardons et de poissons chats, permettant aux pêcheurs locaux d'y pratiquer la pêche au coup. Aujourd'hui, les pentes douces du lac le rendent facilement accessible par les pêcheurs. Cependant, aucun poste sécurisé n'est aménagé, ce qui peut parfois rendre la pratique de la pêche difficile pour les jeunes pêcheurs ou les personnes peu mobiles plus âgés. Le projet d'aménagement consiste donc à créer un poste de pêche accessible aux PMR à proximité immédiate du parking, à aménager une place de stationnement dédiée et un cheminement aux normes, ainsi qu'à créer 2 postes de pêche sécurisés. L'utilisation du bois pour la création des plateformes de pêche permet une excellente intégration paysagère des aménagements et constitue une plus-value non négligeable pour ce type de plan d'eau communal utilisé par les pêcheurs mais aussi par des promeneurs.		
Actions	- Création d'un poste de pêche accessible PMR, y compris stationnement et cheminement - Création de 2 postes de pêche sécurisés de type plateforme bois sur pilotis d'une longueur de 6 ml chacun. La création de banquettes sur berge (postes aménagés et sécurisés) pourra aussi être envisagée dans le cadre de l'étude technique de définition du projet. - Signalétique		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Etat, région, département, commune, FNPF, AAPPMA		
Coûts	- Budget prévisionnel : 23 000 € - Investissement FD 34 : 4 600 € - Nb jours d'animation FD 34 : 5 H/J		

Calendrier						
	2025	2026	2027	2028	2029	
	Budget prévi.	-	-	23 000 €	-	-
	Coût FD 34	-	-	4 600 €	-	-
	NB jours FD 34	-	-	5 H/J	-	-



Action A5-3 : Aménagement halieutique du plan d'eau du trou de Causse

Thématique	Aménagement de parcours	Priorité	2
Contexte	Le plan d'eau du trou de Causse est un petit plan d'eau communal d'une superficie de 0,8 ha géré par l'AAPPMA des Berges de l'Orb. Des lâchers de truites arc-en-ciel y sont réalisés ponctuellement en début de saison. En dehors de cette période, les pêcheurs locaux peuvent y pratiquer la pêche au coup et la pêche itinérante des carnassiers depuis la berge (présence de black-bass). Le profil abrupt des berges et la végétation en rive limite aujourd'hui l'accès aux berges à quelques postes de pêche non aménagés, et parfois peu sécurisés. Le projet d'aménagement consiste donc à créer une grande plateforme de pêche sécurisée sur pilotis, permettant d'accueillir plusieurs pêcheurs ou un groupe d'enfant dans le cadre de l'école de pêche par exemple. En complément de cet aménagement, il est proposé de réaliser un travail de reprise de la végétation en rive pour dégager l'accès à certains postes. À la suite de ce chantier de reprise de la végétation, il serait bon que l'AAPPMA locale puisse organiser un chantier bénévole annuel d'entretien des postes ainsi créés.		
Actions	- Création d'un poste de pêche sécurisé de type plateforme bois sur pilotis d'une longueur de 15 ml permettant d'accueillir plusieurs pêcheurs ou un groupe d'enfants. - Reprise de la végétation en rive et ouverture de nouveaux postes de pêche. - Signalétique.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Etat, région, département, commune, FNPF, AAPPMA		
Coûts	- Budget prévisionnel : 18 000 € - Investissement FD 34 : 3 600 € Nb jours d'animation FD 34 : 5 H/J		

Calendrier					
	2025	2026	2027	2028	2029
	Budget prévi.	- 18 000 €	-	-	-
	Coût FD 34	- 3 600 €	-	-	-
	NB jours FD 34	- 5 H/J	-	-	-



Action A5-4 : Aménagement halieutique du petit plan d'eau GSM

Thématique	Aménagement de parcours	Priorité	2
Contexte	Le petit plan d'eau GSM est une pièce d'eau d'une superficie de 14 ha gérée par l'AAPPMA des Berges de l'Orb et propriété du Conseil Départemental de l'Hérault. Ce plan d'eau présente des berges très sauvages et une variété d'habitats remarquables. La population de black-bass y est très intéressante, et les pêcheurs en float-tube notamment apprécient particulièrement ce plan d'eau. Les pêcheurs de carpes utilisent eux aussi très régulièrement les postes les plus accessibles, bien que la pêche de nuit ne soit pas autorisée. La pêche s'y pratique en No-Kill. Le caractère sauvage des berges limite considérablement les possibilités de pêche depuis le bord. Le projet consiste à aménager une plateforme de pêche sécurisée au niveau de la presqu'île centrale, et à reprendre la végétation en rive là où cela est possible (zones réservées à la préservation de la biodiversité), pour ouvrir quelques postes supplémentaires permettant la pratique d'une pêche itinérante depuis la berge.		
Actions	- Création d'un poste de pêche sécurisé de type plateforme bois sur pilotis d'une longueur de 6 ml. La création d'une banquette sur berge (poste aménagé et sécurisé) pourra aussi être envisagée dans le cadre de l'étude technique de définition du projet. - Reprise de la végétation en rive et ouverture de nouveaux postes de pêche. - Signalétique.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Etat, région, département, commune, FNPF, AAPPMA		
Coûts	- Budget prévisionnel : 10 000 € - Investissement FD 34 : 2 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J		

Calendrier	20252026202720282029					
	Budget prévi.	-	10 000 €	-	-	-
	Coût FD 34	-	2 000 €	-	-	-
	NB jours FD 34	-	4 H/J	-	-	-



Action A5-5 : Etude du site de la Malhaute

Thématique	Aménagement de parcours	Priorité	1
Contexte	Le site de la Malhaute est une propriété fédérale constituée d'une vaste annexe hydraulique de l'Orb. La gestion de la pêche est rétrocédée à l'AAPPMA des Pêcheurs Vallée d'Orb. Cette zone naturelle sauvage constitue un site préférentiel de reproduction pour les poissons de l'Orb. La pêche des carnassiers y est très régulièrement pratiquée depuis la berge, tout comme la pêche au coup. Cependant, la végétation très dense en rive limite considérablement les possibilités de pêche. D'autre part, le développement croissant de la végétation aquatique ces dernières années, et plus particulièrement de la jussie, a tendance à fermer progressivement le milieu et diminuer son potentiel écologique (frayères) et halieutique. Compte-tenu de cette situation, il semble nécessaire, avant d'engager des travaux lourds d'entretien de la végétation, de réaliser une étude particulière sur ce site. Cette étude comprendra notamment : - La réalisation d'une bathymétrie complète de la zone, - Le suivi du développement de la végétation aquatique, et notamment de la jussie. Des cartes de mosaïques d'habitats indiquant les surfaces recouvertes seront réalisées, grâce à des relevés de terrain et des prises de vue en drone à différentes saisons. Les résultats ainsi obtenus permettront à la Fédération d'estimer l'évolution probable du site dans les prochaines années et d'appréhender la faisabilité technique de travaux d'aménagements halieutiques sur l'annexe. En parallèle de cette étude, des travaux d'entretien légers de la végétation et du chemin d'accès pourront être réalisés régulièrement sur les berges de l'Orb au niveau de la Malhaute pour favoriser l'accès des pêcheurs au cours d'eau.		
Actions	- Reprise légère de la végétation en rive gauche de l'Orb pour améliorer l'accès aux postes de pêche. - Reprise du chemin d'accès - Réalisation de l'étude de l'annexe (bathymétrie et évolution de la végétation aquatique)		
Porteur du projet	FDPPMA 34		

Partenaires	Etat, région, département, GEMAPI, commune, FNPF, AAPPMA																								
Coûts	- Budget prévisionnel : 9 000 € (5 000 € la première année (végétation et chemin) puis 2 000 € tous les 2 ans) - Investissement FD 34 : 4 500 € - Nb jours d'animation FD 34 : 19 H/J (7 H/J pour le suivi des travaux d'entretien et 12 H/J pour l'étude de l'annexe)																								
Calendrier	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>5 000 €</td><td>-</td><td>2 000 €</td><td>-</td><td>2 000 €</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>2 500 €</td><td>-</td><td>1 000 €</td><td>-</td><td>1 000 €</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>3 H/J</td><td>12 H/J</td><td>2 H/J</td><td>-</td><td>2 H/J</td></tr></table>		2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	5 000 €	-	2 000 €	-	2 000 €	Coût FD 34	2 500 €	-	1 000 €	-	1 000 €	NB jours FD 34	3 H/J	12 H/J	2 H/J	-	2 H/J
	2025	2026	2027	2028	2029																				
Budget prévi.	5 000 €	-	2 000 €	-	2 000 €																				
Coût FD 34	2 500 €	-	1 000 €	-	1 000 €																				
NB jours FD 34	3 H/J	12 H/J	2 H/J	-	2 H/J																				



Action A5-6 : Aménagement halieutique du plan d'eau de Maraussan

Thématique	Aménagement de parcours	Priorité	1
Contexte	Le plan d'eau de Maraussan est un grand plan d'eau de 31 ha situé au niveau du complexe des Sablières du Littoral et géré par l'AAPPMA des Pêcheurs Vallée d'Orb. Il s'agit d'un site très sauvage et présentant une grande qualité d'habitats piscicoles pour de nombreuses espèces : poissons blancs, carpes, brochets, black-bass. A l'heure actuelle, la pêche s'y pratique exclusivement depuis la berge. Cependant, il serait très intéressant de pouvoir y autoriser la pêche en float-tube, ce site étant particulièrement bien adapté (voir fiche action A3). Des postes de pêche non aménagés mais régulièrement entretenus par les pêcheurs et l'AAPPMA sont déjà présents sur le lac. Il conviendrait cependant d'aménager a minima un grand poste de pêche sécurisé au niveau de l'arrivée du chemin d'accès, de manière à permettre l'accueil de groupes d'enfants dans le cadre de l'école de pêche ou bien de sécuriser un accès pour les pêcheurs les moins lestes. La problématique principale de ce site réside dans l'impossibilité d'accéder en voiture pour les pêcheurs. En effet, des blocs empêchant le passage des véhicules sont disposés par Sablières du Littoral pour limiter l'accès au site. Ainsi, les pêcheurs doivent parcourir environ 500 m à pied pour accéder au plan d'eau, ce qui pose un problème notamment pour les pêcheurs au coup qui doivent transporter un matériel conséquent. A noter que l'AAPPMA PVO dispose d'un accès sur demande pour l'organisation de manifestations par exemple. Il est donc impératif, dans le cadre du développement de la pêche sur ce site à très fort potentiel, de travailler en partenariat avec les Sablières du Littoral pour trouver une solution adaptée permettant de garantir l'accès aux pêcheurs (portique par exemple).		
Actions	- Création d'un poste de pêche sécurisé de type plateforme bois sur pilotis d'une longueur de 15 ml permettant d'accueillir plusieurs pêcheurs ou un groupe d'enfants. La création d'une banquette sur berge (poste aménagé et sécurisé) pourra aussi être envisagée dans le cadre de l'étude technique de définition du projet. - Réouverture du chemin d'accès avec aménagement d'un système de régulation (à définir avec les Sablières du Littoral)		

Porteur du projet	FDPPMA 34																												
Partenaires	Commune, FNPF, AAPPMA, Sablières du Littoral																												
Coûts	- Budget prévisionnel : 20 000 € - Investissement FD 34 : 4 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J																												
Calendrier	<table><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>20 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>4 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>						2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	20 000 €	-	-	-	Coût FD 34	-	4 000 €	-	-	-	NB jours FD 34	4 H/J	4 H/J	-	-	-
	2025	2026	2027	2028	2029																								
Budget prévi.	-	20 000 €	-	-	-																								
Coût FD 34	-	4 000 €	-	-	-																								
NB jours FD 34	4 H/J	4 H/J	-	-	-																								



Action A5-7 : Aménagement d'un parcours de pêche sur l'Agoût à la Salvetat

Thématique	Aménagement de parcours	Priorité	2
Contexte	L'AAPPMA de la haute vallée de l'Agoût réalise des lâchers de truites réguliers au niveau de la Salvetat, notamment au niveau du parcours longeant le chemin des Uguettes. Depuis quelques années, les bénévoles de l'AAPPMA se réunissent pour améliorer l'accès à ce parcours en aménageant notamment des accès sécurisés aux berges. Le projet consiste à poursuivre les efforts entrepris par l'AAPPMA en aménageant des dispositifs type « escaliers rustiques » à intervalles réguliers pour permettre l'accès des pêcheurs à la rivière en toute sécurité. Ces aménagements viendront compléter les accès déjà aménagés par l'AAPPMA sur le site des Uguettes, et pourront aussi être disposés au niveau du parcours du stade. En complément de ces travaux, il est proposé de réaliser des aménagements de diversification des écoulements et des habitats piscicoles sur l'Agoût de manière à diversifier les parcours de pêche et recréer des caches piscicoles qui sont déficitaires sur certains linéaires. Cette action devra faire l'objet d'un partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agoût. La Fédération de pêche pourra donner un appui technique à l'AAPPMA pour la conception du projet technique, l'obtention des autorisations nécessaires et la réalisation de ces travaux.		
Actions	- Aménager des accès à la rivière sur les parcours de la Salvetat - Diversifier les écoulements par des dispositifs légers (déflecteurs, blocs, etc....)		
Porteur du projet	AAPPMA de la haute vallée de l'Agoût		
Partenaires	Commune, FDPPMA 34, Syndicat Mixte du bassin de l'Agoût		
Coûts	- Budget prévisionnel : 5 000 € - Investissement FD 34 : 1 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 10 H/J		

Calendrier	20252026202720282029					
	Budget prévi.	-	-	-	5 000 €	-
	Coût FD 34	-	-	-	1 000 €	-
	NB jours FD 34	-	-	8 H/J	2 H/J	-



Action A5-8 : Aménagement halieutique du plan d'eau du Bourdelet

Thématique	Aménagement de parcours	Priorité	3
Contexte	Le plan d'eau du Bourdelet est une petite retenue d'environ 1,4 ha située sur le cours de l'Arn. Ce plan d'eau, classé en première catégorie piscicole, est géré par la Fédération de Pêche de l'Hérault qui y déverse régulièrement des truites arc-en-ciel en début de saison. En dehors de ces périodes de lâchers de truites, la pêche au coup y est pratiquée du fait de la présence d'une belle population de gardons. Il s'agit d'un site sauvage très agréable et particulièrement apprécié des pêcheurs mais aussi des promeneurs. Aujourd'hui, il existe de nombreux postes de pêche créés et entretenus par les pêcheurs eux-mêmes. Cependant, il serait intéressant d'aménager quelques postes de pêche sécurisés permettant de faciliter l'accès aux pêcheurs les moins lestes. Le projet prévoit donc l'installation de deux plateformes bois sur pilotis, qui s'intégreront parfaitement au paysage et permettront aux pêcheurs de pratiquer en toute sécurité. D'autre part, lors du diagnostic de terrain réalisé dans le cadre de l'élaboration du SDDL, il a été remarqué des problèmes d'affouillement et de fuites au niveau de la digue. Des travaux pourraient être nécessaires pour limiter ces fuites et ainsi maintenir un niveau d'eau plus important en été. Cette action n'est pas chiffrée dans le cadre de la présente fiche action, ce sujet nécessitant une étude particulière.		
Actions	- Création de 2 postes de pêche sécurisés de type plateforme bois sur pilotis d'une longueur de 6 m chacun. La création de banquettes sur berge (postes aménagés et sécurisés) pourra aussi être envisagée dans le cadre de l'étude technique de définition du projet. - Etude de la digue et limitation des fuites (non chiffré)		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Commune, Communauté de Communes, Département, Région, FDPPMA 34		

Coûts	- Budget prévisionnel : 9 000 € - Investissement FD 34 : 1 800 € - Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>9 000 €</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>1 800 €</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>4 H/J</td></tr></table>					Budget prévi.	-	-	-	-	9 000 €	Coût FD 34	-	-	-	-	1 800 €	NB jours FD 34	-	-	-	-	4 H/J
Budget prévi.	-	-	-	-	9 000 €																		
Coût FD 34	-	-	-	-	1 800 €																		
NB jours FD 34	-	-	-	-	4 H/J																		



Action A5-9 : Aménagement halieutique de la Boyne au niveau du site des 3 Frères

Thématique	Aménagement de parcours	Priorité	2
Contexte	La Boyne est un petit affluent de l'Hérault qui conflue avec le fleuve en rive droite au niveau de la commune de Cazouls d'Hérault. Classée en 2^e catégorie piscicole, la pêche y est gérée par l'AAPPMA l'Hameçon Indépendant. Sur sa partie aval, juste avant de confluer avec l'Hérault, se trouve le site des 3 frères où l'AAPPMA réalise des lâcher de truites réguliers et des animations avec les enfants. En effet, hormis la pêche à la truite, on trouve sur ce site une belle population de poissons issus de l'Hérault (poissons blancs, brochets, anguilles...). Le site est bien dégagé sur un linéaire d'environ 150 m en rive gauche. L'AAPPMA de l'Hameçon Indépendant souhaiterait réaliser un aménagement permettant la sécurisation de la berge en rive gauche, notamment pour permettre aux plus jeunes pêcheurs d'accéder sans danger au cours d'eau. Une demande spécifique a aussi été exprimée quant au curage du cours d'eau sur ce secteur pour rétablir une profondeur d'eau plus importante. Cependant, la réglementation en vigueur ne permet pas d'envisager ce type de travaux. Le projet consiste à reprendre et entretenir le cheminement existant en rive gauche et de créer en haut de berge des postes de pêche sécurisés rustiques (constitution de plateformes dans le terrain naturel avec garde-corps). Cette action pourrait être réalisée sous la forme d'un chantier bénévole conduit par l'AAPPMA, avec le soutien technique et financier de la Fédération.		
Actions	- Reprise et entretien du chemin en rive gauche - Création de postes de pêche en haut de berge.		
Porteur du projet	AAPPMA l'hameçon indépendant		
Partenaires	Commune, FDPPMA 34		

Coûts	- Budget prévisionnel : 2 000 € - Investissement FD 34 : 500 € - Nb jours d'animation FD 34 : 3 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>2 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>500 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>3 H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	-	2 000 €	-	-	-	Coût FD 34	-	500 €	-	-	-	NB jours FD 34	-	3 H/J	-	-	-
Budget prévi.	-	2 000 €	-	-	-																		
Coût FD 34	-	500 €	-	-	-																		
NB jours FD 34	-	3 H/J	-	-	-																		

Action A5-10 : Aménagement d'un poste de pêche sécurisé sur le Vidourle en aval de la mise à l'eau de Lunel

Thématique	Aménagement de parcours	Priorité	2																								
Contexte	En aval immédiat du pont de la RN113, un accès en rive droite du Vidourle est possible pour les pêcheurs. A ce niveau, on trouve une rampe de mise à l'eau qui fait l'objet d'un projet de restauration (voir fiche action A2-6), mais aussi des postes de pêche du bord aménagés et entretenus par les pêcheurs eux-mêmes. Dans le cadre de travaux de reprise de la rampe de mise à l'eau, il serait possible d'envisager en complément la création d'un poste de pêche sécurisé sur ce site. Compte-tenu des risques de dégradation des aménagements liés aux crues, il est proposé de réaliser un ou plusieurs postes en haut de berge, en effectuant notamment des travaux de terrassement, plutôt que d'aménager des pontons sur pilotis. Des gardes corps pourront être disposés au droit des postes ainsi constitués pour sécuriser la pratique de la pêche pour les pêcheurs les moins lestes.																										
Actions	- Création de postes de pêche par terrassement de la berge et sécurisation par la mise en place de garde-corps.																										
Porteur du projet	FDPPMA 34																										
Partenaires	Région, Département, Collectivités locales, FDPPMA 34, FNPF																										
Coûts	- Budget prévisionnel : 6 000 € - Investissement FD 34 : 1 200 € - Nb jours d'animation FD 34 : 2 H/J																										
Calendrier	<table><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>6 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>1 200 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>2 H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>				2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	6 000 €	-	-	-	Coût FD 34	-	1 200 €	-	-	-	NB jours FD 34	-	2 H/J	-	-	-
	2025	2026	2027	2028	2029																						
Budget prévi.	-	6 000 €	-	-	-																						
Coût FD 34	-	1 200 €	-	-	-																						
NB jours FD 34	-	2 H/J	-	-	-																						

Action A5-11 : Aménagement du lac de Crès

Thématique	Aménagement de parcours	Priorité	3
Contexte	Le lac de Crès est un plan d'eau d'une superficie de 9,5 Ha, géré par l'AAPPMA de la gaule cressoise. Il s'agit d'un site multi-activités très fréquenté par le grand public qui peut y pratiquer une multitude d'activités (randonnée, vélo, roller...). Situé à proximité immédiate de l'agglomération de Montpellier, ce site offre un bon potentiel pour le développement de l'activité pêche, et notamment pour la pêche en float-tube (voir fiche action A3). Cependant, l'éloignement des zones de stationnement par rapport au lac limite considérablement les possibilités de pêche pour les pêcheurs à postes fixes comme les pêcheurs au coup par exemple. Ainsi, contrairement à d'autres actions d'aménagement proposés sur les différents plans d'eau du département, le projet consiste ici à aménager le plan d'eau en créant des récifs artificiels en vue de diversifier les habitats piscicoles et de constituer des caches pour les poissons (contre la prédation du cormoran notamment). Les récifs seront immergés sur les zones profondes du lac de manière à éviter tout problème de cohabitation avec les autres utilisateurs du site.		
Actions	- Immersion de récifs artificiels types « caches piscicoles » pour diversifier les habitats et créer des zones de protection.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	FNPF, AAPPMA, gestionnaire du site		
Coûts	- Budget prévisionnel : 5 000 € - Investissement FD 34 : 2 500 € - Nb jours d'animation FD 34 : 5 H/J		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	5 000 €
	Coût FD 34	-	-	-	2 500 €
	NB jours FD 34	-	-	-	5 H/J



Action A5-12 : Aménagement halieutique du lac de la Jasse

Thématique	Aménagement de parcours	Priorité	2
Contexte	Le lac de la Jasse est un plan d'eau de 2^{ème} catégorie d'une superficie de 3,6 ha, situé sur la commune de Mas-de-Londres. On y trouve de belles populations de carnassiers (black-bass, brochets) et de poissons blancs. La pêche s'y pratique en No-kill. Il existe de nombreux postes de pêche du bord créés et entretenus par les pêcheurs eux-mêmes. En vue de diversifier les habitats piscicoles et de constituer des caches refuges pour les poissons afin de limiter la prédation des cormorans notamment, il est proposé d'immerger des récifs artificiels dans le plan d'eau.		
Actions	- Immersion de récifs artificiels types « caches piscicoles » pour diversifier les habitats et créer des zones de protection.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	FNPF, AAPPMA, commune		
Coûts	- Budget prévisionnel : 5 000 € - Investissement FD 34 : 2 500 € - Nb jours d'animation FD 34 : 5 H/J		

Calendrier	20252026202720282029					
	Budget prévi.	-	-	-	5 000 €	-
	Coût FD 34	-	-	-	2 500 €	-
	NB jours FD 34	-	-	-	5 H/J	-



Action A5-13 : Aménagement halieutique du site des Prades (fleuve Hérault)

Thématique	Aménagement de parcours	Priorité	2
Contexte	Le site des Prades est une vaste annexe hydraulique de l'Hérault située en rive droite du fleuve sur la commune de Canet. La gestion de la pêche est assurée par l'AAPPMA des Pêcheurs Vallée d'Hérault. Cette zone naturelle sauvage constitue un site préférentiel de reproduction pour les poissons de l'Hérault. La pêche des carnassiers et la pêche au coup y sont les plus régulièrement pratiquées. Les chemins carrossables devront être restaurés pour permettre un accès facilité aux pêcheurs. D'autre part, le développement croissant de la végétation aquatique ces dernières années, et plus particulièrement de la jussie, a tendance à fermer progressivement le milieu et diminuer son potentiel écologique (frayères) et halieutique. Compte-tenu de cette situation, il semble nécessaire, avant d'engager des travaux lourds d'entretien de la végétation aquatique, de réaliser une étude particulière sur ce site. Cette étude comprendra notamment : - La réalisation d'une bathymétrie complète de la zone. - Le suivi du développement de la végétation aquatique, et notamment de la jussie. Des cartes de mosaïques d'habitats indiquant les surfaces recouvertes seront réalisées, grâce à des relevés de terrain et des prises de vue en drone à différentes saisons. Les résultats ainsi obtenus permettront à la Fédération d'estimer l'évolution probable du site dans les prochaines années et d'appréhender la faisabilité technique de travaux d'aménagements halieutiques sur l'annexe.		
Actions	- Reprise des chemins d'accès - Réalisation de l'étude de l'annexe (bathymétrie et évolution de la végétation aquatique)		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Etat, région, département, EPTB fleuve d'Hérault, commune, FNPF, AAPPMA		

Coûts	- Budget prévisionnel : 3 000 € (reprise des chemins d'accès) - Investissement FD 34 : 600 € - Nb jours d'animation FD 34 : 14 H/J (2 H/J pour le suivi de travaux et 12H/J pour l'étude de l'annexe)																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>3 000 €</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>6 00 €</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>14 H/J</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	-	-	3 000 €	-	-	Coût FD 34	-	-	6 00 €	-	-	NB jours FD 34	-	-	14 H/J	-	-
Budget prévi.	-	-	3 000 €	-	-																		
Coût FD 34	-	-	6 00 €	-	-																		
NB jours FD 34	-	-	14 H/J	-	-																		



Action A6 : Poursuivre la diversification des produits pêche avec des parcours thématiques

Action A6-1 : Développer des parcours « pêche à l'écrevisse » à destination du public familial

Thématique	Développer des parcours thématiques	Priorité	2
Contexte	Les écrevisses américaines sont des espèces invasives qui sont fortement représentées dans certains cours d'eau et plans d'eau. Elles sont principalement recherchées pour leur qualité culinaire ainsi que pour la simplicité de leur pêche qui se pratique à l'aide de balances. Ce type de pêche est parfaitement adapté pour les enfants, les personnes âgées, les familles et les pêcheurs occasionnels qu'ils soient locaux ou touristes. Il existe des secteurs dans le département où les écrevisses américaines sont nombreuses. Le but de cette action est d'identifier quelques parcours adaptés à la pêche à l'écrevisse et de les identifier sur les outils de communication de la Fédération (dépliant, site internet, carte interactive). Aucun aménagement spécifique n'est nécessaire pour pratiquer la pêche à l'écrevisse. Cependant, les parcours identifiés devront être facilement accessibles et ombragés (public familial).		
Actions	- Recenser les sites où la pêche à l'écrevisse peut être pratiquée. - Communiquer sur ces sites et les faire figurer sur la carte interactive et les autres supports de communication.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, acteurs du tourisme		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	4 H/J	-	-	-



Action A6-2 : Développer la pratique du Street-fishing en identifiant des parcours thématiques

Thématique	Développer des parcours thématiques	Priorité	2
Contexte	Les pêcheurs sont de plus en plus spécialisés et leurs attentes ont évolué. En effet, l'offre pêche générale ne leur convient plus forcément et il est souhaitable de diversifier l'offre en parcours thématiques avec une gestion et une réglementation spécifique. Le département de l'Hérault a la chance de posséder un réseau hydrographique assez diversifié avec des sites à fort potentiel halieutique. Cette action propose de diversifier l'offre pêche actuelle en multipliant les sites où la pratique de la pêche en street-fishing est possible. Le street-fishing est une pêche itinérante aux leurres qui est pratiquée du bord en milieu urbain. Les pêcheurs qui la pratiquent sont généralement des jeunes. En street-fishing, c'est le nombre de touches et la diversité des espèces qui priment, plutôt que la taille des prises. Ainsi, les carnassiers particulièrement ciblés en street-fishing sont la perche et le chevesne. Les black-bass, bien représentés dans le département, les brochets, les barbeaux et parfois les petits silures sont aussi très prisés par les street-fishers. Plusieurs sites pourraient être particulièrement propices pour développer des parcours thématiques Street-fishing, et notamment : - Le canal du Midi et l'Orb à Béziers, - Le canal du Midi et l'Hérault à Agde, - Le Lez à Montpellier. Aucun aménagement particulier n'est nécessaire pour améliorer la pratique du street-fishing.		
Actions	- Recenser les sites où la pêche en Street-fishing peut être pratiquée. - Communiquer sur les sites spécifiques « street-fishing » et les faire figurer sur la carte interactive. - Proposer des circuits thématiques dans chaque agglomération.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, Communes, ADT, Office de Tourisme		

Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>4 H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	-	4 H/J	-	-	-
Budget prévi.	-	-	-	-	-																		
Coût FD 34	-	-	-	-	-																		
NB jours FD 34	-	4 H/J	-	-	-																		

Action A6-3 : Aménager les parcours surdensitaires truites sur le département

Thématique	Développer des parcours thématiques	Priorité	2																		
Contexte	Le SDDLDP propose la création de parcours truites surdensitaires répartis à l'échelle du département et sur toutes les AAPPMA (voir fiche action P2). Ces parcours doivent être optimisés en termes de linéaires, d'accès présents, de fréquence de lâchers de truites et du nombre de poissons. Afin de rendre ces parcours attractifs et d'y favoriser la pratique de la pêche, l'entretien des parcours, la mise en place du pancartage et l'identification des zones d'accès sont souhaitables. Ces actions doivent être menées par les AAPPMA, avec le soutien technique de la Fédération (création et fourniture des panneaux, publication des lâchers sur internet, etc...).																				
Actions	- Réaliser l'entretien régulier des berges sur les parcours de lâchers (chantiers bénévoles), - Mettre en œuvre le pancartage sur site, - Identifier les zones de stationnement et d'accès au parcours																				
Porteur du projet	AAPPMA																				
Partenaires	FDPPMA 34																				
Coûts	- Budget prévisionnel : 25 000 € - Investissement FD 34 : 5 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 40 H/J																				
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>5 000 €</td><td>5 000 €</td><td>5 000 €</td><td>5 000 €</td><td>5 000 €</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>1 000 €</td><td>1 000 €</td><td>1 000 €</td><td>1 000 €</td><td>1 000 €</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>8 H/J</td><td>8 H/J</td><td>8 H/J</td><td>8 H/J</td><td>8 H/J</td></tr></table>			Budget prévi.	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	Coût FD 34	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	NB jours FD 34	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J
Budget prévi.	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €																
Coût FD 34	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €																
NB jours FD 34	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J																

Action A7 : Créer un réseau de parcours de pêche labellisés

La FNPF a initié une démarche de labellisation des parcours phares de chaque département dans un objectif de promotion et de développement du tourisme pêche. Elle garantit par ailleurs une qualité de pêche mais aussi d'accueil en termes d'infrastructures sur site. Ainsi, chaque Fédération de pêche peut faire une demande de labellisation pour les parcours qu'elle juge être les plus intéressants.

Il existe 3 catégories de parcours qui peuvent être labellisés :

- Les parcours découverte qui sont adaptés à l'initiation. Il s'agit de sites de faibles superficies et poissonneux,
- Les parcours famille qui permettent l'accueil des familles avec une bonne qualité de pêche,
- Les parcours passion qui sont destinés à un public averti.



La labellisation des parcours est conditionnée par la réalisation des aménagements adaptés aux publics visés.

Il s'agit donc de mettre en lumière au niveau national les parcours vitrines de chaque département tout en apportant une plus-value avec des aménagements attractifs.

Cependant, la démarche de labellisation nationale est exigeante. Il n'est donc pas toujours possible de la mettre en œuvre et notamment sur les sites qui peuvent difficilement être aménagés (sanitaires ou points d'eau par exemple).

Les fiches actions de ce chapitre visent une labellisation nationale sous l'égide de la FNPF.

Aucun parcours Découverte n'a pas été proposé car trop restrictif en termes de réglementation (remise à l'eau du poisson) et de nombre de cannes autorisées (1 seule) mais aussi de la faible plus-value de ce label en comparaison des parcours famille.

Action A7-1 : Création d'un parcours famille sur le lac de la Prade à Lunas

Thématique	Création de parcours labellisés	Priorité	1
Contexte	 Les parcours labellisés garantissent un rayonnement départemental mais également régional et même national étant donné qu'ils font l'objet d'une description dans un « catalogue » national tenu à jour par la FNPF. Les parcours famille sont dédiés à la pêche en famille ou entre amis en offrant des activités ludiques complémentaires. Ils disposent par ailleurs d'aménagements spécifiques (parking, abri, sanitaires, point d'eau, zones de pêche sécurisées, aire de pique-nique, poste PMR, jeux, etc.). Le plan d'eau de la Prade à Lunas, du fait de sa faible superficie (1,2 ha), des aménagements déjà présents sur le site et de son bon peuplement piscicole (petits cyprinidés, carpes et possibilité d'empoissonner en truites) présente toutes les caractéristiques d'un parcours famille. De plus, la proximité du parc aquatique de la base de loisirs de la Prade offre un large panel d'activités annexes au public familial. Des aménagements sont cependant nécessaires pour prétendre à une labellisation par la FNPF, et notamment la création d'un poste de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite et l'installation d'un abri pour les pêcheurs.		
Actions	- Création d'un poste de pêche accessible au PMR - Création de places de stationnement dédiées et d'un cheminement normalisé - Installation d'un abri - Mise en place de panneaux selon la charte graphique FNPF - Mise en place d'une signalétique routière		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, Communes, Communauté de Communes, Département, Région, ADT, Office de Tourisme, FNPF, gestionnaire de la base de loisirs		

Coûts	- Budget prévisionnel : 18 000 € (Etude technique : 3 000 €, Poste PMR 6 000 €, abri pêcheurs : 3 000 €, stationnement et cheminement : 2000 €, conception et pose des panneaux sur site : 2 500 €, signalétique routière : 1 500 €) - Investissement FD 34 : 9 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>3 000 €</td><td>15 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>3 000 €</td><td>6 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	3 000 €	15 000 €	-	-	-	Coût FD 34	3 000 €	6 000 €	-	-	-	NB jours FD 34	4 H/J	4 H/J	-	-	-
Budget prévi.	3 000 €	15 000 €	-	-	-																		
Coût FD 34	3 000 €	6 000 €	-	-	-																		
NB jours FD 34	4 H/J	4 H/J	-	-	-																		



Action A7-2 : Création d'un parcours famille sur le plan d'eau du Bouloc à Ceilhes

Thématique	Création de parcours labellisés	Priorité	1
Contexte	 Les parcours labellisés garantissent un rayonnement départemental mais également régional et même national étant donné qu'ils font l'objet d'une description dans un « catalogue » national tenu à jour par la FNPF. Les parcours famille sont dédiés à la pêche en famille ou entre amis en offrant des activités ludiques complémentaires. Ils disposent par ailleurs d'aménagements spécifiques (parking, abri, sanitaires, point d'eau, zones de pêche sécurisées, aire de pique-nique, poste PMR, jeux, etc.). Le plan d'eau du Bouloc à Ceilhes présente toutes les caractéristiques d'un parcours famille. En effet, sa faible superficie (1,2 ha), la très bonne accessibilité aux berges et son peuplement piscicole intéressant (petits cyprinidés, carpes et possibilité d'empoissonner en truites) est idéal pour les pêches familiales, au coup notamment. De plus, la proximité du camping municipal, d'une aire de jeu pour les enfants, les nombreuses possibilités de randonnées et la proximité du barrage des Monts d'Orb et de la cité thermale d'Avène représentent une offre d'activités diversifiée pour un public familial. Des aménagements sont cependant nécessaires pour prétendre à une labellisation par la FNPF, et notamment la création d'un poste de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite, la création de postes de pêche sécurisés à destination des plus jeunes et la mise en place d'une signalétique adaptée.		
Actions	- Création d'un poste de pêche accessible aux PMR - Création de places de stationnement dédiées et d'un cheminement normalisé - Création de 2 postes de pêche sécurisés de type plateforme bois sur pilotis d'une longueur de 6 m. - Mise en place de panneaux selon la charte graphique FNPF - Mise en place d'une signalétique routière		
Porteur du projet	FDPPMA 34		

Partenaires	AAPPMA, Communes, Communauté de Communes, Département, Région, ADT, Office de Tourisme, FNPF, gestionnaire du camping																												
Coûts	- Budget prévisionnel : 23 000 € (Etude technique : 3 000 €, Poste PMR 6 000 €, stationnement et cheminement : 1000 €, création de 2 plateformes sécurisées : 9 000 €, conception et pose des panneaux sur site : 2 500 €, signalétique routière : 1 500 €) - Investissement FD 34 : 5 600 € - Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J																												
Calendrier	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>3 000 €</td><td>20 000 €</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>3 000 €</td><td>2 600 €</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>						2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	3 000 €	20 000 €	-	-	Coût FD 34	-	3 000 €	2 600 €	-	-	NB jours FD 34	-	4 H/J	4 H/J	-	-
	2025	2026	2027	2028	2029																								
Budget prévi.	-	3 000 €	20 000 €	-	-																								
Coût FD 34	-	3 000 €	2 600 €	-	-																								
NB jours FD 34	-	4 H/J	4 H/J	-	-																								



Action A7-3 : Création d'un parcours passion « carpodrome » sur le petit plan d'eau des Olivettes

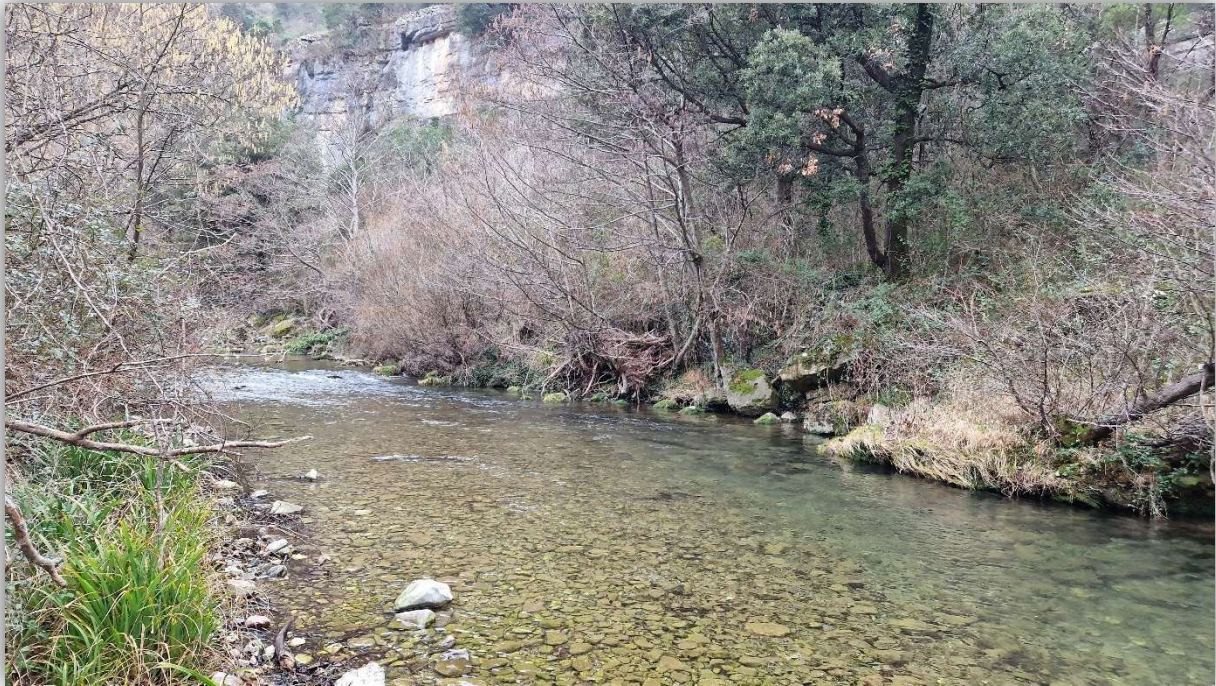
Thématique	Création de parcours labellisés	Priorité	1
Contexte	 « Les parcours passion sont des sites d'exception et réputés pour valoriser des techniques spécifiques ou un patrimoine naturel de qualité ». Le petit plan d'eau des Olivettes est un lac de 1,7 ha situé à l'aval du barrage du même nom. Il dispose de berges dégagées sur une partie de son pourtour, ce qui le rend particulièrement adapté à la pratique de la pêche au coup. Dans l'optique de valoriser la pêche sur ce plan d'eau, il est proposé de le faire évoluer en carpodrome, en mettant en œuvre une gestion piscicole adaptée (voir fiche action P3). Les carpodromes sont des sites très prisés des pêcheurs au coup dont certains se spécialisent dans la prise des carpes à la grande canne, et sont prêts à parcourir de longs trajets pour pêcher sur des sites de qualité. Pour ce faire, des placettes de pêche sécurisées pourraient être aménagées sur les berges (type banquettes). Au total, il est envisageable de constituer une quinzaine de postes de pêche sur le pourtour du plan d'eau. Il est aussi envisagé d'aménager un ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite au droit de la zone de stationnement. En l'état, le site est déjà accessible et permettrait la labellisation en parcours passion, sous réserve de la mise en œuvre des empoissonnements et d'une signalétique adaptée. Toutefois, avant la mise en place du projet, il sera nécessaire de prendre contact avec la Commune et le Département de manière à garantir une gestion hydraulique du lac assurant la pérennité des peuplements piscicoles, en évitant notamment les forts abaissements de niveaux en hiver comme cela a été le cas dans les années précédentes.		
Actions	- Création de postes de pêche individuels type banquettes (15 postes). - Reprise du chemin d'accès. - Mise en place de panneaux selon la charte graphique FNPF. - Mise en place d'une signalétique routière.		

Porteur du projet	FDPPMA 34																						
Partenaires	Communes, Communauté de Communes, Département, Région, ADT, Office de Tourisme, FNPF,																						
Coûts	- Budget prévisionnel : 19 000 € (Etude technique : 2 500 €, Postes individuels types banquettes en haut de berge : 7 500 €, Aménagement du poste handipêche et cheminement : 5 000 €, conception et pose des panneaux sur site : 2 500 €, signalétique routière : 1 500 €) - Investissement FD 34 : 3 800 € - Nb jours d'animation FD 34 : 7 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>2 500 €</td><td>16 500 €</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>2 500 €</td><td>1300 €</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>4 H/J</td><td>3 H/J</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	-	-	2 500 €	16 500 €	-	Coût FD 34	-	-	2 500 €	1300 €	-	NB jours FD 34	-	-	4 H/J	3 H/J	-
Budget prévi.	-	-	2 500 €	16 500 €	-																		
Coût FD 34	-	-	2 500 €	1300 €	-																		
NB jours FD 34	-	-	4 H/J	3 H/J	-																		

Action A7-4 : Création d'un parcours passion « No-Kill Truite » sur la Vis à Navacelles

Thématique	Création de parcours labellisés	Priorité	1
Contexte	 « Les parcours passion sont des sites d'exception et réputés pour valoriser des techniques spécifiques ou un patrimoine naturel de qualité ». La Vis est une rivière calcaire de première catégorie qui conflue en rive droite de l'Hérault au niveau de la commune de Ganges. Sur son cours amont, la Vis traverse un site géologique d'exception, classé grand site de France : le cirque de Navacelles. A ce niveau, la rivière présente une qualité exceptionnelle et des peuplements piscicoles remarquables, qui lui confère une réputation nationale voir internationale auprès des pêcheurs de truites et des pêcheurs à la mouche en particulier. A l'amont immédiat du village de Navacelles, un parcours No-kill est d'ores et déjà en place, et pourrait faire l'objet d'une labellisation en parcours passion. Aucun aménagement n'est à prévoir, mise à part la mise en place d'une signalétique adaptée.		
Actions	- Mise en place de panneaux selon la charte graphique FNPF. - Mise en place d'une signalétique routière.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, Communes, Communauté de Communes, Département, Région, ADT, Office de Tourisme, FNPF,		
Coûts	- Budget prévisionnel : 4 000 € (conception et pose des panneaux sur site : 2 500 €, signalétique routière : 1 500 €) - Investissement FD 34 : 2 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 2 H/J		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	4 000 €	-	-	-
	Coût FD 34	2 000 €	-	-	-
	NB jours FD 34	2 H/J	-	-	-



Action A7-5 : Création d'un parcours passion « No-Kill grosses truites » sur la Lergue à Lodève

Thématique	Création de parcours labellisés	Priorité	3
Contexte	 « Les parcours passion sont des sites d'exception et réputés pour valoriser des techniques spécifiques ou un patrimoine naturel de qualité ». La Lergue est une rivière de 1^{ère} catégorie qui traverse l'agglomération de Lodève. A ce niveau, les populations naturelles de salmonidés sont faibles, ce qui conduit l'AAPPMA la Gauloise à réaliser des lâchers réguliers de truites arc-en-ciel surdensitaires pour satisfaire ses pêcheurs. Dans une volonté de diversifier les produits pêche sur le secteur, il est proposé de créer en aval de Lodève un parcours No-Kill truites où seront déversées régulièrement des poissons trophées (truites > à 50 cm). Cette action est intégrée à la fiche action P2. La mise en place de ce parcours permettra de répondre aux attentes des pêcheurs spécialistes, comme les moucheurs par exemple, qui n'affectionnent pas les parcours de lâchers conventionnels mais qui recherchent plus spécifiquement des parcours avec des poissons de qualité. Il est donc proposé de labelliser ce parcours en parcours passion « grosses truites ». En termes de programmation, cette labellisation est décalée dans le temps (2028), permettant d'avoir du recul sur l'efficacité du parcours en matière de fréquentation et d'approvisionnement en poissons notamment. Aucun aménagement n'est à prévoir, mise à part la mise en place d'une signalétique adaptée.		
Actions	- Mise en place de panneaux selon la charte graphique FNPF. - Mise en place d'une signalétique routière.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, Communes, Communauté de Communes, Département, Région, ADT, Office de Tourisme, FNPF,		

Coûts	- Budget prévisionnel : 4 000 € (conception et pose des panneaux sur site : 2 500 €, signalétique routière : 1 500 €) - Investissement FD 34 : 2 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 2 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>4 000 €</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>2 000 €</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>2 H/J</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	-	-	-	4 000 €	-	Coût FD 34	-	-	-	2 000 €	-	NB jours FD 34	-	-	-	2 H/J	-
Budget prévi.	-	-	-	4 000 €	-																		
Coût FD 34	-	-	-	2 000 €	-																		
NB jours FD 34	-	-	-	2 H/J	-																		



Action A7-6 : Création d'un parcours passion « black-bass » sur le petit plan d'eau GSM

Thématique	Création de parcours labellisés	Priorité	2
Contexte	 « Les parcours passion sont des sites d'exception et réputés pour valoriser des techniques spécifiques ou un patrimoine naturel de qualité ». Le black-bass est une espèce particulièrement recherchée par les pêcheurs au leurre, certains se spécialisant même dans la recherche exclusive de ce poisson. A ce titre, le département de l'Hérault dispose de multiples sites identifiés par les pêcheurs de black-bass à l'échelle régionale voire nationale du fait de la qualité de leurs peuplements. Le petit plan d'eau GSM fait partie de ceux-là. A ce titre, le plan d'empoissonnement départemental présenté dans la fiche action P3 prévoit un soutien conséquent de la population de black-bass par des lâchers réguliers. Sur le plan réglementaire, ce plan d'eau est classé en No-Kill. On y pratique la pêche du bord, mais il est aussi possible d'y pêcher en float-tube ou en bateau. Compte-tenu de la qualité du site en termes de pêche du black-bass, il est proposé de labelliser le plan d'eau en parcours passion. Aucun aménagement spécifique n'est à prévoir pour la labellisation, mise à part la mise en place d'une signalétique adaptée. Il est tout de même à noter que la fiche action A5-4 prévoit la réalisation d'aménagements visant à améliorer les possibilités de pêche depuis la berge, et que la fiche action A2-8 prévoit la reprise de la rampe de mise à l'eau existante.		
Actions	- Mise en place de panneaux selon la charte graphique FNPF. - Mise en place d'une signalétique routière.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, Communes, Communauté de Communes, Département, Région, ADT, Office de Tourisme, FNPF,		

Coûts	- Budget prévisionnel : 4 000 € (conception et pose des panneaux sur site : 2 500 €, signalétique routière : 1 500 €) - Investissement FD 34 : 2 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 2 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>4 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>2 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>2 H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	-	4 000 €	-	-	-	Coût FD 34	-	2 000 €	-	-	-	NB jours FD 34	-	2 H/J	-	-	-
Budget prévi.	-	4 000 €	-	-	-																		
Coût FD 34	-	2 000 €	-	-	-																		
NB jours FD 34	-	2 H/J	-	-	-																		



Action A7-7 : Création d'un parcours passion « black-bass » sur le Vidourle au niveau de Marsillargues

Thématique	Création de parcours labellisés	Priorité	2
Contexte	 « Les parcours passion sont des sites d'exception et réputés pour valoriser des techniques spécifiques ou un patrimoine naturel de qualité ». Le black-bass est une espèce particulièrement recherchée par les pêcheurs au leurre, certains se spécialisant même dans la recherche exclusive de ce poisson. A ce titre, le département de l'Hérault dispose de multiples sites identifiés par les pêcheurs de black-bass à l'échelle régionale voire nationale du fait de la qualité de leurs peuplements. Le Vidourle sur sa partie héraultaise est réputé pour ses belles populations de black-bass. Les pêcheurs y pratiquent principalement en float-tube ou en bateau. Il est d'ailleurs à noter que l'AAPPMA du Brochet Vidourlais réalise des empoissonnements réguliers en black-bass sur son secteur depuis des années. Dans la continuité, le plan d'empoissonnement départemental présenté dans la fiche action P3 prévoit de poursuivre les efforts d'empoissonnement en black-bass sur le Vidourle aval. D'autre part, sur le plan réglementaire, la fiche action R4-5 prévoit la mise en place d'un No-kill intégral pour le black-bass à l'échelle du département, ce qui permettra de pérenniser les efforts d'empoissonnement réalisés et de répondre aux attentes des pêcheurs. Pour toutes les raisons listées ci-dessus, il est donc proposé de labelliser Vidourle au niveau de Marsillargues en parcours passion. Aucun aménagement spécifique n'est à prévoir pour la labellisation, mise à part la mise en place d'une signalétique adaptée. Il est tout de même à noter que la fiche action A2-9 prévoit la réalisation d'aménagements visant à améliorer les accès à la rivière pour les pêcheurs en float-tube.		
Actions	- Mise en place de panneaux selon la charte graphique FNPF. - Mise en place d'une signalétique routière.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, Communes, Communauté de Communes, Département, Région, ADT, Office de Tourisme, FNPF,		

Coûts	- Budget prévisionnel : 4 000 € (conception et pose des panneaux sur site : 2 500 €, signalétique routière : 1 500 €) - Investissement FD 34 : 2 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 2 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>4 000 €</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>2 000 €</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>2 H/J</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	-	-	4 000 €	-	-	Coût FD 34	-	-	2 000 €	-	-	NB jours FD 34	-	-	2 H/J	-	-
Budget prévi.	-	-	4 000 €	-	-																		
Coût FD 34	-	-	2 000 €	-	-																		
NB jours FD 34	-	-	2 H/J	-	-																		



Action A7-8 : Création d'un parcours passion « pêche au coup » sur le canal du Clot de Vias

Thématique	Création de parcours labellisés	Priorité	2
Contexte	 « Les parcours passion sont des sites d'exception et réputés pour valoriser des techniques spécifiques ou un patrimoine naturel de qualité ». Le canal du Clôt de Vias est positionné entre les communes d'Agde et de Vias. Long de 920m pour sa partie fluviale et large de 30m, ce bras de décharge atteint ensuite un chenal maritime plus large confluant avec le ruisseau de l'Ardaillon avant de se jeter en mer 550m plus à l'aval. A son extrémité se trouve un barrage anti-sel à clapets, construit pour limiter la salinisation des terres et concourir au maintien des niveaux d'eau dans le canal du Midi ainsi qu'à la gestion des eaux de crue. Ce canal est très poissonneux et particulièrement adapté à la pratique de la pêche au coup, à l'anglaise ou encore au feeder. Les berges sont facilement accessibles et des postes de pêche sont présents. Il est donc proposé de labelliser le canal du Clot de Vias en parcours passion. Aucun aménagement spécifique n'est à prévoir pour la labellisation, mise à part la mise en place d'une signalétique adaptée.		
Actions	- Mise en place de panneaux selon la charte graphique FNPF. - Mise en place d'une signalétique routière.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, Communes, Communauté de Communes, Département, Région, ADT, Office de Tourisme, FNPF.		

Coûts	- Budget prévisionnel : 4 000 € (conception et pose des panneaux sur site : 2 500 €, signalétique routière : 1 500 €) - Investissement FD 34 : 2 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 2 H/J																						
Calendrier	20252026202720282029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>4 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>2 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>2 H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	-	4 000 €	-	-	-	Coût FD 34	-	2 000 €	-	-	-	NB jours FD 34	-	2 H/J	-	-	-
Budget prévi.	-	4 000 €	-	-	-																		
Coût FD 34	-	2 000 €	-	-	-																		
NB jours FD 34	-	2 H/J	-	-	-																		



Action A7-9 : Création d'un parcours passion « pêche au coup » sur l'Orb au niveau de la banquette de Béziers

Thématique	Création de parcours labellisés	Priorité	2
Contexte	 « Les parcours passion sont des sites d'exception et réputés pour valoriser des techniques spécifiques ou un patrimoine naturel de qualité ». Dans l'agglomération de Béziers, en rive gauche de l'Orb au niveau du Quai du commandant Jacques-Yves Cousteau, le pied de berge est constitué d'une banquette permettant la pratique aisée de la pêche au coup, mais aussi pour la pêche au feeder ou encore pour la pêche itinérante aux leurres. L'AAPPMA des Pêcheurs Vallée d'Orb, qui gère la pêche sur ce secteur, organise régulièrement sur ce site d'une longueur d'environ 500 m des concours de pêche au coup. Aucun aménagement spécifique n'est à prévoir pour la labellisation de ce site en parcours passion, mise à part la mise en place d'une signalétique adaptée.		
Actions	- Mise en place de panneaux selon la charte graphique FNPF. - Mise en place d'une signalétique routière.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, Communes, Communauté de Communes, Département, Région, ADT, Office de Tourisme, FNPF,		
Coûts	- Budget prévisionnel : 4 000 € (conception et pose des panneaux sur site : 2 500 €, signalétique routière : 1 500 €) - Investissement FD 34 : 2 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 2 H/J		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	4 000 €	-
	Coût FD 34	-	-	2 000 €	-
	NB jours FD 34	-	-	2 H/J	-



Action A8 : Mettre en place une politique d'acquisition de plans d'eau

Thématique	Acquisition de plans d'eau	Priorité	3
Contexte	La pêche en plan d'eau est recherchée par une partie des pratiquants. Les plans d'eau sont clos et ils permettent donc de maîtriser les accès ainsi que la gestion halieutique (empoissonnements, aménagements, etc.). En effet, a contrario, les cours d'eau de seconde catégorie sont souvent difficiles d'accès, ce qui limite les possibilités en matière de gestion halieutique. L'offre pêche en plan d'eau est non négligeable dans le département de l'Hérault avec une vingtaine de sites gérés par la pêche associative, toutes superficies confondues. Cependant, l'acquisition de nouveaux plans d'eau, et en particulier d'une superficie de plus de 5 ha, permettrait de diversifier l'offre et de proposer des produits spécifiques (float tube, pêche de nuit, no-kill) ou non spécifiques (pêche classique). La maîtrise du droit de pêche serait ainsi garantie si la Fédération de pêche de l'Hérault devenait propriétaire.		
Actions	- Acquérir des plans d'eau, en priorité de plus de 5 ha, lorsque l'opportunité se présente et si les sites ont un bon potentiel halieutique.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	FNPF, Club halieutique, Communautés de Communes, Communes, Département, Région, AAPPMA.		
Coûts	- Budget prévisionnel : A définir selon opportunités. Le coût varie classiquement entre 6000 et 12 000 € l'Ha en fonction des prestations proposées. - Investissement FD 34 : A définir selon les projets - Nb jours d'animation FD 34 : A définir selon les projets		

Action A9 : Réaliser des études halieutiques**Action A9-1 : Suivi des populations de black-bass**

Thématique	Accessibilité des parcours	Priorité	2
Contexte	Le Black-bass constitue une espèce très demandée des pêcheurs sportifs et aujourd'hui bien représentée dans le département. Le présent SDDLDP prévoit l'introduction de black-bass sur certains sites, ainsi que le soutien des populations déjà en place, de manière à constituer un réseau de sites qualitatifs et spécifiques. Afin d'évaluer les résultats de ces introductions de Black-bass, un suivi est proposé sur la base de la méthode de marquage/recapture. Les sites les plus adaptés à la mise en place de ce suivi semblent être : - Le petit plan d'eau GSM - Le Vidourle dans le secteur de Marsillargues. Etant donné que les poissons marqués seront recapturés uniquement par la pêche à la ligne, il est indispensable de mobiliser les pêcheurs afin d'obtenir un retour optimal. Cette action permet aussi d'impliquer directement les pêcheurs qui sont souvent demandeurs de pouvoir participer à ce genre d'opération. En plus de la communication à large échelle pour mobiliser un maximum de pêcheurs, il est conseillé de contacter des pêcheurs assidus afin de disposer d'un réseau de « sentinelles » qui fournira des données fiables et régulières. En fonction des résultats obtenus et de l'indice de satisfaction des pêcheurs, le plan d'empoissonnement pourrait alors être ajusté en conséquence.		
Actions	- Réaliser des opérations de marquage / recapture des black-bass introduits, - Impliquer les pêcheurs grâce à une campagne de communication à large échelle, - Constituer un réseau de pêcheurs « sentinelles », - Partager les résultats obtenus grâce à une plaquette à destination des pêcheurs.		

Porteur du projet	FDPPMA 34																						
Partenaires	AAPPMA, FNPF, Club Halieutique																						
Coûts	- Budget prévisionnel : 4 000 € (achat du matériel de marquage et des « marques spaghettis ».) - Investissement FD 34 : 2 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 25 H/J (opération de marquage, communication, contact et suivi des pêcheurs « sentinelles », exploitation des données, rédaction et publication du rapport final).																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>2 000 €</td><td>2 000 €</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>1 000 €</td><td>1 000 €</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>3 H/J</td><td>11 H/J</td><td>11 H/J</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	-	-	2 000 €	2 000 €	-	Coût FD 34	-	-	1 000 €	1 000 €	-	NB jours FD 34	-	3 H/J	11 H/J	11 H/J	-
Budget prévi.	-	-	2 000 €	2 000 €	-																		
Coût FD 34	-	-	1 000 €	1 000 €	-																		
NB jours FD 34	-	3 H/J	11 H/J	11 H/J	-																		

Action A9-2 : Suivi des populations de brochets au Salagou

Thématique	Accessibilité des parcours	Priorité	3
Contexte	Le Brochet est une espèce emblématique très recherchée par les pêcheurs héraultais. A ce titre, le SDDLDP prévoit des plans d'empoissonnements ambitieux pour améliorer la satisfaction des pêcheurs. C'est notamment le cas sur le lac du Salagou où l'introduction d'1 tonne de brochet est programmée sur la période 2025 – 2029 (voir fiche action P3). Afin d'évaluer la dynamique des populations de brochets sur ce milieu et estimer l'efficacité des empoissonnements programmés, un suivi est proposé sur la base de la méthode de marquage/recapture. Etant donné que les poissons marqués seront recapturés uniquement par la pêche à la ligne, il est indispensable de mobiliser les pêcheurs afin d'obtenir un retour optimal. Cette action permet aussi d'impliquer directement les pêcheurs qui sont souvent désireux de participer à ce genre d'opération. En plus de la communication à large échelle pour mobiliser un maximum de pêcheurs, il est conseillé de contacter des pêcheurs assidus afin de disposer d'un réseau de « sentinelles » qui fournira des données fiables et régulières. En fonction des résultats obtenus et de l'indice de satisfaction des pêcheurs, le plan d'empoissonnement pourrait alors être ajusté en conséquence.		
Actions	- Réaliser des opérations de marquage / recapture des brochets introduits, - Impliquer les pêcheurs grâce à une campagne de communication à large échelle, - Constituer un réseau de pêcheurs « sentinelles », - Partager les résultats obtenus grâce à une plaquette à destination des pêcheurs.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, FNPF, Club Halieutique		

Coûts	- Budget prévisionnel : 3 000 € (achat du matériel de marquage et des « marques spaghettis ».) - Investissement FD 34 : 1 500 € - Nb jours d'animation FD 34 : 20 H/J (préparation de l'opération, opération de marquage, communication, contact et suivi des pêcheurs « sentinelles », exploitation des données, rédaction et publication du rapport final).																												
Calendrier	<table><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>1 500 €</td><td>1 500 €</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>750 €</td><td>750 €</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td></td><td>4 H/J</td><td>8 H/J</td><td>8 H/J</td></tr></table>						2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	-	-	1 500 €	1 500 €	Coût FD 34	-	-	-	750 €	750 €	NB jours FD 34	-		4 H/J	8 H/J	8 H/J
	2025	2026	2027	2028	2029																								
Budget prévi.	-	-	-	1 500 €	1 500 €																								
Coût FD 34	-	-	-	750 €	750 €																								
NB jours FD 34	-		4 H/J	8 H/J	8 H/J																								

**Action C1 : Mettre en place un plan de communication annuel au sein de la
Fédération**

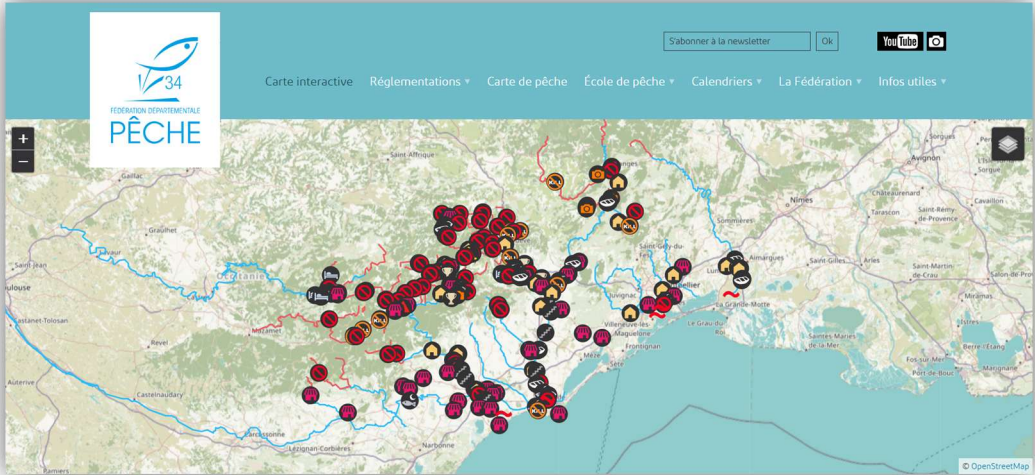
Thématique	Plan de communication	Priorité	1
Contexte	La communication est un axe important des missions d'une fédération de pêche. Elle permet de transmettre des informations aux pêcheurs héraultais bien sûr, mais également aux pêcheurs extérieurs ainsi qu'au grand public, aux élus, etc. Pour établir une communication efficace, il conviendra de définir une stratégie qui doit tenir compte des attentes des publics visés, des outils de communication à disposition et des messages à faire passer pour mettre en avant le travail de la Fédération et de ses partenaires, en particulier les AAPPMA. Les supports de communication sont variés et seront choisis en fonction des âges et des catégories à toucher en priorité. A ce titre, il est nécessaire d'établir un plan de communication qui sera réactualisé chaque année en fonction des thématiques et des sujets à mettre en avant. A cela viendra s'ajouter la communication « instantanée », qui traite de sujets d'actualité non prévisibles à l'avance, mais qui devra tout de même être traitée en suivant la ligne éditoriale prédéfinie.		
Actions	- Programmer un plan de communication sur les réseaux sociaux (Facebook / Instagram) en fonction des grands événements annuels (ouvertures et fermetures de la pêche, lâchers de truite, rôles et missions de la Fédération, etc.) et de l'actualité du moment a minima 1 à 2 fois par semaine et idéalement tous les 2 jours, - Programmer un plan de communication avec la presse locale (tribune d'1 à 2 pages) pour les grands événements annuels (ouverture truite, ouverture brochet) et pour présenter les activités de la Fédération (missions techniques, communication, présentation SDDL, etc.) 6 fois par an. - Bilan annuel à envoyer aux élus et aux partenaires institutionnels et techniques, - Bulletin / newsletter à distribuer en début d'année auprès des détaillants et des dépositaires, OT, gîtes de pêche, etc.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		

Partenaires	Presse locale, acteurs du tourisme départemental, partenaires institutionnels																		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 120 H/J (Animation du plan de communication pour définition des enjeux, des thématiques et de la ligne éditoriale, création et mise en forme de contenus = 2 H/J par mois).																		
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>24 H/J</td><td>24 H/J</td><td>24 H/J</td><td>24 H/J</td><td>24 H/J</td></tr></table>	Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	24 H/J	24 H/J	24 H/J	24 H/J	24 H/J
Budget prévi.	-	-	-	-	-														
Coût FD 34	-	-	-	-	-														
NB jours FD 34	24 H/J	24 H/J	24 H/J	24 H/J	24 H/J														

Action C2 : Actualiser le site internet et la carte interactive

Thématique	Actualisation site internet	Priorité	2
Contexte	Le site internet constitue la vitrine de la Fédération de pêche de l'Hérault. Les pêcheurs qui souhaitent venir pêcher dans le département ou qui recherchent une information précise doivent être en mesure de la trouver facilement. Il s'agit également de communiquer sur les « infos froides » qui correspondent aux informations générales mais aussi sur les « infos chaudes » qui concernent les actualités. Le site internet doit donc vivre en étant mis à jour régulièrement en fonction de l'actualité du moment et en lien permanent avec les autres vecteurs de communication de la FD34 et notamment les réseaux sociaux. De la même manière le site doit permettre un renvoi sur les réseaux sociaux grâce à des liens appropriés. La carte interactive permet quant à elle de renseigner le pêcheur sur les parcours. Chaque parcours est référencé avec une description de ses caractéristiques. Il s'agit donc d'un véritable outil pour les pêcheurs qui pourra également renvoyer sur un site de prévision météo ou tout autre lien utile. Le site de la Fédération est aujourd'hui fonctionnel et agrémenté d'une carte interactive qui permet aux pêcheurs de trouver les infos nécessaires à la préparation de leurs parties de pêche. Cependant, ces deux outils devront être régulièrement mis à jour pour conserver leur efficacité, notamment au fur et à mesure de la réalisation des actions programmées dans le présent SDDL. D'autre part, certains compléments pourraient être apportés pour enrichir le site internet, et notamment : - Un menu « pêcher dans l'Hérault » avec notamment des fiches de présentation des différents sites de pêche emblématiques. Il s'agirait d'un véritable catalogue des produits pêche disponibles dans le département à destination directe des pêcheurs. - Du contenu multimédia (photos, vidéos) au niveau des fiches descriptives et de la carte interactives (mise à l'eau, pontons, etc...). - Des fiches descriptives de parcours au niveau de la carte interactive.		

Actions	- Mettre à jour régulièrement le site et la carte interactive - Compléter le site internet avec une rubrique « pêcher dans l'Hérault »																								
Porteur du projet	FDPPMA 34																								
Partenaires	AAPPMA, prestataire site internet																								
Coûts	- Budget prévisionnel : 10 000 € - Investissement FD 34 : 10 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 42 H/J (6 H/J chaque année pour l'actualisation du site et de la carte interactive, 6 H/J pour la création de nouveaux contenus en 2026, et 6 H/J pour l'accompagnement us prestataire pour la mise à jour du site en 2027)																								
Calendrier	<table><tr><td></td><td> 2025</td><td> 2026</td><td> 2027</td><td> 2028</td><td> 2029</td></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>10 000 €</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>10 000 €</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>6 H/J</td><td>12 H/J</td><td>12 H/J</td><td>6 H/J</td><td>6 H/J</td></tr></table>		 2025	 2026	 2027	 2028	 2029	Budget prévi.	-	-	10 000 €	-	-	Coût FD 34	-	-	10 000 €	-	-	NB jours FD 34	6 H/J	12 H/J	12 H/J	6 H/J	6 H/J
	 2025	 2026	 2027	 2028	 2029																				
Budget prévi.	-	-	10 000 €	-	-																				
Coût FD 34	-	-	10 000 €	-	-																				
NB jours FD 34	6 H/J	12 H/J	12 H/J	6 H/J	6 H/J																				



Action C3 : Actualiser l'enquête pêcheurs

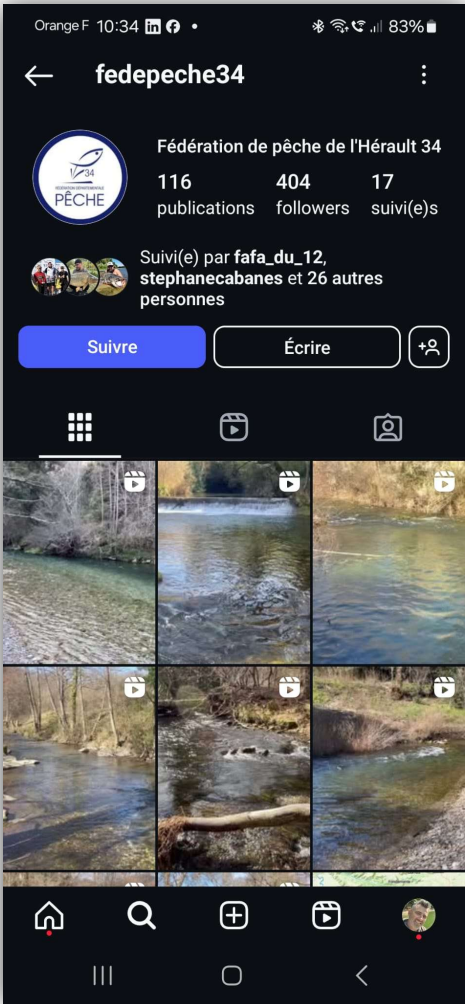
Thématique	Enquête pêcheurs	Priorité	2
Contexte	Les gestionnaires de la pêche connaissent souvent mal leurs pêcheurs. En effet, seuls quelques-uns s'expriment, notamment par les réseaux sociaux ou lors des assemblées générales tandis que la majorité reste silencieuse. Les enquêtes pêcheurs permettent de questionner les pêcheurs sur leurs pratiques, leurs attentes, leurs envies ou encore sur la gestion qui est actuellement menée. Les résultats obtenus permettent d'adapter les gestions halieutiques et piscicoles pour être au plus proche des attentes des pêcheurs. Ce type d'enquête a été réalisé avec succès dans l'Hérault en 2023 dans le cadre de l'élaboration du SDDL. A cette occasion, ce sont 1765 pêcheurs qui se sont exprimés. Elle sera reconduite en 2028, ce qui permettra de réaliser un suivi dans le temps de la satisfaction et des attentes des pêcheurs au regard des actions menées par la Fédération. Les résultats ainsi obtenus permettront alors d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du SDDL et d'initier quelques bases de réflexions pour le second schéma.		
Actions	- Réaliser une enquête pêcheurs et la diffuser sur le site internet et le Facebook de la Fédération ainsi que par mail aux pêcheurs qui ont renseigné leur adresse. - Dépouiller, analyser et synthétiser les résultats obtenus.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Prestataire extérieur (optionnel)		
Coûts	- Budget prévisionnel : 3 500 € (si prestataire extérieur) - Investissement FD 34 : 3 500 € - Nb jours d'animation FD 34 : 2 H/J		

Calendrier	20252026202720282029					
	Budget prévi.	-	-	-	3 500 €	-
	Coût FD 34	-	-	-	3 500 €	-
	NB jours FD 34	-	-	-	2 H/J	-

Action C4 : Poursuivre et développer la communication sur les réseaux sociaux

Thématique	Développer les réseaux sociaux	Priorité	2
Contexte	Les réseaux sociaux sont des supports de communication qui sont aujourd'hui indispensables. Ils permettent de transmettre des informations de manière immédiate et pour une durée limitée dans le temps, exactement à l'image de l'évolution de notre société. Cette communication doit être régulière et il faut proposer du contenu a minima à une fréquence hebdomadaire et si possible tous les 2 à 3 jours. La Fédération de pêche de l'Hérault communique déjà sur les réseaux Facebook et Instagram. Cette action doit être poursuivie, en augmentant la fréquence de publication et en définissant une ligne éditoriale et un plan de communication (voir fiche action C1). La chaîne YouTube existe mais est aujourd'hui peu utilisée. Il conviendra de la compléter plus régulièrement avec des contenus vidéos permettant la valorisation de la pêche dans le département.		
Actions	- Poursuivre, organiser et développer la communication menée sur Facebook et Instagram, - Développer la chaîne YouTube en créant et publiant des contenus vidéos.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	FNPF, ADT, Prestataire extérieur (optionnel)		
Coûts	- Budget prévisionnel : 8 000 € (si prestataire extérieur sur la base de 3 vidéos par an) - Investissement FD 34 : 4 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 30 H/J (2 H/J par vidéo)		

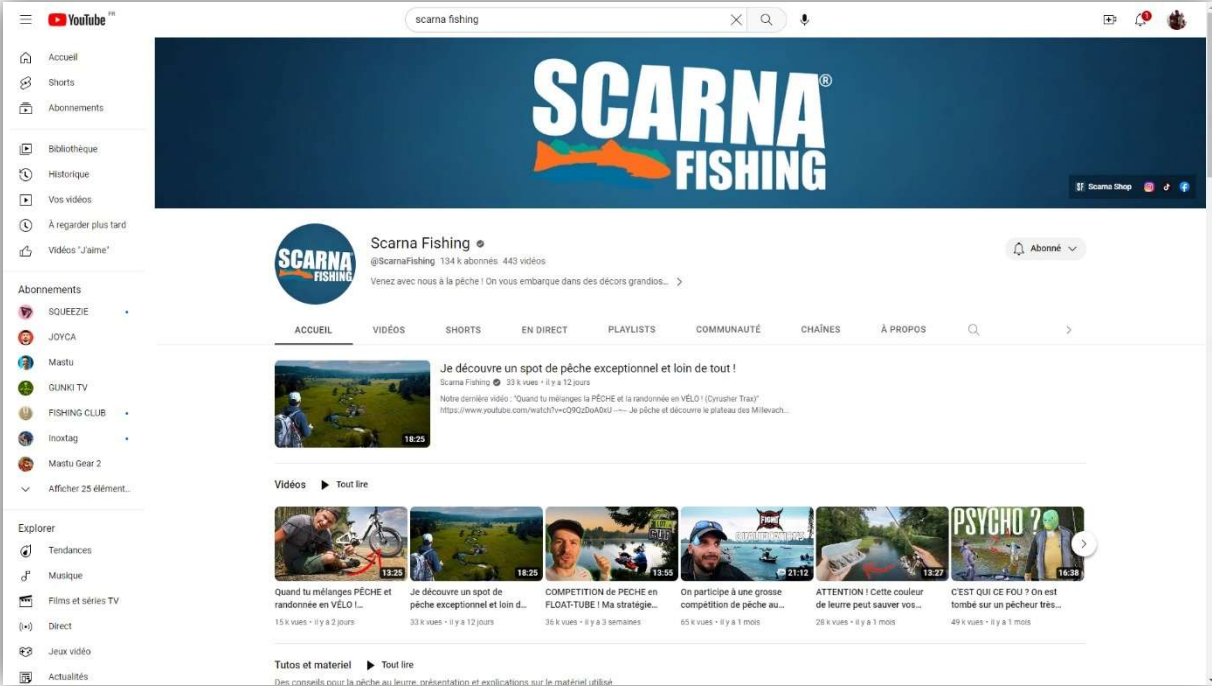
Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
	Coût FD 34	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
	NB jours FD 34	6 H/J	6 H/J	6 H/J	6 H/J



Action C5 : Mettre en place des partenariats avec des influenceurs

Thématique	Développer les réseaux sociaux	Priorité	3
Contexte	Les réseaux sociaux sont des supports de communication qui sont aujourd'hui indispensables. Parmi ceux-ci, la plateforme de mise en ligne de vidéos YouTube est très prisée et permet de partager des contenus vidéos. Pour une Fédération de pêche, YouTube permet de mettre en ligne des reportages en lien avec la connaissance des coins de pêche, les missions des salariés ou encore des communications autour de parcours spécifiques / réglementations particulières / travaux sur le milieu (voir fiche action C4). Si la Fédération de pêche de l'Hérault peut réaliser et publier elle-même un certain nombre de vidéos, pour certaines thématiques il est opportun de faire appel à des Youtubeurs spécialisés dans la pêche et qui ont une grande renommée. Le fait de faire appel à des Youtubeurs compétents permet de disposer d'un montage vidéo efficace et adapté et le cas échéant de publier les vidéos sur leur chaîne YouTube des influenceurs ce qui permet d'augmenter le nombre de « vues » et donc de sensibiliser un maximum de personnes. Les vidéos ont également intérêt à être partagées sur la chaîne YouTube de la Fédération.		
Actions	- Mettre en place un partenariat avec un ou des Youtubeurs réputés et établir un plan de communication.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	FNPF, ADT, Youtubeurs		
Coûts	- Budget prévisionnel : 6 000 € (2 000 € de dotation par an) - Investissement FD 34 : 3 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 21 H/J : 2 vidéos par an = 1 jour prépa, 1 jour tournage, 1 jour validation film, 0,5 jour com soit 3,5 jours/vidéo soit 7 H/J par an.		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	2 000 €	2 000 €
	Coût FD 34	-	-	1 000 €	1 000 €
	NB jours FD 34	-	-	7H/J	7 H/J



Action C6 : Améliorer les supports de communication papier**Action C6-1 : Diversifier les supports de communication papier**

Thématique	Améliorer la communication papier	Priorité	2
Contexte	La Fédération de l'Hérault publie chaque année son guide annuel qui regroupe l'ensemble des informations principales sur la pratique de la pêche dans le département. On y trouve des informations sur la réglementation, sur les sites de pêche, sur les actions de la fédération et des AAPPMA, etc. Ce guide constitue un outil de communication essentiel, directement destiné aux pêcheurs. En l'état, le guide annuel est complet et fonctionnel. Cependant, il devra être mis à jour chaque année en prenant notamment en considération les actions réalisées par la Fédération au cours de l'année dans le cadre de la mise en œuvre de son SDDL. D'autre part, pour compléter les outils de communication actuels, il serait intéressant de créer un support spécifique aux actions d'animations réalisées par la Fédération. Ce dépliant pourrait regrouper l'ensemble du programme d'animation pour l'année et pourrait être largement diffusé aux familles mais aussi aux partenaires (OT, AAPPMA, Centres de loisirs, etc.). Il pourrait aussi intégrer les informations relatives aux animations réalisées par les AAPPMA.		
Actions	- Elaborer un dépliant annuel spécifique aux activités de l'école de pêche et de la cellule animation.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	FNPF, annonceurs		
Coûts	- Budget prévisionnel : 4 500 € (réalisation de la maquette par un graphiste la première année) puis 1 500 € chaque année (mise à jour et diffusion) - Investissement FD 34 : 2 000 € Nb jours d'animation FD 34 : 16 H/J (4 H/J par an pour mise à jour de la plaquette et diffusion).		

Calendrier

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévi.	-	4 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Coût FD 34	-	3 000 €	750 €	750 €	750 €
NB jours FD 34	-	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J



LE CENTRE AQUAPÊCHE

PRÉPAREZ LES PROCHAINES VACANCES !

Bastien, Yvan et François vous attendent pour organiser les journées ou les séjours de vos groupes sur le site aménagé de Pouzols

POUR TOUS
... (à partir de 7 ans)

- Journées ludiques Multi-Pêche
- Mini-Camps

Découverte de la pêche et/ou du milieu aquatique sur étangs ou fleuve...

 Cartes de pêche et cannes à pêche offertes pour les minis-camps -12ans

SPECIAL ADOS
... (à partir de 11 ans)

- Perfectionnement pêche
- À partir de 2 jours / 1 nuit

Approfondissement techniques avec matériels spécifiques et appropriés...

POUR QUE TOUT SE PASSE BIEN !!!

- Le matériel et les appâts sont fournis.
- Le site et le bâtiment aménagé sont mis à dispositions des structures.
- Nos intervenants sont prêts à étudier tout projet spécifique.

Pour des activités à la journée, une de nos équipes pourra, éventuellement, se déplacer sur un lieu proche de votre structure.

Le CENTRE AQUAPECHE est une structure agréée:
Education populaire et Jeunesse n°340jep116 - sport n°s043/99 - Intervenants BPJEPS

 06.13.15.76.79

 04.67.96.59.19

 www.pecheherault.com

 centreaqua-peche34@orange.fr



Action C6-2 : Création de guides papier et numériques avec les offices de tourisme

Thématique	Améliorer la communication papier	Priorité	3
Contexte	Les OT ont pour mission de renseigner les touristes sur les possibilités touristiques des territoires. La pêche est une activité touristique au même titre que les autres activités de tourisme de pleine nature. Elle doit donc disposer d'un espace réservé avec les supports de communication adaptés au sein des OT. Il peut également s'agir de vidéos des territoires. Il y a ainsi plusieurs secteurs géographiques à couvrir : • La Haute Vallée de l'Hérault, • La Basse Vallée de l'Hérault • Le lac du Salagou • La vallée de l'Orb, • Les montagnes du Haut Languedoc, Cela signifie qu'il y a 5 supports pouvant être développés.		
Actions	- Développer les supports de communication relatifs à la pêche et à destination des OT.		
Porteur du projet	Offices du tourisme		
Partenaires	FD34, ADT, PNR, etc...		
Coûts	- Budget prévisionnel : 4 500 € (3000 € de conception graphique, 1500 € d'impression) - Investissement FD 34 : 900 € - Nb jours d'animation FD 34 : 6 H/J par guide.		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	4 500 €
	Coût FD 34	-	-	-	900 €
	NB jours FD 34	-	-	-	6 H/J

Action C7 : Améliorer la communication externe auprès des pêcheurs et des non-pêcheurs

Thématique	Communication externe	Priorité	2
Contexte	La communication doit être réalisée à destination des pêcheurs mais aussi des non-pêcheurs. En effet, ces derniers doivent avoir connaissance des missions de la Fédération de pêche et des AAPPMA, mais aussi des actions entreprises et du fait que la pêche est un vecteur de développement des territoires, en particulier ruraux. Si pour les pêcheurs les moyens de communication sont déjà bien connus et pour la plupart déjà utilisés : site internet, Facebook, Instagram, guide annuel, etc., ce n'est pas forcément le cas pour les non-pêcheurs. Pour ces derniers, il existe plusieurs moyens : presse écrite, radio et télé locale, plaquette à destination des élus, animations et initiations à la pêche, actions permettant de faire rayonner la Fédération comme la réalisation de concours de pêche, la labellisation de parcours, la création de gîtes de pêche et d'une manière générale toutes les actions destinées à développer le tourisme pêche.		
Actions	- Mettre en œuvre les actions de communication à destination des pêcheurs et des non-pêcheurs.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	ADT, OT, presse locale, réseaux sociaux, élus locaux		
Coûts	- Budget prévisionnel : A adapter en fonction des stratégies retenues - Investissement FD 34 : A adapter en fonction des stratégies retenues - Nb jours d'animation FD 34 : A adapter en fonction des stratégies retenues		

Action C8 : Réaliser la mise en forme du SDDLp par un graphiste

Thématique	Communiquer sur les actions de la FD	Priorité	3			
Contexte	Le SDDLp est un document qui a vocation à être transmis à un grand nombre d'acteurs. Afin de le rendre plus attractif et plus agréable à lire, sa mise en forme par un graphiste est souhaitable. Le document devra également être imprimé en nombre limité, par exemple 100 exemplaires.					
Actions	- Réaliser la mise en forme du SDDLp avec un graphiste.					
Porteur du projet	FDPPMA 34					
Partenaires	Graphiste					
Coûts	- Budget prévisionnel : 4 000 € (maquette + impression) - Investissement FD 34 : 4 000 € Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J (suivi du prestataire)					
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029					
	Budget prévi.	-	4 000 €	-	-	-
	Coût FD 34	-	4 000 €	-	-	-
	NB jours FD 34	-	4 H/J	-	-	-

Action C9 : Rédiger et transmettre une synthèse du SDDLp aux partenaires (élus locaux, AAPPMA, professionnels du tourisme)

Thématique	Communiquer sur les actions de la FD	Priorité	2																								
Contexte	Le SDDLp est un document complet et dense qui peut difficilement être transmis en l'état à des élus. La réalisation d'une synthèse avec les principales orientations est plus adaptée à une transmission large. Cette synthèse devra également être mise en forme par un graphiste.																										
Actions	- Réaliser la synthèse du SDDLp, - Créer le document avec une charte graphique attractive, - Transmettre la synthèse aux élus locaux, départementaux et régionaux.																										
Porteur du projet	FDPPMA 34																										
Partenaires	Graphiste																										
Coûts	- Budget prévisionnel : 3 000 € (maquette + impression) - Investissement FD 34 : 3 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 10 H/J (réalisation de la synthèse et suivi du prestataire)																										
Calendrier	<table><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>3 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>3 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>10 H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>				2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	3 000 €	-	-	-	-	Coût FD 34	3 000 €	-	-	-	-	NB jours FD 34	10 H/J	-	-	-	-
	2025	2026	2027	2028	2029																						
Budget prévi.	3 000 €	-	-	-	-																						
Coût FD 34	3 000 €	-	-	-	-																						
NB jours FD 34	10 H/J	-	-	-	-																						

Action C10 : Réaliser la fête de la pêche sur le(s) site(s) de Pouzols

Thématique	Evènementiels et promotion de la pêche	Priorité	2
Contexte	La fête de la pêche est une journée dédiée à la découverte de la pêche pour tous les publics mais aussi au rassemblement et à la convivialité pour les acteurs de la pêche associative. La fête de la pêche a lieu chaque année le 1^{er} dimanche de juin et à cette occasion, toute personne souhaitant pratiquer la pêche a la possibilité de le faire sans carte de pêche mais uniquement sur les lieux de manifestations organisées par la pêche associative. Le site du Centre Aquapêche de Pouzols est parfaitement adapté pour organiser une manifestation centralisée à l'occasion de la fête de la pêche et accueillir du public. Plusieurs animations peuvent être organisées, comme des conférences, des animations de découverte des différentes techniques de pêche, du simulateur de pêche, des jeux, etc... Les AAPPMA, les clubs et tous les autres acteurs de la pêche dans l'Hérault sont à associer à cet évènement.		
Actions	- Créer un évènement départemental à l'occasion de la fête de la pêche dans un objectif d'initiation et de promotion auprès du grand public. - Rassembler les différents acteurs de la pêche héraultaise.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	FNPF, APPMA, Clubs, guides de pêche, détaillants, etc...		
Coûts	- Budget prévisionnel : 60 000 € (12 000 € chaque année) - Investissement FD 34 : 12 000 € (2 400 € chaque année) - Nb jours d'animation FD 34 : 20 H/J chaque année (préparation et présence le jour de la fête de la pêche)		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
	Coût FD 34	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €
	NB jours FD 34	20 H/J	20 H/J	20 H/J	20 H/J



Action C11 : Organiser et/ou soutenir des évènements de promotion et de développement de la pêche par les concours

Action C11-1 : Enduros carpe

Thématique	Evènementiels et promotion de la pêche	Priorité	2
Contexte	Le département de l'Hérault est reconnu pour la qualité de ses parcours de pêche à la carpe, dont certains sont emblématiques comme le lac du Salagou qui jouit d'une réputation nationale et internationale dans le monde carpiste. L'organisation d'enduros carpes dans le département permet de faire rayonner la qualité des milieux héraultais et la gestion halieutique favorable aux carpistes mise en place (parcours de pêche de nuit) qui devrait encore évoluer favorablement dans les années à venir (voir fiche action R4-10). Deux évènements principaux ont lieu chaque année dans le département : - Le Challenge Michel Maco, organisé par le club « les barbeaux octonais » sur le lac du Salagou. - L'enduro des plans d'eau GSM organisée par l'AAPPMA des berges de l'Orb.		
Actions	- Soutenir l'organisation d'enduros carpe.		
Porteur du projet	Clubs, associations, AAPPMA		
Partenaires	FD34, magasins, marques, collectivités		
Coûts	- Budget prévisionnel : A définir selon les demandes - Investissement FD 34 : A définir selon es demandes - Nb jours d'animation FD 34 : 2 H/J chaque année.		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	2 H/J	2 H/J	2 H/J	2 H/J



Action C11-2 : Concours carnassiers en bateau

Thématique	Evènementiels et promotion de la pêche	Priorité	2
Contexte	Le challenge Henri Hermet est une compétition régionale porté par l'ARPO. Il s'agit d'un circuit de compétition de pêche aux carnassiers qui regroupe plusieurs dates chaque année en région Occitanie. A l'issue de chaque manche, un classement est effectué et chaque équipe où pêcheur se voit attribué un nombre de points. En fin d'année, le cumul des points des 3 meilleures manches de chaque équipe est calculé. L'équipe ayant le plus de points remporte le Challenge. Le challenge Henri Hermet propose chaque année un circuit de pêche en bateau, en binôme. Ce sont les Fédérations de pêche qui ont la charge d'organiser, en partenariat avec l'ARPO, les manches qui sont programmées dans leur département. Il est donc proposé d'organiser régulièrement des manches bateau du Challenge Henri Hermet dans l'Hérault sur les sites les plus emblématiques du département, à commencer par le lac du Salagou. D'autres manifestations de pêche en bateau peuvent elles aussi être soutenues car elles participent activement au rayonnement de la pêche des carnassiers dans l'Hérault. C'est le cas notamment du concours annuel organisé par l'AAPPMA du brochet Vidourlais et qui est principalement axé sur la pêche du Black-bass. On pourrait aussi imaginer l'organisation d'une date de compétition dédiée à la pêche du silure, plusieurs sites s'y prêtant particulièrement dans le département (Fleuve Hérault, Vidourle, Salagou).		
Actions	- Soutenir l'organisation de concours carnassiers en bateau.		
Porteur du projet	ARPO, FD34		
Partenaires	FNPF, AAPPMA, Clubs, Collectivité		
Coûts	- Budget prévisionnel : A définir avec l'ARPO - Investissement FD 34 : A définir avec l'ARPO Nb jours d'animation FD 34 : 35 H/J -10 H/J par manche du Challenge, 1 H/J par an pour l'accompagnement d'autres évènements).		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	11 H/J	1 H/J	11 H/J	1 H/J



Action C11-3 : Concours carnassiers en float-tube

Thématique	Evènementiels et promotion de la pêche	Priorité	2
Contexte	Le challenge Henri Hermet est une compétition régionale porté par l'ARPO. Il s'agit d'un circuit de compétition de pêche aux carnassiers qui regroupe plusieurs dates chaque année en région Occitanie. A l'issue de chaque manche, un classement est effectué et chaque équipe où pêcheur se voit attribué un nombre de points. En fin d'année, le cumul des points des 3 meilleures manches de chaque équipe est calculée. L'équipe ayant le plus de points remporte le Challenge. Le challenge Henri Hermet propose chaque année un circuit de pêche en float-tube en individuel. Ce sont les Fédérations de pêche qui ont la charge d'organiser, en partenariat avec l'ARPO, les manches qui sont programmées dans leur département. Il est donc proposé d'organiser régulièrement des manches float-tube du Challenge Henri Hermet dans l'Hérault, en alternant avec les dates du challenge bateau (voir fiche action C12-2). De nombreux sites pourraient être propices à l'organisation de ce type de compétition, notamment sur le fleuve Hérault et sur le Vidourle. D'autre manifestations de pêche en float-tube, et notamment l'Hérault Float Tour qui s'est arrêté suite à la crise COVID, peuvent elles aussi être soutenues car elles participent activement au rayonnement de la pêche des carnassiers dans l'Hérault.		
Actions	- Soutenir l'organisation de concours carnassiers en float-tube.		
Porteur du projet	ARPO, FD34		
Partenaires	FNPF, AAPPMA, Clubs, Collectivité		
Coûts	- Budget prévisionnel : A définir - Investissement FD 34 : A définir avec - Nb jours d'animation FD 34 : 22 H/J - 8 H/J par manche du Challenge, 2 H/J par an pour l'accompagnement d'autres évènements).		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	2 H/J	8 H/J	2 H/J	8 H/J



Action C11-4 : Concours pêche au coup

Thématique	Evènementiels et promotion de la pêche	Priorité	2																		
Contexte	La pêche au coup est traditionnellement associée aux compétitions. Il existe dans le département des parcours poissonneux où peuvent être organisées des compétions de pêche au coup, de niveau régional ou national. D'autres part le SDDLp prévoit l'aménagement de nouveaux parcours qui pourraient accueillir des compétitions. Les concours de pêche au coup sont généralement organisés par des clubs de pêche affiliés à la FFPS et/ou par des AAPPMA. L'action de la Fédération consistera donc à apporter un soutien technique (communication notamment) et financier pour ces concours d'envergure. Il est ainsi proposé de dédier une enveloppe de 1 000 € par an pour soutenir ces initiatives.																				
Actions	- Soutien technique et financier (sur dossier) pour l'organisation de concours de pêche au coup.																				
Porteur du projet	AAPPMA, Clubs																				
Partenaires	FD34, collectivités, marques, détaillants																				
Coûts	- Budget prévisionnel : A définir selon les projets - Investissement FD 34 : enveloppe annuelle de 1 000 € (sur dossier) - Nb jours d'animation FD 34 : 10 H/J																				
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><th>Budget prévi.</th><th>A définir</th><th>A définir</th><th>A définir</th><th>A définir</th><th>A définir</th></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>1 000 €</td><td>1 000 €</td><td>1 000 €</td><td>1 000 €</td><td>1 000 €</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>2 H/J</td><td>2 H/J</td><td>2 H/J</td><td>2 H/J</td><td>2 H/J</td></tr></table>			Budget prévi.	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	Coût FD 34	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	NB jours FD 34	2 H/J	2 H/J	2 H/J	2 H/J	2 H/J
Budget prévi.	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir																
Coût FD 34	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €																
NB jours FD 34	2 H/J	2 H/J	2 H/J	2 H/J	2 H/J																

Action C11-5 : Concours pêche au coup - Carpodrome

Thématique	Evènementiels et promotion de la pêche	Priorité	3
Contexte	Le SDDLDP prévoir la création d'un parcours type « carpodrome » au niveau du centre Aquapêche de Pouzols. Les carpodromes, du fait de leur densité élevée en poissons, permettent de nombreuses captures, ce qui les rend très attractifs pour les pêcheurs au coup qui développent des techniques spécifiques pour la pêche dans ce type de plan d'eau. A ce titre, des compétitions « carpodrome » peuvent être organisées. Le futur carpodrome des Olivettes pourrait être adapté à l'organisation de ce type de concours, dans la mesure où le plan d'empoissonnement prévu dans le SDDLDP (fiche action P3) permettra d'augmenter la quantité de carpes, et d'obtenir une densité adéquate pour un carpodrome. Du fait de l'accès facile et des caractéristiques du plan d'eau, une compétition de pêche de la carpe au coup permettrait également de faire connaître ce site et de créer un engouement autour de ce type de parcours. Les concours de pêche au coup sont généralement organisés par des clubs de pêche affiliés à la FFPS ou par des AAPPMA. L'action de la Fédération consistera donc à apporter un soutien technique (communication notamment) et financier pour ce concours spécifique. Il est ainsi proposé de dédier une enveloppe de 800 € par an pour soutenir cette initiative.		
Actions	- Soutien technique et financier (sur dossier) pour l'organisation de concours de pêche au coup.		
Porteur du projet	AAPPMA, Clubs		
Partenaires	FD34, collectivités, marques, détaillants		
Coûts	- Budget prévisionnel : A définir selon les projets - Investissement FD 34 : enveloppe annuelle de 800 € (sur dossier) - Nb jours d'animation FD 34 : 5 H/J		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	A définir	A définir	A définir	A définir
	Coût FD 34	800 €	800 €	800 €	800 €
	NB jours FD 34	1 H/J	1 H/J	1 H/J	1 H/J



Action AN1 : Réaliser des animations en partenariat avec les AAPPMA

Thématique	Animations en partenariat avec les AAPPMA	Priorité	1
Contexte	Aujourd'hui, il n'existe pas d'APN (Ateliers Pêche Nature) déclaré dans le département de l'Hérault. Les APN sont des écoles de pêche à l'échelle des AAPPMA ou des groupements d'AAPPMA. Il s'agit d'un dispositif encadré par la FNPf qui émane du Schéma National de Développement du Loisir Pêche. Les APN sont encadrés par les animateurs diplômés et animés par des bénévoles. Cependant, certaines AAPPMA mènent des actions d'initiation à la pêche auprès des plus jeunes chaque année. On peut notamment citer l'AAPPMA des Chevaliers de la Gaule, du Brochet Vidourlais et des Berges de l'Orb. D'autres AAPPMA réalisent quant à elles des animations plus ponctuelles. Afin de développer les animations sur l'ensemble du territoire héraultais, il est proposé de mettre à disposition de chaque AAPPMA, à titre gratuit, les deux animateurs fédéraux à l'occasion d'une journée d'animation chaque année. Ces animations pourront être développées auprès de différents publics (écoles, centre de loisirs, jeunes de l'AAPPMA) et feront l'objet d'un travail préparatoire entre les responsables de l'AAPPMA et l'équipe d'animation de la Fédération en amont.		
Actions	- Réaliser des animations pour chaque AAPPMA du Département		
Porteur du projet	AAPPMA		
Partenaires	FDPPMA		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - Nb jours d'animation FD 34 : 34 H/J chaque année (travail préparatoire et animations).		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	34 H	34 H/J	34 H/J	34 H/J



Action AN2 : Définir un réseau de sites propices aux animations pêche

Thématique	Animation	Priorité	1
Contexte	Le développement de l'activité de la cellule animation va conduire les animateurs à réaliser des animations dans tout le département. A ce titre, il est important que les animateurs constituent un catalogue de fiches de sites qui recense l'ensemble des sites où peuvent se dérouler des animations. Ces fiches doivent être les plus complètes possibles, et devront pour chaque site répertorier notamment : - Le type d'animation possible (technique, niveau) - Le nombre de pêcheurs possibles - Les poissons présents - Une carte des accès (parking, accès bus, etc...) et les coordonnées GPS - Des photos descriptives - Des infos liées à la sécurité (particularités du site, numéro d'urgence, etc...) - Les coordonnées des bénévoles d'AAPPMA - Etc....		
Actions	- Constituer le catalogue de fiche de sites propices aux animations.		
Porteur du projet	FDPPMA		
Partenaires	-		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - Nb jours d'animation FD 34 : 36 H/J (20 H/J la première année puis 4 H/J chaque année de mise à jour et compléments).		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	20 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J

Action AN3 : Diversifier les produits proposés par la cellule animation**Action AN3-1 : Proposer des animations pour les collégiens**

Thématique	Diversification des produits d'animation	Priorité	2
Contexte	A l'heure actuelle, les animateurs de la Fédération interviennent régulièrement dans le milieu scolaire et plus particulièrement auprès d'écoles primaires. Il serait intéressant de diversifier cette activité en proposant des interventions avec les collèges, ce qui permettrait d'atteindre un public plus âgé (11 – 14 ans) et de proposer un contenu différent et plus abouti. Ainsi, des modules de plusieurs séances pourraient être proposés sur des thèmes comme le cycle de l'eau, le cycle biologique des poissons, les atteintes au fonctionnement des milieux aquatiques, etc... Pour ces modules, le contenu pourrait être dispensé sur 3 ou 4 séances, puis pourraient être conclus par une partie de pêche. Le niveau le plus adapté semble être la 5^{ème}, mais il serait aussi possible d'adapter les contenus à des niveaux différents en fonction des demandes des professeurs référents et/ou des programmes scolaires.		
Actions	- Elaborer les modules d'animation - Démarcher les collègues - Réaliser les animations		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Collèges, DSDEN		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - Nb jours d'animation FD 34 : 15 H/J la première année pour l'élaboration des modules puis 8 H/J les années suivantes (sur la base de 2 modules par an)		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	-	15 H/J	8 H/J	8H/J8 H/J



Action AN3-2 : Proposer des animations de groupe pour les adultes

Thématique	Diversification des produits d'animation	Priorité	2																									
Contexte	La découverte et l'initiation pour les adultes permet de mieux faire connaître la pêche et de créer des vocations. Il s'agit en premier lieu de proposer des sorties de découverte et d'initiation à la pêche. Dans un second temps, si de nombreux adultes pêchent, ils peuvent cependant rencontrer des difficultés pour obtenir des résultats. Complémentaire de l'activité de guidage mais en proposant un produit plus basique, les initiations pour les adultes peuvent se matérialiser sous la forme de journées thématiques pour des groupes. Le même type d'animation peut également être mis en place sur des journées thématiques mais pour un public plus averti. Ces animations « école de pêche adulte » pourraient être réalisées en partenariat avec un ou plusieurs guides de pêche.																											
Actions	- Réaliser quelques sessions annuelles d'animations supplémentaires pour adultes																											
Porteur du projet	FDPPMA 34																											
Partenaires	Guides de pêche																											
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J chaque année																											
Calendrier	<table><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	-	-	4 H/J	4 H/J	4 H/J
	2025	2026	2027	2028	2029																							
Budget prévi.	-	-	-	-	-																							
Coût FD 34	-	-	-	-	-																							
NB jours FD 34	-	-	4 H/J	4 H/J	4 H/J																							

Action AN3-3 : Proposer des animations pour les personnes présentant un handicap

Thématique	Diversification des produits d’animation	Priorité	2		
Contexte	Les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) devraient trouver prochainement de meilleures conditions pour pratiquer la pêche, grâce aux aménagements proposés dans le cadre de la mise en œuvre du SDDL P. La réalisation d’animations dédiées aux Personnes à Mobilité Réduite peut ainsi être réalisées dans de meilleures conditions en partenariat avec l’association Handisport notamment ou des centres d’accueil spécialisés.				
Actions	- Prendre contact avec l’association Handisport ou les centres d’accueil, - Mettre en place quelques sessions annuelles.				
Porteur du projet	FDPPMA 34				
Partenaires	Handisport, centres d’accueil, AAPPMA, Clubs				
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d’animation FD 34 : 4 H/J chaque année				
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	-	-	4 H/J	4 H/J

Action AN3-4 : Proposer des animations sur le thème de la pêche à l'écrevisse

Thématique	Diversification des produits d'animation	Priorité	2																								
Contexte	Les écrevisses américaines sont des espèces invasives qui sont fortement représentées dans certains cours d'eau et plans d'eau. Elles sont principalement recherchées pour leur qualité culinaire ainsi que pour la simplicité de leur pêche qui se pratiquent à l'aide de balances. Ce type de pêche est parfaitement adapté pour les enfants, les personnes âgées, les familles et les pêcheurs occasionnels qu'ils soient locaux ou touristes. L'objectif de cette fiche action est de proposer quelques animations sur la thématique de la pêche aux écrevisses américaines en partenariat avec les OT. Elle s'inscrit dans la continuité de la fiche action A6-1 qui vise à développer des parcours thématiques « pêche à l'écrevisse » à destination d'un public familial. Ainsi, les parcours identifiés pourront servir de supports à la réalisation des animations.																										
Actions	- Organiser et réaliser plusieurs animations sur la thématique de la pêche aux écrevisses américaines. - Etablir un partenariat avec les OT.																										
Porteur du projet	FDPPMA 34																										
Partenaires	Offices de Tourisme, AAPPMA																										
Coûts	- Budget prévisionnel : 450 € (achat des balances) - Investissement FD 34 :450 € - Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J chaque année																										
Calendrier	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>450 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>450 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>4 H/J</td><td>4H/J</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td></tr></table>				2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	450 €	-	-	-	-	Coût FD 34	450 €	-	-	-	-	NB jours FD 34	4 H/J	4H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J
	2025	2026	2027	2028	2029																						
Budget prévi.	450 €	-	-	-	-																						
Coût FD 34	450 €	-	-	-	-																						
NB jours FD 34	4 H/J	4H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J																						

Action AN3-5 : Proposer des animations sur le thème de la pêche en float-tube

Thématique	Diversification des produits d'animation	Priorité	1																								
Contexte	La pêche en float-tube est particulièrement attractive pour les jeunes pêcheurs, notamment les ados. Des animations spécifiques pourraient être proposées pour diversifier les produits proposés par la cellule animation. A ce titre, certains sites du département sont particulièrement bien adaptés. C'est le cas par exemple des plans d'eau GSM à Cazouls-les-Béziers, ou encore les biefs avals du Vidourle au niveau de Marsillargues. Le grand plan d'eau de Maraussan pourrait aussi constituer un site propice aux animations float-tube, dans la mesure où la navigation avec ce type d'embarcation y soit autorisée dans l'avenir (voir fiche action A3). La cellule animation devra travailler sur un déroulé d'animation adapté, en prenant notamment en compte les impératifs liés à la sécurité (nombre de jeunes / animation, accompagnement et surveillance depuis un bateau, etc...).																										
Actions	- Développer des animations sur la thématique de la pêche en float-tube.																										
Porteur du projet	FDPPMA 34																										
Partenaires	AAPMA, clubs																										
Coûts	- Budget prévisionnel : 1 800 € (achat des float-tubes) - Investissement FD 34 : 1 800 € - Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J chaque année																										
Calendrier	<table><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>1 800 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>1 800 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td></tr></table>				2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	1 800 €	-	-	-	-	Coût FD 34	1 800 €	-	-	-	-	NB jours FD 34	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J
	2025	2026	2027	2028	2029																						
Budget prévi.	1 800 €	-	-	-	-																						
Coût FD 34	1 800 €	-	-	-	-																						
NB jours FD 34	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J																						

Action AN3-6 : Proposer des animations sur le thème de la pêche du black-bass

Thématique	Diversification des produits d’animation	Priorité	2																								
Contexte	La pêche du black-bass est très attractive pour les jeunes pêcheurs. En effet, il s'agit d'une pêche au leurre souvent très dynamique et ludique. Les black-bass sont des poissons de sport par excellence, qui procurent beaucoup de plaisir aux pêcheurs durant leur capture (attaques en surface, sauts...). Le département de l'Hérault dispose de sites présentant de très belles populations de black-bass, qui seront encore améliorés avec le plan d'empoissonnement départemental proposé dans le cadre du SDDL (voir fiche action P3). Il serait donc intéressant de proposer des animations thématiques sur la pêche du black-bass, qui pourraient se dérouler du bord ou être croisées avec les animations « float-tube » décrites dans la fiche action AN3-6.																										
Actions	- Développer des animations sur la thématique de la pêche du black-bass.																										
Porteur du projet	FDPPMA 34																										
Partenaires	AAPPMA, clubs																										
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J chaque année																										
Calendrier	<table><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td></tr></table>				2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	-	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J
	2025	2026	2027	2028	2029																						
Budget prévi.	-	-	-	-	-																						
Coût FD 34	-	-	-	-	-																						
NB jours FD 34	-	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J																						

Action AN3-7 : Proposer des animations sur le thème de la pêche du silure

Thématique	Diversification des produits d'animation	Priorité	2
Contexte	Le silure est le plus gros poisson d'eau douce français et il est de plus en plus présent sur le territoire. C'est le cas dans le département de l'Hérault et en particulier sur le Fleuve Hérault, sur le Vidourle et au lac du Salagou. La pêche du silure est ludique étant donné qu'il s'agit d'un carnassier opportuniste et de nombreuses techniques de pêche et approches peuvent être mises en application. De plus, l'usage de l'électronique embarquée permet une recherche spécifique et spectaculaire de ce poisson. Les jeunes sont très attirés par ce poisson car quoiqu'il se passe, les prises seront de belles tailles. Développer des animations sur cette espèce et en particulier pour les jeunes constitue donc un pari d'avenir. Dans le cas de réalisation d'animations pêche en bateau, l'appui des bénévoles des AAPPMA serait nécessaire (voir fiche action F3).		
Actions	- Développer des animations sur la thématique de la pêche du silure		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, clubs		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J chaque année		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	-	4 H/J	4 H/J	4 H/J



Action AN3-8 : Proposer des animations « Street-fishing »

Thématique	Diversification des produits d'animation	Priorité	2
Contexte	Le street-fishing est un mode de pêche aux leurres qui consiste à rechercher tous types de carnassiers en itinérance en milieu urbain. Cette technique est très populaire auprès des jeunes pêcheurs car elle leur permet de pratiquer leur passion à proximité immédiate de chez eux, sur des sessions courtes, et avec un matériel léger. En Street-fishing, les poissons les plus recherchés sont les perches, les chevesnes, les brochets, les black-bass et parfois aussi les barbeaux lorsqu'ils sont présents. D'une manière générale, en street-fishing, c'est plus le nombre de touches et l'aspect ludique qui est recherché, plutôt que le ciblage d'une espèce particulière ou de poissons trophées. Le SDDLDP prévoit le développement de ce mode de pêche, notamment au niveau des agglomérations de Béziers, d'Agde et de Montpellier (voir fiche action A6-2). Il serait alors intéressant de pouvoir proposer des animations thématiques encadrées par l'animateur fédéral pour promouvoir ce mode de pêche auprès des jeunes pêcheurs.		
Actions	- Développer des animations sur la thématique de la pêche en street-fishing		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, clubs		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 3 H/J chaque année		

Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	-	-	3 H/J	3 H/J



Action AN4 : Optimiser le fonctionnement de la cellule animation

Thématique	Optimisation de la cellule animation	Priorité	1
Contexte	La diversification des types d'animations proposées va conduire les deux animateurs fédéraux à réorganiser leur planning. C'est d'autant plus vrai que le SDDL P prévoit aussi la réalisation d'animations sur tout le territoire départemental. Le développement de l'activité de la cellule animation va conduire les animateurs à réaliser des animations dans tout le département. Enfin, à l'heure actuelle, un animateur fédéral assure aussi une partie des missions de communication de la fédération, qui devraient elles aussi se développer avec la mise en place des préconisations du SDDL P. L'optimisation du travail de la cellule animation est donc nécessaire pour assurer le développement de cette mission prioritaire. A ce titre, les animateurs pourraient dans un premier temps s'appuyer sur le réseau de bénévoles fédéraux (voir fiche action F3) et sur le renfort d'un stagiaire BPJEPS chaque été.		
Actions	- Constituer un réseau de bénévoles et les former (fiche action F3) - Accueillir un stagiaire BPJEPS chaque été - Organiser les plannings d'intervention		
Porteur du projet	FDPPMA		
Partenaires	-		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J de travail organisationnel chaque année		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J

Action T1 : Poursuivre la politique de labellisation de gîtes de pêche

Thématique	Gîtes de pêche	Priorité	2
Contexte	Les gîtes de pêche sont des hébergements labellisés qui présentent des capacités d'accueil adaptées pour les pêcheurs comme par exemple de la documentation spécifique, des petits déjeuners matinaux, des paniers repas, un local pour le stockage du matériel, des dispositifs de conservation des appâts, etc. Ces critères permettent de prétendre à une labellisation nationale qui émane du SNDLP. Il s'agit donc de labelliser des gîtes de pêche à proximité immédiate des sites de pêche phares du département de l'Hérault. A titre d'exemple, il est possible de citer les secteurs du lac du Salagou, des hautes vallées de l'Orb et de l'Hérault, de la vallée de la Vis, etc... Il existe déjà 6 hébergements labellisés dans le département : - 1 hébergement à Octon (Fédération) - 2 hébergements à la Salvetat-sur-Agout - 1 hébergement au Soulié - 1 hébergement à Ceilhes - 1 hébergement à Marsillargues Cette dynamique est à poursuivre pour proposer une offre significative à l'échelle des différents territoires.		
Actions	- Labelliser des gîtes de pêche à proximité des secteurs de pêche phares du département.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	ADT, OT, FNPF, AAPPMA, ARPO		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - Nb jours d'animation FD 34 : 30 H/J (15 gîtes sur 5 ans à raison de 2 jours par gîte)		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	6 H/J	6 H/J	6 H/J	6 H/J



Action T2 : Créer et consolider un partenariat avec l'ADT et les Offices de Tourisme**Action T2-1 : Former les Offices de Tourisme à la vente de cartes et à l'information pêche**

Thématique	Tourisme	Priorité	2
Contexte	Les OT ont pour mission principale l'accueil et l'information du public sur les possibilités touristiques locales. Il est donc nécessaire que les OT disposent de la documentation utile pour informer les pêcheurs, qu'ils soient expérimentés ou débutants/occasionnels, sur les possibilités halieutiques des territoires et de la réglementation associée. A ce titre, il est important de former les personnels des OT aux bases de la pêche, à la réglementation, mais aussi aux spécificités halieutiques de leurs territoires respectifs, de manière à répondre aux attentes des touristes pêcheurs. Enfin, il est clairement avantageux que le OT soient également dépositaires de cartes de pêche et qu'ils soient formés à leur vente.		
Actions	- Equiper les OT avec les supports d'information relatifs à la pratique de la pêche. - Former les personnels des OT aux bases de la pêche, de la réglementation et aux spécificités halieutiques de leurs territoires respectifs. - Former les personnels des OT à la vente de cartes de pêche.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	OT, ADT		
Coûts	- Budget prévisionnel : 6 000 € (400€/session de formation) - Investissement FD 34 : 6 000 € Nb jours d'animation FD 34 : 6 H/J chaque année.		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
	Coût FD 34	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
	NB jours FD 34	6 H/J	6 H/J	6 H/J	6 H/J

Action T2-2 : Mettre à jour et compléter la page thématique pêche sur le site www.herault-tourisme.com

Thématique	Tourisme	Priorité	2																								
Contexte	L'ADT propose un site en ligne sur les possibilités touristiques départementales. De nombreuses activités y sont mentionnées, y compris la pêche qui est présentée succinctement. Il serait intéressant de mettre à jour et de compléter les informations relatives à la pêche en eau douce mentionnées sur le site « www.herault-tourisme.com ». La mise en place de liens vers les différents supports de communication de la Fédération, à commencer par la carte interactive et le site internet, serait aussi un plus pour les touristes pêcheurs recherchant des informations pour préparer leur séjour dans le département.																										
Actions	- Mettre à jour et compléter la page de présentation de l'activité pêche sur le site www.herault-tourisme.com																										
Porteur du projet	ADT																										
Partenaires	FDPPMA 34																										
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J (fourniture de contenu et travail partenarial)																										
Calendrier	<table><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>4 H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>				2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	-	4 H/J	-	-	-
	2025	2026	2027	2028	2029																						
Budget prévi.	-	-	-	-	-																						
Coût FD 34	-	-	-	-	-																						
NB jours FD 34	-	4 H/J	-	-	-																						

Action T2-3 : Développer une stratégie départementale commune de promotion de la pêche avec l'ADT

Thématique	Tourisme	Priorité	2
Contexte	L'ADT a pour principale mission de promouvoir le tourisme et de stimuler les acteurs locaux. La pêche doit donc faire partie du panel d'activités qui est proposé aux touristes. Une stratégie commune de développement de l'activité pêche dans le département doit donc être développée avec les professionnels de l'ADT et de la Fédération de pêche de l'Hérault. Cette stratégie devra notamment prendre en compte les spécificités de l'activité pêche et ses atouts en matière de développement touristique : tourisme hors saison, tourisme de proximité, séjours courts, etc... A ce titre, la Fédération doit entretenir des liens permanents avec les équipes de l'ADT pour les informer sur les grands enjeux de la pêche dans le département, les évolutions réglementaires et les différents projets menés, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du SDDL.		
Actions	- Développer une stratégie commune de développement du tourisme pêche avec l'ADT à l'échelle du département de l'Hérault		
Porteur du projet	ADT		
Partenaires	FDPPMA 34		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - Nb jours d'animation FD 34 : 4 H/J (fourniture de contenu et travail partenarial)		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	-	-	8 H/J	-

Action T3 : Consolider le réseau des dépositaires de cartes de pêche

Thématique	Dépositaires de cartes de pêche	Priorité	1																								
Contexte	Les dépositaires de cartes de pêche étaient en 2024 au nombre de 52 dans le département de l'Hérault dont 7 commerces d'articles et seulement 4 Offices de Tourisme. Les autres dépositaires correspondent à des commerces partenaires (bar-tabac, épiceries) ou directement aux domiciles de membres des AAPPMA (10 dépositaires). Bien qu'un nombre important de pêcheurs achète directement leur carte de pêche sur internet via le site cartedepeche.fr, les dépositaires demeurent des partenaires privilégiés du développement de la pêche au niveau local. Il s'agit donc, à l'échelle des AAPPMA, de consolider les liens avec les dépositaires existants et de les accompagner dans les ventes de cartes de pêche. Il est aussi important de venir renforcer le réseau de dépositaires, notamment avec les offices de tourisme qui représentent des interlocuteurs majeurs pour les pêcheurs au niveau local.																										
Actions	- Consolider les liens avec les dépositaires de cartes de pêche et les accompagner dans la vente des cartes de pêche - Rechercher de nouveaux dépositaires de cartes de pêche et les former																										
Porteur du projet	AAPPMA																										
Partenaires	FDPPMA 34, OT, Commerces																										
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - Nb jours d'animation FD 34 : 17 H/J																										
Calendrier	<table><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>5 H/J</td><td>3 H/J</td><td>3 H/J</td><td>3 H/J</td><td>3 H/J</td></tr></table>				2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	5 H/J	3 H/J	3 H/J	3 H/J	3 H/J
	2025	2026	2027	2028	2029																						
Budget prévi.	-	-	-	-	-																						
Coût FD 34	-	-	-	-	-																						
NB jours FD 34	5 H/J	3 H/J	3 H/J	3 H/J	3 H/J																						

Action F1 : Optimiser l'action de l'équipe salariée de la Fédération

Thématique	Optimiser le travail de l'équipe salariée	Priorité	1
Contexte	La Fédération de pêche de l'Hérault emploie des salariés qui sont répartis en 6 cellules : - La cellule direction avec un directeur, - La cellule administrative avec une secrétaire administrative, - La cellule technique avec un responsable technique, - La cellule garderie avec un chargé de développement dédié - La cellule animation avec deux animateurs BPJEPS. Cette cellule gère aussi la communication. - La cellule production piscicole avec 4 pisciculteurs Les missions sont bien cadrées pour la cellule administrative. C'est moins le cas pour la cellule direction qui vient régulièrement en appui des différentes cellules (techniques, communication). Le directeur de la Fédération est aussi aujourd'hui chargé du développement halieutique. Les animateurs peuvent aussi participer à certaines missions techniques (pêches électriques) et de garderie. La cellule garderie quant à elle vient d'être créée récemment. Le chargé de développement intervient lui aussi sur des missions techniques et ponctuellement sur des animations (titulaire du BPJEPS). Ces actions transversales s'expliquent notamment par les moyens humains limités au sein de la Fédération qui obligent à une certaine polyvalence dans les missions et en particulier pour les cellules direction et animation. Les animations constituent un volet important des missions de la Fédération. Il s'agit de missions chronophages qui mobilisent pleinement les animateurs, notamment en période estivale. Les activités du directeur sont quant à elle variées et essentielles au bon fonctionnement de la Fédération. De plus, la mise en place des actions du SDDLDP va augmenter le plan de charge de l'équipe (montage de projets, communication...). Il semble donc important d'optimiser dans un premier temps les missions de chaque cellule afin de gagner en efficacité. A moyen terme, la mise en œuvre du SDDLDP pourrait conduire au renforcement de l'équipe salariée (animateur, chargé de communication, ...).		

Actions	- Recadrer les missions de chaque cellule (réunions trimestrielles). - S'appuyer sur un réseau de bénévoles formés pour alléger le plan de charge des salariés, notamment pour les cellules techniques et animation																												
Porteur du projet	FDPPMA 34																												
Partenaires	OT, ADT																												
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 20 H/J (4 H/J chaque année)																												
Calendrier	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td><td>4 H/J</td></tr></table>						2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J
	2025	2026	2027	2028	2029																								
Budget prévi.	-	-	-	-	-																								
Coût FD 34	-	-	-	-	-																								
NB jours FD 34	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J																								

Action F2 : Renforcer la déclinaison de la politique fédérale à l'échelle de grands territoires

Thématique	Fonctionnement par bassin	Priorité	2
Contexte	Actuellement, les AAPPMA n'ont pas forcément pour habitude de travailler ensemble à l'échelle de grands territoires cohérents. Cependant, l'échelle des territoires d'AAPPMA est souvent trop restreinte et peu cohérente. En effet, en matière de gestion des milieux, les plans de gestion s'exercent sur de grands territoires. Pour ce qui est du développement touristique, là encore les échelles d'intervention sont souvent larges (territoire d'un OT, Communauté de Communes, Pays, etc...) et ne correspondent pas aux limites d'une AAPPMA. A ce titre, il est important que les actions de la Fédération puissent être déclinées à l'échelle de grands territoires cohérents. Les grands groupements d'AAPPMA suivants pourraient représenter des unités de gestion cohérentes : - Vidourle et littoral : Le Brochet Vidourlais, la Pescalune, la Gaule Cressoise, les Chevaliers de la Gaule, la Gaule Joyeuse. - Haute vallée de l'Hérault, Vis et haute Lergue : Fino Cannello Gangeolo, les Fins Pêcheurs, les Trois Moulins, Canela San Janenca, la Gaule Anianaise, la Gauloise. - Salagou et basse vallée de l'Hérault : la Gaule Clermontaise, Pêcheurs Vallée d'Hérault, l'Hameçon Indépendant, les Amis Pêcheurs. - Basse vallée d'Orb et Minervoies : Les Pêcheurs de l'Orb, les Berges de l'Orb, Pêcheurs Vallée d'Orb et les Pêcheurs Occitans. - Haute vallée d'Orb et montagnes du Languedoc : La Truite, la Gaule Lunassienne, la Gaule Minière de la Mare, la Bédaricienne, les Martins Pêcheurs, la Haute Vallée de l'Agoût, la Gaule de l'Espinouse et la Truite du Jaur. Il conviendra donc de décliner la politique de développement halieutique à l'échelle de ces territoires et d'y associer les AAPPMA concernées.		
Actions	- Créer une commission « Bassins » au sein de la Fédération, - A minima 1 réunion de bassin avec les AAPPMA concernées chaque année - Décliner le SDDLPL à l'échelle des bassins.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		

Proposition d'un découpage du département en grands territoires de gestion

Légende :

Grands territoires

Groupements d'AAPPMA

- Basse vallée d'Orb et minervois
- Haut Hérault, Vis et haute Lergue
- haute vallée d'Orb et montagnes du Languedoc
- Salagou et basse vallée de l'Hérault
- Vidourle et littoral

La carte illustre la proposition de découpage du département de l'Hérault en cinq grands territoires de gestion, chacun correspondant à un groupement d'AAPPMA. Les territoires sont colorés et étiquetés : Basse vallée d'Orb et minervois (violet), Haut Hérault, Vis et haute Lergue (vert), haute vallée d'Orb et montagnes du Languedoc (cyan), Salagou et basse vallée de l'Hérault (rouge), et Vidourle et littoral (jaune). La carte inclut une légende, un échelle de 0 à 30 km, une rose des vents, et des logos de la Fédération Départementale de Pêche de l'Hérault.

Action F3 : Mettre en place un réseau de bénévoles fédéraux

Thématique	Recruter des bénévoles	Priorité	1
Contexte	Les salariés de la Fédération ne peuvent pas accomplir seuls les tâches techniques, notamment les pêches électriques, mais aussi les animations et en particulier auprès des jeunes. Il s'agit donc de recruter des bénévoles au sein des AAPPMA afin d'appuyer l'action des salariés sur le terrain. Cela permettra également d'alléger le plan de charge des salariés qui seront alors plus efficaces dans le cadre de leurs missions initiales. Idéalement, chaque AAPPMA devrait disposer de bénévoles que la Fédération de pêche pourrait solliciter en fonction des actions à mener sur les territoires. La majorité des bénévoles seraient affiliés à leurs territoires d'AAPPMA et/ou d'AAPPMA voisines mais les plus motivés pourraient également être détachés sur des territoires plus vastes (Bassins). Les bénévoles pourraient également être formés par les salariés de la Fédération de pêche et notamment pour l'appui aux pêches électriques. Les bénévoles ainsi répertoriés par la Fédération pourront se sentir impliqués dans le fonctionnement de la pêche associative et à terme, pourront s'investir au sein de leur AAPPMA en intégrant le Conseil d'Administration par exemple, ou en devenant garde pêche particulier, etc... Pour entretenir et pérenniser le réseau de bénévoles au sein de la Fédération, il est essentiel que ces personnes se sentent impliquées et soient valorisées. Ainsi, des réunions d'information et des formations devront être réalisées chaque année. D'autre part, il est judicieux de prévoir une journée des bénévoles, mêlant pêche et convivialité autour d'un bon repas.		
Actions	- Recruter des bénévoles pour obtenir une couverture cohérente du département, - Former les bénévoles. - Organiser une journée conviviale avec les bénévoles.		

Porteur du projet	FDPPMA 34																		
Partenaires	AAPPMA, Clubs																		
Coûts	- Budget prévisionnel : 800 € chaque année (journée des bénévoles) - Investissement FD 34 : 800 € chaque année Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J chaque année (formations, journée des bénévoles)																		
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>800 €</td><td>800 €</td><td>800 €</td><td>800 €</td><td>800 €</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>800 €</td><td>800 €</td><td>800 €</td><td>800 €</td><td>800 €</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>8 H/J</td><td>8H/J</td><td>8H/J</td><td>8H/J</td><td>8H/J</td></tr></table>	Budget prévi.	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	Coût FD 34	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	NB jours FD 34	8 H/J	8H/J	8H/J	8H/J	8H/J
Budget prévi.	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €														
Coût FD 34	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €														
NB jours FD 34	8 H/J	8H/J	8H/J	8H/J	8H/J														



Action F4 : Accompagner les AAPPMA dans leurs évolutions

Thématique	Accompagner les AAPPMA	Priorité	2
Contexte	Le diagnostic réalisé au sein des différentes AAPPMA a mis en évidence les difficultés de certaines d'entre elles à mobiliser des bénévoles et à constituer des équipes dirigeantes dynamiques. Force est de constater que certaines associations ne subsistent aujourd'hui que grâce à l'implication de quelques personnes, qui sont parfois épuisées et inquiètes quant à l'avenir de leur structure en l'absence de renouvellement de leur Conseil d'Administration. La Fédération doit accompagner ces AAPPMA pour trouver les moyens d'améliorer ces situations. Plusieurs solutions sont possibles : - Le renforcement des équipes actuelles avec de nouveaux bénévoles voulant s'impliquer. En ce sens, la constitution d'un le réseau de bénévoles de la Fédération pourrait à terme constituer un réservoir (voir fiche action F3). La Fédération pourra alors essayer de mettre en relation ces bénévoles avec les AAPPMA locales. - L'accompagnement des AAPPMA dans d'éventuels processus de fusion / absorption. Il est en effet possible que des AAPPMA se regroupent pour étendre leur territoire et mettre en commun leurs moyens. Ce type d'action nécessite un accompagnement de la Fédération pour tout ce qui concerne les démarches administratives notamment. - La dissolution d'une AAPPMA. En cas de non-renouvellement de l'équipe dirigeante, une AAPPMA peut être amenée à disparaître. Dans ce cas, la Fédération devra accompagner les responsables de l'association à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires. C'est la Fédération qui proposera à l'administration (DDT) le transfert des baux de pêche et des actifs de l'AAPPMA dissolue vers une autre AAPPMA voisine. Dans tous les cas, le rôle de la Fédération n'est pas d'intervenir directement dans la gestion des AAPPMA, mais bien d'accompagner ces dernières pour que toutes procédures soient réalisées en bonne et due forme. Cet accompagnement sera particulièrement important en 2025 et 2026, cette dernière année étant marquée par la tenue des élections au sein des AAPPMA.		

Actions	- Accompagner les AAPPMA dans leurs démarches de recrutement de bénévoles, de regroupement et le cas échéant de dissolution.																												
Porteur du projet	FDPPMA 34, AAPPMA																												
Partenaires	DDT																												
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - Nb jours d'animation FD 34 : 10 H/J																												
Calendrier	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>5 H/J</td><td>5H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>						2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	5 H/J	5H/J	-	-	-
	2025	2026	2027	2028	2029																								
Budget prévi.	-	-	-	-	-																								
Coût FD 34	-	-	-	-	-																								
NB jours FD 34	5 H/J	5H/J	-	-	-																								

Action F5 : Accompagner les AAPPMA pour l'acquisition et la signature des baux de pêche

Thématique	Accompagner les AAPPMA	Priorité	2
Contexte	L'action des AAPPMA est directement liée à la détention de baux de pêche. Dans un contexte réciproitaire comme celui de l'Hérault, il s'avère que peu d'AAPPMA ne disposent de baux de pêche signés et/ou à jour, le droit de pêche et de gestion s'exerçant sous la forme d'accords tacites avec les propriétaires. Dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'aménagement, il est nécessaire que les AAPPMA puissent présenter ces baux formalisés. Il en va de même pour la création d'un parcours No-Kill par exemple. A noter aussi que les actions de garderie réalisées par les Gardes-Pêche Particuliers sont elles aussi directement conditionnées par la maîtrise des baux de pêche. Il est donc important que la Fédération encourage les AAPPMA à obtenir des baux de pêche signés sur leurs territoires, en les orientant plus particulièrement sur les secteurs avec de forts enjeux halieutiques.		
Actions	- Encourager les AAPPMA à formaliser leurs baux de pêche et les orienter pour qu'elles les obtiennent sur les secteurs à fort enjeu halieutique.		
Porteur du projet	FDPPMA 34, AAPPMA		
Partenaires	Propriétaires riverains		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 15 H/J		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	3 H/J	3 H/J	3 H/J	3 H/J

**Action F6 : Améliorer les partenariats avec les acteurs de la pêche héraultaise
(détaillants, clubs, guides de pêche)**

Thématique	Accompagner les AAPPMA	Priorité	3
Contexte	Différents acteurs de la pêche, extérieurs à la Fédération, œuvrent dans le département de l'Hérault. Il s'agit principalement des détaillants, des guides de pêche et des clubs. Si certains rapprochements ont déjà été réalisés et notamment avec les clubs, tous les acteurs n'ont pas été impliqués. Il s'agit donc d'établir un partenariat entre la Fédération de pêche et les acteurs concernés dans une démarche de concertation et de remontées d'informations, d'organisation d'événementiels, de diffusion des messages et politiques émanant de la Fédération, etc.		
Actions	- La création d'une compagnie des guides est sans doute ambitieuse étant donné que de nombreux guides opèrent sur le département sans échange ni contact particulier avec la Fédération. En revanche, la création d'un comité de pilotage annuel dans les locaux de la Fédération permettrait de faire remonter les attentes des différentes parties, de faire un point sur les actions de la Fédération et d'établir un calendrier des animations communes par exemple. - L'appui et le soutien financier comme humain aux clubs de pêche et le rapprochement avec les clubs pour l'organisation des événementiels (concours et autres). - L'envoi des newsletters et l'envoi d'un questionnaire annuel aux détaillants d'articles de pêche. Le questionnaire permettra de mieux connaître les attentes des pêcheurs et des détaillants. En effet, ces derniers sont au contact quotidien avec les pêcheurs. Ils sont donc très au courant des tendances actuelles. La mise en place de boîtes à idées dans les magasins pourrait compléter ce recueil de données.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Clubs, détaillants, guides de pêche		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	-	-	4 H/J	2 H/J

Action F7 : Améliorer la représentation extérieure de la Fédération avec les acteurs locaux

Thématique	Accompagner les AAPPMA	Priorité	2
Contexte	Les élus de la Fédération de pêche de l'Hérault montrent une volonté forte de renforcer les contacts et les partenariats avec les acteurs du développement du territoire : ADT, élus locaux, élus départementaux, Fédération de chasse, et les acteurs institutionnels : DDT, OFB, etc. La mise en œuvre du SDDLDP implique notamment la mise en place de partenariats solides avec tous les acteurs du territoire. Le relationnel avec l'ensemble de ces partenaires doit donc être poursuivi, l'Assemblée Générale annuelle constituant de plus une bonne opportunité pour réunir ces acteurs et leur présenter le bilan annuel de la Fédération de pêche et les projets à venir.		
Actions	- Poursuivre et multiplier les rencontres et le relationnel avec les différents acteurs héraultais qu'ils soient institutionnels ou acteurs du développement du territoire. L'objectif consiste à faire rayonner la Fédération de pêche et à en faire un acteur incontournable du développement des territoires et de la protection des milieux aquatiques.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	ADT, élus locaux, élus départementaux, DDT, OFB, Agence de l'eau, Conseil Départemental, Conseil Régional, Fédération de chasse, etc...		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - Nb jours d'animation FD 34 : A adapter selon opportunités		

Action F8 : Réaliser des formations régulières des dirigeants d'AAPPMA

Thématique	Accompagner les AAPPMA	Priorité	1																								
Contexte	Il apparaît que les dirigeants des AAPPMA se sentent souvent dépassés par les contraintes administratives liées à la gestion de leur association. Au-delà de ce constat, certains dirigeants connaissent encore mal le fonctionnement général de la pêche associative et de la protection des milieux, et ont du mal à appréhender le rôle et les responsabilités des différents organismes qui interviennent sur les lacs et les cours d'eau. Il en va de même pour la réglementation pêche qui est très complexe et encore mal connue par beaucoup de pêcheurs et de gestionnaires. Il est donc important de former les dirigeants d'AAPPMA pour qu'ils maîtrisent les bases de la gestion de la pêche et des milieux, et connaissent les rôles de leurs associations, leurs possibilités d'actions et les partenaires avec lesquels travailler. Ces formations seront d'autant plus importantes en 2027 à la suite des élections dans les AAPPMA, qui devraient conduire à la mise en place de nouvelles équipes. Elles pourraient être réalisées à l'échelle des groupements d'AAPPMA par grands territoires cohérents (voir fiche action F2-1).																										
Actions	- Former les dirigeants d'AAPPMA.																										
Porteur du projet	FDPPMA 34																										
Partenaires	AAPPMA																										
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - Nb jours d'animation FD 34 : 3 H/J en 2027																										
Calendrier	<table><tr><td></td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>3 H/J</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>				2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	-	-	3 H/J	-	-
	2025	2026	2027	2028	2029																						
Budget prévi.	-	-	-	-	-																						
Coût FD 34	-	-	-	-	-																						
NB jours FD 34	-	-	3 H/J	-	-																						

Action R1 : Développer des partenariats avec les organismes de police externes

Thématique	Surveillance de l'activité pêche	Priorité	2
Contexte	De nombreux organismes, extérieurs au réseau de la pêche associative, ont dans leurs compétences la police de la pêche. On peut notamment citer les agents de gendarmerie qui sont particulièrement présents sur le terrain, mais aussi les policiers municipaux, les gardes-champêtres, les brigades vertes, etc... Des partenariats ponctuels ont déjà pu être mis en place avec certains organismes locaux dans le cadre de missions de surveillance et de contrôle. Cependant, il conviendra de poursuivre et de développer ces contacts, d'aller former les agents et de les sensibiliser aux principaux enjeux liés à la police de la pêche (détention de la carte de pêche en premier lieu). Dans certains cas particuliers, des actions de police communes avec les agents de l'Office Français de la Biodiversité pourront aussi être menées. Enfin, dans un souci d'efficacité, la Fédération devra créer et maintenir des contacts réguliers avec la justice et notamment le procureur de la République pour que les procédures liées aux actions de police de la pêche soient simplifiées et aboutissent.		
Actions	- Poursuivre et renforcer les partenariats avec les services de police externes.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	Gendarmeries, OFB, polices municipales, gardes-champêtres, brigades vertes, Procureur de la République		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 6 H/J chaque année		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	6 H/J	6 H/J	6 H/J	6 H/J



Action R2 : Renforcer le pôle de la garderie fédérale et l'action des Gardes-Pêche Particuliers

Thématique	Surveillance de l'activité pêche	Priorité	1																								
Contexte	Des Gardes Pêche Particuliers sont chaque année formés et assermentés dans le département. En 2023, 64 Gardes Pêche Particuliers étaient recensés dans le département de l'Hérault. De plus, l'embauche récente d'Yvan Lucas au sein de la Fédération a pour objectif de renforcer le pôle de garderie fédérale, en multipliant les contrôles d'une part, mais aussi en organisant l'intervention des gardes fédéraux en partenariat avec les Gardes Pêche Particuliers des AAPPMA. Il est important de poursuivre les efforts engagés en renforçant encore le réseau de GPP et en les accompagnant au mieux.																										
Actions	- Accompagner et former les GPP. - Encourager la création d'une association départementale des GPP. - Organiser et renforcer l'action du pôle de garderie fédérale.																										
Porteur du projet	FDPPMA 34																										
Partenaires	AAPPMA, OFB, GPP																										
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 110 H/J chaque année (sur la base de 2 sorties par semaine en moyenne)																										
Calendrier	<table><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>110 H/J</td><td>110 H/J</td><td>110 H/J</td><td>110 H/J</td><td>110 H/J</td></tr></table>				2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	110 H/J	110 H/J	110 H/J	110 H/J	110 H/J
	2025	2026	2027	2028	2029																						
Budget prévi.	-	-	-	-	-																						
Coût FD 34	-	-	-	-	-																						
NB jours FD 34	110 H/J	110 H/J	110 H/J	110 H/J	110 H/J																						

Action R3 : Assurer la maîtrise des baux de pêche

Thématique	Maîtrise des baux de pêche	Priorité	1
Contexte	La réglementation pêche est définie au niveau national par le Code de l'Environnement. Les arrêtés préfectoraux reprennent cette réglementation en l'adaptant aux contextes départementaux, dans la limite des pouvoirs accordés au préfet. Dans le département de l'Hérault, l'Arrêté Préfectoral est pluriannuel. Il sera renouvelé fin 2025 pour la période 2026 – 2028. Afin que les gardes d'AAPPMA et les gardes fédéraux puissent appliquer cette réglementation, et le cas échéant dresser des procès-verbaux, il est nécessaire que les AAPPMA disposent du droit de pêche. Ce dernier se matérialise par une convention qui est signée entre les propriétaires riverains et l'AAPPMA gestionnaire. Dans le même esprit, l'adhésion à un système réciprocaire comme le Club Halieutique reste fragile en l'absence de baux signés. On notera que les baux de pêche du Domaine Public sont payants et renouvelés par arrêté ministériel. Ils sont de fait systématiquement signés.		
Actions	- Signer les baux de pêche en priorité sur les parcours prioritaires : parcours avec réglementation spécifique, parcours avec lâchers de poissons, parcours emblématiques, parcours avec projet de labellisation, etc. - Accompagner les AAPPMA (fiche action F5).		
Porteur du projet	AAPPMA		
Partenaires	FDPPMA 34, propriétaires riverains		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 20 H/J (4 H/J chaque année)		
Calendrier			

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévi.	-	-	-	-	-
Coût FD 34	-	-	-	-	-
NB jours FD 34	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J

Action R4 : Simplifier et optimiser la réglementation pêche**Action R4-1 : Simplifier les quotas « truites »**

Thématique	Simplifier et optimiser la réglementation	Priorité	1
Contexte	A l'heure actuelle, il existe 3 quotas « truites » différents : - 1 quota fixé à 6 truites/jour/pêcheur sur les plans d'eau de 1^{ère} catégorie. - 1 quota fixé à 4 truites/jour/pêcheur dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie. - 1 quota fixé à 10 truites/jour/pêcheur dans les cours d'eau et plans d'eau de 2^{ème} catégorie. Cette multiplication des règles complexifie la réglementation et s'avère peu lisible pour les pêcheurs. De plus, le quota à 10 truites sur les cours d'eau et plans d'eau de 2^{ème} catégorie peut paraître trop élevé et entraîne des prélèvements très importants de certains pêcheurs assidus sur les zones de lâchers, au détriment des pêcheurs plus occasionnels. Il est donc proposé de simplifier la réglementation relative aux quotas de truites selon les modalités suivantes : - En première catégorie (plan d'eau et cours d'eau) : 4 truites par jour et par pêcheur - En deuxième catégorie (plan d'eau et cours d'eau) : 6 truites par jour et par pêcheur De plus, cette nouvelle réglementation permettrait de se rapprocher de ce qui est pratiqué dans la plupart des départements voisins : Aveyron : 6 truites/jour ; Gard : 5 truites/jour ; Tarn, 6 truites/jours (dont 3 farios). Dans l'Aude, le SDDLDP prévoit quant à lui une modification du quota à 5 salmonidés/jour/pêcheur, avec au maximum 2 ombres. La diminution et l'harmonisation des quotas de truites permettra de donner une meilleure lisibilité des règles aux pêcheurs et d'allonger la période de capturabilité des poissons sur les zones de lâchers, en répartissant mieux les prises entre les pêcheurs.		
Actions	- Simplifier la réglementation en instaurant 2 quotas truites.		

Porteur du projet	FDPPMA 34																		
Partenaires	AAPPMA, DDT																		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 2 H/J de concertation la 1^{ère} année (renouvellement de l'AP en 2026)																		
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>2 H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>	Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	2 H/J	-	-	-	-
Budget prévi.	-	-	-	-	-														
Coût FD 34	-	-	-	-	-														
NB jours FD 34	2 H/J	-	-	-	-														

Action R4-2 : Harmoniser la réglementation sur les No-Kill

Thématique	Simplifier et optimiser la réglementation	Priorité	1
Contexte	Il existe 11 parcours No-Kill typés « truites » dans le département. Sur ces parcours, tous les poissons capturés doivent être remis à l'eau immédiatement. Sur ces sites, les modes de pêches autorisés diffèrent d'un parcours à l'autre, ce qui rend la réglementation peu lisible et limite l'accès à ces parcours à certaines catégories de pêcheurs, au détriment d'autres qui pratiquent des techniques différentes en pratiquant le No-Kill. Ainsi, la pêche aux leurres ou aux appâts naturels est souvent proscrite, alors que ces pêches sont très pratiquées dans le département, y compris par des pêcheurs qui relâchent systématiquement leurs prises. Pour plus de lisibilité, le Conseil d'Administration de la Fédération souhaite harmoniser les règles sur l'ensemble des parcours No-Kill du département, en autorisant la pratique de toutes les techniques de pêches autorisées, uniquement avec des appâts artificiels. Enfin, l'Arrêté Préfectoral actuel prévoit dans certains cas l'utilisation d'hameçons simples sans ardillon. On peut s'interroger sur l'efficacité réelle de cette mesure, qui complexifie encore la réglementation. Quoiqu'il en soit, si cette règle devait être préservée dans le futur Arrêté Préfectoral, il conviendrait de la généraliser à tous les parcours, de manière à rendre la réglementation plus simple et plus lisible par les pêcheurs.		
Actions	- Autoriser la pratique de toutes les techniques de pêche aux appâts artificiels sur les parcours no-Kill. - Harmoniser les dispositions spécifiques d'emploi d'hameçons simples sans ardillon.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, DDT		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 1 H/J de concertation la 1^{ère} année (renouvellement de l'AP en 2026)		

Calendrier						
	20252026202720282029					
	Budget prévi.	-	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-	-
	NB jours FD 34	1	-	-	-	-



Action R4-3 : Création d'un No-Kill Brochet sur le fleuve Hérault au niveau du plan d'eau du Souch

Thématique	Création de parcours No-Kill	Priorité	2																									
Contexte	Les pêcheurs sont de plus en plus spécialisés et leurs attentes ont évolué. En effet, l'offre pêche générale ne leur convient plus forcément et il est souhaitable de diversifier l'offre en parcours thématiques avec une gestion et une réglementation spécifique. Au niveau du plan d'eau du Souch, en amont du Barrage de la Meuse, le fleuve Hérault suit un cours large et lent, propice à la pêche des carnassiers. Sur ce secteur, il existe aussi des accès à la rivière en rive gauche, permettant de pratiquer une pêche itinérante du bord. Enfin, une rampe de mise à l'eau existe et permet de pratiquer la pêche depuis une embarcation ou en float-tube. Les habitats sont nombreux et diversifiés, ce qui rend ce secteur particulièrement attractif pour la pêche du brochet qui y est bien représenté. D'autre part, le plan d'empoissonnement départemental décrit dans la fiche action P3 prévoit un soutien d'effectif régulier en brochets sur ce bief. Il est proposé de créer sur ce secteur un parcours No-Kill Brochet.																											
Actions	- Rencontre avec les propriétaires riverains et l'AAPPMA locale. - Nouvelle convention par la signature de baux de pêche. - Créer le parcours No-Kill Brochet.																											
Porteur du projet	FDPPMA 34																											
Partenaires	AAPPMA, propriétaires riverains, DDT																											
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 1 H/J de concertation la 1^{ère} année (renouvellement de l'AP en 2026)																											
Calendrier	<table><tr><th></th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>1</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	1	-	-	-	-
	2025	2026	2027	2028	2029																							
Budget prévi.	-	-	-	-	-																							
Coût FD 34	-	-	-	-	-																							
NB jours FD 34	1	-	-	-	-																							

Action R4-4 : Création d'un No-Kill « grosses truites » sur la Lergue à Lodève

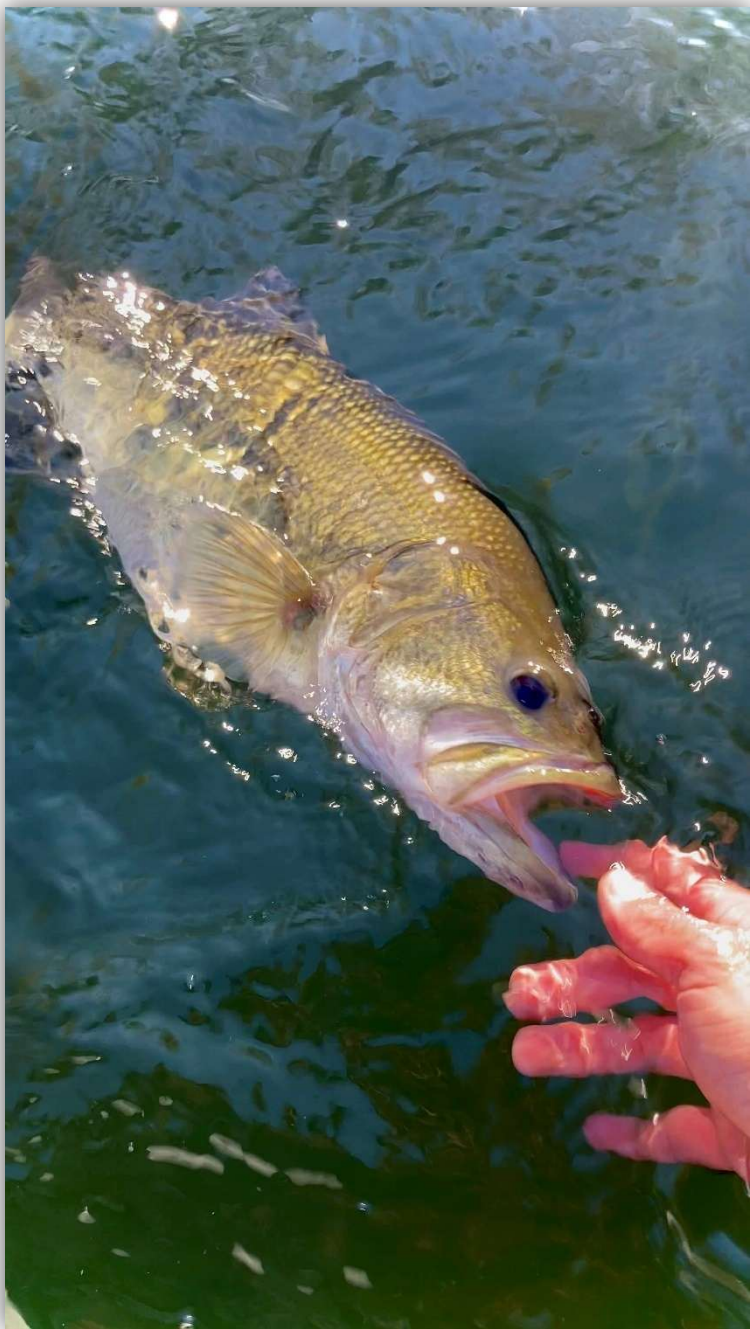
Thématique	Création de parcours No-Kill	Priorité	1
Contexte	Le diagnostic a mis en évidence une volonté de l'AAPPMA de la Gauloise (Lodève) de diversifier l'offre pêche sur son territoire, en proposant notamment ponctuellement des lâchers de grosses truites. Ces déversements de poissons auraient pour objectifs de répondre aux attentes de pêcheurs peu intéressés par les déversements de truites arc-en-ciel « portions » et qui aimeraient disposer de poissons plus « sportifs ». Généralement, ces pêcheurs sont plutôt des spécialistes qui pratiquent le No-Kill ou un prélèvement raisonné. Le projet consiste à créer un parcours No-Kill Truites qui serait empoissonné régulièrement en poissons trophées. A noter que ce parcours est situé au niveau de l'agglomération de Lodève et à proximité d'autres parcours de lâchers « classiques » réalisés régulièrement par l'AAPPMA. Un lien pourrait donc être ainsi fait entre ces différents types de parcours pour proposer une offre pêche diversifiée sur un linéaire réduit. Ce projet pourra d'autre part faire figure de site expérimental, qui pourrait être reproduit sur d'autres secteurs du département en cas de succès. Cette action est directement liée à la fiche action P2 qui vise à organiser les lâchers de truites surdensitaires sur le département. A ce titre les empoissonnements en grosses truites sur le parcours No-Kill de Lodève seront directement assurés par la Fédération de Pêche. Les apports complémentaires en truites portions seront quant à eux organisés par l'AAPPMA.		
Actions	- Vérifier les baux de pêche (et le cas échéant les compléter) sur le linéaire concerné. - Inscrire le No-Kill Truite à l'Arrêté Préfectoral. - Réaliser les empoissonnements en truites trophées et les apports complémentaires en truites portions.		

Porteur du projet	FDPPMA 34				
Partenaires	AAPPMA, propriétaires riverains, DDT				
Coûts	- Budget prévisionnel : (se référer à la fiche P2) - Investissement FD 34 : (se référer à la fiche P2) - Nb jours d'animation FD 34 : 1 H/J				
Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	1	-	-	-

Action R4-5 : Généraliser le No-Kill Black-Bass à l'échelle du département

Thématique	Création de parcours No-Kill	Priorité	1
Contexte	Le Black-bass est un poisson carnassier qui bénéficie d'une grande renommée en tant que poisson « sportif ». Sa pêche est en effet ludique, s'agissant d'un poisson qui est souvent visible juste sous la surface et qui possède une défense de qualité au bout de la ligne. Le département de l'Hérault possède déjà de très belles populations de Black-bass, et certains sites bénéficient d'une reconnaissance au niveau national de la part des pêcheurs spécialistes de ce poisson. Dans le cadre de ce schéma, un important plan d'empoissonnement en Black-bass est proposé à l'échelle départementale. Ce plan s'inscrit dans le cadre du développement de l'halieutisme et de la reconquête des jeunes pêcheurs mais pas seulement. Afin de faciliter l'implantation et le développement de l'espèce, la remise à l'eau obligatoire du Black-bass est souhaitable. De plus, il s'agirait d'un geste fort envers les jeunes pêcheurs qui sont sensibles au no-kill et en particulier pour cette espèce.		
Actions	- Classer l'espèce Black-bass en No-kill à l'échelle du département de l'Hérault. En fonction des exigences des services de l'Etat un No-kill départemental peut être difficile à obtenir. Il est dans ce cas conseillé de lister dans l'Arrêté Préfectoral tous les sites susceptibles d'accueillir des black-bass et d'y appliquer la remise à l'eau obligatoire pour cette espèce. - Réaliser la communication relative à cette mesure sur les différents supports à disposition de la Fédération de pêche de l'Hérault.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, DDT		
Coûts	- Budget prévisionnel : (se référer à la fiche P2) - Investissement FD 34 : (se référer à la fiche P2) - Nb jours d'animation FD 34 : 1 H/J		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	1	-	-	-



Action R4-6 : Généraliser le No-Kill Ombre commun à l'échelle du département

Thématique	Création de parcours No-Kill	Priorité	1
Contexte	Il existe quelques populations d'ombres intéressantes dans le département de l'Hérault, notamment au niveau de la haute vallée de l'Orb. Ces populations sont les résultats d'efforts conséquents réalisés ces dernières années par certaines AAPPMA avec des introductions régulières d'ombres chaque année. Cependant, les crues enregistrées sur l'Orb en 2023 ont semble-t-il eu un impact significatif sur les populations d'ombres. Quoiqu'il en soit, l'Ombre commun est une espèce prisée par les pêcheurs sportifs, et notamment les pêcheurs à la mouche, qui n'hésitent pas à se déplacer de loin pour venir pratiquer sur des parcours où cette espèce est bien représentée. L'Arrêté Préfectoral actuel prévoit l'interdiction pure et simple de la pêche de cette espèce. Cette mesure de protection stricte avait pour ambition de limiter au mieux l'impact de la pêche sur le développement des populations d'ombres communs. Dans les faits, les pêcheurs héraultais ont continué à pêcher ce poisson, en pratiquant un No-kill strict sur l'espèce. Au vu de cette situation ambiguë, il est donc proposé de clarifier la réglementation actuelle en remplaçant la mesure d'interdiction de pêche de l'espèce par un No-kill « Ombre commun » sur l'ensemble du département.		
Actions	- Classer l'espèce Ombre commun en No-kill à l'échelle du département de l'Hérault. En fonction des exigences des services de l'Etat un No-kill départemental peut être difficile à obtenir. Il est dans ce cas conseillé de lister dans l'Arrêté Préfectoral tous les linéaires de cours d'eau susceptibles d'accueillir des ombres communs et d'y appliquer la remise à l'eau obligatoire pour cette espèce. - Réaliser la communication relative à cette mesure sur les différents supports à disposition de la Fédération de pêche de l'Hérault.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, DDT		

Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 1 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>1</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	1	-	-	-	-
Budget prévi.	-	-	-	-	-																		
Coût FD 34	-	-	-	-	-																		
NB jours FD 34	1	-	-	-	-																		



Action R4-7 : Mise en place d'une fenêtre de capture pour le Brochet sur le lac du Salagou

Thématique	Création de parcours No-Kill	Priorité	3
Contexte	Aujourd'hui la réglementation nationale pour l'espèce brochet autorise le prélèvement des sujets d'une taille minimale de 50 ou 60 cm, suivant les contextes, et sur la base de 2 brochets au maximum par jour et par pêcheur. Or en raison de la bonne capturabilité du brochet cette réglementation ne satisfait ni les pêcheurs qui veulent capturer de beaux poissons, car ces derniers sont majoritairement prélevés avant d'avoir atteint une grande taille (> 80-90 cm), ni ceux qui souhaitent prélever des poissons car la taille moyenne des sujets capturés est basse, voire très basse (inférieure à la taille légale minimale de capture) en raison des prélèvements qui ont tendance à faire augmenter la densité au détriment de la biomasse. Le bon compromis pour satisfaire à la fois les pêcheurs qui veulent conserver leurs prises et ceux qui veulent capturer régulièrement de beaux brochets semble être la fenêtre de capture, sous réserve de l'adapter aux contextes visés. En général le prélèvement autorisé des brochets entre 60 et 80 cm avec remise à l'eau des sujets plus gros et plus petits semblent être le meilleur compromis. Plus la fenêtre de capture est basse, car elle est orientée sur les jeunes poissons en grand nombre qui subissent une forte mortalité naturelle, et meilleurs sont les résultats en terme d'halieutisme. Néanmoins et sous réserve que l'administration soit favorable à cette mesure qui n'est pas explicitement détaillée dans le Code de l'Environnement, la fenêtre de capture donne les meilleurs résultats sur les eaux abritant une bonne population de brochets avec un bon potentiel de croissance et un bon potentiel en gros poissons ce qui sous-entend de disposer de superficies relativement importantes. Ces grandes surfaces permettent également de limiter les effets de la pression de pêche (baisse des rendements). Dans le contexte héraultais, le lac du Salagou semble adapté à la mise en place de cette mesure.		
Actions	- Mise en place d'une fenêtre de capture du brochet sur le lac du Salagou à titre expérimental sur la période 2026-2028.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, DDT		

Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 3 H/J																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>3</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	-	-	-	-	-	Coût FD 34	-	-	-	-	-	NB jours FD 34	3	-	-	-	-
Budget prévi.	-	-	-	-	-																		
Coût FD 34	-	-	-	-	-																		
NB jours FD 34	3	-	-	-	-																		



Action R4-8 : Faire évoluer la réglementation avec les attentes des pêcheurs : Pêche aux leurres toute l'année

Thématique	Faire évoluer la réglementation avec les attentes des pêcheurs	Priorité	1
Contexte	A ce jour, la réglementation pêche est en partie basée sur un système d'ouvertures et de fermetures de la pêche en fonction des espèces et des techniques visées. Il s'avère en réalité que dans bien des cas cette réglementation n'est fondée ni sur les spécificités et les rythmes biologiques des espèces, ni sur la pertinence des techniques à autoriser ou interdire en période de fermeture d'une espèce. Ainsi, les pêcheurs se voient imposer des réglementations qui ne sont pas forcément adaptées aux espèces visées ou à leurs pratiques de pêche. L'une des réglementations les plus contraignantes est l'interdiction de pêche aux leurres pendant la fermeture de la pêche du brochet. Or, il s'avère que cette espèce n'est pas vulnérable pendant sa période de reproduction, contrairement au sandre par exemple. D'autre part, les pêcheurs de black-bass apprécient particulièrement de pouvoir pêcher aux leurres sur la période dite du « Pre-spawn », soit juste avant la période de reproduction, qui coïncide chaque année avec la période de fermeture du brochet. Il est proposé de pouvoir poursuivre la pêche toute l'année à toutes les techniques dans les cours d'eau, canaux et plans d'eau de deuxième catégorie, à condition de mettre en place des réserves temporaires constituant des zones de quiétude où les poissons ne seront pas dérangés par des pêcheurs. Cette mesure pourrait être prise à titre expérimental sur la période 2026-2028, à l'occasion de la mise en œuvre du prochain Arrêté Préfectoral pluriannuel. L'autorisation expérimentale de la pêche aux leurres toute l'année serait une mesure innovante pour les pêcheurs de carnassiers, qui plébiscitent cette mesure déjà mise en place avec succès dans certains départements voisins (Aveyron, Aude).		
Actions	- Proposition de la mesure à la DDTM et à l'OFB sur la base des retours d'expérience des départements de l'Aveyron et de l'Aude. - Mise en place de la mesure à titre expérimental sur la période 2026 – 2028. - Mise en place de réserves temporaires.		

Porteur du projet	FDPPMA 34				
Partenaires	AAPPMA, DDT				
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 8 H/J (dont concertation avec l'AAPPMA et rencontre préalable avec l'administration).				
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	4	-	-	4

Action R4-9 : Généraliser et rallonger la période de fermeture pour le sandre à l'échelle du département

Thématique	Adapter la période de fermeture du sandre	Priorité	1
Contexte	Dans la continuité de l'action R4-8 visant à permettre la pêche aux leurres toute l'année en deuxième catégorie, il serait intéressant de mettre en place une période de fermeture de la pêche du sandre qui coïncide avec la période de reproduction de l'espèce. En effet, contrairement au brochet, le sandre est très vulnérable pendant sa reproduction où les mâles défendant les nids sont très facilement capturables. L'actuel Arrêté Préfectoral prévoit une période de fermeture du sandre visant à protéger l'espèce, du 3^{ème} dimanche de mars jusqu'au dernier samedi d'avril, uniquement sur le lac du Salagou et sur le Vidourle. Il est proposé de généraliser la période de fermeture du sandre à l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau de 2^{ème} catégorie. D'autre part, il est aussi proposé d'allonger cette période de fermeture de manière à la faire mieux coïncider avec la période de reproduction et de vulnérabilité des sandres. Ainsi, la période de fermeture pourrait être fixée du 3^{ème} dimanche de mars jusqu'au dernier vendredi de mai. De plus, cette mesure permettrait de limiter l'affluence des pêcheurs à l'ouverture sur certains secteurs, et de créer par effet rebond une « seconde ouverture » fin mai.		
Actions	- Généraliser la période de fermeture du sandre sur toutes les eaux de 2^{ème} catégorie. - Allonger la période de fermeture du sandre jusqu'au dernier vendredi de mai.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, DDT		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 1 H/J		

Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	1	-	-	-



Action R4-10 : Augmenter le linéaire de parcours de Pêche de la carpe de nuit

Thématique	Adapter la période de fermeture du sandre	Priorité	2
Contexte	A ce jour, les possibilités de pêche de la carpe de nuit sont encore limitées dans le département. Les secteurs autorisés, mis à part le lac du Salagou, sont généralement assez réduits en linéaires. Il est proposé d'allonger certains secteurs existants et/ou de créer de nouveaux secteurs, notamment sur le fleuve Hérault, le Vidourle et le Canal du Midi. Cette mesure permettrait de répondre aux attentes des carpestes qui se sont largement exprimés dans ce sens dans le cadre du diagnostic du SDDL. Elle permettrait de limiter la fuite des pêcheurs de carpe vers le domaine privé en leur proposant une offre associative diversifiée et attrayante, et de limiter les fraudes (pêche hors secteurs autorisés).		
Actions	- Définir les linéaires complémentaires propices à la pêche de la carpe de nuit. - Présentation de l'action aux AAPPMA concernées. - Proposition de la mesure à la DDT et à l'OFB.		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, DDT		
Coûts	- Budget prévisionnel : - - Investissement FD 34 : - - Nb jours d'animation FD 34 : 6 H/J		

Calendrier	20252026202720282029				
	Budget prévi.	-	-	-	-
	Coût FD 34	-	-	-	-
	NB jours FD 34	3	-	-	3



Action R5 : Reclasser les lacs d'Avène et de la Ravière en 2^{ème} catégorie piscicole.

Thématique	Reclassement de plan d'eau	Priorité	1
Contexte	Les lacs de barrage de la Ravière et des Mont d'Orb (Avène) sont classés en grands lacs intérieurs. A ce titre, la réglementation pêche fait l'objet de dispositions spécifiques, concernant notamment la période d'ouverture de la pêche qui s'étend du 2^{ème} samedi de mars au premier dimanche de novembre. Dans les faits, ces lacs présentent toutes les caractéristiques de plans d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole. Les poissons recherchés y sont principalement les carnassiers (brochets, sandres, perches). Le décalage des périodes d'ouverture sur ces lacs pénalise les pêcheurs qui pourraient pratiquer toute l'année si ces plans d'eau étaient classés en deuxième catégorie piscicole. De plus, ces différenciations des dates d'ouverture complexifient la réglementation et peuvent susciter l'incompréhension des pêcheurs. Enfin, l'ouverture de la pêche mi-mars coïncide avec la période de reproduction du sandre qui est alors particulièrement vulnérable, notamment sur le lac d'Avène. Il est donc proposé de reclasser ces plans d'eau en deuxième catégorie piscicole de manière à harmoniser la réglementation pêche sur tous les plans d'eau du département. A ce titre, ces plans d'eau pourraient aussi bénéficier de l'action R4-8 qui propose de permettre la pratique de la pêche aux leurres toute l'année en deuxième catégorie, sous réserve de mettre en place des réserves temporaires.		
Actions	- Présentation de l'action aux AAPPMA concernées, - Etude et montage d'un dossier de reclassement, - Proposition de la mesure à la DDTM et à l'OFB, - Signalisation sur place,		
Porteur du projet	FDPPMA 34		
Partenaires	AAPPMA, OFB, DDT		

Coûts	- Budget prévisionnel : 9 000 € (études de reclassement) - Investissement FD 34 : 9 000 € - Nb jours d'animation FD 34 : 6 H/J (rencontre des acteurs, pilotage de l'étude et dépôt du dossier de reclassement)																						
Calendrier	2025 2026 2027 2028 2029 <table><tr><td>Budget prévi.</td><td>9 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Coût FD 34</td><td>9 000 €</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>NB jours FD 34</td><td>6 H/J</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>					Budget prévi.	9 000 €	-	-	-	-	Coût FD 34	9 000 €	-	-	-	-	NB jours FD 34	6 H/J	-	-	-	-
Budget prévi.	9 000 €	-	-	-	-																		
Coût FD 34	9 000 €	-	-	-	-																		
NB jours FD 34	6 H/J	-	-	-	-																		

10 PROGRAMME PLURIANNUEL D’ACTION

Les tableaux des chapitres suivants récapitulent, pour chaque enjeu, les actions programmées sur la période 2025 – 2029 et le chiffrage prévisionnel année par année.

Le tableau ci-dessous dresse quant à lui un récapitulatif du programme d'action proposé, en indiquant le nombre de fiches actions par enjeu, le montant total des investissements, le budget prévisionnel de la Fédération et le nombre de jours d'animation assurés par l'équipe salariée de la Fédération.

Enjeux		Nb Fiche actions	Montant Total € TTC	Budget FD €	Nb Hom./jour FD
P	Définir une politique de gestion piscicole efficace et attractive	4	888 719 €	794 844 €	105
A	Placer la pêche associative comme un partenaire incontournable de l'aménagement du territoire	41	839 000 €	202 500 €	362
C	Améliorer la communication et la promotion du loisir pêche	18	180 000 €	60 650 €	433
AN	Développer les animations pêche et milieux aquatiques	11	2 250 €	2 250 €	390
T	Promouvoir le tourisme pêche et favoriser l'accueil des pêcheurs dans le département	5	6 000 €	6 000 €	89
F	Renforcer le réseau associatif pêche héraultais et optimiser son fonctionnement	9	4 000 €	4 000 €	131
R	Optimiser la réglementation pêche et la surveillance	14	9 000 €	9 000 €	625
TOTAL		102	1 928 969 €	1 079 244 €	2135

10.1Enjeu P : Définir une politique de gestion piscicole efficace et attractive

				2025			2026			2027			2028			2029		
Enjeux		N° Fiche	Actions	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
P	Définir une politique de gestion piscicole efficace et attractive	P1	Actualiser le PDPG et mettre en cohérence la gestion piscicole départementale															
		P2	Proposer un réseau de déversement en truites surdensitaires	128 775 €	110 000 €	8	128 775 €	110 000 €	8	128 775 €	110 000 €	8	128 775 €	110 000 €	8	128775	110000	8
		P3	Proposer un plan pluriannuel d'empoissonnement en carnassiers et cyprinidés	48 595 €	48 595 €	8	47 541 €	47 541 €	8	51 040 €	51 040 €	8	52 020 €	52 020 €	8	45648	45648	8
		P4	Proposer un plan pluriannuel d'empoissonnement en carnassiers et cyprinidés			5			5			5			5			5
TOTAL				177 370 €	158 595 €	21	176 316 €	157 541 €	21	179 815 €	161 040 €	21	180 795 €	162 020 €	21	174 423 €	155 648 €	21

10.2Enjeu A : Placer la pêche associative comme un partenaire incontournable de l'aménagement du territoire

			2025			2026			2027			2028			2029		
Enjeux	N° Fiche	Actions	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
A	Valorisation halieutique par l'aménagement du territoire	A1 Améliorer la signalétique sur les parcours de pêche				15 000 €	7 500 €	10	5 000 €	2 500 €	5						
		A2-1 Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le Salagou - Site de Vailhès							100 000 €	20 000 €	8						
		A2-2 Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le lac d'Avène	144 000 €	30 000 €	4												
		A2-3 Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le fleuve Hérault à Brissac									4			4	120 000 €	30 000 €	4
		A2-4 Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le fleuve Hérault dans le secteur de Pouzols				4 500 €	4 500 €	4	50 500 €	6 500 €	4						
		A2-5 Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le fleuve Hérault à Belarga							4 500 €	4 500 €	4	50 500 €	6 500 €	4			
		A2-6 Reprise de la mise à l'eau de Lunel	3 000 €	3 000 €	4	30 000 €	3 600 €	4									
		A2-7 Reprise de la mise à l'eau du Grand plan d'eau GSM							2 000 €	2 000 €	4	18 000 €	2 000 €	4			
		A2-8 Reprise de la mise à l'eau du petit plan d'eau GSM										4 000 €	4 000 €	4	36 000 €	4 000 €	4
		A2-9 Aménagement de mises à l'eau "Float-tube" sur les biefs aval du Vidourle	3 000 €	1 500 €	3	12 000 €	1 500 €	3									
		A2-10 Etude de l'extension des zones de stationnement au niveau de la mise à l'eau du barrage des Olivettes												6			2
		A3 Obtenir le droit de navigation et/ou float tube sur les sites à fort potentiel						2			2						
		A4 Améliorer l'accès aux parcours de pêche du bord			22			7			7			7			7

			2025			2026			2027			2028			2029		
Enjeux	N° Fiche	Actions	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
A	Valorisation halieutique par l'aménagement du territoire	A5-1	Aménagement halieutique du plan d'eau de Capestan												6 000 €	1 200 €	3
		A5-2	Aménagement halieutique du plan d'eau de Nissan						23 000 €	4 600 €	5						
		A5-3	Aménagement halieutique du plan d'eau du Trou de Causse				18 000 €	3 600 €	5								
		A5-4	Aménagement halieutique sur le petit plan d'eau GSM				10 000 €	2 000 €	4								
		A5-5	Etude du site de la Malhaute	5 000 €	2 500 €	3			12	2 000 €	1 000 €	2			2 000 €	1 000 €	2
		A5-6	Aménagement halieutique du grand plan d'eau de Maraussan			4	20 000 €	4 000 €	4								
		A5-7	Aménagement halieutique d'un parcours de pêche sur l'Agoût à la Salvétat								8	5 000 €	1 000 €	2			
		A5-8	Aménagement halieutique du plan d'eau du Bourdelet												9 000 €	1 800 €	4
		A5-9	Aménagement halieutique de la Boyne au niveau du site des 3 frères				2 000 €	500 €	3								
		A5-10	Aménagement d'un poste de pêche sécurisé sur le Vidourle en aval de la mise à l'eau de Lunel				6 000 €	1 200 €	2								
		A5-11	Aménagement halieutique du lac du Crès												5 000 €	2 500 €	5
		A5-12	Aménagement halieutique du lac de la Jasse									5 000 €	2 500 €	5			
		A5-13	Aménagement halieutique du site des Prades (Fleuve Hérault)						3 000 €	600 €	14						
		A6-1	Développer des parcours "pêche à l'écrevisse" à destination du public familial			4											
		A6-2	Développer la pratique du Street fishing en identifiant des parcours thématiques					4									
		A6-3	Aménager les parcours surdensitaires truites sur le département (accès, parking)	5 000 €	1 000 €	8	5 000 €	1 000 €	8	5 000 €	1 000 €	8	5 000 €	1 000 €	8	5 000 €	1 000 €

				2025			2026			2027			2028			2029		
Enjeux		N° Fiche	Actions	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
A	Valorisation halieutique par l'aménagement du territoire	A7-1	Aménagement d'un Parcours famille sur le lac de la Prade à Lunas	3 000 €	3 000 €	4	15 000 €	6 000 €	4									
		A7-2	Aménagement d'un Parcours famille sur le plan d'eau du Boulac				3 000 €	3 000 €	4	20 000 €	2 600 €	4						
		A7-3	Parcours passion "carpodrome" sur le petit plan d'eau des Olivettes							2 500 €	2 500 €	4	16 500 €	1 300 €	3			
		A7-4	Parcours passion "No-Kill Truite" sur la Vis à Navacelle	4 000 €	2 000 €	2												
		A7-5	Parcours passion "No-Kill grosses truites " sur la Lergue à Lodève										4 000 €	2 000 €	2			
		A7-6	Parcours passion "Black-bass" sur le petit plan d'eau GSM				4 000 €	2 000 €	2									
		A7-7	Parcours passion "Black-bass" sur le Vidourle							4 000 €	2 000 €	2						
		A7-8	Parcours passion "Pêche au coup" sur le canal du Clot de Vias				4 000 €	2 000 €	2									
		A7-9	Parcours passion "Pêche au coup" sur la banquette (RG de l'Orb) à Béziers							4 000 €	2 000 €	2						
		A8	Mettre en œuvre une politique d'acquisition de plans d'eau															
		A9-1	Suivi des populations de black-bass (marquage - carnets de capture)						3	2 000 €	1 000 €	11	2 000 €	1 000 €	11			
		A9-2	Suivi des populations de brochets sur le Salagou (marquage - carnets de capture)									4	1 500 €	750 €	8	1 500 €	750 €	8
TOTAL				167 000 €	43 000 €	58	148 500 €	42 400 €	87	227 500 €	52 800 €	102	111 500 €	22 050 €	68	184 500 €	42 250 €	47

10.3Enjeu : C : Améliorer la communication et la promotion du loisir pêche

			2025			2026			2027			2028			2029				
Enjeux		N° Fiche	Actions	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	
C	Améliorer la communication et la promotion du loisir pêche	C1	Mettre en place un plan de communication annuel ou pluriannuel au sein de la Fédération			24			24			24			24			24	
		C2	Actualiser le site internet et la carte interactive			6			12	10 000 €		12			6			6	
		C3	Actualiser l'enquête pêcheurs										3 500 €	3 500 €	2				
		C4	Poursuivre et développer la communication sur les réseaux sociaux	8 000 €	4 000 €	6	8 000 €	4 000 €	6	8 000 €	4 000 €	6	8 000 €	4 000 €	6	8 000 €	4 000 €	6	
		C5	Mettre en place des partenariats avec les influenceurs							2 000 €	1 000 €	7	2 000 €	1 000 €	7	2 000 €	1 000 €	7	
		C6-1	Diversifier les supports de communication papier				4 500 €	3 000 €	4	1 500 €	750 €	4	1 500 €	750 €	4	1 500 €	750 €	4	
		C6-2	Création de guides papier et numériques avec les Offices de Tourisme														4 500 €	900 €	6
		C7	Améliorer la communication externe auprès des pêcheurs et des non-pêcheurs																
		C8	Réaliser la mise en forme du SDDLp par un graphiste				4 000 €	4 000 €	4										
		C9	Rédiger et transmettre une synthèse du SDDLp aux partenaires	3 000 €	3 000 €	10													
		C10	Organiser la fête de la pêche sur le site de Pouzols	20 000 €	2 400 €	20	20 000 €	2 400 €	20	20 000 €	2 400 €	20	20 000 €	2 400 €	20	20 000 €	2 400 €	20	
		C11-1	Soutenir l'oragnisation d'enduros carpe			2			2			2			2			2	
		C11-2	Soutenir l'oragnisation de concours camassiers bateau (Challenge Henri Hermet - Concours Black-bass Vidourle)			11			1			11			1			11	
		C11-3	Soutenir l'organisation d'un circuit camassiers float tube (Challenge Henri Hermet)			2			8			2			8			2	
		C11-4	Soutenir l'organisation de concours pêche au coup		1 000 €	2		1 000 €	2		1 000 €	2		1 000 €	2		1 000 €	2	
C11-5	Soutenir l'organisation d'un concours pêche au coup au carpodrome		800 €	1		800 €	1		800 €	1		800 €	1		800 €	1			
TOTAL				31 000 €	11 200 €	84	36 500 €	15 200 €	84	41 500 €	9 950 €	91	35 000 €	13 450 €	83	36 000 €	10 850 €	91	

10.4 Enjeu AN : Développer les animations pêche et milieux aquatiques

			2025			2026			2027			2028			2029		
Enjeux	N° Fiche	Actions	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
AN	AN1	Réaliser des animations en partenariat avec les AAPPMA			34			34			34			34			34
	AN2	Définir un réseau de sites propices aux animations pêche			20			4			4			4			4
	AN3-1	Proposer des animations pour les collégiens						15			8			8			8
	AN3-2	Proposer des animation sd'initiation pour des groupes d'adultes									4			4			4
	AN3-3	Proposer des animations pour les personnes présentant un handicap									4			4			4
	AN3-4	Proposer des animations sur le thème de la pêche des écrevisses américaines	450 €	450 €	4			4			4			4			4
	AN3-5	Proposer des animations sur le thème de la pêche en Float-Tube	1 800 €	1 800 €	4			4			4			4			4
	AN3-6	Proposer des animations sur le thème de la pêche du Black-Bass						4			4			4			4
	AN3-7	Proposer des animations sur le thème de la pêche du silure						4			4			4			4
	AN3-8	Proposer des animations Street-fishnig									3			3			3
	AN4	Optimer le fonctionnement de la cellule animation			8			8			8			8			8
TOTAL			2 250 €	2 250 €	70			77			81	0 €	0 €	81			81

10.5Enjeu T : Promouvoir le tourisme pêche et favoriser l'accueil des pêcheurs dans le département

				2025			2026			2027			2028			2029		
Enjeux		N° Fiche	Actions	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
T	Promouvoir le tourisme pêche et favoriser l'accueil des pêcheurs dans le département	T1	Poursuivre la politique de labellisation de gîtes de pêche			6			6			6			6			6
		T2-1	Former les OT aux ventes de cartes et à l'information pêche	1 200 €	1 200 €	6	1 200 €	1 200 €	6	1 200 €	1 200 €	6	1 200 €	1 200 €	6	1 200 €	1 200 €	6
		T2-2	Metre à jour et compléter la page thématique pêche sur le site www.herault-tourisme.com						4									
		T2-3	Développer une stratégie départementale de promotion de la pêche avec l'ADT									8						
		T3	Consolider le réseau des dépositaires de cartes de pêche			5			3			3			3			3
TOTAL				1 200 €	1 200 €	17	1 200 €	1 200 €	19	1 200 €	1 200 €	23	1 200 €	1 200 €	15	1 200 €	1 200 €	15

10.6 Enjeu F : Renforcer le réseau associatif pêche héraultais et optimiser son fonctionnement

				2025			2026			2027			2028			2029		
Enjeux		N° Fiche	Actions	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
F	Renforcer le réseau associatif pêche héraultais et optimiser son fonctionnement	F1	Optimiser l'action de l'équipe salariée de la Fédération			4			4			4			4			4
		F2	Renforcer la déclinaison de la politique fédérale à l'échelle de grands territoires			7			7			7			7			7
		F3	Mettre en place un réseau de bénévoles fédéraux	800 €	800 €	8	800 €	800 €	8	800 €	800 €	8	800 €	800 €	8	800 €	800 €	8
		F4	Accompagner les AAPPMA dans leurs évolutions			5			5									
		F5	Accompagner les AAPPMA dans la politique d'acquisition et de signature des baux de pêche			3			3			3			3			3
		F6	Améliorer le partenariat avec les acteurs de la pêche héraultaise (guides, clubs, détaillants)									4			2			2
		F7	Améliorer la représentation extérieure de la Fédération avec les acteurs locaux															
		F8	Réaliser des formations régulières des dirigeants d'AAPPMA									3						
TOTAL				800 €	800 €	27	800 €	800 €	27	800 €	800 €	29	800 €	800 €	24	800 €	800 €	24

10.7Enjeu R : Optimiser la réglementation pêche et la surveillance

			2025			2026			2027			2028			2029			
Enjeux		N° Fiche	Actions	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
R	Optimiser la réglementation pêche et la surveillance	R1	Mettre en place les partenariats avec les organismes de police externes			6			6			6			6			
		R2	Renforcer le pôle de garderie fédérale et l'action des Gardes-Pêche Particuliers			110			110			110			110			110
		R3	Assurer la maîtrise des baux de pêche			4			4			4			4			4
		R4-1	Simplifier les quotas truites			2												
		R4-2	Harminiser la réglementation sur les parcours "No-Kill "			1												
		R4-3	Création d'un "No-Kill Brochet " sur le fleuve Hérault au niveau du plan d'eau du Souch (Aniane)			1												
		R4-4	Création d'un "No-Kill grosses truites" sur la Lergue à Lodève			1												
		R4-5	Généraliser le No-kill Black-Bass à l'échelle du département			1												
		R4-6	Généraliser le No-kill Ombre commun à l'échelle du département			1												
		R4-7	Mise en place d'une fenêtre de capture pour le Brochet sur le lac du Salagou			3												
		R4-8	Faire évoluer la réglementation avec les attentes des pêcheurs: pêche au leurre toute l'année			4									4			
		R4-9	Généraliser et rallonger la période de fermeture pour le sandre			1												
		R4-10	Augmenter le linéaire de pêche de la carpe de nuit			3									3			
R5	Reclasser les lacs d'Avène et de la Ravière en 2ème catégorie piscicole	9 000 €	9 000 €	6														
TOTAL				9 000 €	9 000 €	144			120			120			127			114